

Pays de Pontivy

Pontivy



Cahier d'identité patrimoniale et paysagère

Paysage

Junin 2008

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

5, rue du Commandant Charcot

56000 VANNES

Tél. 02.97.54.17.35 - Fax 02.97.47.89.52

conseil@caue56.fr

www.caue56.fr

Ce document a été réalisé par Nolwenn BOUILLAUD, géographe, Isabelle MOUTEL, chargée de mission patrimoine et Damien OGER, environnementaliste.
Remerciements à Pierre JEGOUZO du Laboratoire Géosciences de l'Université de Rennes et Mathilde MANCEAU, stagiaire en 2007 au CAUE du Morbihan



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

Cahier d'identité patrimoniale et paysagère **Pays de Pontivy**



SOMMAIRE GENERAL

PREAMBULE	7
-----------------	---

SEQUENCE I - LES FONDEMENTS DU PAYSAGE	9
--	---

1. LES FONDEMENTS NATURELS	11
1.1. Un territoire marqué par les vallonnements et un chevelu hydrographique	11
<i>a. Une topographie vallonnée</i>	11
<i>b. Un réseau hydrographique dense</i>	12
<i>c. Une nécessaire prise en compte des bassins hydrographiques</i>	13
1.2. Géologie et pédologie, des éléments pour la compréhension des paysages	14
<i>a. Les structures géologiques et lithologiques</i>	14
<i>b. La nature géologique du sol et les matériaux de construction du bâti ancien</i>	16
<i>c. Le socle géologique, le relief et la couverture végétale</i>	18
<i>d. Des sols majoritairement favorables à une utilisation agricole</i>	19
1.3. Caractéristiques climatiques	20
1.4. Milieux naturels et biodiversité	22
<i>a. Une nature à portée de vue souvent méconnue</i>	22
<i>b. Un territoire agricole, support de biodiversité</i>	23
<i>c. Une occupation forestière sur les marges</i>	24
<i>d. Des zones humides remarquables</i>	26
2. LES FONDEMENTS HUMAINS	28
2.1. Aperçu historique des origines du pays de Pontivy	28
<i>a. De la Préhistoire à l'Antiquité : les vestiges d'anciennes civilisations</i>	28
<i>b. Du Moyen Âge à la chute de l'Empire : naissance d'un « fief » fédérateur au nord</i>	30
<i>c. La période révolutionnaire : naissance d'un « royaume » fédérateur au sud</i>	32
<i>d. L'époque contemporaine : un paysage transformé par l'agriculture et l'industrie</i>	33
2.2. L'homme et son territoire	34
<i>a. Une nette progression de la croissante démographique depuis 1999</i>	34
<i>b. Un fort accroissement du parc de logements</i>	35
<i>c. Le tissu économique</i>	36
<i>d. Un paysage diversifié, fruit de l'activité humaine</i>	38

LES UNITES PAYSAGERES	46
L'approche méthodologique	46
La cartographie des unités paysagères	47
La Montagne Noire et ses confins	48
Le bassin agricole de Pontivy	50
Les piémonts de Locminé	52
Les landes de Lanvaux	54



SEQUENCE II - LE PAYSAGE, UN PATRIMOINE COLLECTIF 57

1. LA PERCEPTION DU PATRIMOINE LOCAL 58

- 1.1. L'influence de la géologie sur la forme du paysage 58
- 1.2. La représentation artistique et littéraire 60
- 1.3. La perception du territoire par les communes 62

2. UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE 64

- 2.1. Des sites naturels et paysagers remarquables 64
 - a. Les recensements et protections réglementaires 64
 - b. Une inégale répartition des sites naturels « remarquables » 66
- 2.2. Une trame verte et bleue pour préserver la biodiversité 70

3. UN RICHE PATRIMOINE BATI 72

- 3.1. L'emploi des matériaux géologiques dans le patrimoine bâti ancien 72
 - a. Le patrimoine bâti sur le socle granitique 72
 - b. Le patrimoine bâti sur le socle briovérien 74
 - c. Le patrimoine bâti sur le socle paléozoïque 76
- 3.2. La richesse du patrimoine vernaculaire 77
 - a. Typologie de l'habitat traditionnel 78
 - b. Typologie du petit patrimoine bâti 81

4. UN PATRIMOINE TOURISTIQUE 84

SEQUENCE III - LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE 89

1. LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE : LES PAYSAGES D'HIER A AUJOURD'HUI 90

- 1.1. L'évolution de l'occupation du sol de 1985 à 2005 90
- 1.2. L'évolution des milieux naturels 92
 - a. La régression des zones humides 92
 - b. La dégradation de la qualité des cours d'eau 93
 - c. La réhabilitation des carrières en fin d'exploitation 94
 - d. De la reconquête forestière au recul des landes 95
- 1.3. La mutation de l'espace rural 96
 - a. L'évolution du réseau de routes et de chemins 96
 - b. En un demi-siècle d'agriculture : le déclin des effectifs, l'extension des exploitations agricoles et l'uniformisation des cultures 97
 - c. Vers une reconstitution du bocage ? 98
 - d. L'apparition des friches agricoles 99
- 1.4. La progression des espaces artificialisés 100
 - a. Les surfaces urbanisées du pays de Pontivy multipliées par trois depuis 1985 100
 - b. L'étalement de l'urbanisation à l'échelle d'un bourg 101
 - c. L'évolution des paysages urbains 105

2. DEMARCHE PROSPECTIVE SUR LES PAYSAGES 109

- 2.1. Quels paysages pour demain ? 109
 - a. L'évolution de l'urbanisation à court et moyen terme 110
 - b. Quel avenir pour les espaces naturels et agricoles ? 112
- 2.2. Les enjeux paysagers sur le territoire 113
 - a. Les atouts et les faiblesses 113
 - b. Des enjeux paysagers forts 114

CONCLUSION 129

BIBLIOGRAPHIE 131

ANNEXES 133





PREAMBULE

Le paysage, « patrimoine commun de la nation » selon le Code de l'Urbanisme, est une composante essentielle du cadre de vie et de l'aménagement du territoire. Il est défini par la convention européenne du paysage de Florence en 2000, comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Face à l'enjeu majeur de concilier préservation de la qualité des paysages et développement durable du territoire, le Pays de Pontivy a souhaité se doter d'un outil de connaissance et d'aide à la décision pour favoriser la mise en œuvre de l'axe 2 de sa charte de territoire, qui prévoit « une politique d'aménagement et de développement cohérente et harmonieuse par une protection et une valorisation du territoire » et doit permettre de « préserver, restaurer, valoriser le patrimoine naturel, bâti et les paysages ». Pour cela, le Pays de Pontivy a souhaité s'associer dans un esprit partenarial les services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan, afin de mener à bien la phase de diagnostic territorial à partir d'une entrée paysagère et patrimoniale, à travers la réalisation d'un cahier d'identité patrimoniale et paysagère. La finalité d'un tel document peut se décliner selon trois enjeux :

Mieux connaître les paysages

Le cahier a pour objectif de mettre à la disposition de tous une connaissance des paysages du pays de Pontivy, afin de nourrir des politiques qualitatives d'aménagement du territoire.

Mieux agir sur les paysages

Le paysage est le fruit de regards croisés. Il n'est la préoccupation principale que de rares professionnels, mais le produit dérivé d'un grand nombre d'actions menées par beaucoup de monde. Le maire qui étend l'urbanisation sur sa commune, l'habitant qui dépose un permis de construire ou qui repeint ses volets, l'agriculteur qui produit, l'entrepreneur qui plante, l'ingénieur ou le technicien qui redessine la route ou le cours d'eau, les collectivités territoriales qui réglementent, investissent et subventionnent dans les domaines de l'économie, du logement, de l'environnement, des infrastructures et des équipements, les associations qui prennent part aux débats et influent sur les décisions sont chacun responsables de la qualité du cadre de vie.

Mieux construire le cadre de vie de demain

Au-delà d'un document qui s'attache à identifier, décrire, analyser, à faire connaître et à mesurer la dynamique du paysage, le cahier a aussi vocation à préparer des projets d'avenir qui animeront les paysages de demain.

Ce document apporte des éléments de connaissance sur les paysages pontivyens façonnés par une longue histoire naturelle et humaine. Il attire l'attention sur des enjeux paysagers majeurs et propose des pistes de réflexion, avec pour objectif de lutter contre la tendance à la banalisation des paysages qui gomme les caractéristiques locales et une certaine identité du territoire. Il doit enfin permettre de lancer le débat pour que demain les habitants du pays de Pontivy vivent dans des paysages voulus plutôt que des paysages subis.



SEQUENCE I



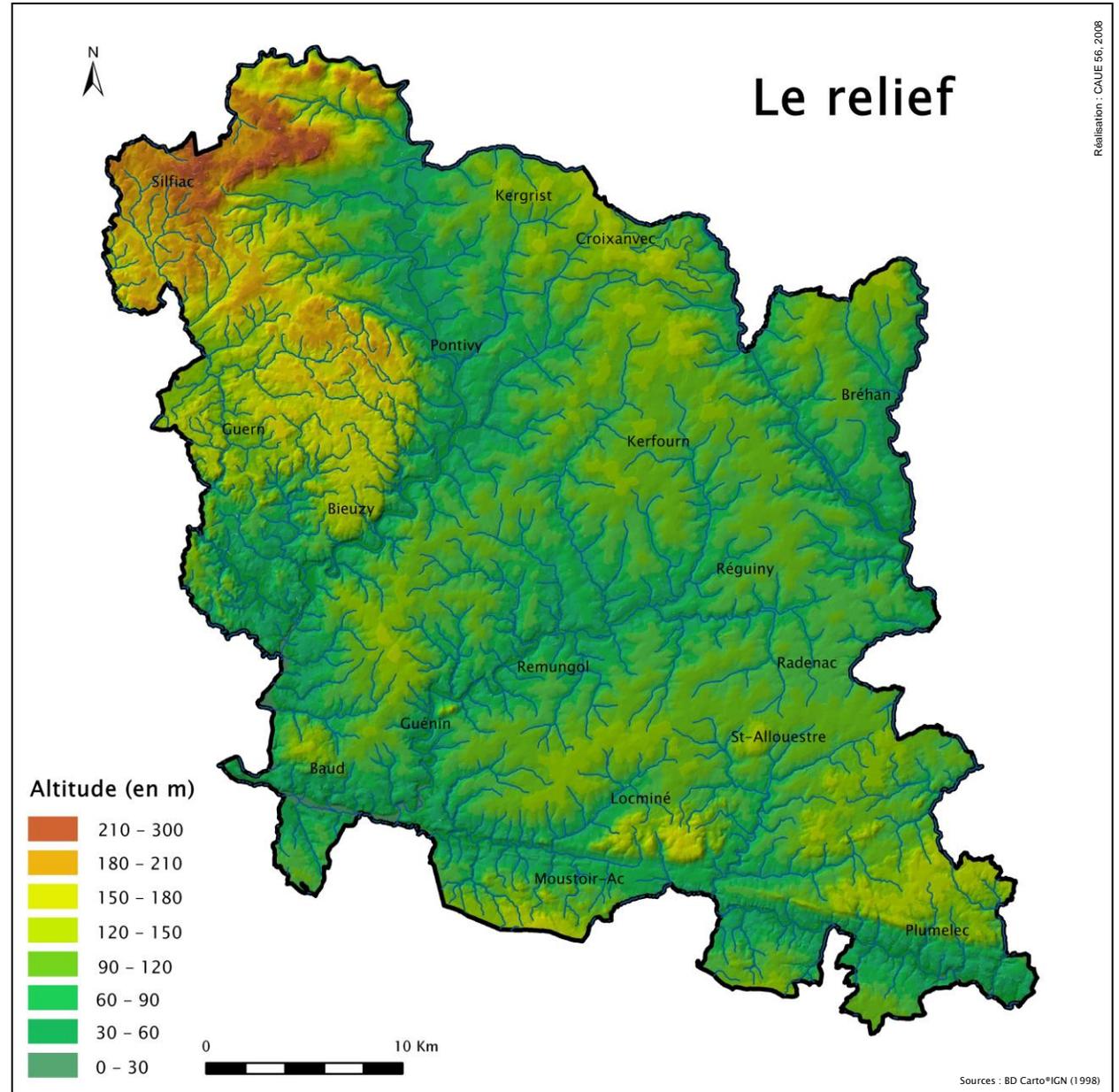
Echelle d'écluses de Boju en Gueltas

Pays de Penhwy, 2003

Les fondements du paysage



Sources : INSEE Bretagne (Tableaux de l'Economie Bretonne, 2008)



Réalisation : CAUE 56, 2008



1. Les fondements naturels

1.1. Un territoire marqué par les vallonnements et un chevelu hydrographique dense

a. Une topographie vallonnée

La douceur relative du relief en Bretagne résulte essentiellement de la longue érosion subie par le massif armoricain au cours des 300 derniers millions d'années (fin de la chaîne de montagnes qui l'a élaboré : la chaîne hercynienne), de la nature de son sous-sol et des grandes failles tectoniques qui la traversent.

L'ensemble du territoire du pays de Pontivy forme un système collinéen quelquefois profondément incisé par le réseau hydrographique. De nombreux vallonnements, parfois très encaissés et généralement accompagnés d'un ruisseau viennent alors animer la topographie. A l'ouest et au sud du pays de Pontivy, le paysage est marqué par les reliefs granitiques (prolongement de la Montagne Noire et landes de Lanvaux), auxquels il convient d'ajouter quelques buttes granitiques isolées. Enfin, la partie centrale et orientale du territoire ondule mollement du fait de la nature et des propriétés des roches sédimentaires sous-jacentes.



Etendue sédimentaire sur la commune de Régigny

Relief granitique boisé au nord-est de la commune de Melrand



Extrémité de la Montagne Noire



b. Un réseau hydrographique dense

Marqué par les vallons, le territoire du pays pontivyen est caractérisé par un réseau hydrographique relativement dense qui structure le paysage. Il est principalement constitué par le Blavet, l'Oust et leurs affluents respectifs. Sur le territoire, les principaux affluents du Blavet sont la Sarre, l'Evel, le Tarun, et pour l'Oust, la Claie et le Lié.



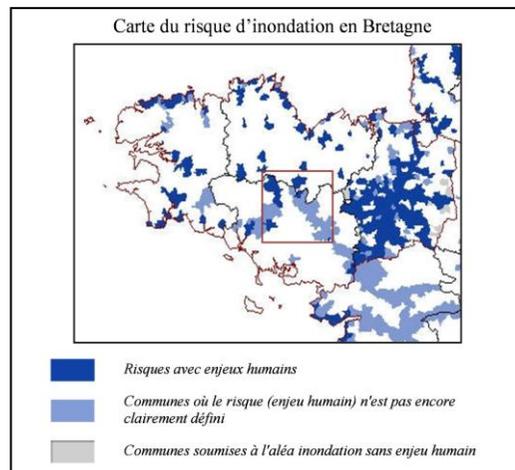
De nombreux plans d'eau, pour la plupart d'origine humaine, jalonnent également le territoire. On relève notamment le lac de Guerlédan, les étangs du Fourneau, des Salles, de Bolan et de nombreux plans d'eau aménagés, sans oublier les anciennes gravières inondées et rendues à la nature après leur exploitation (carte p. 69).



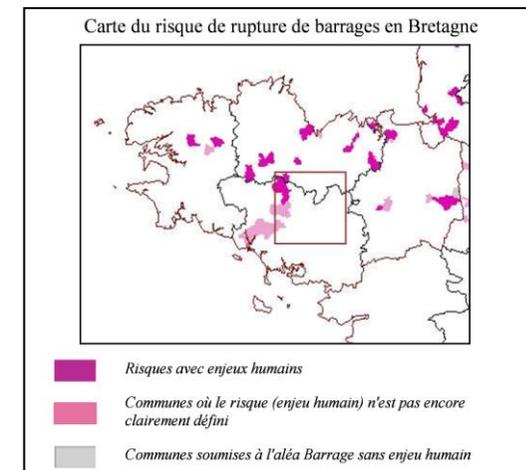
c. Une nécessaire prise en compte des bassins hydrographiques

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 nécessite une prise en compte des objectifs de préservation de la ressource en eau et notamment ceux fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne. Les objectifs vitaux repris localement par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) se traduisent par la protection et la gestion des abords des cours d'eau ainsi que la sauvegarde des zones humides. Sur l'ensemble de la Bretagne et, plus particulièrement sur le pays de Pontivy, la nature intensive de l'élevage hors-sol et des cultures nécessite une attention particulière afin de lutter contre le problème récurrent de la pollution par les nitrates des rivières.

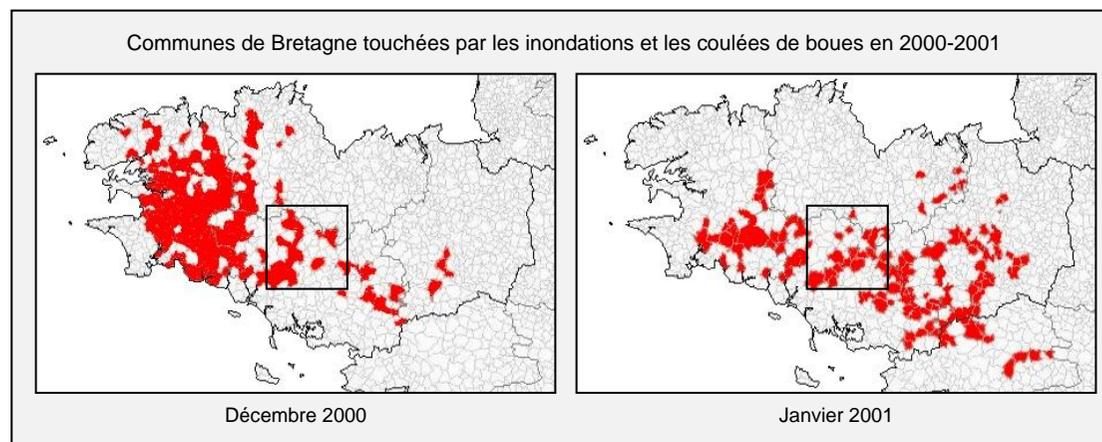
Confrontées aux risques de débordement des cours d'eau, certaines communes sont répertoriées « à risques » en ce qui concerne les inondations et la rupture de barrage. Elles sont soumises au plan de prévention des risques d'inondation (PPRi)¹. Sur le territoire du pays de Pontivy, les PPRi du Blavet aval, du Blavet amont et de l'Oust ont été approuvés entre 2001 et 2005². Les crues des vallées du Blavet et de l'Oust sont générées principalement par les longs événements pluviaux hivernaux qui saturent complètement les sols peu perméables des bassins versants. Il y a alors débordement du cours d'eau de son lit mineur dans son lit majeur. Il s'agit de crues lentes de plaine. Parmi les crues les plus récentes, celles de décembre 2000 et janvier 2001 ont particulièrement marqué les esprits des habitants sur le territoire.



Sources : Bretagne Environnement



Sources : Bretagne Environnement



Sources : Mission d'expertise sur les crues de décembre 2000 et janvier 2001 en Bretagne - Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Équipement, des Transports, et du Logement, Ministère de l'Agriculture et la Pêche, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

¹ Ce dossier permet d'identifier les zones exposées de façon plus ou moins intense aux risques encourus et, de ce fait, peut interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement, d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale, industrielle ou prescrire les conditions dans lesquelles elles devraient se réaliser.

² Ces trois PPRi concernent les communes de Baud, Bieuzy, Bréhan, Cléguélec, Crédin, Gueltas, Melrand, Neulliac, Pleurgriffet, Pluméliau, Pontivy, Rohan, St-Aignan, St-Barthélémy, St-Gonny, St-Thuriau et Le Sourn.

1.2. Géologie et pédologie, des éléments majeurs pour la compréhension des paysages

Le socle géologique joue un rôle majeur pour la compréhension des paysages. Il influe notamment sur la morphologie, la nature du sol et sur le type de végétation qui s'y installe. Enfin, au cours des siècles, les roches qui le constituent ont largement été employées pour la construction du bâti ancien.

a. Les structures géologiques et lithologiques

Le sous-sol du pays de Pontivy est constitué de roches variées caractéristiques d'une ancienne chaîne de montagne érodée, la chaîne hercynienne, qui s'est formée au Paléozoïque (ère primaire) entre 450 et 300 millions d'années.

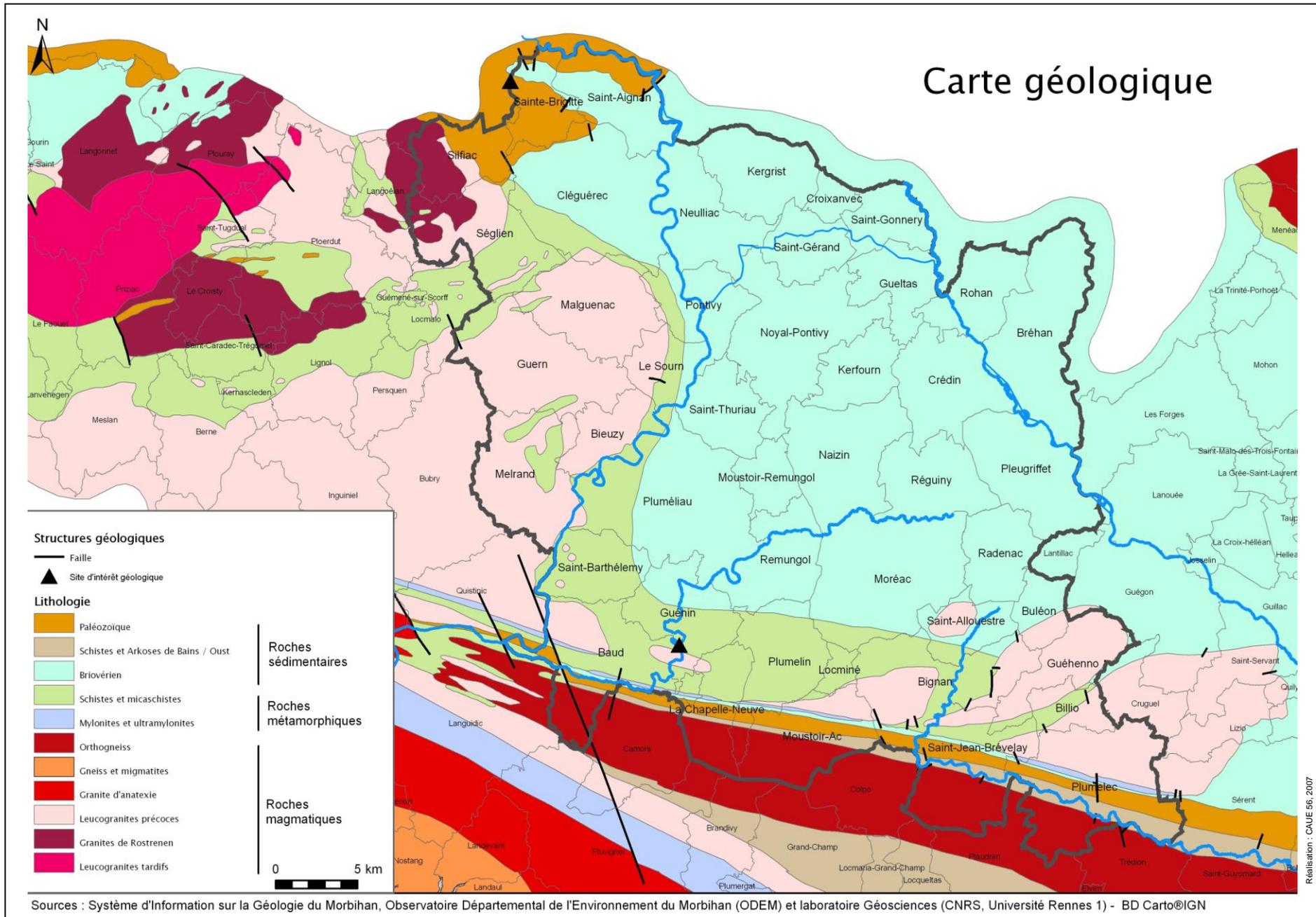
Plusieurs formations géologiques se distinguent sur le pays de Pontivy :

- une ceinture granitique sur les marges ouest et sud du pays,
- une étendue briovérienne à dominante schisto-gréseuse (roches sédimentaires antérieures à 500 millions d'années) sur la partie centrale et orientale du pays,
- un espace de transition entre les deux précédentes zones, matérialisé par la série des schistes et micaschistes,
- un secteur marqué par les formations du Paléozoïque (comprenant les « grès armoricains »), sur l'extrême nord-ouest du pays,
- des zones colluviales¹ et alluviales² caractéristiques du réseau de vallées et du chevelu hydrographique dense.

¹ Les colluvions de fond de vallon, constituées d'un mélange hétérogène de matériaux (galets, blocs émoussés) se sont déposées, principalement sous l'action de la gravité, au pied des pentes.

² Les alluvions composées de galets, de graviers et de sable sont transportées par le mouvement des cours d'eau.

Carte géologique



b. La nature géologique du sol et les matériaux de construction du bâti ancien

L'histoire géologique très complexe de la Bretagne a produit une palette rocheuse singulièrement variée, les formations gréseuses, schisteuses, granitiques et les conglomérats jalonnant le territoire. Sur le terrain, la nature du sous-sol se révèle souvent dans les matériaux employés pour la construction du bâti ancien. En effet, jusqu'au siècle dernier, les matériaux utilisés pour la construction provenaient directement du sous-sol. Le patrimoine bâti du XIX^{ème} siècle et antérieur (fermes, maisons de bourg, bâtiments industriels, édifices religieux...) représente des éléments forts de l'identité du territoire. Cette richesse patrimoniale constitue également des clés de lecture du paysage.

Les lieux d'extraction du granite

Encadrant le pays de Pontivy, une ceinture granitique s'étend sur les massifs de Pontivy, Guéhenno et Lizio. L'extraction du granite a commencé en grand dans la première partie du XIX^{ème} siècle, pour la construction du canal de Nantes à Brest. Des très nombreuses carrières de granite en activité vers la moitié du XX^{ème} siècle, bien peu ont survécu. Actuellement, l'extraction du granite se poursuit sur les communes de Bignan, Guern, Plumelec et Pontivy. Le granite « Jaune Aurore de Bignan » bénéficie même d'une diffusion nationale, voire internationale...



Granite « Jaune Aurore de Bignan »



Granite à deux micas, de coloration bleue à Guern



Comme rappelé précédemment, les différents types de matériaux utilisés traditionnellement dans les constructions anciennes du pays de Pontivy proviennent en majorité de son sous-sol. Correspondant aux grandes formations géologiques sur le territoire, on retrouve principalement le granite, le schiste, le grès et parfois les conglomérats¹. Les conglomérats ferrugineux rouges présents sur le territoire pontivyen portent le nom de roussards². Si l'on s'attache au mode de construction, les édifices anciens en pierre font appel :

- soit à un seul type de matériau, lorsque les sources d'approvisionnement sont proches et abondantes,
- soit au polyolithisme, qui consiste en l'emploi de pierres de nature et de provenance différentes.

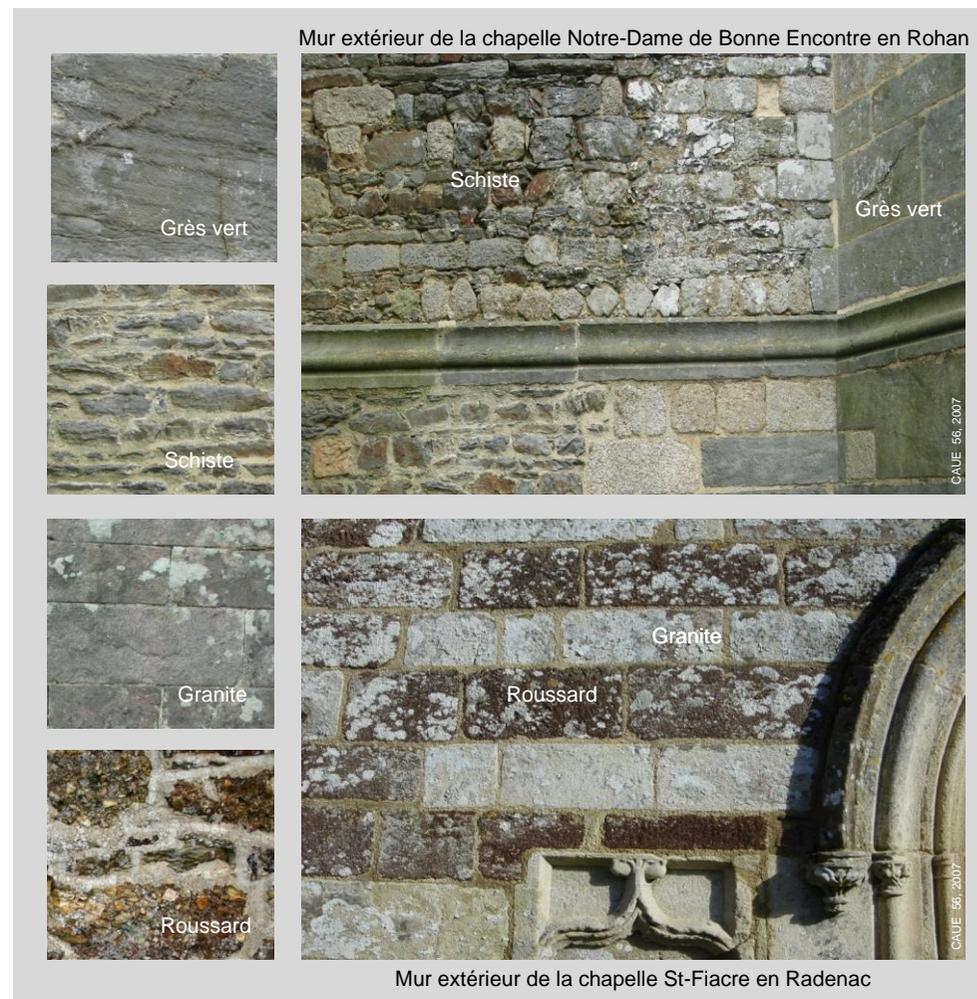
Les raisons du polyolithisme sont multiples :

- Présence de multiples sources d'approvisionnement. Les grands édifices résultent souvent de constructions échelonnées sur plusieurs siècles. Les matériaux utilisés dans le premier bâti se sont avérés ensuite indisponibles ou les modes ont changé. Certains bâtiments restaurés peuvent porter dans leurs murs d'anciennes pierres provenant d'édifices voisins en ruine, réemployées pour l'occasion.
- Recherche d'économie. Parfois, seuls les encadrements des ouvertures et les chaînes d'angle sont réalisés en pierre de taille granitique ou gréseuse. Le reste de la construction est réalisé en moellons³ provenant de sources d'approvisionnement locales, donc moins onéreux en matière de taille et de transport.
- Contraintes techniques architecturales. Par exemple, les entourages des ouvertures et les chaînes d'angle font l'objet d'une attention particulière, la roche étant choisie pour sa résistance. Le granite et, dans une moindre mesure le grès, par leur qualité de résistance mécanique, font ainsi l'objet d'innombrables utilisations pour l'encadrement des ouvertures.
- Parti esthétique pour jouer de contraste entre deux matériaux de natures différentes.

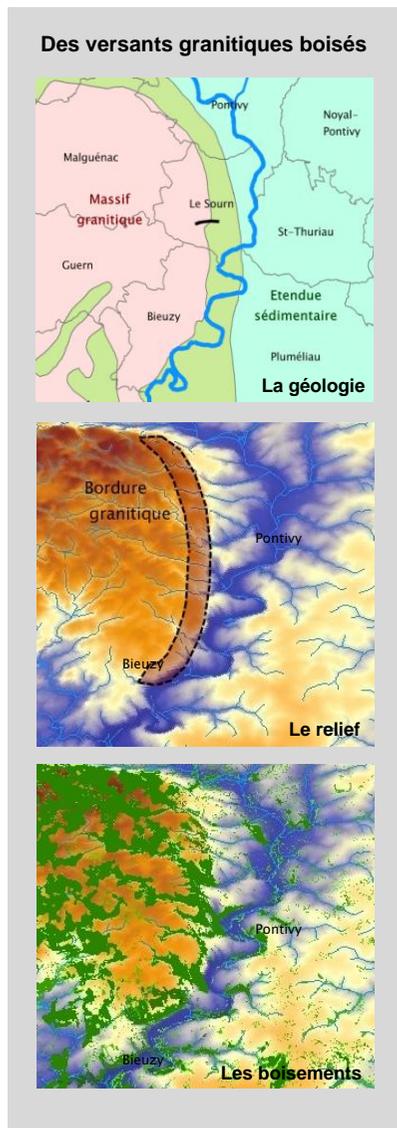
¹ Agrégation d'éléments rocheux liés entre eux par un ciment naturel

² Les galets y sont agglomérés par des oxydes de fer de couleur rouge ou brune.

³ Les moellons sont des pierres non taillées ou grossièrement taillées de petites dimensions. Lorsque ces pierres n'ont pas été taillées, on parle généralement de moellons tout-venant.



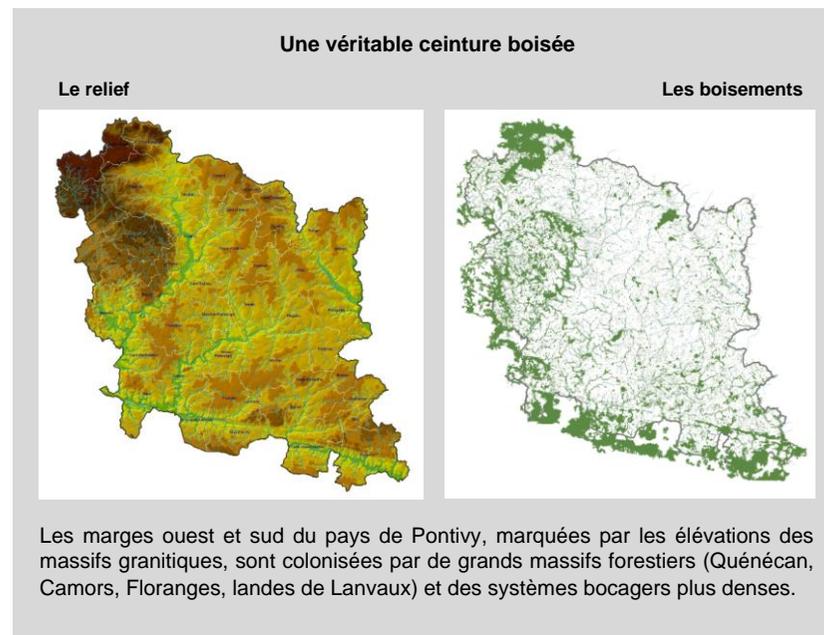
c. Le socle géologique, le relief et la couverture végétale



Marquées par les élévations du relief, les marges ouest et sud du pays de Pontivy s'enracinent sur le socle granitique. Les pentes de ces reliefs granitiques, inadaptées pour les activités agricoles, sont très largement colonisées par les boisements. Les grands massifs boisés de Quénécan, Camors, Floranges et des landes de Lanvaux sont localisés sur les reliefs les plus élevés du territoire. L'enrésinement de certains massifs, en particulier des landes de Lanvaux, a accentué l'acidification des sols¹, les rendant ainsi improductifs pour une activité agricole pérenne. Enfin, le granite étant une roche acide, riche en silice, de nombreux végétaux (pin maritime, bruyère par exemple) qui s'installent sur ces reliefs granitiques sont des végétaux dits acidophiles.

Au centre et à l'est du pays, la zone mamelonnée du Brioérien dispose d'un sol généralement plus profond, associé à un relief moins contraignant et au pH moins acide, donc plus propice aux activités agricoles. Ces terres fertiles sont le support des cultures céréalières, fourragères et légumières. Elles sont marquées également par l'implantation de boisements sur les versants les plus abrupts. Une place importante est laissée aux prairies de pâture et de fauche sur certains secteurs plus vallonnés ou confinés.

¹ L'écorce et les aiguilles de pins acidifient les milieux.



Versants boisés du mont Manéguen en Guénin



d. Des sols majoritairement favorables à une utilisation agricole



Sol peu épais recouvert de bruyère et affleurement granitique en Manéguen (Guérin)

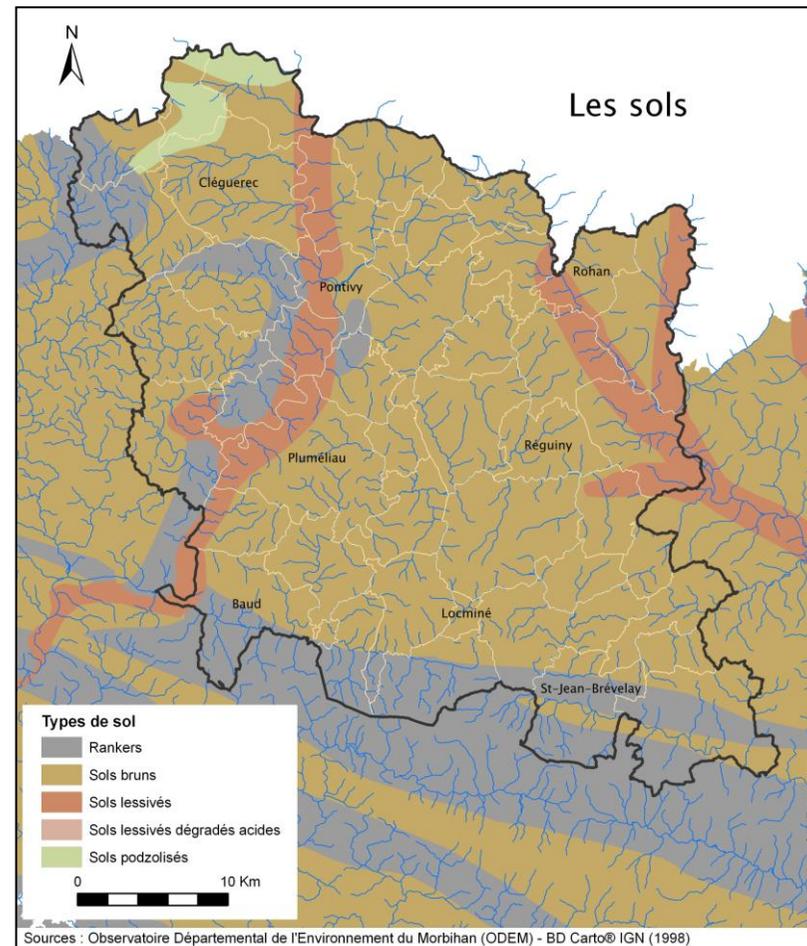
A l'interface du substrat géologique et de la couverture végétale, le sol façonne le paysage. Ses différentes caractéristiques, en particulier sa fertilité, conditionnent son utilisation par les pratiques agricoles. Son épaisseur est variable d'un territoire à l'autre. Néanmoins, il est généralement épais dans les formations boisées, peu profond dans les formations de lande et d'épaisseur variable sur les terres agricoles.

Comme l'ensemble de la Bretagne, le pays de Pontivy est caractérisé par des sols bruns qui occupent la majeure partie du territoire. Ces sols évolués fournissent les meilleures terres agricoles. Très souvent, la mise en culture ancienne de ces sols a réduit le caractère acide, hérité de la roche-mère sous-jacente. Néanmoins, sporadiquement pour lutter contre cette acidité, les agriculteurs épandent des amendements calcaires qui augmentent le pH et le ramène à un niveau optimum pour la culture souhaitée.

Des sols peu épais se rencontrent sur les pentes assez fortes des versants granitiques, il s'agit de rankers. Ces sols reposent directement sur la roche granitique acide, dévoilant même par endroit quelques affleurements de granite. Ils se retrouvent principalement sur les versants granitiques bordant le Blavet et sur le massif des landes de Lanvaux.

Les fonds de vallées de l'Oust, du Lié et du Blavet sont recouverts par des sols lessivés¹.

Enfin, sur la pointe paléozoïque du territoire (nord-ouest), émergent les sols podzolisés. Ces sols très évolués, aux horizons² bien différenciés et formés en milieu acide, sont des sols à vocation forestière comme en atteste la forêt de Quénécan.



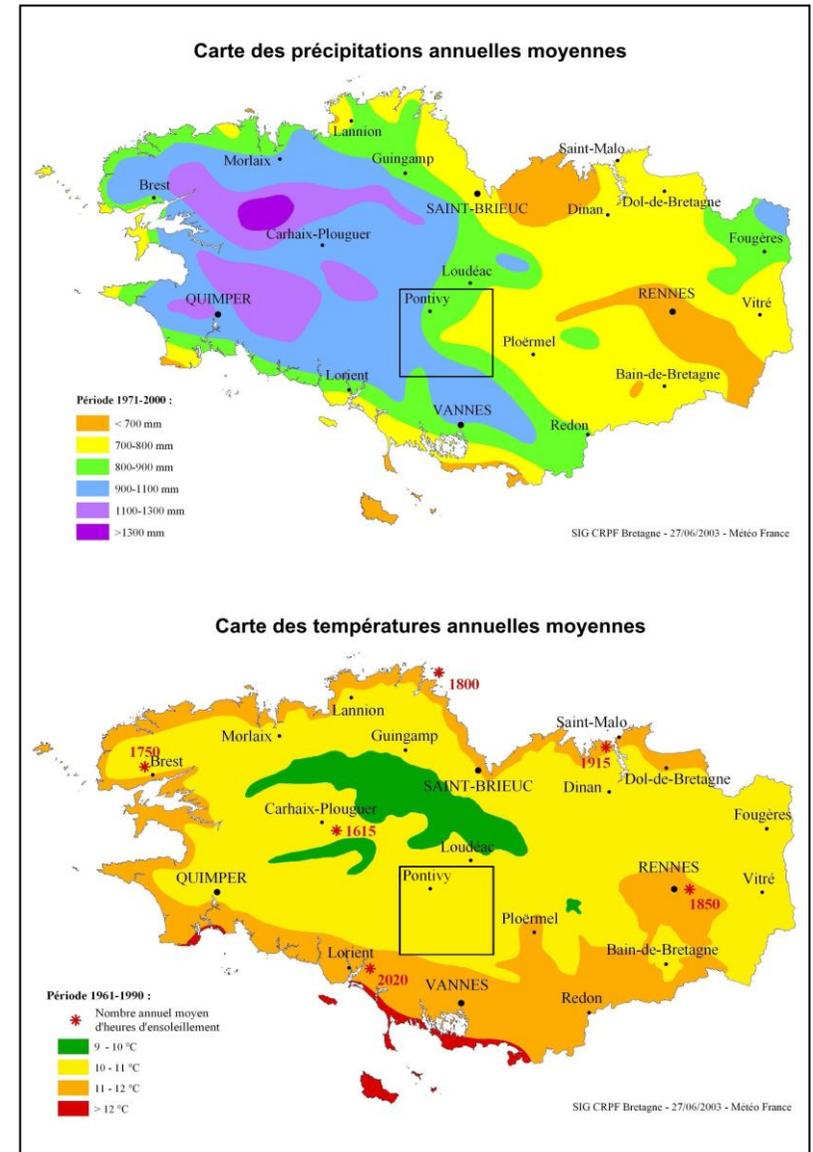
¹ Sols dont les éléments minéraux ont été entraînés vers le bas suite aux précipitations et aux mouvements de l'eau dans le sol.

² Couches de sol plus ou moins épaisses et sensiblement parallèles à la surface du sol

1.3. Caractéristiques climatiques

Le climat morbihannais appartient à la gamme des climats tempérés de type océanique. Néanmoins, cette dominante océanique tend faiblement à s'altérer au fur et à mesure que l'on s'avance vers l'intérieur des terres. Les lignes de crêtes parallèles des landes de Lanvaux dominant les vallées de l'Arz et de la Claie créent une barrière axée nord-ouest/sud-est qui limite les effets océaniques directs au nord. Cette barrière permet une protection du bassin pontivyen par régime perturbé de secteur ouest, facteur pluviométrique prédominant en Bretagne. Cette modulation des précipitations sur la partie centrale et orientale du pays de Pontivy est accentuée par la présence de reliefs granitiques boisés sur sa marge ouest. La répartition des précipitations épouse le relief, pourtant peu accusé, avec des précipitations généralement plus importantes sur les landes de Lanvaux. L'exposition aux vents dominants orientés ouest/sud-ouest est également dépendante du contexte topographique et de la présence forestière. De plus, l'orientation des différents versants sur le territoire offre un ensoleillement plus ou moins important. Enfin, s'enfonçant vers l'intérieur des terres, le territoire est parfois noyé dans un épais brouillard offrant des ambiances paysagères particulières comme celles du canal de Nantes à Brest et de ses maisons éclusières.

L'ensemble de ces facteurs météorologiques permet de déterminer des microclimats favorables ou défavorables à certains végétaux et peut parfois orienter les projets urbains, en particulier l'orientation du bâti. Ces facteurs climatiques interviennent donc de façon directe dans l'organisation spatiale des paysages ruraux et urbains.



Paysages du pays de Pontivy noyés dans le brouillard



Ecluse du canal de Nantes à Brest et chemin de halage



Ecluse en forêt de Branguily



Allée couverte de Bot-er-Mohed en Cléguérec



Canal de Nantes à Brest en Rohan

1.4. Milieux naturels et biodiversité

a. Une nature à portée de vue souvent méconnue

Lorsque l'on évoque les espaces naturels, nombreux sont ceux qui imaginent des coins de nature bucoliques. Pourtant, loin d'être majoritaires, ces espaces naturels « remarquables » sont noyés dans des espaces de nature « ordinaires », que l'on côtoie tous les jours sans même en mesurer la richesse.

Les bords de route ou de chemin : de véritables corridors écologiques à préserver

Du talus au fossé, en passant par l'accotement ou le terre-plein, les bords de route ou de chemin forment un écosystème particulier abritant la flore et la faune locales. Accompagnant parfois un linéaire planté d'arbres et de haies, un grand nombre d'espèces sauvages y trouvent les conditions nécessaires à leur développement. Les écosystèmes des « dépendances vertes routières » (c'est le nom administratif) représentent un des plus grands ensembles naturels sauvages sur le territoire du pays de Pontivy. Face aux pollutions diverses (automobiles, produits phytosanitaires...) et aux tâches d'entretien de plus en plus lourdes, les collectivités territoriales (en charge de l'entretien du réseau) sont amenées à se tourner vers une gestion écologique du réseau, plus respectueuse de l'équilibre biologique des espèces et de la stabilité des biotopes (par exemple le fauchage tardif des bords de route...).



Espace vert aménagé dans le bourg de Moréac



Fauchage des bords de chemin au mois de mai



Végétalisation autour d'une propriété

La biodiversité en milieu urbanisé : un enjeu pour demain

Parler de biodiversité et d'écologie urbaine peut sembler quelque peu saugrenu. Quelle est la place accordée à la faune et la flore en milieu urbain ? Quel est l'impact de l'urbanisation sur la biodiversité ? Quels sont les rôles des reliquats de nature dans la trame urbaine ? Est-ce le bitume qui rend les bourgs inaccessibles pour certaines espèces, le bruit qui les chasse, ou bien encore les différences de température ? Les trottoirs bitumés doivent-ils céder la place aux trottoirs enherbés en centre-bourg et dans les nouveaux lotissements ? Ce sont là, autant de questions auxquelles les communes du pays de Pontivy seront confrontées à l'avenir. L'approche environnementale des projets urbains et plus particulièrement la qualité écologique de ces projets devient donc une nouvelle donne pour les aménageurs et les urbanistes.

Autour de nos maisons d'habitation, une nature reconstituée

La demande sociale citoyenne en faveur d'un rapprochement du citadin et de la nature commence dans son espace privé. Ceci amène l'architecte, le paysagiste et l'utilisateur à penser ou repenser l'habitation et le jardin. Ces derniers ne servent plus simplement à répondre aux besoins des êtres humains, mais ils serviront de refuge, de nid ou de garde-manger à une multitude d'espèces animales et végétales.

b. Un territoire agricole, support de biodiversité

L'agriculture intensive sur le territoire du pays de Pontivy marque profondément le paysage. L'uniformisation des cultures agricoles, l'homogénéisation des habitats et l'arasement des haies ont été préjudiciables en particulier à la faune sauvage. Ces phénomènes ont eu pour principale conséquence une perte de biodiversité conséquente pour le milieu rural. Néanmoins, le territoire agricole sur le pays révèle encore de nombreuses zones d'accueil et de refuge pour la faune et la flore sauvage.

La richesse spécifique des prairies et des zones de culture

Le pays de Pontivy est un territoire rural, où s'exercent notamment les activités agricoles (cultures, fauche, pâture...). La mosaïque des parcelles pâturées, fauchées ou cultivées octroie au territoire une large diversité biologique.



La richesse écologique des prairies, tant au niveau de la diversité des habitats naturels que de la richesse spécifique, nécessite une gestion différenciée de ces espaces. Il s'agit entre autre de promouvoir le pâturage extensif et la fauche, essentiels pour la conservation de la biodiversité. Les prairies

humides fortement menacées à l'échelle régionale, nationale, et au-delà, sont considérées comme de véritables réservoirs de biodiversité. La fragilité de ces zones humides sur le territoire pontivyen est également manifeste. Les acteurs doivent rester mobilisés pour lutter contre les phénomènes d'enfrichement par abandon de l'entretien et d'urbanisation grandissante sur ces secteurs à fort potentiel écologique.

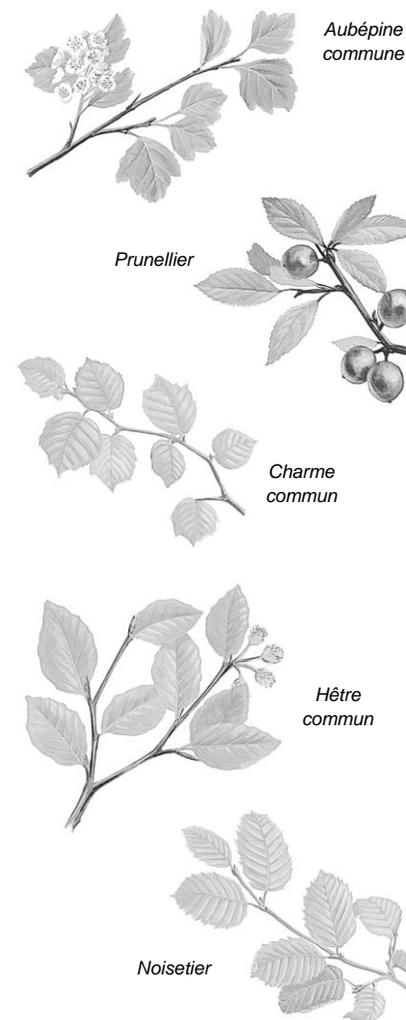


Certaines espèces animales et végétales colonisent les champs de culture. Les plantes messicoles¹ et certaines espèces faunistiques nichant dans les cultures en sont les principales illustrations. Cependant, la végétation messicole a largement disparu des champs sur le territoire. Remarquablement, l'évolution de ces plantes illustre bien la modification des pratiques agricoles durant ces cinquante dernières années.

Le bocage : un réseau de connexion biologique

Le bocage est un paysage typique de la région qui se caractérise par la présence de haies, à plat ou sur talus, remplissant des fonctions multiples. Au-delà des fonctions micro-climatique, hydraulique, épuratrice, anti-érosive, paysagère et de production de bois d'œuvre et de chauffage, la haie constitue également des lieux de refuge, d'alimentation et de déplacement (fonction de corridor biologique) pour les espèces animales et végétales. Seulement, sur le pays de Pontivy, la forte emprise de l'homme sur son territoire ne laisse par endroit qu'une trame bocagère relictuelle après les vagues successives de remembrement.

Quelques essences constitutives des haies bocagères

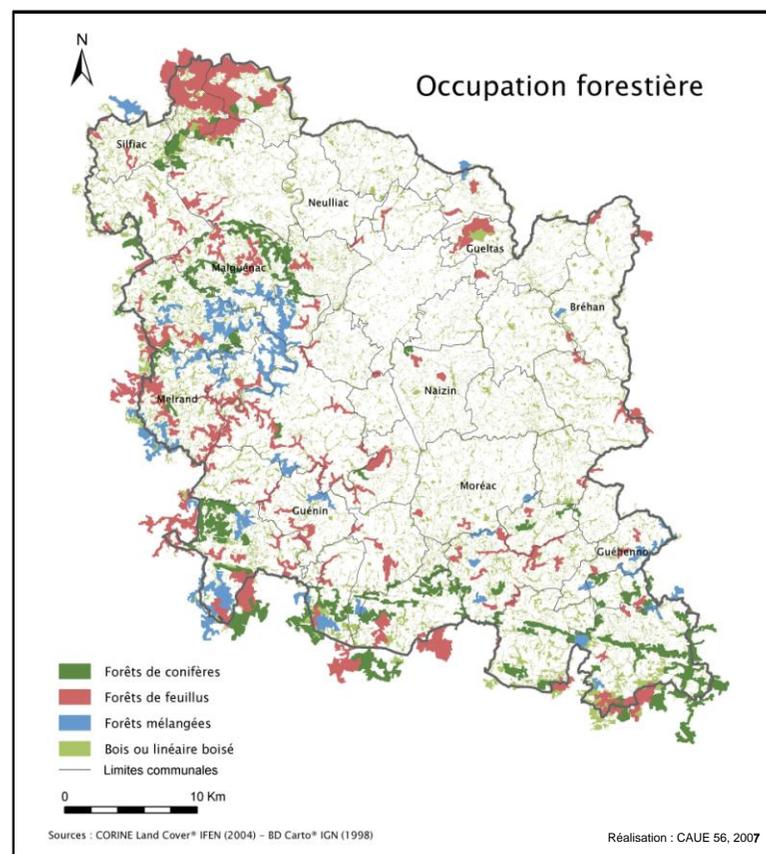


Guides Nature, Nathan, 2004

¹ Plantes annuelles habitant les moissons (coquelicots, bleuets...)

c. Une occupation forestière sur les marges

A la fin du XIX^{ème} siècle, persistait le souvenir « d'un énorme bloc sylvestre, muraille de Chine verdoyante et arborescente »¹ laissé par les massifs boisés de Camors, de Floranges, de Lanvaux et plus au nord par la forêt de Quénécan. Ces forêts domaniales et ces boisements privés marquent les bordures ouest et sud du pays de Pontivy. Ces grands massifs forestiers sont accompagnés d'ensembles boisés de taille plus modeste et disséminés sur l'ensemble du territoire (forêt de Branguily, bois de Kergroix, lande du Crano, etc.).



¹ *Les paysages forestiers du Morbihan : du recul à la reconquête*, Jean MAHAUD, Courrier de l'environnement de l'INRA n°34, juillet 1998

Les surfaces à forte tradition forestière, localisées sur les landes de Lanvaux et le long des rives du Blavet, ont été soumises à d'intenses reboisements à partir de 1947 avec la création du Fonds Forestier National. L'enrésinement progressif des landes de Lanvaux fait que le terme de « landes » a perdu toute signification et n'évoque plus aujourd'hui que la localisation géographique de paysages disparus. Néanmoins, associations, collectivités et élus ont pris conscience de l'intérêt biologique, paysager, touristique et économique des landes.

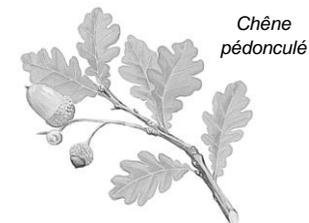
La composition des boisements est répartie entre les forêts de résineux, de feuillus et les forêts mixtes auxquelles il convient de rajouter le linéaire boisé (haies bocagères, ripisylve²...). L'exploitation forestière de certains massifs pourrait s'étendre dans les prochaines années avec le développement de la filière bois-énergie.



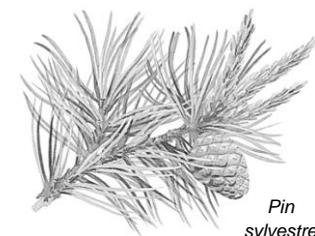
Quelques essences constitutives des bois et forêts



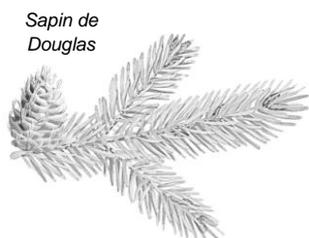
Châtaignier



Chêne pédonculé



Pin sylvestre



Sapin de Douglas

Guides Nature, Nathan, 2004

² Boisement naturel ou artificiel qui longe les rives d'un cours d'eau

A la découverte des landes...

Quelle place occupe les landes aujourd'hui ?

En France, les landes se situent principalement dans le Massif Central et le Massif Armoricaïn. Elles structurent les paysages emblématiques de la Bretagne que ce soit sur la frange littorale ou dans les collines intérieures.

Au cours des siècles, les surfaces occupées par les landes ont beaucoup fluctué, passant successivement par des épisodes d'extension puis de régression. L'évolution des pratiques et des techniques agricoles a contribué à délaïsser ce milieu autrefois exploité pour le pâturage, la récolte de fourrage et la culture d'ajoncs ou de genêts.

Différents recensements englobant sous la dénomination de « zones d'inculture » (landes et friches) font état de 80 000 à 300 000 hectares de landes en Bretagne, soit moins de 10% du territoire.

Quelles actions entreprendre pour préserver les landes ?

Depuis plusieurs années, les associations, les collectivités et les élus ont pris conscience de la nécessité de protéger et mettre en valeur les landes pour leur intérêt biologique, paysager, touristique... Afin de préserver ce patrimoine naturel, des mesures de protection ont été instaurées : sites Natura 2000, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, acquisitions foncières... La protection contractuelle des sites a souvent été accompagnée par la mise en place d'une gestion de type fauche ou pâturage par des races rustiques.



Enrésinement de la lande

Tout en respectant leur richesse biologique et leur qualité paysagère, il est nécessaire de les entretenir afin de prévenir le risque d'incendie et de lutter contre la fermeture du milieu.

Quelles menaces pèsent sur les landes ?

Les landes primaires littorales sont principalement menacées par les **aménagements et les constructions incontrôlés sur la frange littorale et la surfréquentation touristique** de certains sites.

L'**abandon progressif des pratiques agricoles** sur les landes secondaires, les **défrichements en vue d'une mise en culture, l'introduction de résineux, l'assèchement, le drainage des zones humides et les incendies** ont, depuis le XIX^{ème} siècle contribué à la régression de ce type d'habitat. Le **piétinement** et le **surpâturage** sont aussi des facteurs de régression.

La régression de la lande induit une fragmentation des habitats et une diminution des espèces inféodées à ce type de milieu.



Ajonc

Qu'est-ce qu'une lande ?

Le terme « lande », d'origine celtique lann, signifie terre inculte découverte et libre. Composées d'arbrisseaux et dominées par le rose des bruyères et l'or des ajoncs et des genêts, les landes se développent sur des sols acides et pauvres.



Bruyère

Pour la plupart, leur existence est liée aux opérations de défrichement et de déforestation amorcées au Moyen-âge jusqu'au début du XIX^{ème} siècle afin d'étendre les surfaces de culture. Gérées par l'homme jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, les landes changent de statut pour devenir des « zones d'inculture » dans les années 1960. Elles sont alors soumises à d'intenses reboisements constitués en majorité de résineux.



Bruyère pin'shou

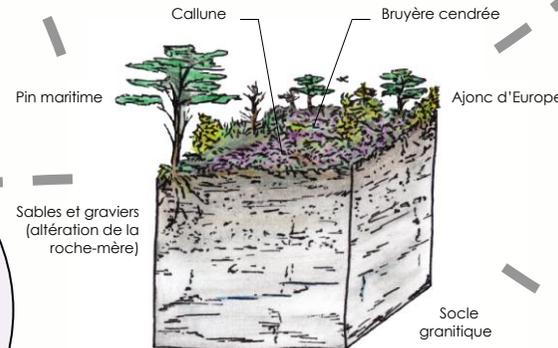
Existe-t-il plusieurs types de landes ?

D'après l'origine des landes, on distingue deux types de landes. Les « **landes primaires** » s'installent dans des endroits où les conditions écologiques ne permettent pas l'installation d'arbres ou d'arbustes élevés. C'est le cas d'une partie des landes littorales, exposées aux vents forts et aux embruns et des landes des crêtes rocheuses qui se développent sur des sols peu épais.

La plus grande partie des landes est cependant d'origine anthropique, ce sont les « landes secondaires ». Elles se sont développées à l'intérieur des terres suite à la déforestation des terrains pauvres. L'exploitation agricole des parcelles déboisées a épuisé les réserves en éléments nutritifs déjà faibles des sols, rendant la réinstallation spontanée d'un couvert forestier pratiquement impossible.

Les landes atlantiques sont classées habituellement selon l'**humidité relative du sol**. Chaque type de lande est alors caractérisé par la dominance d'une espèce de bruyère. **La lande sèche** est caractérisée par la bruyère cendrée, **la lande mésophile** (moyennement humide) par la bruyère ciliée et **la lande humide** par la bruyère à quatre angles.

Selon le **substrat rocheux**, on peut aussi différencier **la lande silicole** (régions côtières au climat océanique) et **la lande calcicole** (terrains calcaires dans les bassins sédimentaires).



Coupe schématique d'une lande sèche

Que peut-on trouver dans les landes ?

Les landes s'installent sur des sols **acides et pauvres en éléments minéraux**. Par conséquent, leur végétation souvent peu diversifiée est constituée de plantes adaptées aux substrats pauvres et acides.

Les **éricacées (bruyères, callune...)** développent au niveau de leurs racines des champignons microscopiques (les mycorhizes) capables de créer une symbiose avec les racines de la plante. Cette association facilite l'accessibilité des éricacées aux éléments minéraux du sol. Quant aux **ajoncs**, ils sont capables de fixer l'azote atmosphérique grâce à la présence de bactéries au niveau de leur système racinaire. **Ces adaptations expliquent la dominance des éricacées et des ajoncs dans les landes. Peu d'espèces végétales les accompagnent à cause des contraintes du milieu.**

Malgré une richesse spécifique faible, de nombreuses espèces animales inféodées à cet habitat bénéficient d'un statut de protection pour leur valeur patrimoniale et renforcent ainsi le caractère remarquable de ce milieu. La vie animale associée aux landes est souvent fonction de la composition floristique et de la physionomie du site. C'est le cas du papillon, l'azuré des mouillères dont le cycle de vie est indissociable des landes tourbeuses. Certains oiseaux trouvent dans ce milieu un espace ouvert offrant des potentialités pour nicher et une nourriture diversifiée.



Lande à bruyères



Azuré des mouillères

Comment évoluent les landes ?

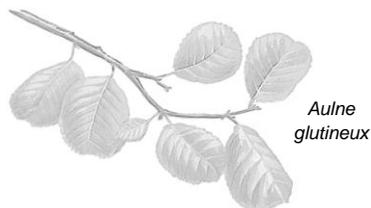
La physionomie et la composition floristique des landes dépendent du type de sol et du climat. A ces facteurs s'ajoute le mode de gestion mis en œuvre. Par exemple, le **pâturage et le piétinement** favorisent la croissance des végétaux herbacés au détriment des bruyères et des ajoncs. **La fauche** privilégie le maintien des landes rases à bruyères.

Les landes soumises à de fortes contraintes physiques (vents violents, sols pauvres) sont considérées comme stables. A l'inverse, les landes « abritées » sur sols plus profonds sont susceptibles d'évoluer vers un stade préforestier (fourrés) puis vers une formation boisée.

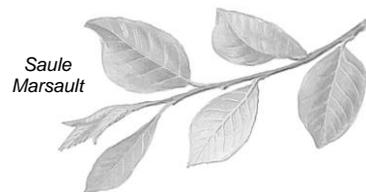
Selon qu'elles évoluent vers des fourrés ou des pelouses, l'évolution est qualifiée de progressive ou régressive.

d. Des zones humides remarquables

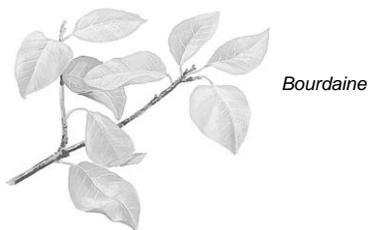
Quelques essences constitutives de la ripisylve



Aulne glutineux



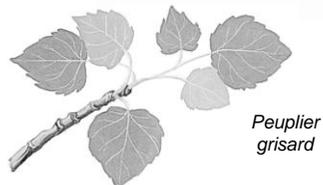
Saule Marsault



Bourdaine



Frêne commun



Peuplier grisard

Guides Nature, Nathan, 2004

Marqué par les vallées et les cours d'eau qui structurent profondément le territoire, le pays de Pontivy profite de ces atouts naturels afin d'attirer les touristes hors des domaines littoraux. Le Blavet, la Sarre, l'Evel, la Claie, le Tarun, sans oublier le canal de Nantes à Brest forment un réseau hydrographique dense mais souvent menacé par les pollutions. En bordure de ces cours d'eau se développe une végétation appelée ripisylve, qui peut former par endroits de petites forêts-galeries.

De nombreuses étendues d'eau jalonnent le pays, parmi lesquelles il convient de citer le lac de Guerlédan, les étangs fondus dans la forêt de Quénécan, les carrières réhabilitées et retournées à l'état « naturel » ou utilisées pour les activités de loisirs... Enfin, que dire des tourbières et landes tourbeuses sinon qu'elles confèrent au pays de Pontivy une richesse patrimoniale remarquable. Malheureusement, de nombreuses interventions humaines ont compromis leur survie, provoquant parfois la disparition irrémédiable de certaines d'entre-elles. Pour exemple, citons la disparition des tourbières de Kerandy (Kergrist), de Boduic (Cléguérec), de la Houssaye (Pontivy et Saint-Thuriau) et de la Grenouillère (Kerfourn), toutes inscrites à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique¹ au début des années 1980.



Etang du Fourneau



Tourbière de Silfiac-Porh Clud

L'Evel et sa ripisylve



¹ Sources : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Bretagne

A la découverte des tourbières...

Où sont localisées les tourbières en France ?

En France, le climat tempéré et humide est propice au développement des tourbières. Une majorité de régions françaises est donc susceptible d'abriter ce type de milieu. Cependant, ce constat ne peut pas se généraliser à l'ensemble du territoire car il existe une grande disparité régionale. Les superficies les plus importantes de tourbières se rencontrent à l'étage montagnard, dans les vallées et les dépressions de la moitié nord de la France.

D'après diverses estimations, la superficie totale occupée par les tourbières et marais tourbeux au niveau national varie entre 60 000 et 100 000 hectares, soit moins de 0,2% du territoire.



Qu'est-ce qu'une tourbière ?

Par définition, une tourbière est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

Cet écosystème se caractérise par un sol saturé en permanence d'eau stagnante ou très peu mobile. L'eau stagnante crée ainsi un milieu dépourvu d'oxygène limitant le processus de décomposition de la litière. Cette litière végétale se minéralisant très lentement et très partiellement s'accumule alors progressivement, formant un dépôt de matière organique mal ou non décomposé appelé la **tourbe**.

Véritable « roche » fossile organique, la tourbe est donc un sol organique issu de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau. Les végétaux édificateurs de la tourbe sont essentiellement des bryophytes (les sphaignes) et diverses plantes herbacées.



Existe-t-il plusieurs types de tourbières ?

Les caractères généralement retenus pour identifier et décrire une tourbière font référence à :

- **l'acidité du milieu** avec les tourbières acides ou alcalines.
- **la teneur du milieu en éléments nutritifs dissous** : les tourbières oligotrophes (pauvres en éléments minéraux), eutrophes (fortement minéralisées) ou mésotrophes pour les tourbières intermédiaires.
- **la végétation dominante** : tourbière à sphaignes, à laïches, à roseaux...

Aujourd'hui, la classification la plus intéressante prend en compte **leur mode de genèse**. On distingue alors : **la tourbière soligène** (issue de l'écoulement lent et continu le long d'une faible pente), **la tourbière topogène** (consécutive à l'accumulation des eaux provenant de ruissellements ou d'une nappe affleurante dans un fond de vallon), **la tourbière limnogène** (se développant à partir des berges d'une pièce d'eau en colonisant progressivement la surface en eau), **la tourbière fluviogène** (provenant de l'inondation périodique d'une vallée par un cours d'eau), **la tourbière ombrogène** (née des précipitations abondantes).

La classification se base également sur **leur mode d'alimentation hydrique**. On distingue ainsi : **la tourbière minérotrophe** (alimentée par des eaux de ruissellement et par la nappe souterraine) et **la tourbière ombrotrophe** (alimentée par les eaux météoriques).

Quelles sont les causes de dégradation ?

Malgré leur valeur patrimoniale et en dépit de la multiplicité des fonctions qu'elles assurent, les tourbières ont subi durant plusieurs décennies d'importantes dégradations découlant de l'activité humaine.

L'exploitation des tourbières a été progressivement abandonnée à mesure du développement économique et social de notre pays. En même temps que cessaient ces activités traditionnelles sur de nombreuses tourbières alors abandonnées à leur évolution spontanée, d'autres sites ont progressivement fait l'objet de nouvelles activités. Drainages intensifs, plantations d'arbres, décharges, remblaiements, creusements de plans d'eau, sont autant d'activités et d'atteintes qui se sont développées depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La superficie des tourbières françaises supérieure à 200 000 hectares dans les années 1945, s'est vue réduire de plus de moitié en 60 ans.



Pourquoi protéger les tourbières ?

Autrefois considérées comme des marais putrides, aux eaux croupissantes porteuses de miasmes et peuplées de créatures malfaisantes, les tourbières ont été asséchées et assainies au nom de la santé publique. Ce n'est que récemment que l'on a pu mieux cerner et comprendre le rôle majeur qu'assurent ces milieux et admettre la nécessité de les conserver.

Les tourbières sont d'abord des régulateurs. Elles filtrent ou stockent l'eau et constituent de véritables sources d'eau potable. Elles limitent l'importance des crues.

Cet écosystème abrite une biodiversité élevée et souvent protégée.

Les tourbières constituent un patrimoine culturel remarquable et offrent des paysages exceptionnels. Elles sont un témoignage des relations étroites entre les pratiques agricoles et les usages de la société rurale d'autrefois.

Enfin, les tourbières ont un intérêt économique. Certaines sont le support de diverses activités : pâturage, chasse, tourisme...

Comment les préserver ?

Des mesures réglementaires peuvent être mises en œuvre dans une démarche concertée afin de préserver ces milieux.

La maîtrise foncière ou d'usage sur les sites non protégés par la réglementation peut être envisagée. L'acquisition foncière peut s'effectuer par une collectivité territoriale (ex : le Conseil général au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles).

Des outils financiers permettent de mettre en œuvre des partenariats avec des financements européens (programme LIFE, Natura 2000), des financements nationaux, régionaux ou départementaux mais également des financements par le Conservatoire du Littoral...

Pour les communes rurales, l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (POS, PLU...) peut être une excellente opportunité pour prendre en compte la conservation de ces biotopes.



Que peut-on trouver dans une tourbière ?

Comme toutes les zones humides, les tourbières sont des écosystèmes abritant une biodiversité élevée et très souvent des espèces rares ou protégées.

La flore de cet écosystème est caractérisée par la présence de **sphaignes**, mais aussi de nombreux **joncs** et **carex** qui formeront après plusieurs siècles la tourbe. Ces espèces végétales sont parfois accompagnées par la présence de **Drosera**, de l'utriculaire, de la **linaigrette**, de touffes de **molinie**, d'arbustes de la famille des **éricacées** (bruyère, callune) et parfois d'arbres...

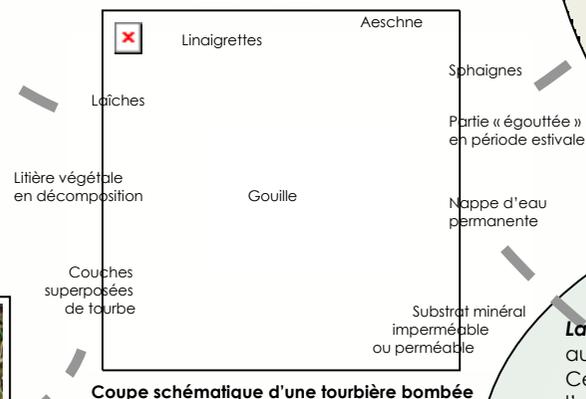
La tourbière constitue également un lieu de vie pour **la faune** et notamment les invertébrés qui y abondent. On observe la présence de papillons, de libellules, de batraciens, de nombreux oiseaux...



Comment évoluent les tourbières ?

La pluviosité, la topographie du site, une température relativement basse et la nature du substrat sont les composantes essentielles de formation et de développement des tourbières.

Pour les tourbières alimentées par les eaux de ruissellement et les nappes souterraines, l'accumulation de tourbe conduit à l'élévation progressive de la surface tourbeuse jusqu'à ce que la végétation finisse par ne plus être en contact et s'affranchisse de son alimentation en eau. Si les précipitations sont suffisamment abondantes, elles se substituent alors à la nappe pour assurer le développement du milieu. Dans le cas contraire, la tourbière s'assèche progressivement et la tourbière sénescence devient inactive. Ce stade ultime dit minéralisé s'accompagne généralement d'une évolution de la végétation vers des stades de préforestation.



2. Les fondements humains

2.1. Aperçu historique des origines du pays de Pontivy

a. De la Préhistoire à l'Antiquité : les vestiges d'anciennes civilisations

De l'époque préhistorique, le pays de Pontivy conserve des traces de ces civilisations. Par exemple, ces peuplements ont érigé à Bot-er-Mohed en Cléguérec une allée couverte de la fin du Néolithique, ou bien encore à Kergonfalz en Bignan, un dolmen sous tumulus. Autre vestige de cette époque lointaine, la « butte de Castennec » et son important oppidum en forme d'éperon barré, qui s'est révélée être un lieu privilégié de peuplement humain dès l'âge du fer.

Goh Menhir en St-Jean-Brévelay



Butte de Castennec





Menhir de Kertuhet en St-Jean-Brévelay

© CAUE 66, 2007



Dolmen sous tumulus de Kergonfalz en Bignan

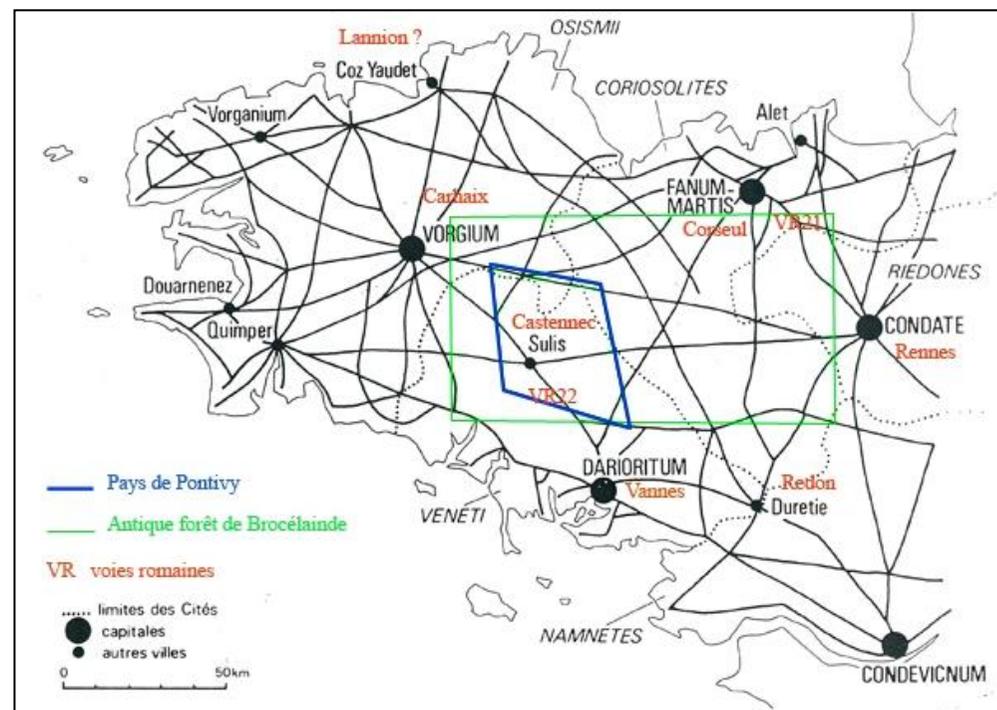
© CAUE 66, 2007



Allée couverte de Kergonfalz en Bignan

© CAUE 66, 2007

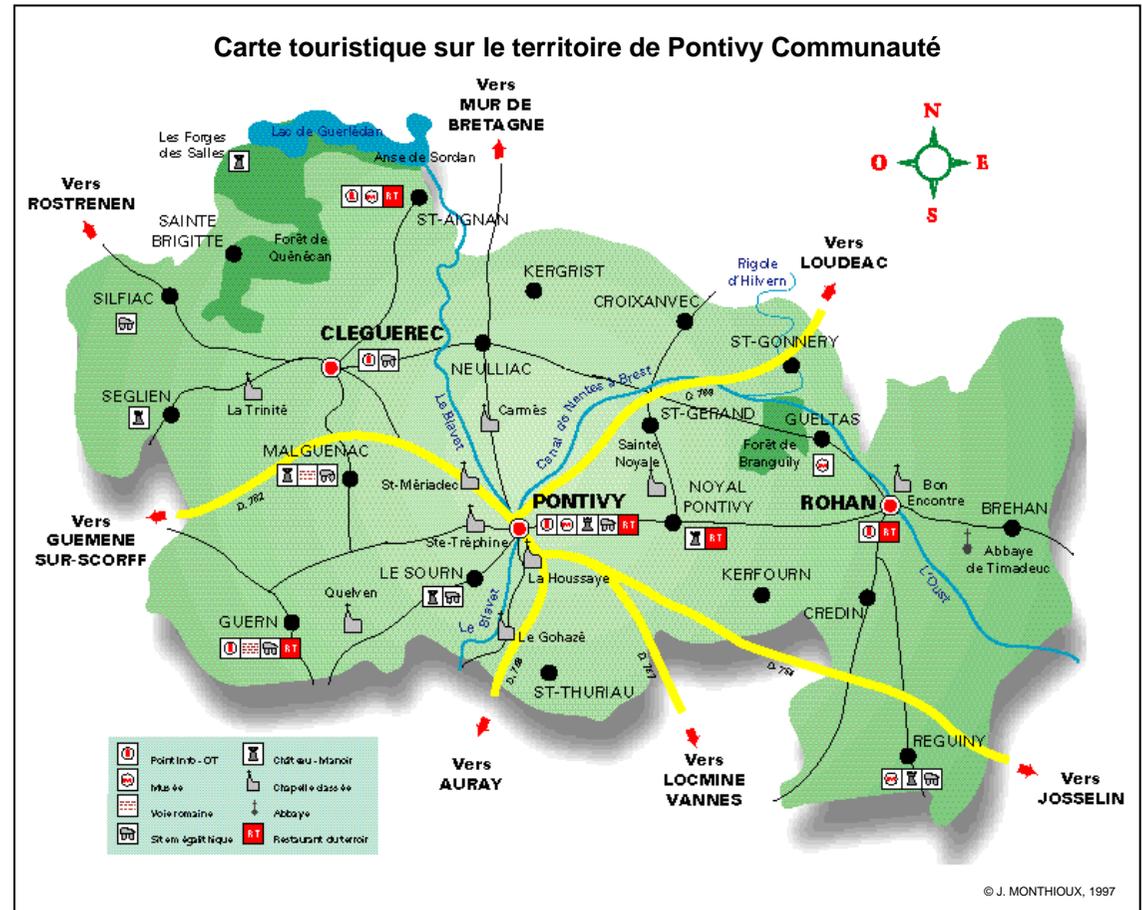
Situé dans le « Pagus trans sylvam » des Romains, le pays de Pontivy est une zone de passage, de rencontre et de confrontation, autrefois traversée par trois voies romaines importantes : la VR Vannes-Corseul, la VR Rennes-Carhaix et enfin la VR22 Brest-Carhaix-Vannes. Cette dernière pénètre le pays de Pontivy à Silfiac et porte encore le témoignage de cette époque, à travers la présence de bornes milliaires à Séglien, Guern et Castennec.



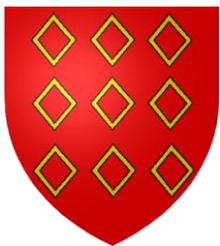
Source : *Des Mégalithes aux Cathédrales*, Skol Vreizh., brochure Arzal de Marcel Couédel

b. Du Moyen Âge à la chute de l'Empire : naissance d'un « fief » fédérateur au nord du pays

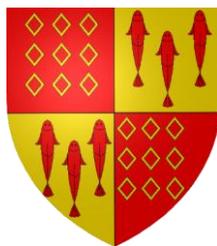
Le pays de Pontivy se situe essentiellement dans la partie ouest de l'antique « Poutrecoët ou Porhoët (XIII^{ème} siècle)¹ ». Avant l'an 1000, le Poutrecoët fait partie du domaine des premiers rois de Bretagne. A la mort du roi Salomon en 874, le domaine est partagé et le Poutrecoët rattaché au Comté de Rennes. Le début du XI^{ème} siècle voit apparaître la Vicomté de Porhoët avec Guethenoc, premier vicomte, qui fonde Josselin, future capitale de la châtellenie bretonne la plus étendue (plus de 140 paroisses, 4 000 km²), influencée par les pays de Vannes, Saint-Brieuc et Saint-Malo. En 1120, Geoffroy de Porhoët cède à son frère Alain la partie de la Vicomté à l'ouest de l'Oust, moins une douzaine de paroisses au sud de Josselin. Ce territoire deviendra la Vicomté de Rohan, du nom du château construit en 1104 au bord de l'Oust au lieu-dit « Roch'han » (petit rocher) par Alain de Porhoët qui devient Alain I^{er} de Rohan, fondateur de cette famille. Ce domaine très étendu comprend à l'origine 81 paroisses et les châtellenies de Rohan, Gouarec, Castennec en Bieuzy, Pontivy, Corlay et Guémené. En 1603, Henri IV érige la Vicomté en Duché Pairie au profit de Henri II de Rohan, avec les châtellenies de Rohan, La Chèze, Loudéac, La Trinité-Porhoët, Gouarec et Pontivy comme capitale et tribunal d'appel vis-à-vis des cinq autres sièges de justice. Ce « fief Rohan », qui couvre les cantons de Cléguérec, Pontivy et Rohan apparaît comme l'élément fédérateur du nord du pays.



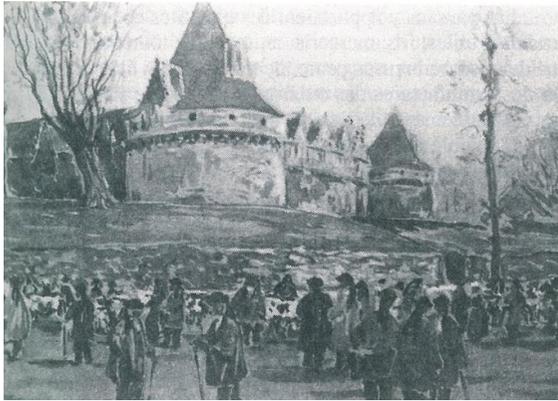
Blason des Rohan



Blason des Rohan Chabot



¹ Pou ou Plou ou Po = pays, Trecoët = à travers bois



Le champ de foire de Pontivy, jadis en Noyal, don du Duc de Rohan en 1748, par Jac d'Or (collection Annick de Geyer dans *Noyal-Pontivy au cours des siècles* par Charles Floquet, Les amis de Noyal-Pontivy, 1993)

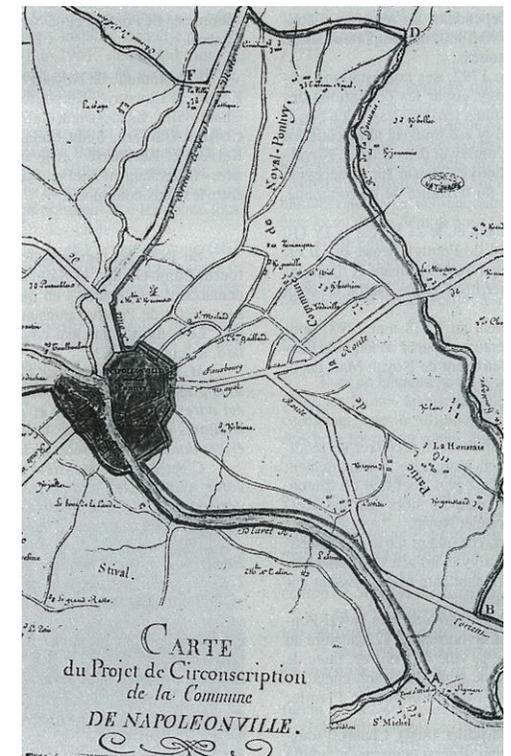
Le premier château de Pontivy, appelé « Les Salles », point central de ce fief, aurait été construit au XII^{ème} siècle par Alain II de Rohan afin de protéger le pont sur le Blavet, point d'origine de la ville où en 680 le moine Ivy aurait fondé un oratoire et franchi la rivière. Le château fut détruit par les anglais en 1342 pendant la guerre de succession de Bretagne. Au XV^{ème} siècle, le vicomte de Rohan permet aux religieux Cordeliers d'utiliser les matériaux de l'ancien château pour l'édification du couvent des Frères Mineurs et, à la fin de la guerre de succession, Pontivy devient la capitale de la Vicomté. Jean II y fait bâtir vers 1485, un nouveau château d'architecture militaire, restauré et embelli au milieu du XVI^{ème} siècle, autour duquel se développera au fil du temps un florissant commerce de toile, de cuir et de blé. Pontivy conforte ainsi sa position au sein de la Vicomté au détriment de Noyal, pourtant paroisse primitive naguère la plus vaste de Bretagne.

Le début des guerres de religion en 1562 fait de Pontivy un enjeu des combats entre catholiques et huguenots, la ville étant devenue un refuge de protestants autour du vicomte René de Rohan, élevé dans la religion réformée par sa mère Isabelle d'Albret, puis de son fils Henri II duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, chef du parti calviniste sous Louis XIII, généralissime des réformés en 1627. En 1645, Marguerite, duchesse de Rohan, seule survivante des neuf enfants d'Henri II, épouse Henri de Chabot, faisant passer les titres et possessions de Henri de Rohan dans la maison de Chabot, mais obtenant de Louis XIV le droit de porter le nom de Rohan-Chabot.

Ralliée très tôt à la Révolution, contrairement aux campagnes environnantes, Pontivy est regardée comme une place forte républicaine au cœur de la Bretagne. Les Rohan émigrent à l'étranger en 1789 et reviennent avec la prise de pouvoir du premier consul Bonaparte, le duc Alexandre de Rohan devenant lieutenant général des armées de l'Empereur Napoléon Bonaparte. Sous l'Empire, Napoléon fait de Pontivy une ville nouvelle, centre militaire et tertiaire qui prend le nom de Napoléonville le 9 novembre 1804, et ordonne la canalisation du Blavet. La chute de l'Empire en 1815 réduit les projets et la ville redevient Pontivy.



Ancienne plaque « Napoléonville » conservée sur le pignon nord de la gare de Pontivy



Carte de la commune de Napoléonville extraite des archives nationales

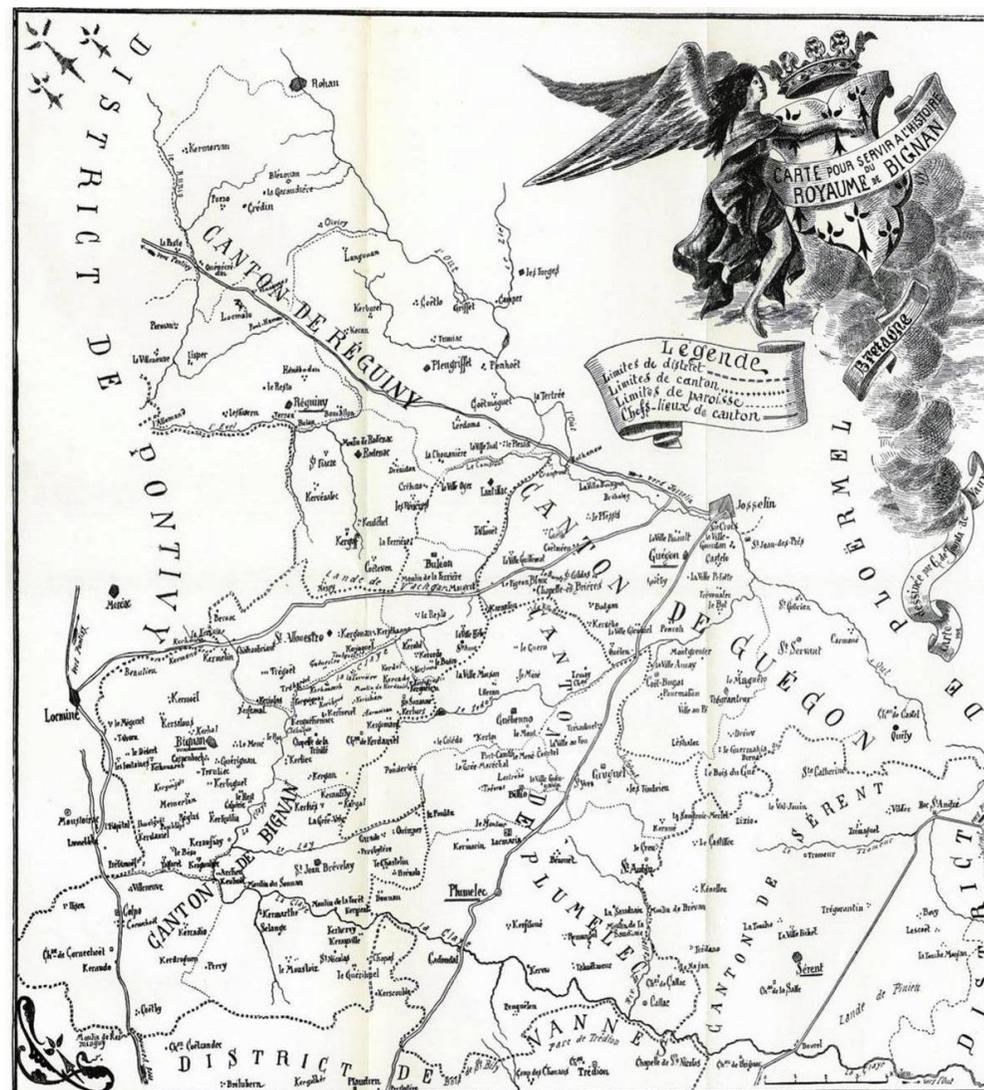
c. La période révolutionnaire : naissance d'un « royaume » fédérateur au sud du pays

En contraste avec le « fief Rohan », fort de sa capitale souvent influencée par les idées nouvelles, de sa richesse agricole, commerçante et industrielle avec ses forges, le sud du pays de Pontivy apparaît comme le gardien de la mentalité bretonne profonde, avec sa ruralité traditionnelle, son bocage serré, son relief accidenté, son peuplement très ancien comme en témoignent les nombreux mégalithes de ses trois cantons. Il est permis de penser que ces caractéristiques l'ont prédisposé à résister au vent de l'Histoire, et à défendre une façon de vivre et des convictions ancestrales, particulièrement pendant la Révolution, en devenant ce qui paraît être : l'élément fédérateur du sud du pays.

Un « Pays de Chouannerie » et plus singulièrement encore ce que l'abbé Le Falher a appelé « le Royaume de Bignan »¹ en référence au chef chouan Pierre Guillemot originaire de cette commune et fidèle lieutenant de Georges Cadoudal, qui tint le pays pendant une dizaine d'années. C'est sur un territoire recouvrant le doyenné de Porhoët devenu à partir du Consulat le doyenné de Bignan, que ces paroisses appelées « villages imperturbablement rebelles » par un général républicain, ont constitué le foyer le plus actif de la Chouannerie morbihannaise, appelée aussi « Chouanage » :

- Bignan, Guéhenno et Saint-Jean-Brévelay avec Guillemot « le roi de Bignan »,
- Baud et Melrand avec Jean Jean, lieutenant de Guillemot,
- Plumelec (Châteaux de Cadoudal, de Callac et autres manoirs), refuges de Chouans et de prêtres réfractaires.

De sévères affrontements opposèrent les Chouans aux troupes républicaines dans les affaires de Locmaria en Plumelec (1792), du Collédo en Guéhenno (1794), de Poublay en Bignan (1795), du Mont Guéhenno (1799).



Source : *Le royaume de Bignan*, J. Le Falher, 1979

¹ J. Le Falher, *Le Royaume de Bignan 1789-1805*. Ed. Laffitte Reprints Marseille, 1982

d. L'époque contemporaine : un paysage transformé par l'agriculture et l'industrie

Les lois révolutionnaires sur l'héritage ont imposé un morcellement des propriétés entraînant une intensification du bocage. Cette évolution du territoire après la Révolution se révélera pernicieuse pour l'adaptation des exploitations à une agriculture moderne. Ceci entraînera après la seconde guerre mondiale et avec l'industrialisation de l'agriculture un mouvement de regroupement des parcelles issues des partages successifs, rendu nécessaire. Malheureusement, des travaux connexes souvent excessifs ont fini par créer un paysage uniforme de champs ouverts, avec pour conséquence une érosion parfois dramatique du sol dans un relief exposé au vent et aux eaux de ruissellement que rien ne retient plus.

Parallèlement, sous la pression économique et démographique de ce que l'on a appelé « les Trente Glorieuses », on assiste à une prolifération de l'habitat avec pour conséquence le « mitage » du territoire, au détriment des espaces ruraux mais aussi des terres cultivées, ainsi qu'une déstructuration des « cohésions rurales » traditionnelles.

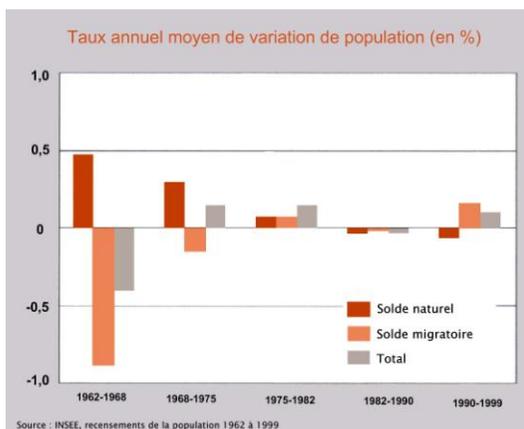
Aujourd'hui, « des tendances de fond s'affirment dans les actions collectives de façonnage de l'univers rural selon des directions où les logiques agricoles cèdent progressivement le pas aux logiques environnementales et paysagères »¹ dans une perspective de sauvegarde de l'environnement et de valorisation du territoire par le tourisme. Dans ce contexte, le Pays de Pontivy doit trouver les actions susceptibles de lui donner une identité commune basée sur sa géographie, son histoire, son patrimoine, ses réalités économiques, et de lui permettre de créer de nouvelles ressources par la mise en valeur de ses richesses.

¹ Fragmentation, regroupement et remembrement (du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours) - 25^{ème} Colloque de l'Association des ruralistes français 24-25-26 octobre 2001

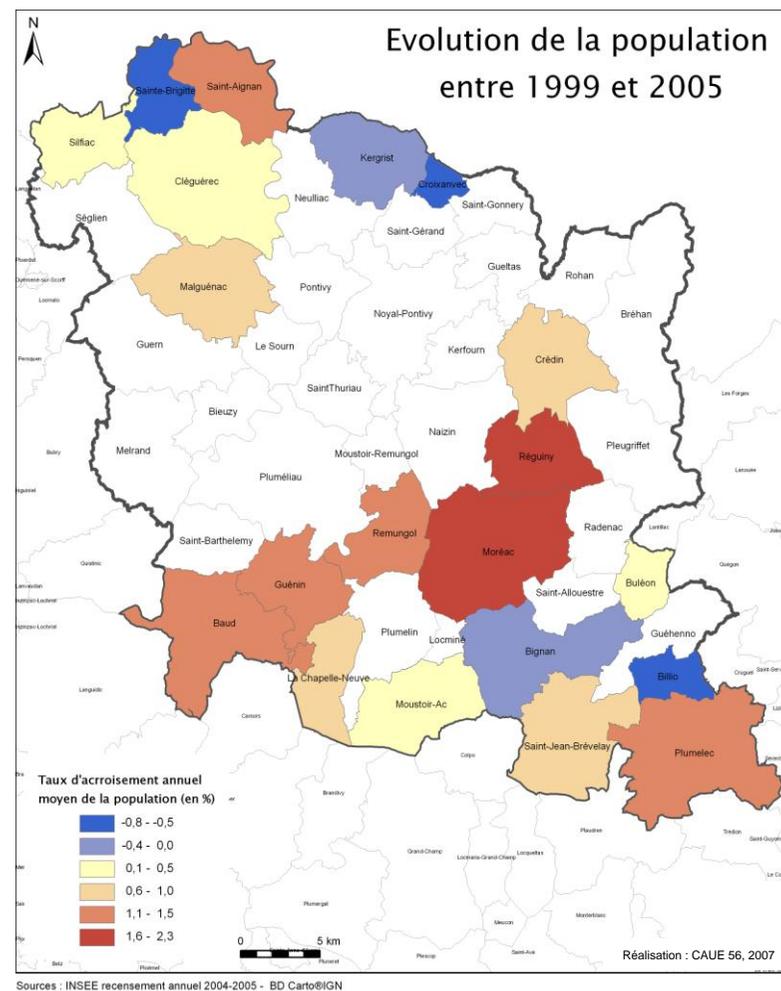
2.2. L'homme et son territoire

a. Une nette progression de la croissance démographique depuis 1999

A partir de 1999 et, avec plus de 77 000 habitants, la population du pays de Pontivy est rentrée dans une période de croissance soutenue. Marquée par une diminution (1968-1975), puis une stabilisation (1975-1990), la population a augmenté de 600 habitants entre 1990 et 1999.



Les recensements annuels déjà effectués, en 2004 et 2005, sur une partie du territoire¹ laissent entrevoir une croissance importante. Depuis 1999, le taux annuel moyen d'accroissement de la population est de 0,58% sur les communes recensées, soit très nettement supérieur à celui de la période précédente (0,11%). Sur 18 communes recensées en 2004 et 2005, le solde de la population est de plus de 2 000 habitants, soit un gain trois fois plus important que celui de la dernière période intercensitaire.



¹ Les communes de Sainte-Brigitte, Saint-Aignan, Silfiac, Cléguérec, Malguénac, Kergrist, Croixanvec, Crédin, Régigny, Moréac, Remungol, Guénin, la Chapelle-Neuve, Moustoir-Ac, Bignan, Saint-Jean-Brévelay, Billio, Buléon, Plumelec

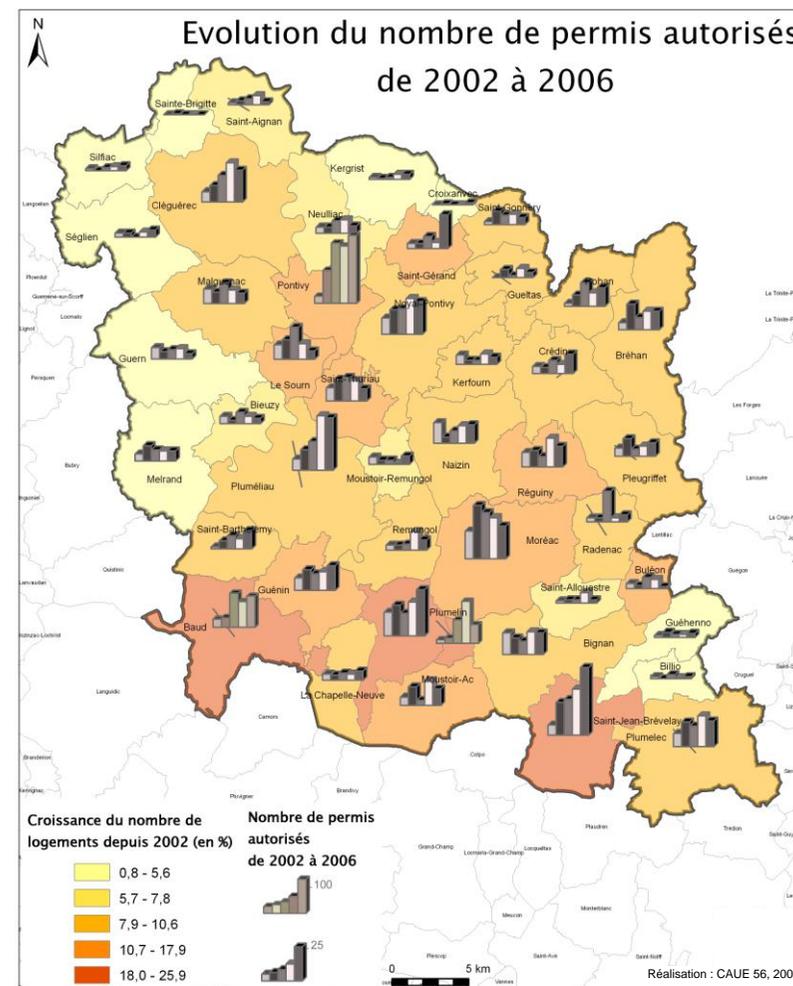
b. Un fort accroissement du parc de logements

En réponse à l'accroissement de la population, l'ensemble du parc de logements du pays de Pontivy a connu une augmentation supérieure à 8% entre 1999 et 2006 à l'exception de la frange nord-ouest du pays. Le sud du pays enregistre les plus fortes augmentations du nombre de permis de construire autorisés. En quatre ans (entre 2002 et 2006), les communes de Baud, Plumelin, Locminé et Saint-Jean-Brévelay ont vu leur parc de logements grossir d'un quart. Pontivy et ses communes limitrophes au sud sont également marquées par une croissance des logements importante.



Logements récents construits dans le bourg de Kerfourm

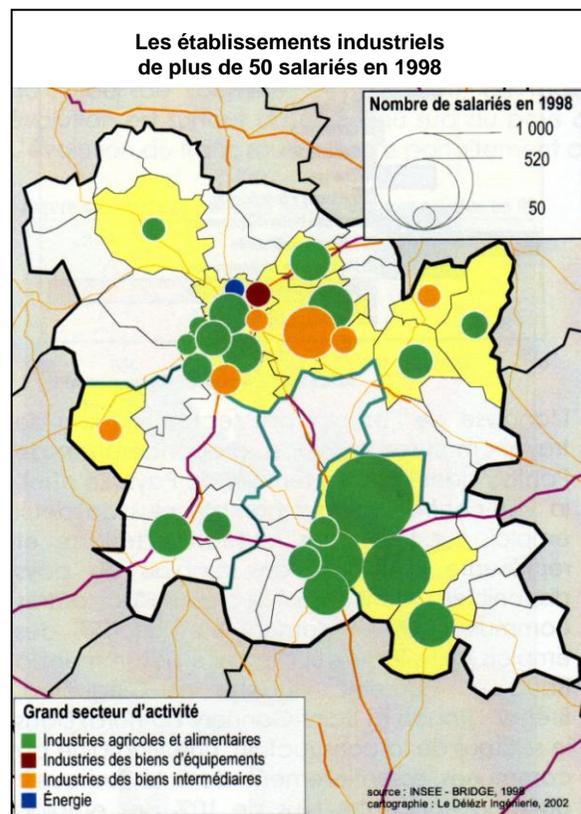
Lotissement récent construit sur la commune de Noyal-Pontivy



Sources : DDE Morbihan Permis autorisés de 2002 à 2006 - BD Carto@IGN

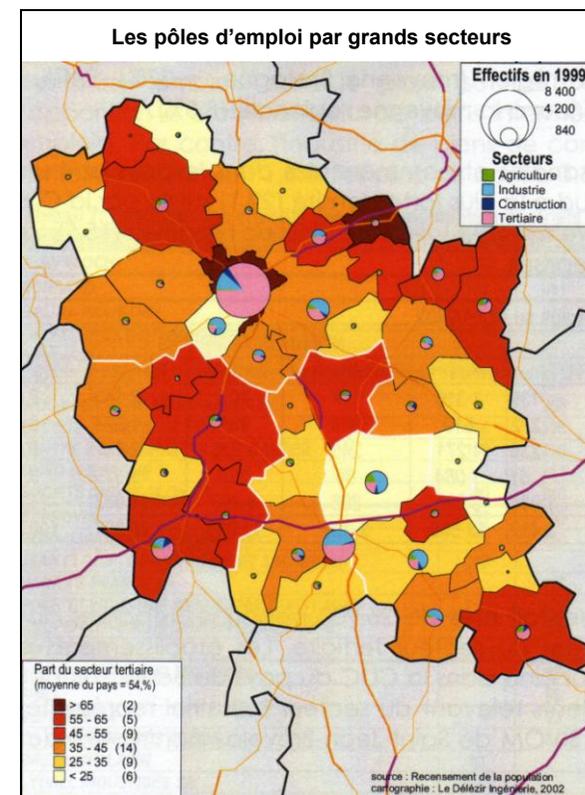
c. Le tissu économique

Le pays de Pontivy se caractérise par une forte concentration de l'emploi autour de deux pôles : l'un localisé au nord dans le secteur de Pontivy, l'autre situé au sud dans le secteur de Locminé. Le secteur industriel a enregistré une forte progression sur le territoire à la fin du XX^{ème} siècle, due en grande partie à une très forte prégnance de l'industrie agroalimentaire. Dans une moindre mesure, on assiste à la tertiarisation de l'emploi sur le territoire. Enfin, l'emploi dans l'agriculture est en forte baisse sur le pays comme partout ailleurs.

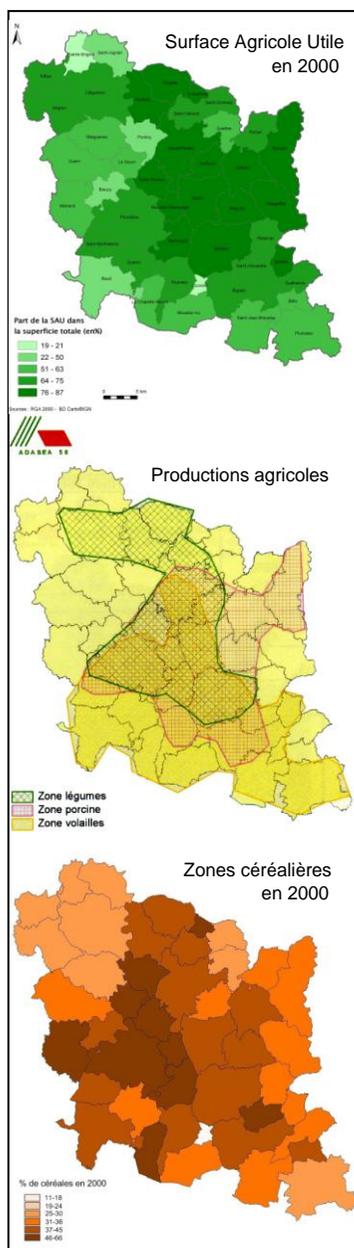


Une industrie à dominante agroalimentaire

Dans le secteur de Pontivy, partie nord du pays, l'industrie est constituée de petites et moyennes unités relativement diversifiées. Par contre, au sud, dans le secteur de Locminé, les établissements sont plutôt constitués de grandes unités essentiellement agroalimentaires. Principal moteur économique du pays, l'industrie agroalimentaire concentre les trois quarts des emplois industriels du pays. Elle est principalement tournée vers des activités de production de viande de boucherie ou de découpe de volaille. Le dynamisme des activités agroalimentaires a bénéficié à l'ensemble de la filière et favorisé l'implantation et le développement d'autres activités (emballages, transports routiers...). Toutefois, l'importance de ce secteur et la faible diversification industrielle qui en découle pourrait se révéler à terme une fragilité du secteur productif pour le territoire. La présence de certains bâtiments industriels marque profondément le paysage à l'image des silos qui jalonnent le territoire.



Unité agroalimentaire de la CECAB à St-Allouestre



Un emploi sur deux relève du secteur tertiaire

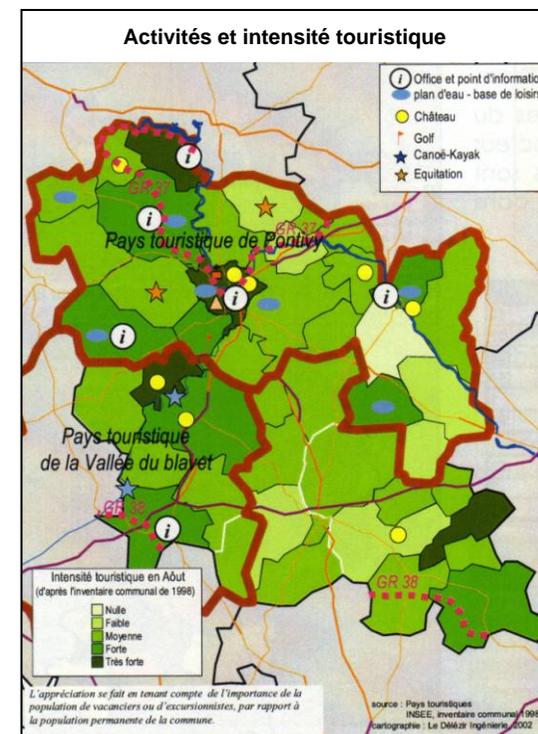
Le poids du secteur tertiaire n'a cessé de progresser sur le territoire. Malgré cela, le pays de Pontivy reste l'un des moins développés en terme d'emplois de services.

L'activité touristique semble plus importante dans la moitié ouest du pays bien structurée autour de la vallée du Blavet. Cet axe touristique s'articule autour de trois pôles : Bieuzy, Pontivy et St-Aignan. Malgré un potentiel naturel et patrimonial existant, le sud-est du pays semble moins exploiter l'activité touristique.

Malgré la baisse des effectifs, l'activité agricole reste encore soutenue

Historiquement connu pour son dynamisme et ses richesses agronomiques, le bassin de Pontivy connaît néanmoins une baisse significative du nombre d'actifs agricoles. En 2000, alors que le territoire représente 20% de la superficie départementale, la Superficie Agricole Utile est évaluée à 24% de la SAU départementale. Au niveau des productions agricoles, le pays se caractérise par l'importance de son tryptique : légumes (52% des surfaces en légumes du département), porcs (43% des effectifs porcins) et volailles (27% de la superficie des bâtiments d'élevage avicole). A ces productions vient s'ajouter la superficie cultivée en céréales représentant 29% de la surface céréalière du Morbihan. Le système de production agricole mis en place sur le territoire et découlant en partie des orientations de la Politique Agricole Commune a largement contribué au façonnement des paysages (remembrement, choix des productions, taille des parcelles...).

Enfin, de nombreuses terres agricoles sur le territoire sont peu à peu gagnées par l'implantation d'éoliennes, les retombées économiques de ces grands mâts profitant aux agriculteurs et aux collectivités locales.

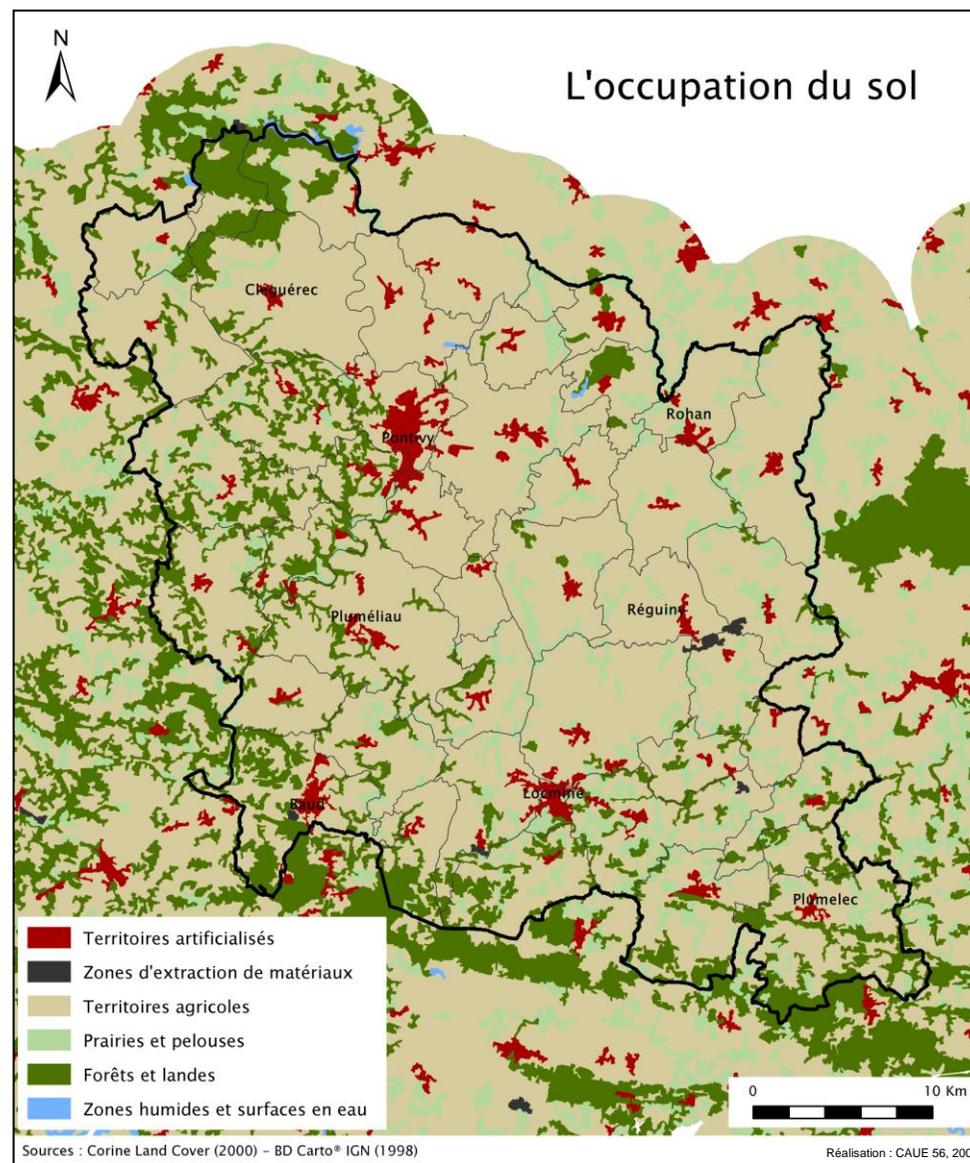


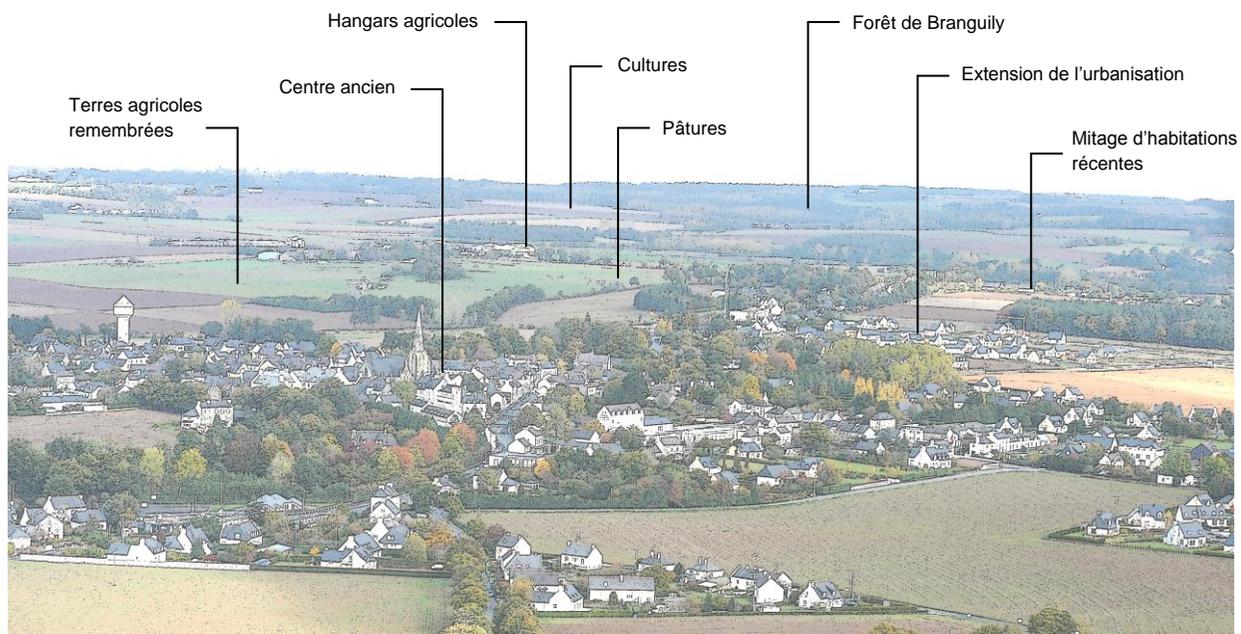
Centrales éoliennes sur les communes de Gueltas et Noyal-Pontivy



d. Un paysage diversifié, fruit de l'activité humaine

Durant des siècles, les hommes à travers l'exploitation des différents terroirs, leurs pratiques et les diverses implantations ont façonné le territoire, modelant la perception que l'on a du paysage. L'occupation de l'espace est ainsi partagée entre les milieux naturels, les territoires agricoles et les surfaces urbanisées.





Vues aérienne et au sol de la commune de Noyal-Pontivy dévoilant le bourg, les espaces naturels et agricoles



Des espaces naturels inégalement répartis sur le territoire

Des boisements épars ou étendus bordent principalement les marges ouest et sud du pays. Ils portent encore l'empreinte lisible de l'exploitation de l'homme (clairières résultant de l'essartage¹, enrésinement des landes de Lanvaux...). Le territoire du pays de Pontivy dispose également d'un chevelu hydrographique dense, offrant des zones humides remarquables par leurs fonctions et l'intérêt qu'elles suscitent. Enfin, de nombreux sites anciennement exploités et aujourd'hui abandonnés par l'homme ont été recolonisés de façon spontanée par la nature (carrières, anciens vergers abandonnés...).

Au cœur de la forêt de Quénécán



¹ Mode de défrichement et de culture consistant à couper les bois sur un terrain boisé, à les brûler et à utiliser les cendres comme engrais pour les cultures

Une occupation majoritairement agricole du territoire

La pression anthropique, avérée par la consommation d'espace, a généré de nouveaux espaces artificialisés aux dépens des espaces agricoles et naturels. Outre l'urbanisation des communes, l'agriculture intensive a profondément marqué le territoire. Les paysages sont bouleversés par l'arasement des haies et des talus, effets connexes du remembrement des terres qui prennent parfois un caractère systématique créant alors un paysage de « table rase ».

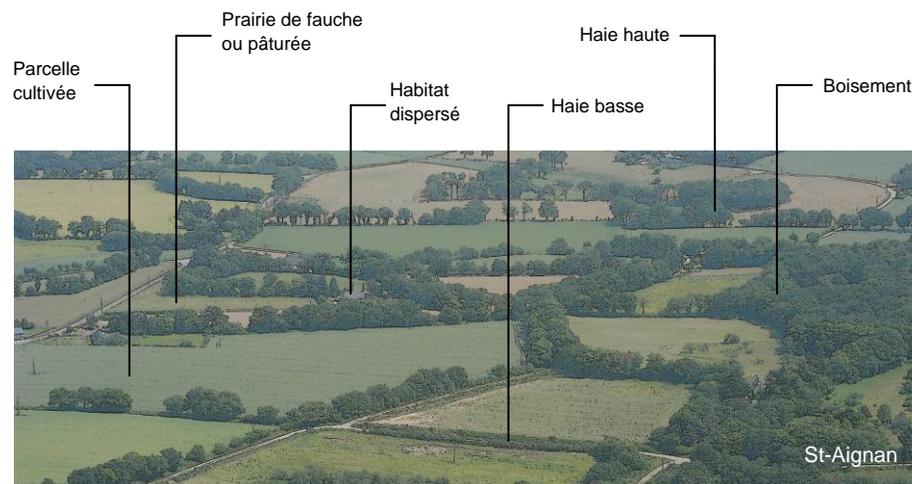
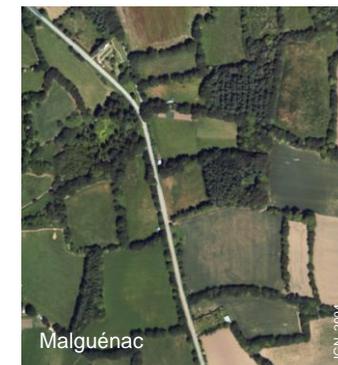
Représentant près de 70% de la superficie totale du pays, l'espace agricole montre des caractéristiques disparates : taille des parcelles, présence d'un maillage bocager... Ces caractéristiques, particulièrement dépendantes de la nature du sol et du type de production agricole, révèlent alors des zones de bocage, des zones de grandes cultures et des zones mixtes.

L'espace agricole est marqué par les étendues de terres cultivées, fauchées ou pâturées. De nombreux hangars et bâtiments d'élevage hors-sol jalonnent également le territoire et laissent présager de la forte empreinte de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le pays de Pontivy. Quelques silos se dressent par endroit et constituent des points d'appel forts dans le paysage.



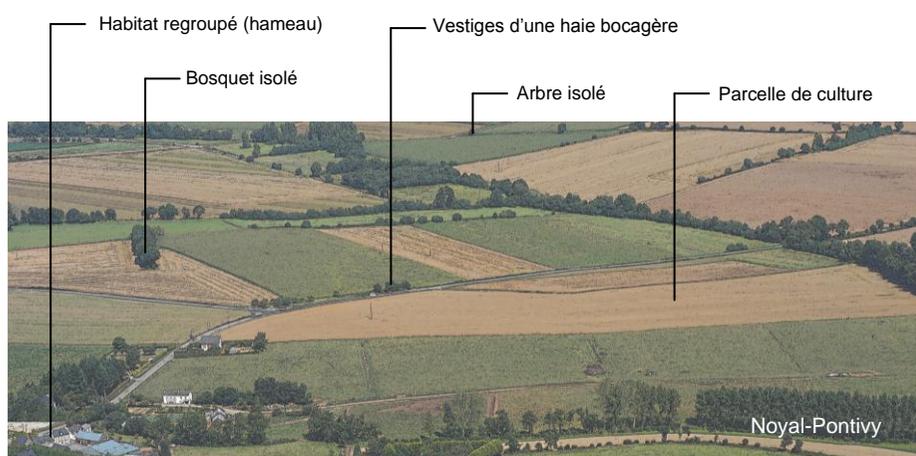
La zone bocagère

Paysage rural de prairies encloses de haies, de talus, ou de murs de pierre, le bocage témoigne d'une activité agricole prospère sur le pays de Pontivy. Dès la fin des années 1950, certaines communes sur le territoire engageant des opérations d'aménagement foncier visant essentiellement au remembrement. Les actions menées consistent à araser des haies et des talus en vue de restructurer les propriétés agricoles de manière plus adaptée à la grande exploitation mécanisée. Ce n'est que récemment que le processus s'est inversé. Ce changement amorcé est illustré par la mise en place de programmes de reconstruction de haies et de talus bocagers sur le territoire.



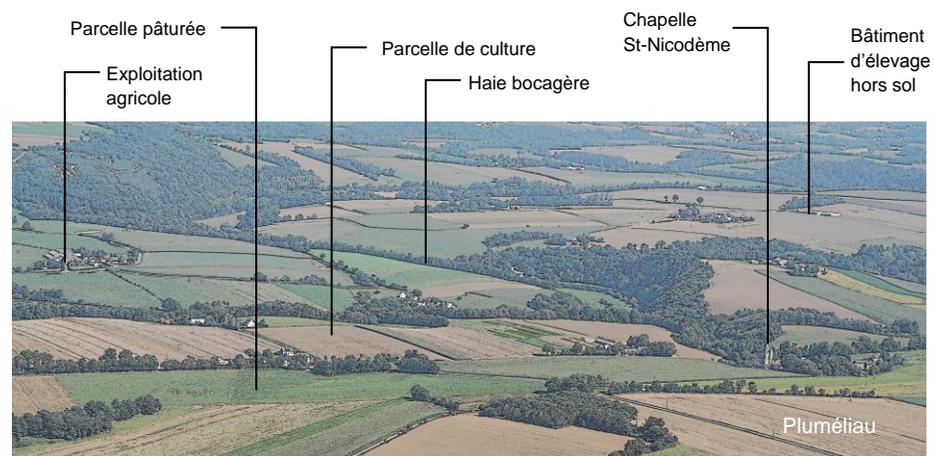
Les zones de grandes cultures

Les cultures céréalières, fourragères, oléo-protéagineuses et légumières (blé, maïs, colza, pomme de terre...) occupent une place prépondérante sur le territoire. Ces différentes cultures sont bordées par un maillage bocager relictuel voire inexistant par endroit.



Les zones mixtes

Combinant grandes cultures, pâturages, prairies de fauche, boisements et cultures locales, les zones mixtes témoignent de la diversité et de la qualité agronomique des sols.

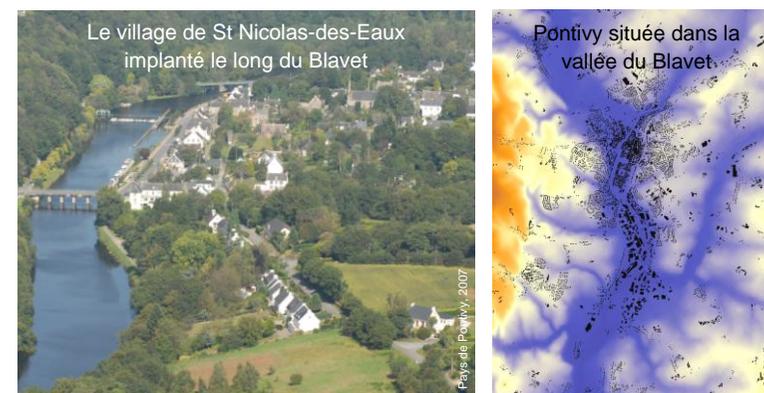
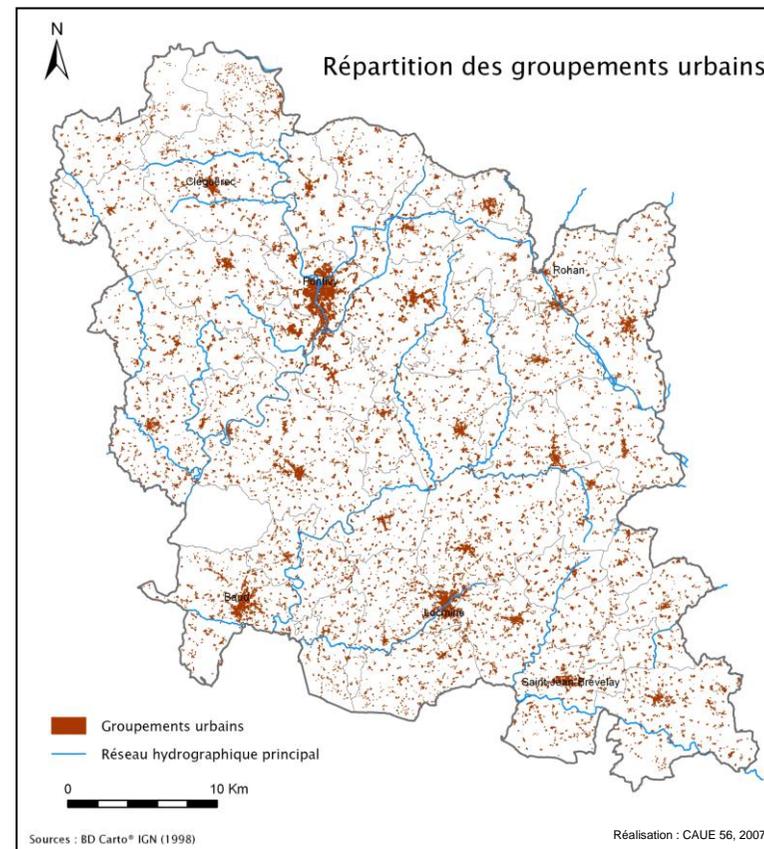


Le territoire urbanisé

Répartition des groupements urbains

La perception du territoire dépend fortement du type d'implantation urbaine et de la typologie architecturale traditionnelle.

La répartition de l'habitat est souvent corrélée à la topographie et l'hydrographie sur le territoire. L'agglomération de Pontivy est située à la confluence de deux vallées, le Blavet et le canal de Nantes à Brest. Parallèlement, de nombreux bourgs émaillent les principales lignes de pente. Certains villages se sont développés sur des promontoires naturels tandis que d'autres se découvrent au creux d'une cuvette. Enfin, la densité du réseau d'eau superficielle a permis un habitat diffus sur l'ensemble du territoire.



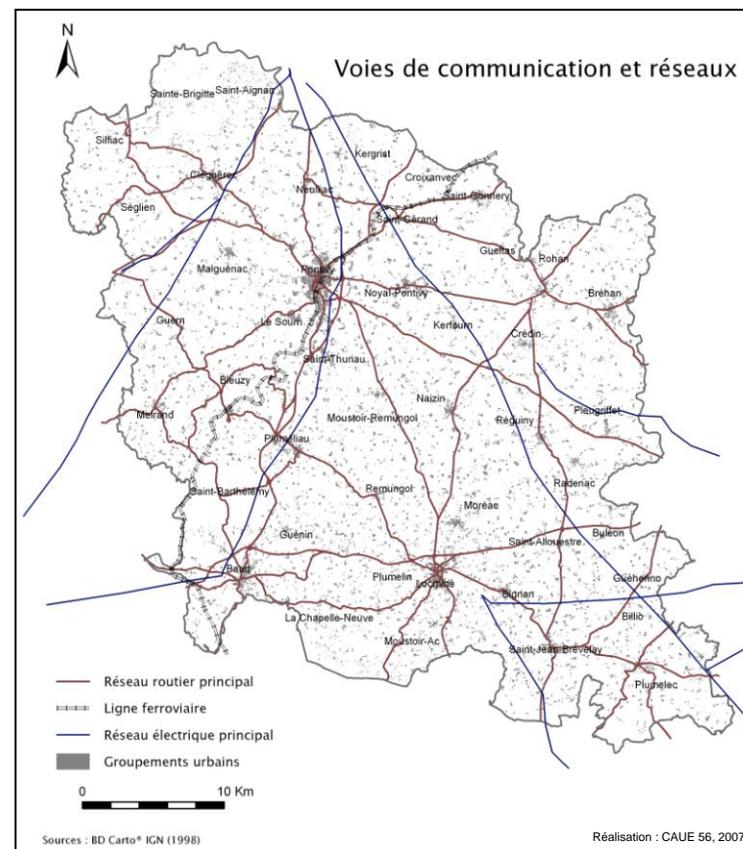
Les voies de communication

Situé au carrefour de la Bretagne, le territoire pontivyen est un lieu d'échange et de passage. Au fil du temps, les voies de communication et les modes de transport ont évolué.

Parties de Paris, les compagnies des chemins de fer atteignent la ville de Pontivy à partir de 1864. L'essor du chemin de fer se prolonge jusqu'à la première guerre mondiale ; le réseau ferroviaire est neuf, le réseau routier, lui, est peu développé et surtout, l'automobile est une rareté chère. Au début de la deuxième guerre mondiale, on assiste à la fin des chemins de fer départementaux, amorcée avant guerre au profit de la route. Néanmoins, les congés payés et l'amélioration du réseau ferroviaire vont accentuer l'arrivée de flots de visiteurs sur le territoire.

Le canal de Nantes à Brest vit sa « belle époque » entre 1875 et 1914. Les embarcations assurent le transport des produits agricoles, des marchandises lourdes et encombrantes (ardoises, pierres de construction...), des produits d'épicerie et du sable de Loire pour les bâtiments. Cette activité commerciale favorise le développement du port de Pontivy au début du XX^{ème} siècle.

Enfin, le réseau routier se développe progressivement. Les trajets quotidiens entre domicile et travail, et particulièrement en direction de Vannes et Loudéac vont permettre de renforcer cet axe en 2x2 voies.



Les formes urbaines

• Les modes de groupements urbains

Les géographes opposent traditionnellement deux types de paysages auxquels sont liés deux types de groupements :

- les paysages de bocage constitués de parcelles closes par les haies, où le bâti se disperse en hameaux et en fermes isolées ;
- les paysages d'openfield (champs ouverts), caractérisés par des villages groupés autour desquels s'étendent des champs cultivés.

A l'échelle du pays, on retrouve cette dualité de paysages entre les communes ayant subi les vagues successives du remembrement et certaines autres relativement bien épargnées par ce phénomène.

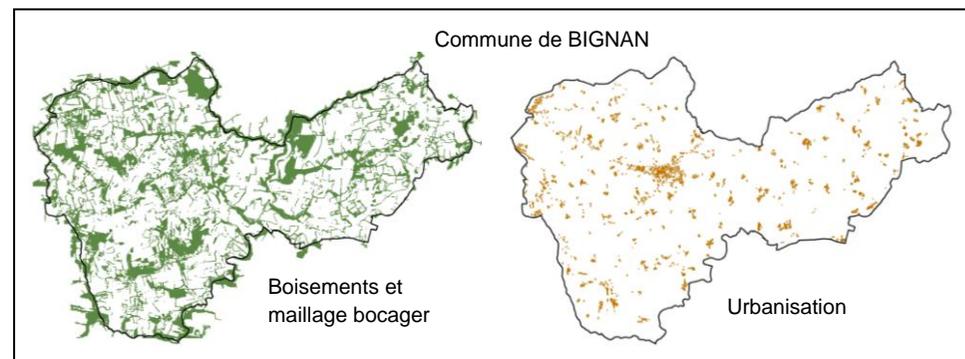
• Impacts paysagers

Dans un paysage ouvert, l'apparition d'une silhouette urbaine capte immédiatement l'attention de l'observateur. Le paysage semble être rigoureusement agencé, ordonné, dès lors que le bâti groupé se distingue clairement de l'étendue cultivée.

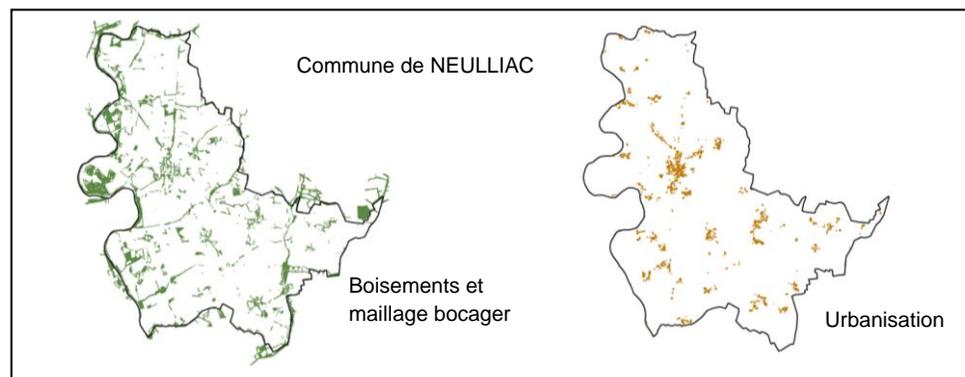
En revanche, dans un paysage de bocage, la dispersion de l'habitat entraîne une confusion entre l'urbain et la campagne. Cette absence de délimitation stricte du mode d'utilisation du sol, causée par l'urbanisation diffuse sur le territoire, n'offre pas de point de repère à l'observateur.



Hameau de St-Laurent sur la commune de Silfiac



Sur la commune de Bignan, le maillage bocager relativement préservé dévoile un habitat dispersé en hameaux de taille modeste. De nombreuses fermes isolées s'insèrent également dans le paysage.



Autour de ses terres remembrées, la commune de Neulliac s'organise également en hameaux de taille plus importante mais avec un tissu urbain communal plus lâche.

- *Les morphologies urbaines*

La forme d'un village est souvent liée aux facteurs topographiques et hydrologiques du site. Si l'on simplifie, deux grandes formes peuvent être retenues :

- le village linéaire (ou village-rue) ;
- le village groupé (ou village globulaire)



Implantation du bourg de St-Aignan en fonction de la topographie et de l'hydrographie

Les villages implantés à flanc de coteau ou le long d'un cours d'eau prennent souvent une morphologie linéaire. Les villages groupés quant à eux sont plus fréquents sur les plateaux ou dans les larges vallées agricoles.

Sur le territoire pontivyen, certains villages nichés sur les versants des reliefs présentent une morphologie linéaire, à l'image du bourg de St-Aignan.



Village linéaire de Bieuzy



Village groupé de Pluméliau

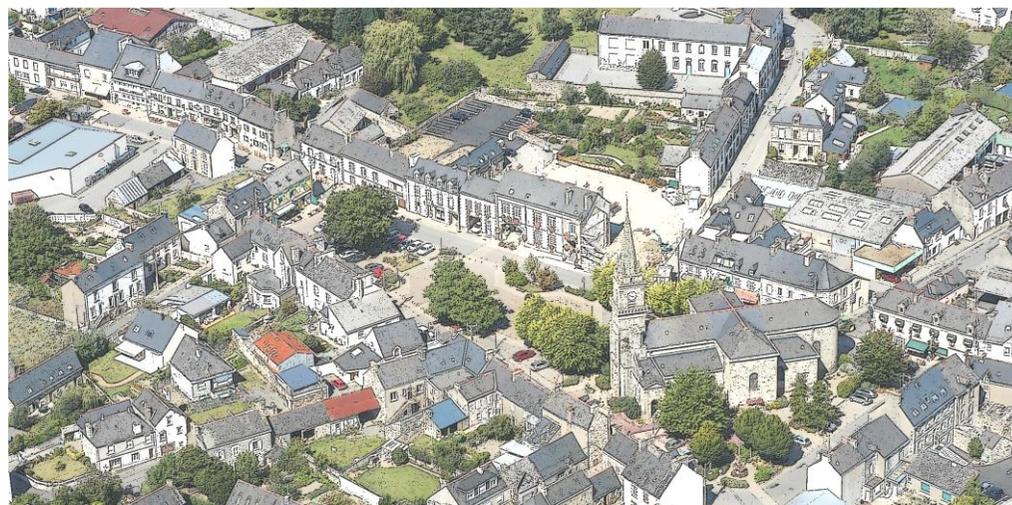
- *Impacts paysagers*

Que l'on soit dans un village linéaire ou groupé, la perception à l'intérieur de celui-ci varie en fonction du mode d'implantation du bâti.

Dans les villages où le front bâti est continu, les constructions s'imposent de manière forte, surtout si elles donnent directement sur la rue. L'accolement des constructions offre peu de percées visuelles à l'observateur.

Inversement, les villages où le bâti alterne avec des espaces verts, des percées visuelles sont possibles. Le village est alors perçu soit comme un espace déstructuré, soit comme un espace apaisant et aéré.

Front bâti continu dans le bourg de Cléguérec



Les unités paysagères

L'approche méthodologique

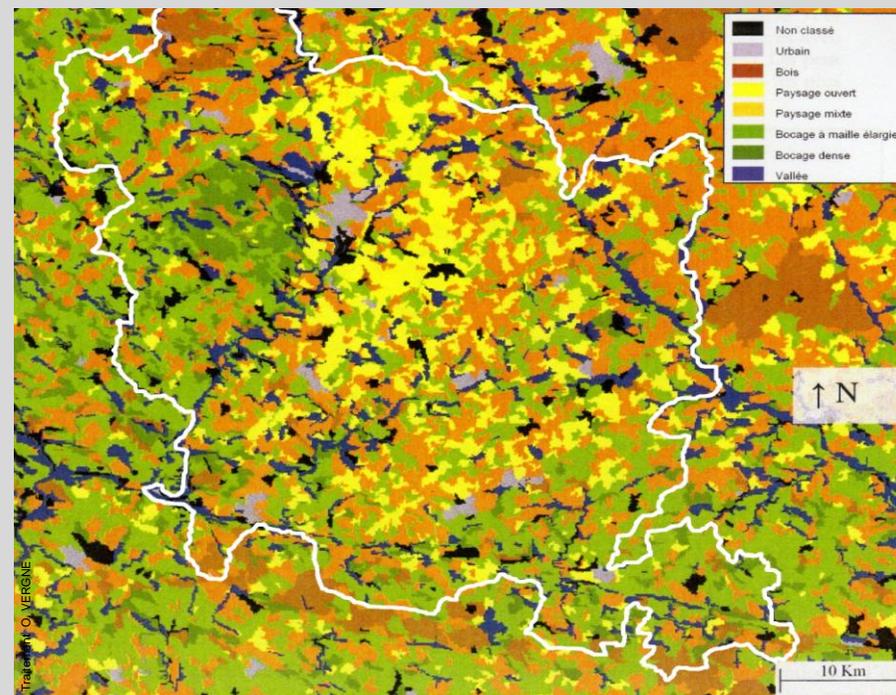
Le croisement de l'ensemble des informations présentées dans la partie précédente de cette étude permet de mettre en avant un certain nombre de constantes paysagères à l'échelle de territoires restreints. Ces territoires relativement homogènes du point de vue paysager, constituent les unités paysagères.

Le découpage du pays en unités s'appuie en premier lieu sur la perception d'ambiances. Ces unités paysagères esquissées par le biais d'une approche de terrain sont donc définies par l'homogénéité des impressions qui sont perçues sur le territoire, ou, du moins, par une récurrence de certaines ambiances déterminantes. L'analyse cognitive intervient dans un second temps afin de compléter ce premier regard sensible par une analyse des thèmes géographiques et biogéographiques caractéristiques de l'unité. Cette approche analytique permet notamment l'identification de limites concrètes et de critères objectifs de définition des unités. L'analyse porte principalement sur les paramètres suivants : la géomorphologie, la géologie, l'occupation forestière, la trame bocagère, les matériaux de construction, les orientations agricoles. D'autres éléments peuvent intervenir mais de manière moins systématique : répartition du bâti, caractéristiques architecturales, réseaux hydrographiques, etc. Afin de confirmer certains choix dans le découpage des entités de paysage, une phase de photo-interprétation de photographies aériennes datant de 2004 s'est avérée nécessaire.

Ce travail d'identification des unités paysagères s'est également appuyé sur l'étude d'Olivier VERGNE réalisée en 2006 au CAUE du Morbihan. A partir d'une approche par télédétection¹ et après traitements d'images satellites, prenant en compte les caractéristiques du relief et de l'occupation du sol, cette étude propose une première délimitation cartographique des unités de paysage sur le pays de Pontivy.

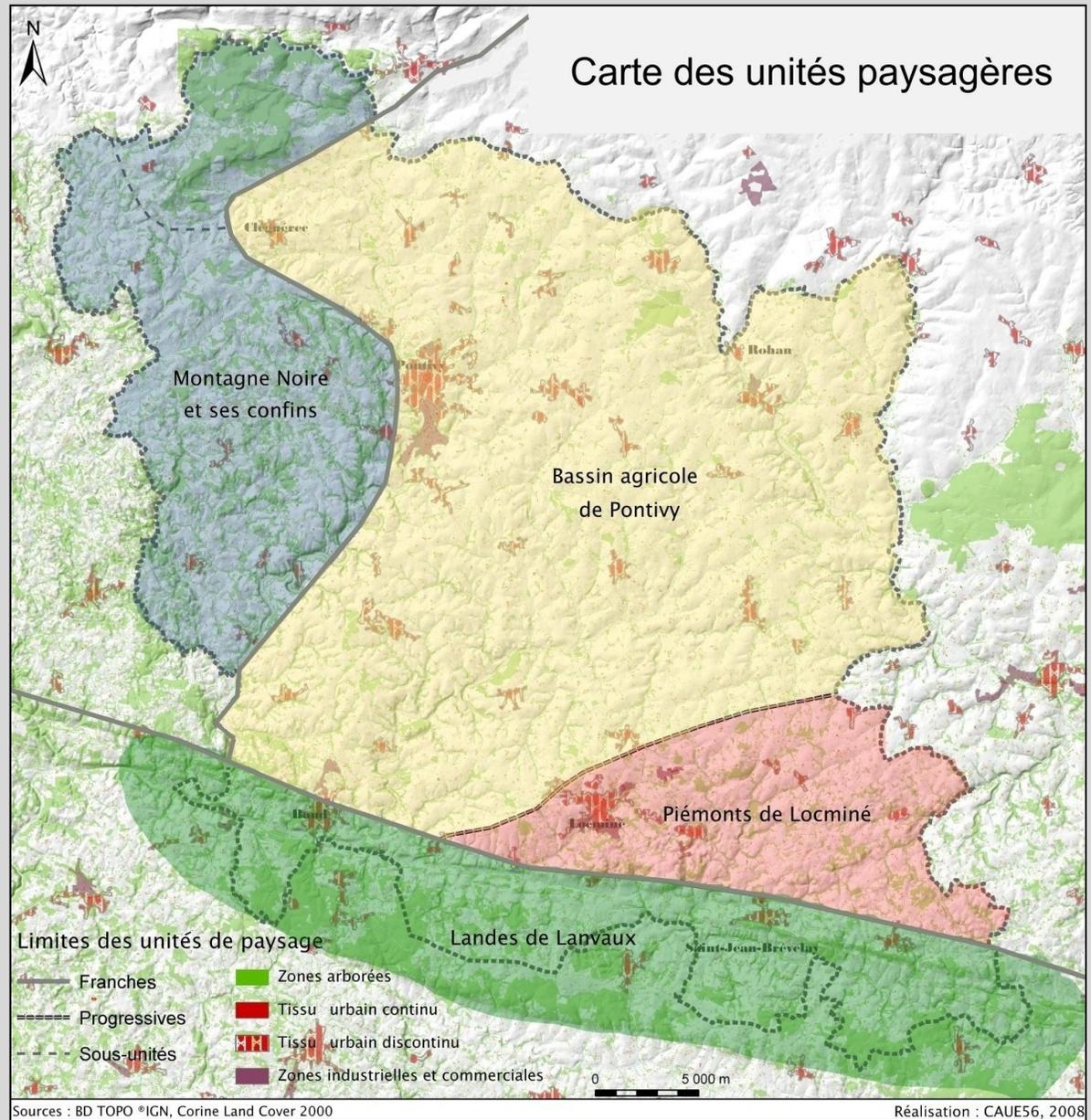
¹ La télédétection désigne la mesure ou l'acquisition d'informations sur un objet, une région ou un phénomène en faisant appel à l'analyse des données acquises au moyen d'un dispositif qui n'est pas en contact avec ceux-ci (par exemple un avion, un satellite, etc.).

Les unités paysagères cartographiées sont de taille variable. Leurs surfaces relativement importantes justifient un certain niveau de variabilité interne : une unité est toujours composée, elle-même, de l'assemblage de divers faciès paysagers récurrents. Les limites des unités paysagères traduisent toutes un changement de paysage. Elles sont parfois franches (par exemple la limite d'une crête) et parfois moins nettes (progression des caractéristiques du paysage). La nature de ces transitions entre deux unités paysagères voisines est alors représentée par des figurés distincts sur la cartographie.

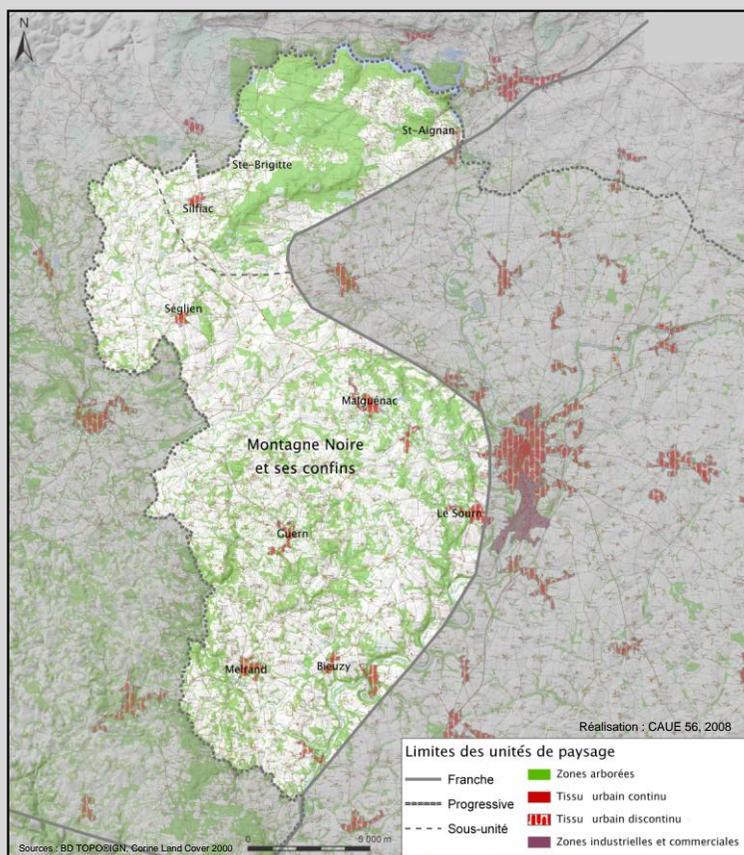


Source : Classification par type de paysage en 2001 après traitement d'images satellites, *Comparaisons de méthodes de cartographies des limites paysagères floues par télédétection*, O. VERGNE, 2006.

La cartographie des unités paysagères



LA MONTAGNE NOIRE ET SES CONFINS



Communes concernées :

Bieuzy, Cléguérec, Guern, Malguénac, Melrand, Séglien, Silfiac, Le Sourn, St-Aignan, Ste-Brigitte

Présentation de l'unité

Au nord-ouest du pays, le relief s'élève à la faveur du bombement de la Montagne Noire et d'un massif granitique plus au sud. De ces hauts plateaux profondément marqués par la végétation arborée et relativement épargnés par les vagues d'urbanisation émergent :

- au nord, la forêt de Quénécán, surnommée la « petite suisse bretonne »,
- au sud, les reliefs granitiques cisailés par de nombreux vallons encaissés.

La rivière du Blavet constitue approximativement la limite orientale de ce paysage relativement fermé.

Les valeurs paysagères clefs



Un relief qui s'élève

L'élévation du relief est incontestablement un élément fort qui façonne cette unité paysagère. L'altitude maximale enregistrée sur ces plateaux avoisine les 290 mètres.



Quénécán, un véritable poumon vert

Situé en bordure du lac de Guerlédan, le massif forestier de Quénécán couvre une superficie de plus de 4 000 ha. Cette forêt de feuillus, enracinée sur le socle paléozoïque (300 millions d'années et plus) abrite de nombreux habitats naturels.



Des versants granitiques boisés

Au sud de la forêt de Quénécán, les hauts plateaux sont ancrés sur le socle granitique. Le relief vallonné est souligné par les nombreux bois, bosquets et les anciennes parcelles agricoles aujourd'hui enfrichées. Les versants granitiques abrupts, impropres pour les activités agricoles, sont largement colonisés par la végétation arbustive et arborée.



Un maillage bocager encore relativement présent

Le territoire agricole est partagé entre les nombreuses prairies de fauche et de pâture et un certain nombre de parcelles cultivées en maïs et en céréales. Malgré les opérations de remembrement de ces surfaces agraires, le maillage bocager est resté relativement bien préservé.



Un véritable chevelu hydrographique

Les plateaux granitiques, cisailés par les vallons sont parcourus par un réseau hydrographique dense et de bonne qualité. Les richesses écologiques, faunistiques et floristiques de ce territoire s'appuient sur la qualité, la diversité des habitats naturels (formations boisées, landes, zones humides, sites géologiques...) et leur interconnexion.



Un riche patrimoine bâti

Disséminés sur les plateaux, maisons rurales ou de bourg, fermes, moulins, fontaines, lavoirs, puits, fours à pain et croix témoignent de la richesse du patrimoine vernaculaire. La palette des matériaux de construction utilisés est variée. Le schiste et le grès se rencontrent au nord de l'unité, le sud étant dominé par les maçonneries de granite.



Le Blavet, entre méandres et canal

La rivière du Blavet est un élément porteur d'identité majeur pour le territoire. De ses faciès multiples, tantôt méandres, tantôt canal, il constitue un axe touristique majeur pour le pays. Sur le cours de la rivière, la retenue de Guerlédan offre un cadre très apprécié par les touristes.

Enjeux de protection/préservation

- **Les zones humides** : recensement, protection et définition des modalités de gestion (tourbières...),
- **Les landes relictuelles** progressivement colonisées par les boisements : inventaire, préservation et entretien,
- **Les espaces ouverts** : gestion (valorisation agricole des terres : pâturage, fauchage...) afin d'éviter l'enfrichement et la fermeture des paysages (versants, fonds de vallées),
- **Les versants boisés** : limitation des peuplements mono-spécifiques de résineux,
- **Les ripisylves** : préservation et gestion,
- **Les villages** : préservation de la qualité architecturale de ces bourgs encore peu touchés par l'extension de l'urbanisation.

Enjeux de valorisation/création

- **Les extensions de l'urbanisation** : préservation de la cohérence bâtie, des espaces agricoles et des structures paysagères,
- **Les bourgs** : aménagement des entrées et requalification des espaces publics,
- **Le maillage bocager** : entretien des haies et des talus, renouvellement des arbres et des arbustes, replantation d'essences locales et valorisation des usages du bois (chauffage...).

Enjeux de réhabilitation/requalification

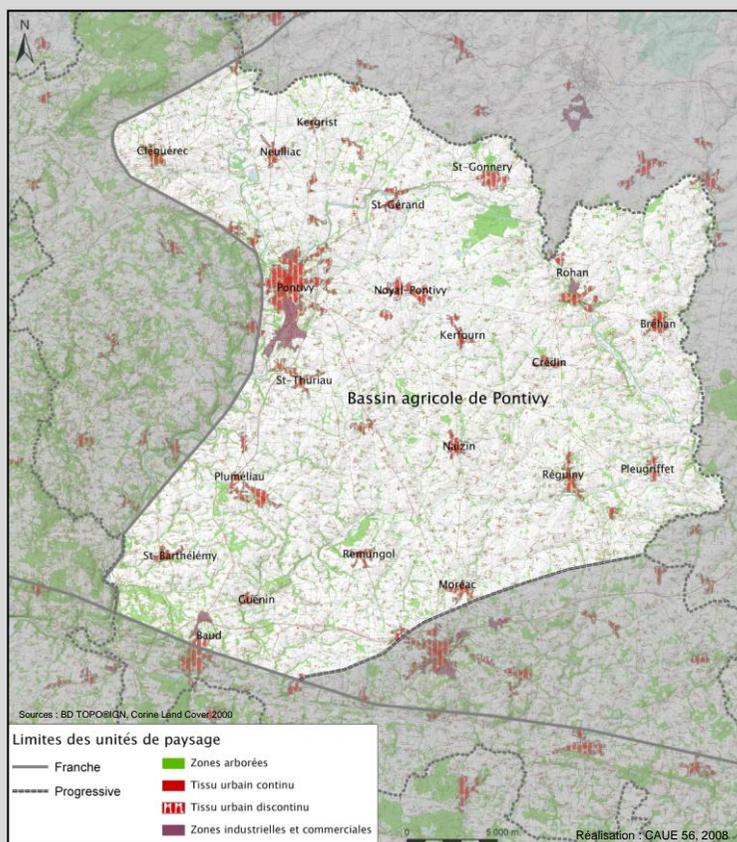
- **Les espaces en friche et les exploitations abandonnées sur les rebords des plateaux** : gestion des espaces colonisés par la végétation susceptibles de dégager des points de vue depuis la route ou les chemins.

LE BASSIN AGRICOLE DE PONTIVY

Présentation de l'unité

A l'est du Blavet s'étend un vaste bassin sédimentaire. Dominé par les activités agricoles et les industries agroalimentaires, ce territoire a connu de profonds bouleversements au cours du siècle dernier avec le développement des techniques agricoles modernes. Aux pôles urbains de Baud et Pontivy s'ajoutent différentes sous-unités paysagères caractérisées par des paysages agricoles variés.

Les valeurs paysagères clefs



Communes concernées :

Baud, Bréhan, Cléguérec, Crédin, Croixanvec, Gueltas, Guénin, Kerfourn, Kergrist, Moréac, Moustoir-Remungol, Naizin, Noyal-Pontivy, Pleugriffet, Pluméliau, Plumelin, Pontivy, Radenac, Régigny, Remungol, Rohan, St-Barthélémy, St-Gérard, St-Gonnery, St-Thuriau, Le Sourn



Un paysage de plaine

Les formations géologiques sédimentaires (antérieures à 500 millions d'années) donnent naissance à un paysage mollement vallonné. La nature et les propriétés des roches sédimentaires sous-jacentes proposent une succession de collines et de vallées aux déclivités faibles.



Un territoire agricole et agroalimentaire

Surnommé parfois la « petite Beauce », le bassin sédimentaire dispose de sols de bonne qualité agronomique. L'image d'un territoire tourné vers l'agriculture intensive se manifeste par les grandes parcelles de céréales et de maïs, les nombreux bâtiments d'élevage et les cultures légumières. La filière agroalimentaire tient également une place importante sur ce territoire.



Un paysage d'openfield (champs ouverts) ?

Comme partout ailleurs, la disparition du bocage est apparue comme une évolution inéluctable vers la modernité agricole pendant les « Trente Glorieuses ». Arrachage systématique des haies, arasement des talus et comblement des fossés ont profondément transformé le paysage.



Pays de Pontivy, 2003

Le canal de Nantes à Brest et ses écluses

Élément fort du patrimoine, le canal reliant les villes de Nantes et Brest offre des paysages appréciés des visiteurs. Les écluses et les maisons éclusières jalonnent l'ancien chemin de halage. Aujourd'hui, celui-ci est largement emprunté par les promeneurs à pied, à cheval ou à vélo.



Pays de Pontivy, 2004

Des zones d'activités localisées le long des axes

Un des principaux axes routiers sur le pays relie les villes de Vannes, Pontivy et Loudéac. Sur cet itinéraire, renforcé en 2x2 voies sur certains secteurs, de nombreuses zones d'activités se sont implantées. Leur développement le long du réseau routier est parfois perçu comme un obstacle visuel dans le paysage.



CAUE 56, 2008

L'urbanisation consomme les terres agricoles

L'accroissement de la population constatée ces dix dernières années a entraîné une consommation excessive de l'espace par l'urbanisation. A l'inverse, le territoire agricole a enregistré une baisse significative de sa superficie totale. Cette urbanisation grandissante est principalement localisée en périphérie des pôles urbains et à proximité des axes de grande circulation.



CAUE 56, 2006

Un territoire marqué par les éoliennes

Accompagnant les hauts silos, les éoliennes marquent d'autant plus les horizons paysagers que le relief est peu prononcé dans le bassin. Dans les prochaines années, la multiplication de projets de construction de parcs éoliens devrait soulever des questionnements quant à leur proximité et à la co-visibilité entre ces différents parcs.

Enjeux de protection/préservation

- **Les espaces agricoles et naturels** : protection contre l'extension urbaine et maîtrise du foncier,
- **Les abords de la D767 et D768** : maîtrise des implantations d'activités à proximité immédiate,
- **Le patrimoine bâti** : inventaire et préservation des éléments ou des sites les plus remarquables,
- **Les parcs éoliens** : intégration paysagère et réflexion sur la co-visibilité entre les différents parcs.

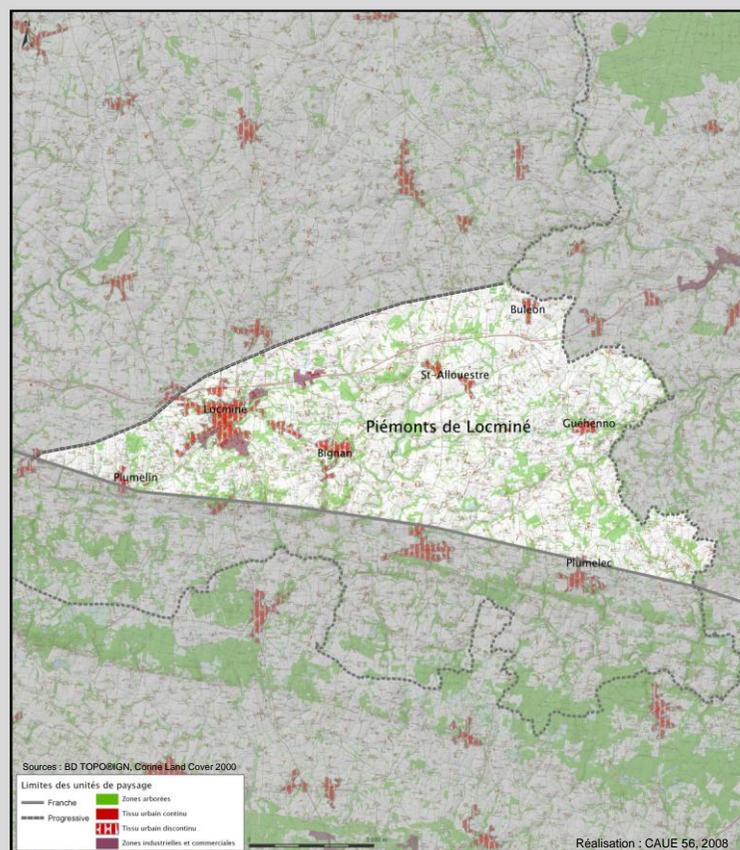
Enjeux de valorisation/création

- **Le bocage** : replantation d'essences locales afin de limiter les phénomènes érosifs, la pollution des eaux...,
- **Les milieux naturels** : inventaire et reconnexion du réseau pour créer une véritable trame verte et bleue,
- **Les dynamiques d'urbanisation** : maîtrise foncière, réflexion sur les implantations et les relations du bâti nouveau avec le contexte : relief, bâti ancien, végétal...

Enjeux de réhabilitation/requalification

- **Les carrières** : réhabilitation des sites en zones humides à fort potentiel écologique et offrant des micro-paysages intéressants de carrières essaimées dans l'environnement (Quillan, rive orientale du Blavet...),
- **Les maisons éclusières le long du canal** : restauration,
- **Les bâtiments agricoles** bien visibles dans le paysage ouvert et donc sensibles dans le paysage : choix de couleurs, de matériaux adaptés, plantation des abords,
- **La D767 vers Pontivy** : suppression des publicités sauvages et réorganisation concertée de la signalétique,
- **Les entrées de villages** et certains quartiers récents de **lotissements**, parfois sans qualité paysagère : requalification.

LES PIEMONTS DE LOCMINE



Communes concernées :

Bignan, Billio, Buléon, Guéhenno, Locminé, Moustoir-Ac, Plumelec, Radenac, St-Allouestre, St-Jean-Brévelay

Présentation de l'unité

Limitée approximativement au nord par la 2x2 voies qui relie les villes de Rennes et de Lorient et au sud par la vallée de la Claie, l'unité est caractérisée par ses boisements épars, son bocage et l'étendue de ses surfaces prairiales.

Les valeurs paysagères clefs



Un paysage vallonné

Enraciné sur le socle granitique, le territoire s'élève progressivement. La nature géologique du sous-sol offre ainsi à l'observateur un paysage marqué par une succession de vallées et de collines aux versants plus accentués que dans le bassin de Pontivy.



Un maillage bocager relativement préservé

Le territoire est porteur de nombreux boisements épars de feuillus et de conifères. Aux surfaces arborées, s'ajoute le réseau bocager, à maille élargie, relativement épargné par les opérations de remembrement des surfaces agraires.



Des bâtiments d'élevage hors-sol abandonnés

Le secteur est caractérisé par la forte concentration des bâtiments d'élevage avicole et d'élevage porcin dans une moindre mesure. Les crises agricoles successives ont engendré l'apparition de friches agricoles et notamment l'abandon des bâtiments d'élevage avicole en amiante.



Une urbanisation aux portes de Vannes

Dans la continuité du pays de Vannes, le territoire a enregistré une forte croissance de la population ces dernières années. L'extension de l'urbanisation s'est notamment matérialisée par la construction de lotissements, de zones d'activités et de nouveaux équipements publics sur ces communes proches de l'agglomération vannetaise.



La richesse du patrimoine bâti granitique

Le granite a été fréquemment employé pour la construction du bâti ancien (maisons de bourgs, fermes, moulins, fontaines, croix...). Les maisons d'habitation peuvent alors présenter des pans de murs, des encadrements, des chaînages d'angle ou une maçonnerie complète en granite.



De vastes surfaces en herbe

Outre les champs cultivés en maïs et en céréales, le territoire agricole est marqué par une grande proportion de prairies de fauche et de pâture. De nombreuses haies bocagères entourent ces prairies permanentes ou temporaires.



La « cathédrale » agroalimentaire de St-Allouestre

De grandes entreprises agroalimentaires se sont installées sur le territoire. L'unité de stockage et de production de la CECAB à St-Allouestre, au-delà de sa fonction économique, marque profondément le paysage. Sa silhouette à l'horizon capte immédiatement l'attention de l'observateur.

Enjeux de protection/préservation

- **Les espaces agricoles et naturels** : protection contre l'extension urbaine incontrôlée (axe Vannes-Pontivy, proximité de Locminé...),
- **Le patrimoine bâti** : inventaire et préservation des éléments ou des sites les plus remarquables,
- **Les espaces ouverts** : gestion (pâturage, fauchage...) afin d'éviter l'enfrichement et la fermeture des paysages sur les versants et dans les fonds de vallées.

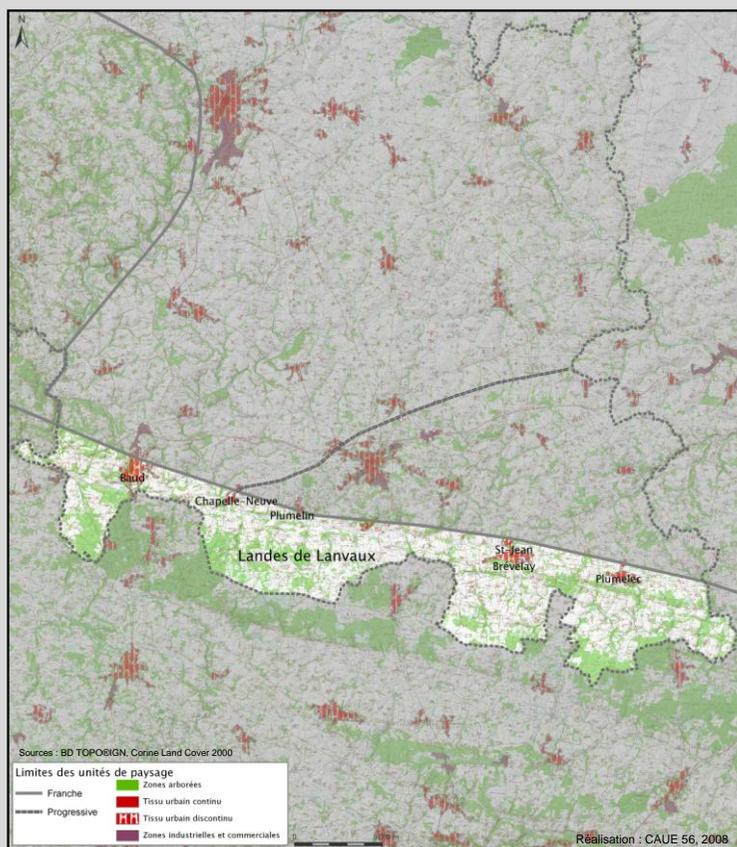
Enjeux de valorisation/création

- **Le maillage bocager** : entretien des haies et des talus, renouvellement des arbres et des arbustes, replantation d'essences locales et valorisation des usages du bois (chauffage...),
- **Les chemins de randonnée pédestre, équestre, vélo** : développement du réseau, mise en valeur du paysage et de thématiques inhérentes au territoire (chouanage...).

Enjeux de réhabilitation/requalification

- **Les bâtiments agricoles** visibles dans le paysage et donc sensibles : choix de couleurs, de matériaux adaptés, plantation des abords...,
- **Les bâtiments d'élevage, en particulier avicoles, abandonnés sur le territoire** : déconstruction des structures en amiante,
- **Les carrières** : réhabilitation des sites en zones humides à fort potentiel écologique et offrant des paysages de petits plans d'eau essaimés dans l'environnement.

LES LANDES DE LANVAUX



Communes concernées :

Baud, La Chapelle Neuve, Moustoir-Ac, Plumelec, St-Jean-Brévelay

Présentation de l'unité

Formant la marge sud du pays de Pontivy, les crêtes des landes de Lanvaux sont le dernier front agricole du XIX^{ème} siècle et corrélativement le premier secteur abandonné dès les années 1940. De nombreuses parcelles agricoles abandonnées ou en lande ont alors peu à peu été reboisées par l'homme ou conquises par le pin s'étendant par semis naturel.

Les valeurs paysagères clefs



La ride granitique de Lanvaux

Le relief s'élève à la faveur du massif granitique des landes de Lanvaux, créant ainsi une véritable barrière et matérialisant la limite sud du pays de Pontivy.



Un paysage de lande disparu

A partir de 1950, les landes de Lanvaux ont été soumises à d'intenses reboisements. L'enrésinement progressif des landes fait que le terme de « landes » a perdu toute sa signification aujourd'hui et n'évoque plus que la localisation de paysages disparus. Aux plantations de résineux s'est ajouté l'enfrichement spontané sur certains secteurs laissés à l'abandon.



Un corridor forestier

Les formations forestières de Camors, de Floranges et de Lanvaux sont structurées selon un axe nord-ouest/sud-est, créant ainsi un lien entre ces différents habitats forestiers de grande valeur écologique. Abrisant la faune et la flore, ce corridor forestier assure la dispersion et le maintien de la biodiversité.



L'eau ruisselle vers les vallées

Descendant du relief granitique, de nombreux ruisseaux rejoignent les vallées de la Claie, de l'Arz, du Tarun et du Loc'h qui bordent les landes de Lanvaux.



Des prairies de pâture et de fauche

Jugées comme des zones d'inculture, de nombreuses parcelles, faute d'entretien régulier, se sont embroussaillées. Des actions de gestion par le pâturage et la fauche sur certains secteurs ont néanmoins permis de lutter contre la fermeture paysagère du territoire.



Des vues remarquables

Malgré une forte occupation forestière sur ce territoire, quelques panoramas du paysage environnant s'offrent à l'observateur du haut de ce relief granitique.



Des vestiges mégalithiques

Contribuant à la singularité des landes de Lanvaux, de nombreux monuments mégalithiques (menhirs, dolmens ou allées couvertes) se dressent sur ce territoire encore imprégné par son riche passé historique.

Enjeux de protection/préservation

- **L'équilibre feuillus-résineux** : développement de futaies mixtes associant feuillus et résineux en lien et place des forêts résineuses mono-spécifiques,
- **Les espaces ouverts** : gestion (pâturage, fauchage...) afin d'éviter l'enrésinement, l'enfrichement et la fermeture des paysages,
- **Le patrimoine naturel et bâti** : inventaire et préservation des éléments ou des sites les plus caractéristiques ou les plus sensibles,
- **Les espaces de lande résiduels** : inventaire, préservation et gestion.

Enjeux de valorisation/création

- **Les chemins de randonnée** : développement du réseau, préservation des ouvertures (panoramas) et mise en valeur du paysage et de thématiques inhérentes au territoire (mégolithes...).

Enjeux de réhabilitation/requalification

- **Les espaces en friche** : repérage et gestion des espaces ouverts essentiels, création de points de vue depuis le flanc du relief,
- **Les bâtiments agricoles** visibles dans le paysage et donc sensibles : choix de couleurs, de matériaux adaptés, plantation des abords...



SEQUENCE II



Lann Velin en Saint-Thuriau

Pays de Pontivy, 2005

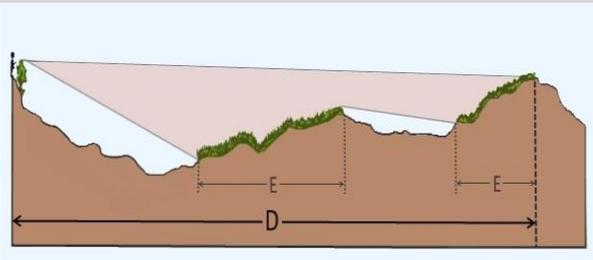
*Le paysage,
un patrimoine collectif*

1. La perception du patrimoine local

1.1. L'influence de la géologie sur la forme du paysage

La nature du socle géologique sous-jacent marque profondément la morphologie du paysage. De fait, les formes et modelés du paysage sont en relation avec le type de roches constitutives. Ces dernières présentent en effet des variations de dureté et de compacité générant des sensibilités différentes à l'érosion et au colluvionnement¹.

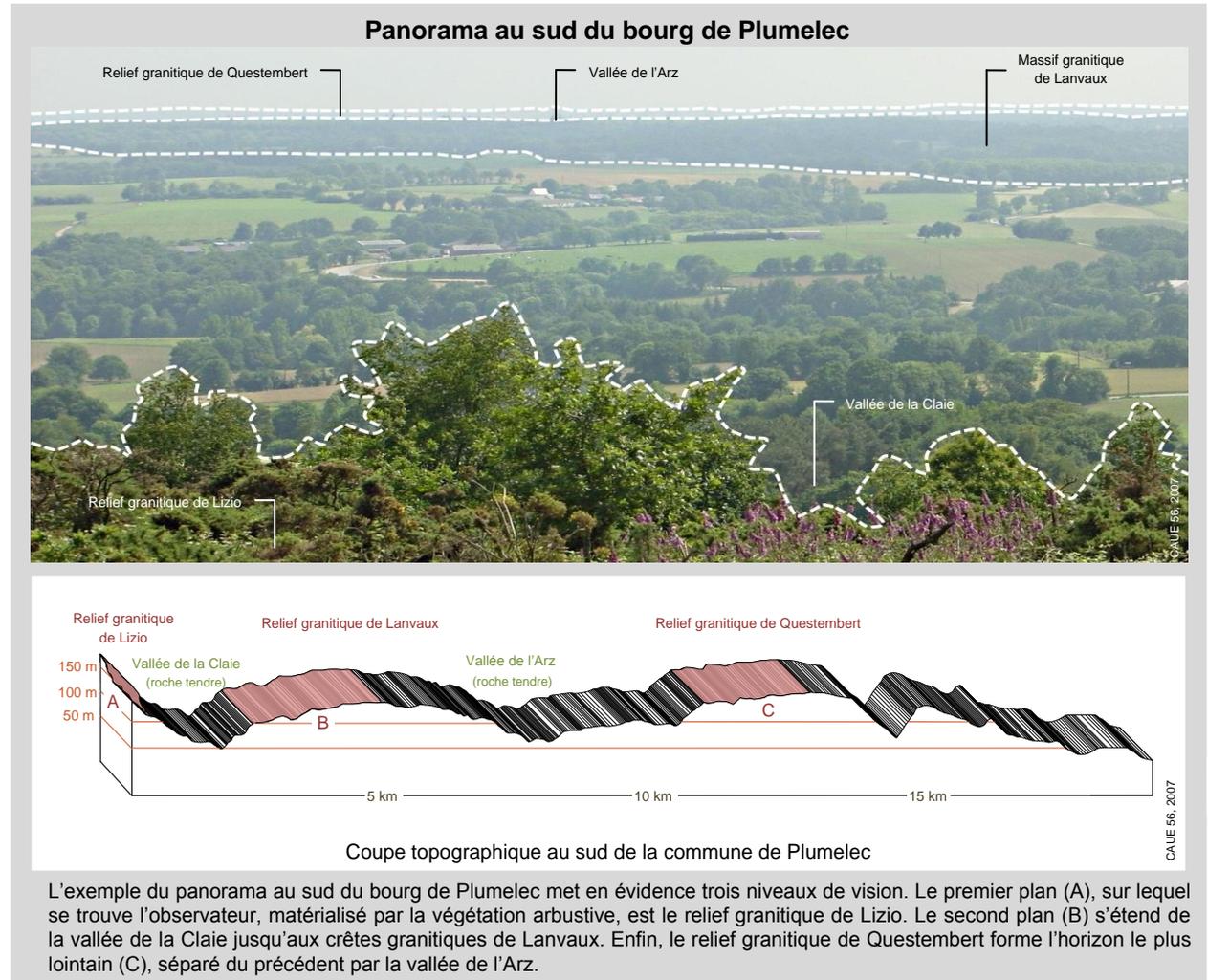
Que peut-on observer au niveau du sol ?

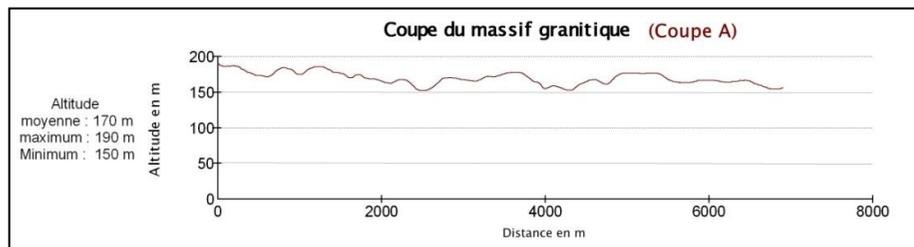


D'un point haut, le modelé du terrain offre à la vue de l'observateur plusieurs informations :

- des horizons de vision plus ou moins lointains (les distances maximales de vision, symbolisées par la lettre D),
- des étendues de territoire plus ou moins importantes (les surfaces visibles, symbolisées par la lettre E).

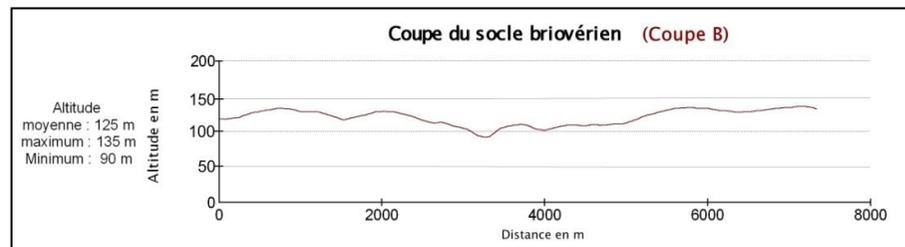
¹ Processus générant des dépôts de pente au pied d'un versant





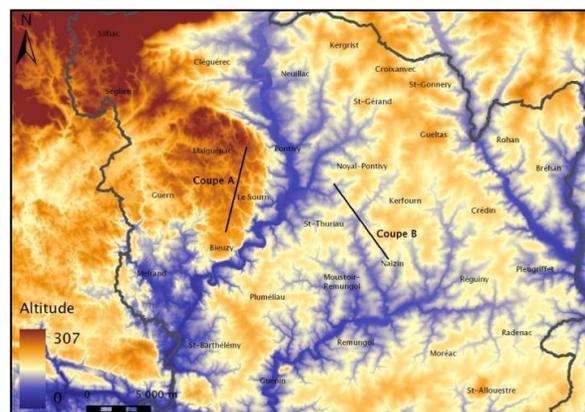
Paysage marqué par les reliefs granitiques et les boisements

De façon générale, le socle granitique relativement dur est porteur d'un paysage au relief marqué. Ces reliefs peuvent parfois présenter des dénivelés assez importants. Les fonds de vallon sur ces secteurs granitiques sont généralement parcourus par un chevelu hydrographique dense.



Paysage mollement vallonné de l'étendue briovérienne

Les formations géologiques plus « tendres » qui s'étendent sur la partie briovérienne donnent naissance à des paysages mollement vallonnés. Cette étendue sédimentaire qui occupe la plus vaste partie du territoire du pays de Pontivy est donc marquée par une succession de collines et de versants aux pentes moins prononcées par rapport aux modelés granitiques.



Panorama à partir de Neulliac sur la bordure granitique



Panorama sur l'étendue cultivée au sommet du mont Manéguen

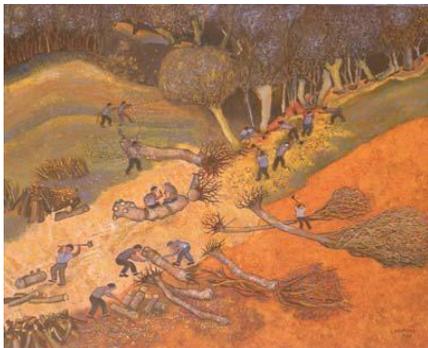


1.2. La représentation artistique et littéraire

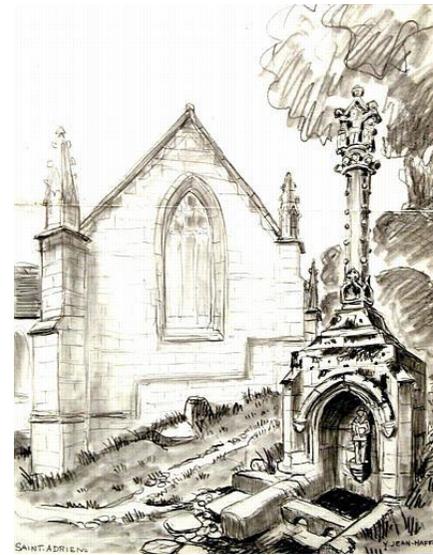
L'évocation du territoire à travers les représentations picturales et les extraits littéraires permet une lecture sensible du pays, complémentaire à la simple approche technique. La perception des artistes et des auteurs met en lumière plusieurs scènes et décors du paysage pontivyen.

Siècle après siècle, l'activité agricole a façonné le paysage. Les travaux des champs et la vie paysanne dans le Morbihan vers 1950 font l'objet d'une série de représentations picturales intitulée « la mémoire des champs » par Lucien Pouëdras. « *L'ensemble de la population villageoise est à pied d'œuvre et les heures de labeur quotidiennes s'accumulent dans les fermes et dans les champs. Le paysage agraire est marqué par le travail de l'homme, progressivement soutenu par les progrès du machinisme agricole et l'utilisation croissante des techniques modernes. L'agriculture intensive progresse et les premiers talus et haies bocagères tombent afin d'étendre le parcellaire agricole et faciliter le travail des paysans* ».

La démolition d'un talus de Lucien POUEDRAS



Le défrichage mécanique de Lucien POUEDRAS



La fontaine de St-Adrien en St-Barthélémy d'Yvonne JEAN-HAFFEN

Lucien Pouëdras est né à Languidic dans le Morbihan en 1937 et, a passé son enfance dans la petite exploitation agricole dont son père était le fermier. La ferme, le village, les voisins, les artisans, les sentiers, les talus, les travaux des champs, le défilé des saisons : sa mémoire à tout engrangé, et c'est tout cela qu'il a "remis debout", par la peinture. Certaines de ses peintures illustrent son livre intitulé « la mémoire des champs, la vie paysanne en Morbihan vers 1950 » retraçant des scènes de la vie paysanne.

L'identité du pays de Pontivy se traduit également à travers ses monuments historiques et la richesse de son patrimoine vernaculaire et paysager. Sur ces différents thèmes, Yvonne Jean-Haffen a réalisé des peintures de paysages. Aux représentations du barrage de Guerlédan et du château de Pontivy vient s'adjoindre une série de dessins du patrimoine vernaculaire illustrant les fontaines bretonnes.

D'autres représentations du pays abordent des scènes de rue en Pontivy ou encore le château de Quinipily en Baud aujourd'hui disparu.

Originaire de Paris, Yvonne Jean-Haffen, (1895-1993) est très tôt conquise par la Bretagne. Elle s'attache à observer et présenter la nature et, plus généralement, la réalité d'une façon juste et vivante. Lors d'escapades en Bretagne, elle aborde le thème des fontaines à travers une série de dessins. Elle est l'auteur du livre intitulé « les fontaines bretonnes » paru en 1979.



Guerlédan d'Yvonne JEAN-HAFFEN



Château de Pontivy
d'Yvonne JEAN-HAFFEN



Le château de Quinipily en Baud
de Louis-Ferdinand CASSAS

La littérature a également porté l'image du pays. L'auteur Eugène Balleyguier plus connu sous le pseudonyme d'Eugène Loudun (1818-1898) nous accompagne dans l'évocation du paysage des landes de Lanvaux à travers son œuvre littéraire « la Bretagne, paysages et récits » :

« Des bords de l'Ars aux rives de la Claie s'étend une immense plaine, où le voyageur ne saurait trouver une ombre contre le soleil, un abri contre le vent, un refuge contre la pluie. Les pieds n'y foulent que des bruyères desséchées et des ajoncs rabougris ; l'oreille n'y entend que les cris plaintifs des vanneaux et les chants stridents des grillons ; l'œil n'y découvre que des rochers brisés et des blocs bouleversés sur les sommets pelés de ce désert. »

Considéré comme l'un des meilleurs collecteurs de la tradition orale de Basse-Bretagne, l'abbé François Cadic (1864-1929) a écrit de nombreux ouvrages rassemblant contes et légendes bretonnes :

« Il faisait ce jour là, un vrai ciel de printemps. Sur le Blavet, la brise courait chaude et caressante. Sur la colline du Castennec, il y avait des vols d'alouettes, de gracieuses théories d'hirondelles qui se poursuivaient gaiement dans l'azur, et, dans chaque bouquet d'arbres, les oiseaux en concert chantaient les matines du bon Dieu (...). À cette heure cependant, sur la route qui dévale des hauteurs rocheuses de Guern à la profonde dépression dans laquelle le village de Saint-Nicolas-des-Eaux abrite ses maisons rustiques, un homme cheminait, dont le cœur en vérité n'était pas à la fête de la nature (...). En d'autres temps, la magnificence du spectacle dont on jouissait du sommet du Castennec aurait sollicité son attention ; au bas, le Blavet dont le clair ruban se déroulait avec sa bordure de prés verts, parmi les hauteurs revêtues de rochers éboulés et de tailles sombres ; devant lui, le vaste plateau raviné, sur lequel poiriers et pommiers, dans leur parure de fête, fleuraient bon la fleur de mai, et d'où émergeaient fièrement, dans le feuillage, les flèches élancées de Saint-Nicodème et de Pluméliau. »

Avec une écriture plus contemporaine, le livre « Canal de Nantes à Brest, guide du randonneur » de Jacques et Lauriane Clouteau nous propose cet extrait à propos du canal :

« Découvrir ce canal était un vieux rêve, mais que savais-je de la voie d'eau lorsque je suis parti... rien, ou si peu de choses... Existait-elle encore, cette voie creusée par les hommes voici 180 ans ? Peut-être qu'après la disparition de la batellerie, le canal s'était lentement embourbé et qu'il ne restait qu'un filet d'eau marécageux... Peut-être que les biefs étaient devenus des prairies bardées de barbelés... Peut-être que le chemin de halage, à la ressemblance des voies ferrées mortes, était envahi d'une montagne de ronces...

Puis, au fur et à mesure que je cheminait vers Brest, je me rendais compte que le canal était en bien meilleur état que je ne le pensais. C'est vrai, les péniches lourdement chargées n'y laissaient plus leur sillage caresser les rives. Et les écluses de granit, là-bas, au-delà de Pontivy, voyaient les aulnes éclater leur appareillage de vieilles pierres. »

1.3. La perception du territoire par les communes

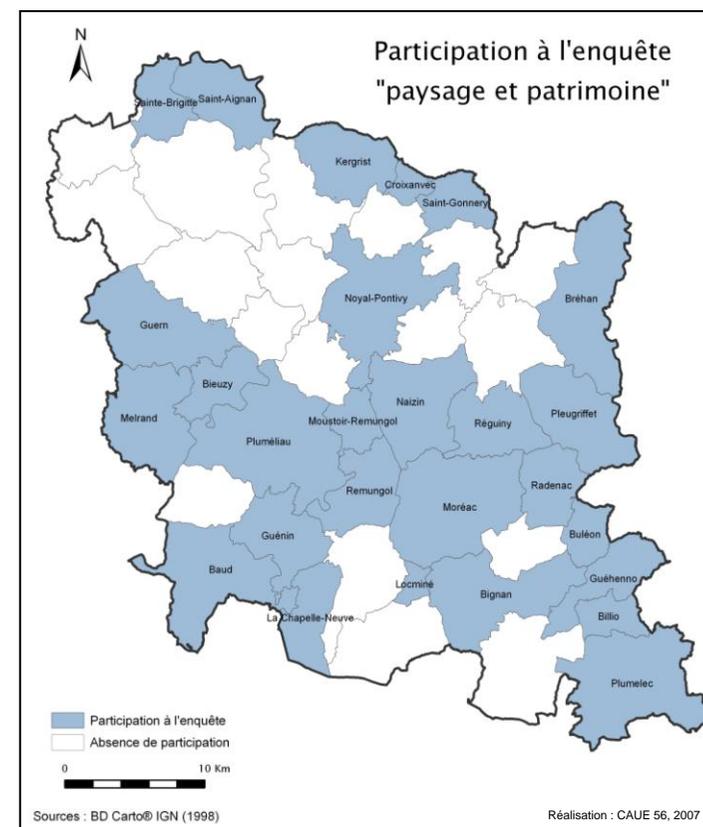
Afin d'appréhender le patrimoine naturel, bâti et paysager sur l'ensemble des 45 communes constituant le pays de Pontivy, une enquête¹ a été adressée à chacune d'entre-elles. Vingt sept communes, à travers la perception de leurs élus locaux se sont exprimées sur le paysage et le patrimoine de leur territoire.

Malgré la difficulté de dégager un thème identitaire sur le pays de Pontivy, les élus ont souligné l'importance du réseau hydrographique sur le territoire. L'image du canal de Nantes à Brest, du Blavet ainsi que de la rigole d'Hilvern a été largement plébiscitée par de nombreux élus résidant à proximité de ces cours d'eau. La représentation d'un espace à la fois rural et agricole émerge également et devance les notions de tourisme, de nature, d'art, de culture et d'économie locale (industrie agroalimentaire en particulier).

La perception des différents élus sur leur territoire a permis de dégager un large éventail de particularités communales. Les grands thèmes qui se dégagent par ordre de priorité sont :

- les activités économiques, avec la présence de nombreux commerces encore présents dans les communes rurales, d'une industrie agroalimentaire employant une part importante de la population active et d'activités agricoles diversifiées,
- les services à la population et, en particulier les services médico-sociaux pour répondre aux besoins de la population vieillissante,
- le tourisme et le patrimoine rural,
- les préoccupations environnementales et paysagères (écologie, développement durable...),
- le cadre de vie et la ruralité.

Les communes du pays de Pontivy font ressortir deux préoccupations principales relativement sectorisées. D'une part, les communes s'étalant de la vallée du Blavet jusqu'à la forêt de Quénécan attachent un intérêt particulier à l'attractivité touristique de leur territoire. D'autre part, les communes situées sur la vaste étendue briovérienne (partie centrale et orientale du pays de Pontivy) placent l'activité et le développement économique au cœur de leur préoccupation. Enfin, la notion d'identité paysagère qui se dégage du territoire a été soulignée par de nombreux représentants communaux. L'émergence de cette thématique paysagère est peut être encouragée par le fait que le paysage constitue le sujet principal de l'enquête.



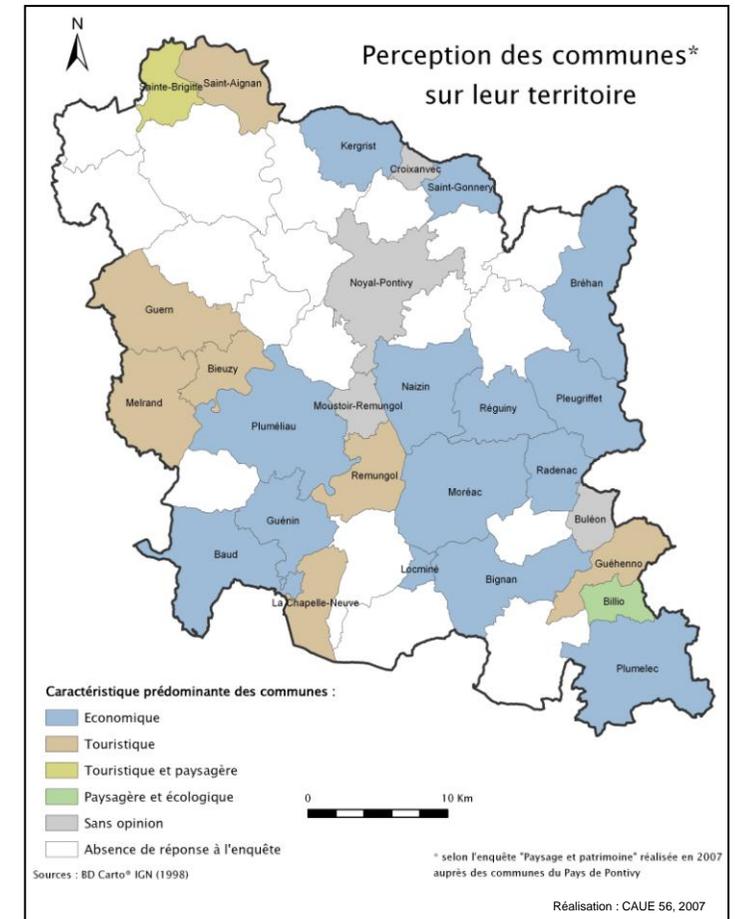
¹ Cf. Annexes

L'identification de monuments, de sites ou de paysages représentatifs de chacune des communes, permet de relever une sensibilité importante des élus pour les monuments historiques, les ensembles architecturaux et les ouvrages d'art. Au-delà du paysage urbain et de son patrimoine bâti, les personnes interrogées par le biais du questionnaire ont également évoqué la présence de paysages « naturels » ou agricoles. Cette notion reste néanmoins plus abstraite et sans doute moins objective.

Plusieurs faits marquants ont profondément modelé le paysage au cours des dernières décennies. De façon générale, ces transformations ont trois origines :

- le remembrement avec une première vague dès la fin des années 1950,
- l'urbanisation croissante qui s'accroît ces dernières années,
- le développement des infrastructures (voies express, contournement de bourg...) canalisant l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire.

Devant le constat amer d'un territoire bouleversé après l'arasement des talus et la disparition du maillage bocager, certaines communes ont initié des opérations de rebocagement. Ces villages ruraux se tournent également vers l'avenir et projettent la construction de lotissements. De nombreuses communes souhaitent également s'impliquer dans la production d'énergie renouvelable avec l'implantation de parcs éoliens. Le développement économique et touristique, à travers l'extension des zones artisanales et la création de nouveaux lieux récréatifs, occupe une place prépondérante dans les politiques communales. Enfin, certaines communes ont souligné des nuisances et des points noirs paysagers sur leur territoire. Il s'agit en particulier de zones d'abandon et de dépôts sauvages, des affichages publicitaires à l'entrée des bourgs, de la surexposition de certaines lignes électriques, de bâtiments agricoles mal intégrés au paysage...



2. Un patrimoine naturel remarquable

2.1. Des sites naturels et paysagers remarquables

Le paysage du pays de Pontivy, produit de la nature et du façonnement de l'homme, offre une grande diversité entre la chaîne de collines sauvages et boisées de Lanvaux, en passant par les méandres du Blavet jusqu'aux terres agricoles étendues du centre-est du pays. En dehors des zones artificialisées et des territoires agricoles, ce pays rural offre une mosaïque de milieux naturels : des formations boisées, des landes, des zones humides (tourbières, fonds de vallées...), des surfaces en eau

(cours d'eau, plans d'eau...), des sites d'intérêt géologique... Parmi eux, certains présentent une valeur patrimoniale particulière, soit parce qu'ils recèlent des espèces faunistiques ou floristiques rares ou protégées, soit parce que les écosystèmes ainsi formés constituent à eux seuls des entités rares ou devenues rares pour cette région. Mais, au-delà du simple site naturel pris isolément, la notion de fonctionnalité et de connectivité écologique des sites apparaît comme une notion essentielle à prendre en compte. De fait, la fragilité des espaces de nature « remarquables » n'est plus à démontrer puisqu'ils sont directement tributaires des modifications du territoire environnant.

a. Les recensements et protections réglementaires

De nombreux sites au sein du pays de Pontivy font l'objet d'inventaires ou de protections réglementaires. Dans le dessein de préserver la richesse patrimoniale (naturelle et paysagère), plusieurs outils sont à la disposition des décideurs : la protection réglementaire, la protection contractuelle et la protection par acquisition foncière.

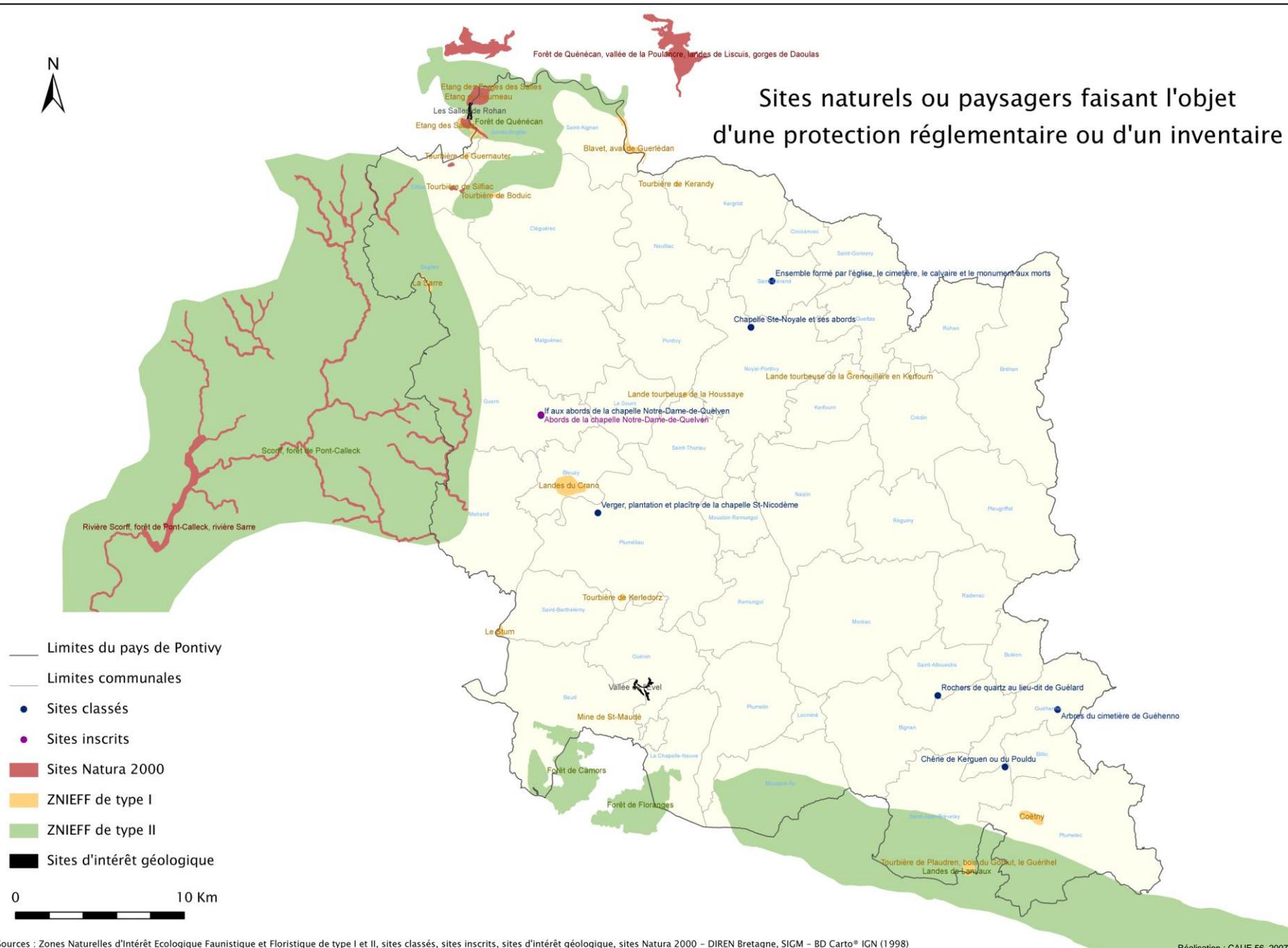
La répartition des sites naturels ou paysagers faisant l'objet d'une protection réglementaire ou d'un inventaire est hétérogène sur le pays de Pontivy. Les principaux sites patrimoniaux¹ sont situés essentiellement sur les marges ouest et sud du pays. Le nombre de recensements et de protections réglementaires sur ces franges traduit le fort intérêt écologique attribué à ce territoire.

Niveau du recensement ou de protection	Statut des mesures
Européen	Sites Natura 2000 Sites Ramsar (pas de site sur le pays de Pontivy)
National	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I et II Sites classés Sites inscrits Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) Réserves forestières, réserves biologiques (ONF) Réserves de chasse et de pêche (ONCFS et CSP) Arrêtés de protection de biotope (pas de site sur le pays de Pontivy) Réserves Naturelles Nationales (pas de site sur le pays de Pontivy) Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (pas de site sur le pays de Pontivy) Opérations « Grand site » (pas de site sur le pays de Pontivy)
Régional	Réserves Naturelles Régionales (pas de site sur le pays de Pontivy)
Départemental	Sites d'intérêt géologique Sites d'intérêt floristique Inventaire des paysages remarquables Espaces Mammifères Sites acquis par le Conseil général (Espaces Naturels Sensibles...) Sites acquis par les communes, les associations, les EPCI...

¹ Cf. Annexes



Sites naturels ou paysagers faisant l'objet d'une protection réglementaire ou d'un inventaire



b. Une inégale répartition des sites naturels « remarquables »

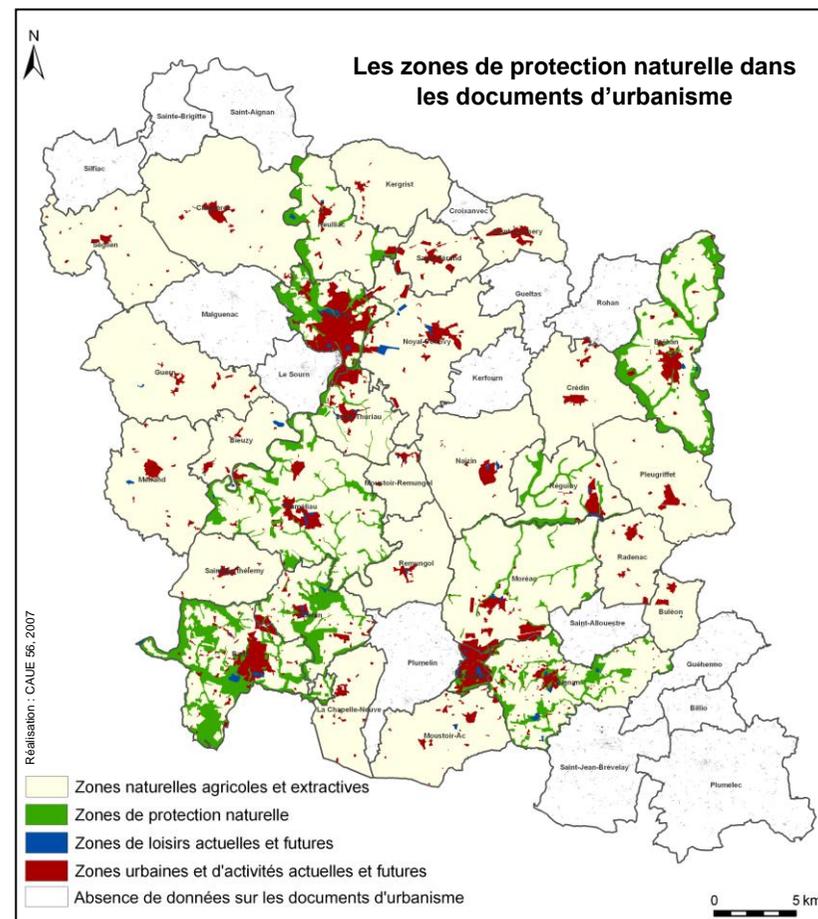
Avant d'aborder l'étape d'inventaire des espaces naturels sur le pays de Pontivy, il convient de trouver un fil conducteur à cette démarche. Il ne s'agit pas de se substituer au travail des scientifiques mais de valoriser leur travail et de mutualiser certaines connaissances. Nombreuses sont les questions auxquelles nous devons répondre.

Tout d'abord, qu'entend-on par « espace naturel » ? La définition même que l'on peut en donner est ambiguë. Cette notion peut prendre des significations différentes selon le contexte plus ou moins anthropisé. Mais, dans l'absolu, il n'existe plus d'espace naturel au sens strict en France, c'est-à-dire d'espace sur lequel l'homme ne serait jamais intervenu directement ou indirectement. On pourrait le définir ainsi : il s'agit d'un espace non bâti et suffisamment colonisé par des espèces animales et végétales dites spontanées, c'est-à-dire vivant naturellement dans la région.



Dans le cadre de cette étude, convient-il de prendre en considération les espaces de nature « ordinaire » ou simplement les espaces naturels « remarquables » ? Les premiers souvent ignorés peuvent influencer sur la pérennité de sites exceptionnels tandis que les seconds font la renommée du territoire. Partant de l'objectif de présenter les éléments du patrimoine naturel à l'échelle du pays de Pontivy, l'ensemble des espaces de nature « ordinaire » ou « remarquable » doit être pris en considération.

Une première approche de l'ensemble des espaces naturels peut s'effectuer à l'aide du recollement des zones naturelles issues des documents d'urbanisme (carte communale, Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme). Au-delà du caractère « sanctuarisé » de certains sites, une attention particulière doit être portée à l'ensemble des zones naturelles définies dans les différents documents d'urbanisme. Il s'agit bien de préserver de grands ensembles naturels et non seulement des îlots de nature isolés. Ces îlots, parfois dénommés sous les termes de « cœur de nature » sont interconnectés entre eux par l'intermédiaire d'éléments de nature « ordinaire » qui participent à leur survie.



Sources : Documents d'urbanisme numérisés DDE (sept 2007) - BD Carto®IGN (1998)

Afin d'appréhender le patrimoine naturel et paysager « remarquable » sur le pays de Pontivy, nous avons choisi de mobiliser plusieurs sources d'information. Les espaces bénéficiant de mesures de protection réglementaire (sites Natura 2000, sites classés, sites inscrits...) ou faisant l'objet d'inventaires naturalistes (ZNIEFF¹, inventaire des sites d'intérêt géologique...) font partie de ces données de référence. Deux lots de données ZNIEFF obtenues auprès de la Direction Régionale de l'Environnement et d'époques différentes permettent de comparer l'évolution du patrimoine naturel dans le temps. Des rapports d'étude sur le secteur ainsi que la consultation d'acteurs locaux ont permis de compléter la liste de sites naturels « remarquables ». Néanmoins, cet inventaire n'est pas exhaustif puisque la consultation de l'ensemble des acteurs et une prospection approfondie sur le terrain n'ont été que partiellement menées. Notons également que la bibliographie sur le territoire étudié est peu abondante.

Les sites répertoriés sur le pays de Pontivy peuvent être classés par type de milieu : les formations boisées, les landes, les zones humides intérieures, les cours d'eau et les vallées, les sites d'intérêt géologique, les arbres remarquables et les autres milieux. La cartographie des sites sous le Système d'Information Géographique (ArcView®) fait apparaître une répartition des sites naturels sur les marges ouest et sud du pays principalement. Rappelons que chaque commune possède des secteurs naturels mais que seuls les sites naturels jugés « remarquables » sont retranscrits dans cet inventaire. On remarque également le grand vide qui règne dans la partie centrale et nord-est du pays, où quelques sites sont disséminés sur cet immense territoire marqué par les reliefs mollement ondulés de dépôts sédimentaires. Parmi l'ensemble des sites inventoriés sur le pays, la forêt de Quénécan, les landes de Lanvaux, la tourbière de Kerandy, un tronçon de la Sarre et le chêne de Kerguen ont fait l'objet d'une présentation synthétique².



Saut du Chevreuil en Ste-Brigitte



Forêt de Camors



Mine de St-Maudé



Tourbière de Silfiac-Porh Clud



Forêt de Branguily

¹ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

² Cf. Annexes

Les sites d'intérêt géologique

Le patrimoine géologique sur le territoire du pays de Pontivy est illustré par la présence de deux sites d'intérêt géologique : la vallée de l'Evel et les Salles de Rohan.

La vallée de l'Evel (Baud, Guénin)

Ses affleurements rocheux formant de petites falaises en bordure de l'Evel renferment des minéraux nommés les staurotides. Ces minéraux de métamorphisme, de grand intérêt minéralogique, se cristallisent en macle, formant des croix¹ ou des losanges. Considérées comme des talismans, ces pierres très dures sont très convoitées et ont toujours joué un grand rôle dans l'imaginaire collectif.



Micaschistes à staurotide en bordure de l'Evel et la croisette de Bretagne

Les Salles de Rohan (Ste-Brigitte)

Les Salles de Rohan, célèbres pour leurs grands cristaux d'andalousite (chiastolite²) développés dans les schistes ordoviciens présentent un intérêt au niveau régional. Ce site privé, isolé et vulnérable est menacé par le développement touristique croissant pouvant à terme poser des problèmes de gestion.



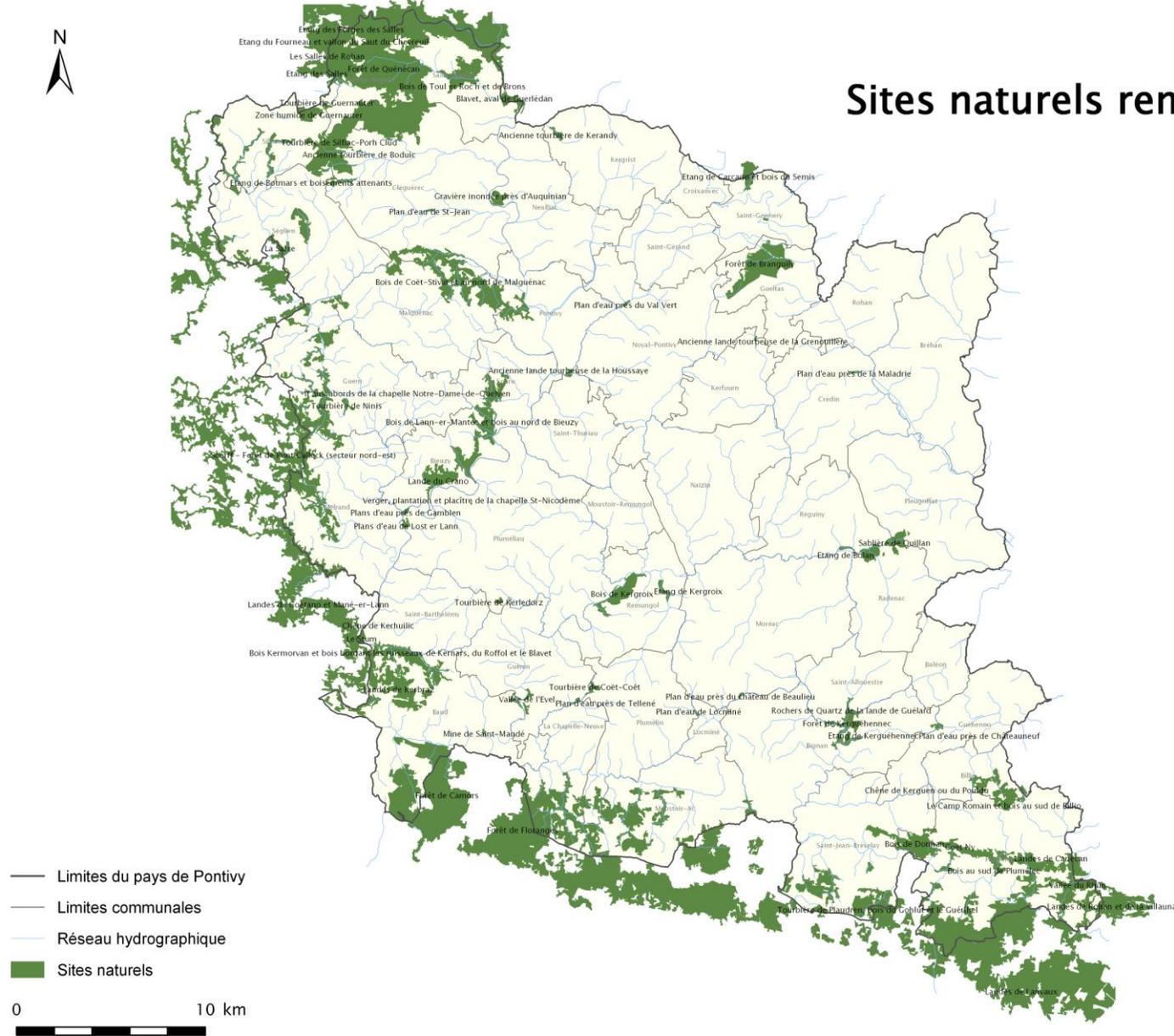
Schistes dans les Salles de Rohan et ses cristaux d'andalousite

¹ Croisette de Bretagne

² Variété chiastolite à inclusions charbonneuses utilisée par la famille des Rohan pour son blason, la « macle des Rohan »



Sites naturels remarquables



Sources : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II, sites classés, sites inscrits, sites d'intérêt géologique, sites Natura 2000 - DIREN Bretagne, SIGM - BD Carto® IGN (1998) - BD Ortho® IGN (2004)

Réalisation : CAUE 56, 2007



2.2. Une trame verte et bleue pour préserver la biodiversité

Concentrée sur des espaces plutôt restreints, la nature du pays de Pontivy n'en est pas moins remarquable. C'est un patrimoine de qualité, tant paysager que biologique, indispensable à la survie et au bien-être des générations présentes et futures. Afin de préserver durablement les richesses naturelles et la qualité de l'environnement, institutions, collectivités et associations doivent se mobiliser afin d'initier des projets ambitieux d'aménagement du territoire. L'engagement d'opérations d'aménagement nécessite au préalable une connaissance approfondie des richesses patrimoniales sur le territoire. A ce travail d'inventaire s'ajoute la définition d'un maillage écologique et paysager vital pour les communautés animales et végétales. Ce réseau conceptuel de flux du vivant peut s'apparenter aux notions de corridor écologique ou de trame verte et bleue.

La réhabilitation de sites pour reconnecter le maillage écologique

La réhabilitation des carrières en sites naturels peut renforcer les corridors écologiques. Ces zones peuvent notamment constituer des zones de nourrissage pour des oiseaux nicheurs et migrateurs.



Ancienne carrière de Quinipily



Sablière de Quillan

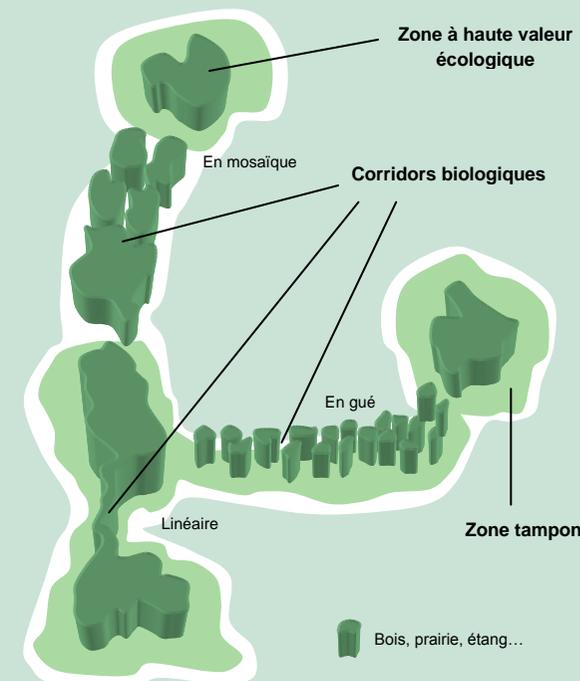
Concrètement à quoi sert une trame verte et bleue ?

- Mettre en place des mesures de protection et de gestion sur les zones à haute valeur écologique (protections réglementaire, contractuelle, foncière),
- Reconstruire des couloirs de connexion entre les sites (les corridors biologiques qu'ils soient linéaires, en gué ou en mosaïque),
- Redéfinir et réglementer les usages de certains sites,
- Créer de nouveaux espaces naturels,
- Reconquérir la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines...

En quoi est-elle importante ?

Les connexions biologiques sont nécessaires aux conditions de vie et de développement du vivant. Plus les milieux sont connectés entre eux, plus les chances de survie des espèces sont élevées. Les corridors biologiques sont nécessaires pour le brassage génétique des populations et la recolonisation d'espaces jadis abandonnés.

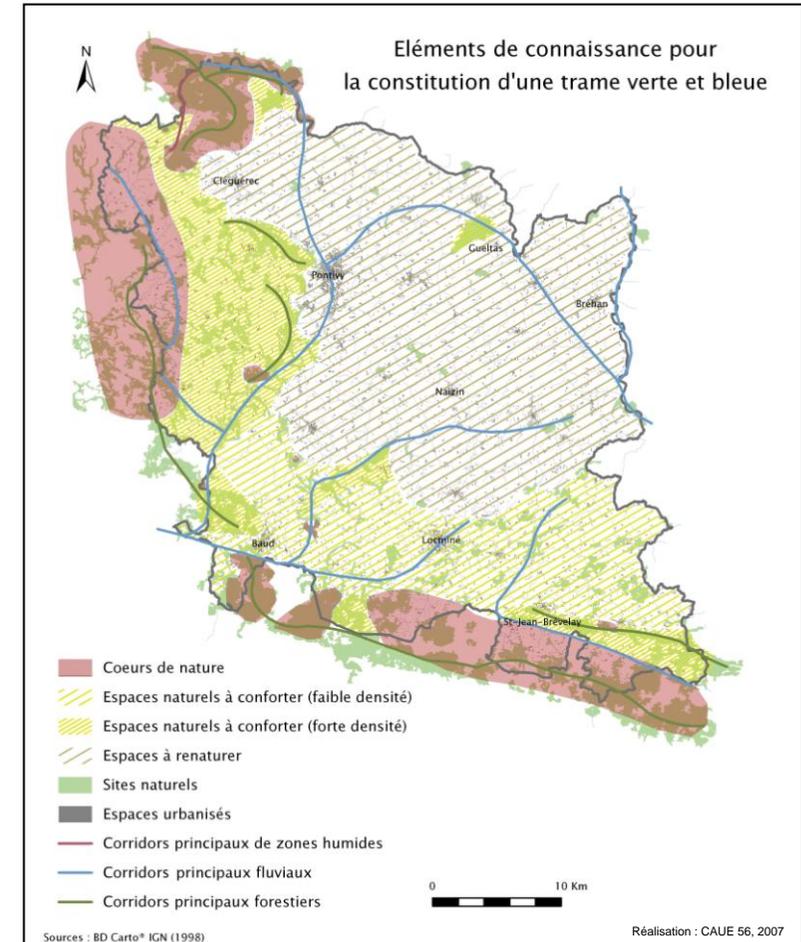
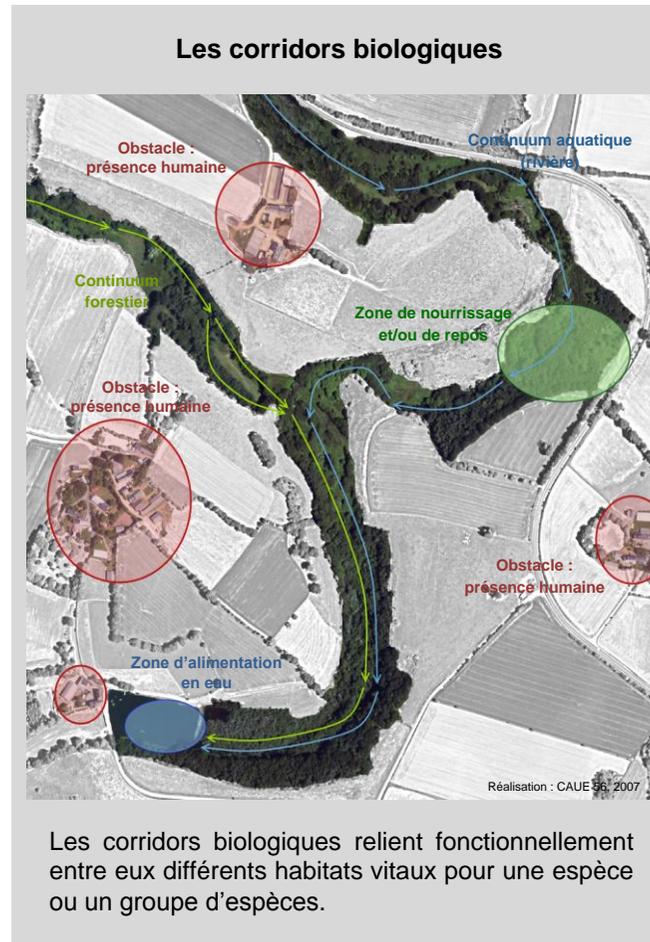
De plus, les connexions renforcent l'identité paysagère des sites, participent à la lutte contre l'érosion des sols et à la prévention des inondations et des sécheresses.



Que peut-on espérer comme résultats ?

- Une qualité des ressources naturelles, gage de santé et de bien-être,
- Un cadre de vie de qualité,
- Le retour d'une biodiversité importante sur certains sites,
- L'affirmation de nouveaux espaces propices aux activités récréatives et pédagogiques.

La construction d'une trame verte et bleue prend en compte le devoir de préservation des richesses naturelles. La notion d' « écologie du paysage » prend ici toute son importance car il s'agit alors de connecter des écosystèmes entre eux à partir d'éléments du paysage. Tous les « noyaux de biodiversité » répertoriés dans l'inventaire du patrimoine naturel sont des « cœurs de nature » ; les relier c'est permettre la migration des espèces et donc leur survie. A l'image du maillage de haies bocagères, ces connexions biologiques assurent, en outre, la conservation des paysages, la lutte contre l'érosion des sols, la prévention des inondations...



3. Un riche patrimoine bâti

3.1. L'emploi des matériaux géologiques dans le patrimoine bâti ancien

a. Le patrimoine bâti sur le socle granitique

Le granite est utilisé comme matériau de construction depuis les temps mégalithiques, au Moyen-âge et ultérieurement pour l'édification d'innombrables églises et chapelles, de croix et calvaires, de châteaux et manoirs... Cette roche, issue des grandes profondeurs terrestres et formée par la cristallisation du magma, est très recherchée dans les constructions pour sa dureté et sa résistance. Sur le territoire du pays de Pontivy, ce matériau est particulièrement fréquent sur les communes localisées sur les reliefs granitiques (Guern, Séglien, Bieuzy, Guéhenno, Plumelec...). Les

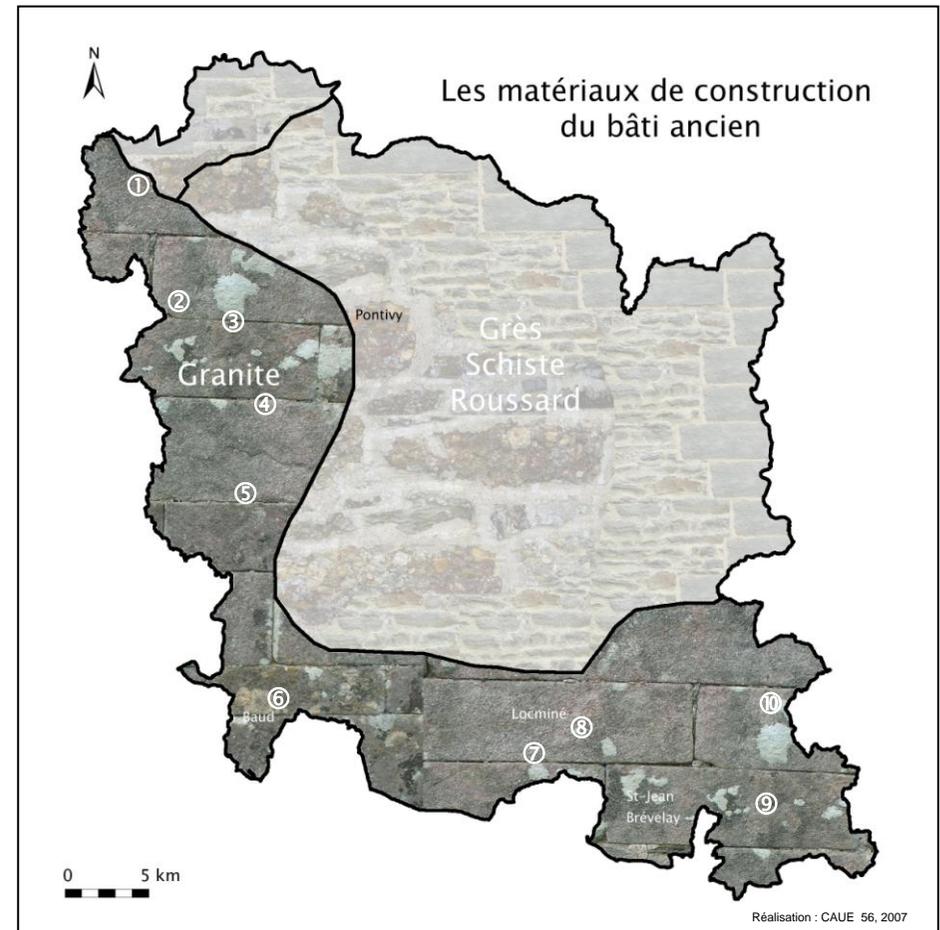
constructions peuvent alors présenter des pans de murs, des encadrements, des chaînages d'angle ou une maçonnerie complète en granite. Enfin, l'emploi de belles pierres de taille même dans la maison rurale souligne l'abondance du matériau sur le territoire.



① Ancien bâtiment sur la route de Silfiac à Séglien
Gros œuvre : murs en moellons granitiques ; encadrements en granite taillé ; couverture en larges pierres d'ardoise



② Logis en Kergohan (Séglien)
(17^{ème} siècle)
Gros œuvre : murs et encadrements en pierres de taille granitiques





③ **Chapelle Notre-Dame-du-Moustoir en Malguénac**
(16^{ème} siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de taille et moellons granitiques ; encadrements et chaînage en granite taillé



④ **Minoterie en Baud**
Gros œuvre : murs en moellons granitiques



⑤ **Bâtiment en St-Just (Bignan)**
Gros œuvre : murs en moellons granitiques ; encadrements en granite taillé



⑥ **Maison d'habitation en Quelven (Guern)**
Gros œuvre : murs en pierres de taille et moellons granitiques ; encadrements en granite taillé



⑦ **Maison de bourg en Moustoir-Ac**
Gros œuvre : murs en moellons granitiques ; encadrements et chaînage en granite taillé



⑧ **Maison de bourg en Plumelec**
Gros œuvre : murs en pierres de taille granitiques



⑨ **Maison d'habitation dans le bourg de Bieuzy**
Gros œuvre : murs en pierres de taille et moellons granitiques ; encadrements et chaînage en granite taillé



⑩ **Maison de bourg en Guéhenno**
Gros œuvre : murs et encadrements en pierres de taille granitiques



b. Le patrimoine bâti sur le socle briovérien

Les matériaux employés pour la construction des chapelles et des habitations sur la partie briovérienne du pays sont principalement les schistes, les grès, les conglomérats ferrugineux aussi dénommés roussards et d'autres roches locales. Le granite, plus rare, est réservé aux entourages des ouvertures du bâti cosu et de certains édifices religieux, sur des territoires souvent proches des gisements.

Le bâti, construit à partir de roches schisteuses ou d'un assemblage de différents matériaux, est fréquemment recouvert d'un enduit afin de dissimuler



① **Chapelle Notre-Dame-de-Carmes en Neulliac**

Classement aux Monuments Historiques (15^{ème} siècle)

Gros œuvre : murs en pierres de taille granitiques et pierres de schiste, encadrements et chaînage en granite taillé ; alternance régulière de granite et de schiste sur certains pans de mur

② **Maison d'habitation en Boduic (Cléguérec)**

(18^{ème} siècle)

Gros œuvre : murs et encadrements en pierres de taille de grès vert



les pierres de construction éclectiques considérées comme moins « nobles » que les pierres de granite taillées.

Certains édifices religieux dévoilent parfois, la présence de matériaux de construction d'origine allochtone. C'est notamment le cas de pierres calcaires, étrangères au territoire, qui forment la base de certains piliers de la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre en Rohan. Ces matériaux ont pu être acheminés par voies navigables. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le canal de Nantes à Brest a notamment été emprunté pour le transport de matériaux de construction.



Réalisation : CAUE 56, 2007



③ Ferme en Cléguérec
(18^{ème} siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et moellons gréseux ;
encadrements en grès vert



⑤ Presbytère en Moréac
Gros œuvre : murs en pierres de schiste ou grès schisteux ;
encadrements en granite taillé



⑦ Chapelle St-Marc en Bréhan
(17^{ème} siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste,
roussards et moellons gréseux ;
encadrements en granite taillé ; chaînage en
granite et roussards ; enduit encore visible
sur les murs extérieurs



④ Ferme en Kersuho (Remungol)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste ; enduit encore visible sur la
façade



⑥ Maison de bourg en Radenac
Gros œuvre : murs en pierres de schiste ; encadrements en granite taillé



⑧ Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre
en Rohan
(16^{ème} siècle)

Gros œuvre : murs en pierres de schiste, pierres de taille de granite et de grès vert ; encadrements et chaînage en granite taillé ; piliers en pierres de taille granitiques avec quelques pierres calcaires à la base



c. Le patrimoine bâti sur le socle paléozoïque

Le socle paléozoïque sur le territoire du pays de Pontivy se limite principalement aux communes de Silfiac, Sainte-Brigitte et Saint-Aignan. Les matériaux de construction employés pour les fermes et les édifices religieux s'apparentent beaucoup à ceux utilisés sur le socle briovérien : le schiste, le

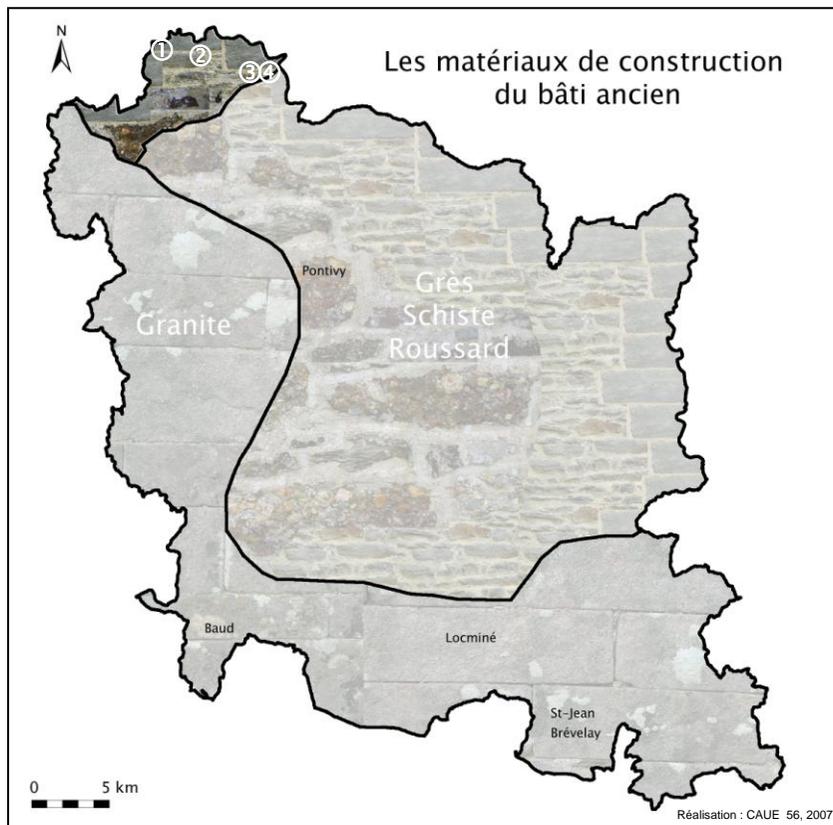
grès et d'autres roches locales. Dans le traitement des matériaux, le schiste devient parfois pierre de taille et joue de contraste avec la couleur nuancée du grès paléozoïque utilisé dans les encadrements des ouvertures.



① Anciennes Forges des Salles en Ste-Brigitte (19^{ème} siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste ; encadrements en granite taillé



② Maison d'habitation en Malvran (St-Aignan) (19^{ème} siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et grès



③ Musée de l'électricité en St-Aignan
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et grès ; encadrements en granite taillé



④ Eglise en St-Aignan
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et pierres de taille de granite et de grès vert ; encadrements en granite taillé



a. Typologie de l'habitat traditionnel

Le patrimoine bâti de qualité étudié par l'Inventaire dans les cantons de Baud, Cléguérec et Pontivy, a fait l'objet d'un travail de repérage par le CAUE du Morbihan, pour le canton de Saint-Jean-Brévelay, celui de Locminé étant en cours.

Ce pré-inventaire effectué à partir de documents et surtout de visites sur le terrain, est ensuite saisi sur une base de données (Renabl de l'Inventaire Général) dans différents champs précisant la désignation, la localisation, l'historique, la description, le statut de la propriété, l'intérêt et la protection « Monuments Historiques ».

Les éléments patrimoniaux repérés sur le cadastre et géoréférencés (Géorenabl) sont reliés à la base de données. Accompagné d'illustrations, l'ensemble de ces données est exporté sous format html permettant une restitution simultanée de la localisation du patrimoine sur une carte au 1/25 000^{ème} et une visualisation d'illustrations et d'informations sur la nature de l'élément repéré.

A partir de cette étude, il est possible de dégager une typologie de l'habitat traditionnel dans le canton de Saint-Jean-Brévelay :

- les châteaux ou manoirs d'importance, dans 5 communes sur 7,
- les petits manoirs en appareil percé de boulins, nichés dans la verdure et enclos de murs,
- les fermes-manoirs, imposantes bâtisses accompagnées de dépendances,
- les logis-fermes, partie habitation à étage accolée à une étable de plan allongé, en hameau ou isolés,
- les fermes-longères associant dans un même bâtiment de plan allongé l'habitat humain et animal,
- les granges et remises en tous genres, ouvertes ou fermées, toujours en pierre, rarement en bois,
- les maisons de prêtres souvent à étage, reconnaissables aux calices gravés en façade (dont 4 sur la commune de Plumelec),
- les maisons de bourg, à étage carré et comble au 19^{ème} siècle,
- les presbytères à l'air de petits manoirs.

Châteaux et manoirs



Manoir de La Saudraie en Plumelec



Ferme-manoir à Trévas en Billio



Petit manoir en cours de réhabilitation au Clégrio en Guéhenno



Château de La Ferrière en Buléon

Fermes-longères



Logis-fermes



Granges et remises



Maisons de prêtres



Kerrobo en Buléon



La Ville Péron en Plumelec

Presbytère



Billio

Maisons de bourg



Bourg de Plumelec

Moulin



Moulin de Château Merlet en Guéhenno

Maison en toit de chaume



Kerdel en Bignan

Constructions contemporaines



Hameau éco-citoyen en Silfrac



Maison en bardage bois à Remungol

b. Typologie du petit patrimoine bâti

Les fours



Route de Silfiac à Séglien

CAUE 56, 2007



St-Thuriau en St-Jean-Brévelay

CAUE 56, 2007



Four et fournil, Le Resto en Buléon

CAUE 56, 2007

Les puits



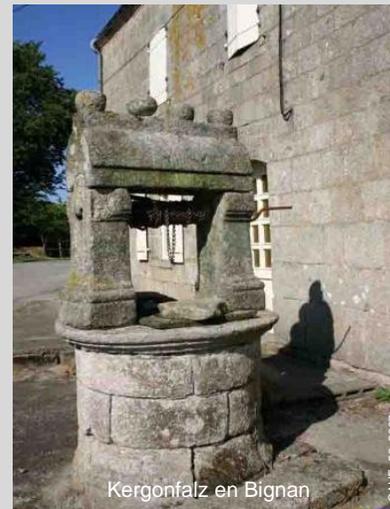
Forguénac en Plumelec

CAUE 56, 2007



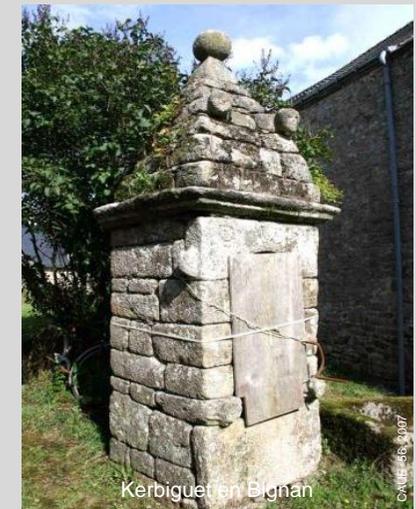
Cour de Cadoudal en Plumelec

CAUE 56, 2007



Kergonfalz en Bignan

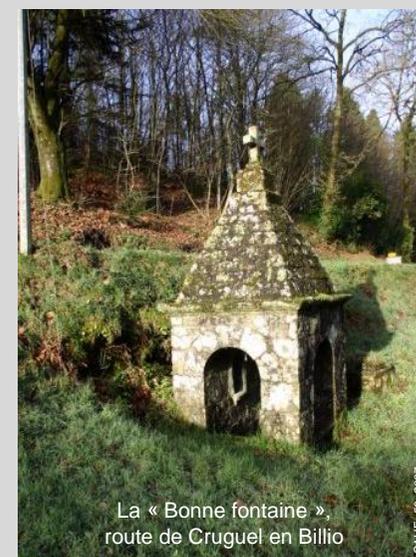
CAUE 56, 2007



Kerbiguet en Bignan

CAUE 56, 2007

Les fontaines et lavoirs



Les croix



Croix de Kervodigan en Bignan

Plusieurs fois restaurée, datée de 1679 mais cependant mentionnée dès 1609, on venait y implorer Notre Dame de Pitié pour la santé des enfants. Utilisée par les prêtres réfractaires pour dire la messe pendant la révolution de 1789 (vitrail de l'église & tableau du presbytère). Renversée par les révolutionnaires elle ne sera redressée qu'en 1900.



Croix dite de la Mare-au-sang à Kervigo en Plumelec

Une des plus anciennes croix de Bretagne (938), commémorant une victoire des Bretons sur les Normands en ce lieu.



La Ville Sotte ou Le Lestaie en Guéhenno

Du même type que celle à l'est du cimetière, 4 arcs de cercle tangents adossés à un trou losangé, évoquant les redents du gothique flamboyant (J. Danigo)



Entre Kerbert et Toulgoët en St-Allouestre



Le Moulin de la Forêt en St-Jean-Brévelay



Kerfricon en Bignan

4. Un patrimoine touristique

Des circuits de découverte du paysage et du patrimoine



Circuit « Le granit se raconte »
(Guéhenno)



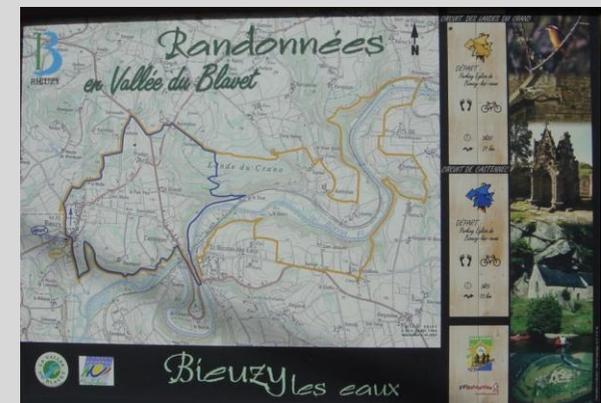
Circuit pédestre et VTT (Guerlédan)

Partagé sur trois pays touristiques couvrant les trois quarts du territoire, le pays de Pontivy dispose d'un potentiel intéressant en terme d'attractivité touristique. La richesse de ses cours d'eau (Blavet, canal de Nantes à Brest...) et de son patrimoine bâti, historique, religieux, naturel et culturel constitue un atout touristique majeur pour le territoire.

L'eau, élément structurant du territoire, est une composante dominante du cadre paysager et un support d'activités récréatives diverses. Quelques communes le long du Blavet ou du canal de Nantes à Brest se sont engagées, à travers une charte de qualité à sauvegarder et valoriser leur patrimoine fluvial. Outre le tourisme fluvial, le tourisme vert (ou tourisme rural), s'appuyant sur la richesse naturelle et agricole du pays, pourrait constituer dans les prochaines années, les bases de nouveaux projets touristiques de mise en valeur du territoire.

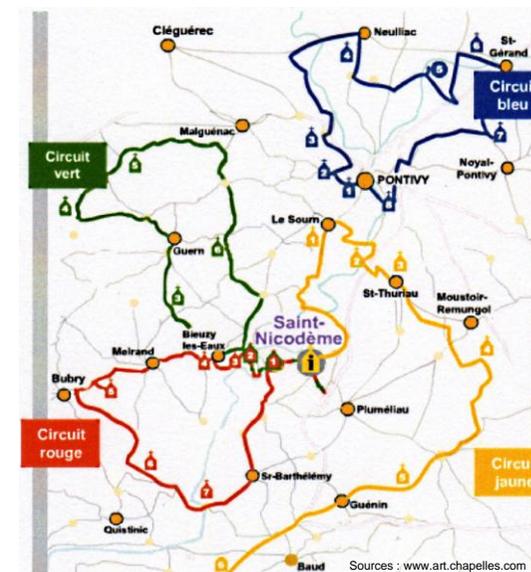
La présence de sites historiques (manoirs, châteaux, quartiers médiévaux...) et archéologiques couplée à un riche héritage architectural donne une identité patrimoniale forte au pays pontivyen. L'initiative des communes de Guéhenno et Séglien, labellisées « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » renforce la volonté de sauvegarder et mettre en valeur leur patrimoine architectural et paysager.

Les circuits de randonnée dans la vallée du Blavet



Les chemins de randonnées (Grande Randonnée, Petite Randonnée, chemin de halage, Equibreizh, circuits VTT...) forment un réseau varié favorisant la découverte des paysages et du patrimoine. Ces chemins de découverte s'aménagent parfois comme de véritables circuits à thèmes comme l'exemple du circuit d'interprétation du patrimoine et de la pierre de granite dans le bourg de Guéhenno. Le territoire offre aux promeneurs, de véritables espaces de nature et des paysages variés. Néanmoins, les cheminements souvent cantonnés aux limites communales, associés à l'insuffisance des structures d'hébergement, ne favorisent pas le développement de grandes randonnées itinérantes à travers le pays. Chaque année, l'association Art dans les chapelles organise des circuits culturels, alliant découverte du patrimoine religieux breton ou plus généralement du patrimoine rural et de l'art contemporain.

L'entité territoriale du pays de Pontivy possède donc un large potentiel touristique grâce à son patrimoine architectural, naturel, historique et culturel. La valorisation de ce patrimoine conditionne l'attractivité touristique du territoire. Certaines inquiétudes d'ordre administratif (organisation fragmentée du tourisme sur le pays), idéologique (perception d'un territoire dominé par l'agriculture intensive, peu enclin au développement d'activités touristiques) et urbanistique (perte d'identité du territoire liée à l'extension des zones d'activités le long de certains axes routiers, l'uniformisation de l'habitat...) doivent être surmontées avant de définir les axes d'une politique touristique à l'échelle du pays.



Circuits de l'Art dans les chapelles, édition 2007



Chemin de randonnée (circuit de l'Evel) sur la commune de Réguiny

Le canal de Nantes à Brest



Maison éclésièrre de Boju (Gueltas)

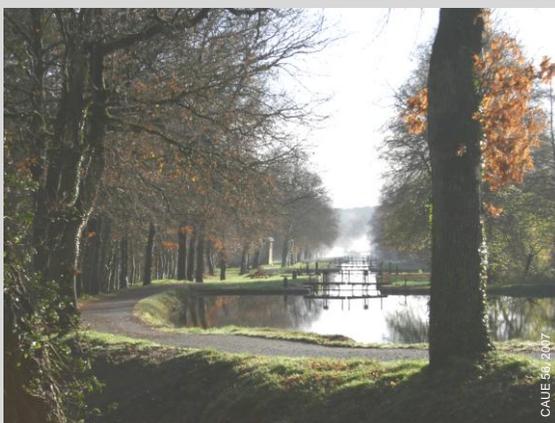
Reliant les villes de Nantes et Brest, le canal fut construit entre 1811 et 1842. A partir de 1923, la construction du barrage de Guerlédan et les progrès du chemin de fer mettent un point final à la navigation marchande sur le canal. Aujourd'hui, la navigation touristique a remplacé le transport de marchandises par voie navigable. Le chemin de halage sur lequel les chevaux halaient les bateaux permet maintenant la promenade à pied, à cheval, à vélo... Son cadre naturel, son système d'écluses et ses maisons éclésièrres offrent un paysage remarquable aux promeneurs longeant le canal.

Au XIX^{ème} siècle, c'est à Hilvern, en St-Gonnelly, qu'un bief de partage de 5 km est creusé, assurant ainsi la jonction entre l'Oust et le Blavet. Si la rigole ne sert plus aujourd'hui à l'alimentation du canal de Nantes à Brest, le chemin qui la borde reste également un lieu de promenade très apprécié.



Passage d'une écluse (Rohan)

Vue sur le canal et le chemin de halage



La rigole d'Hilvern



Succession d'écluses en forêt de Branguily



Le lac de Guerlédan et son barrage



Vue aérienne d'une extrémité du lac

Le lac de Guerlédan est un lac artificiel issu de la construction d'un barrage sur les cours (communs à cet endroit) du Blavet et du canal de Nantes à Brest. Construit entre 1923 et 1925, le barrage de Guerlédan inonde la vallée du Haut Blavet sur 13 km de long, couvrant une surface de 400 hectares.

Dominé par les crêtes boisées de la forêt de Quénécan au sud, le barrage a englouti dans sa retenue la vallée du Haut Blavet. Quelques maisons éclusières, des écluses, certains boisements rivulaires et des carrières d'ardoise furent recouverts par les eaux. Autrefois vidangé tous les 10 ans pour contrôler et réparer le barrage, le site offrait un paysage lunaire attirant foule de visiteurs. On aperçut le lac à sec pour la dernière fois en 1985.



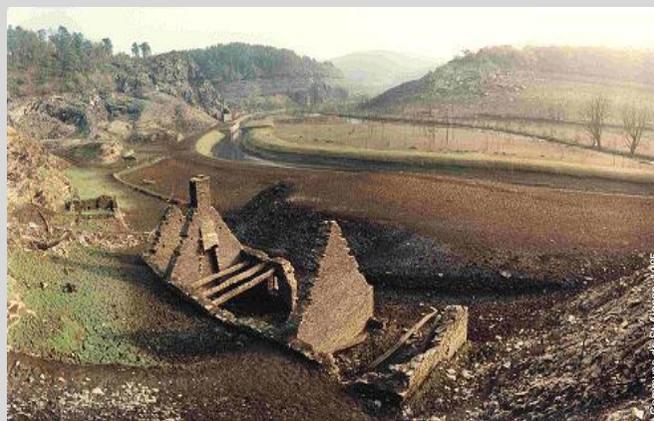
Sentier forestier bordant le lac

Point de vue de Castel Finans (St-Aignan)



CAUE 56, 2007

Paysage lors de la vidange du lac



Commune de St-Aignan, 1985

Barrage de Guerlédan



CAUE 56, 2007



SEQUENCE III



Auquinian en Neulliac

Pays de Pontivy, 2005

La dynamique du paysage et les enjeux du territoire

1. La dynamique du paysage : les paysages d'hier à aujourd'hui

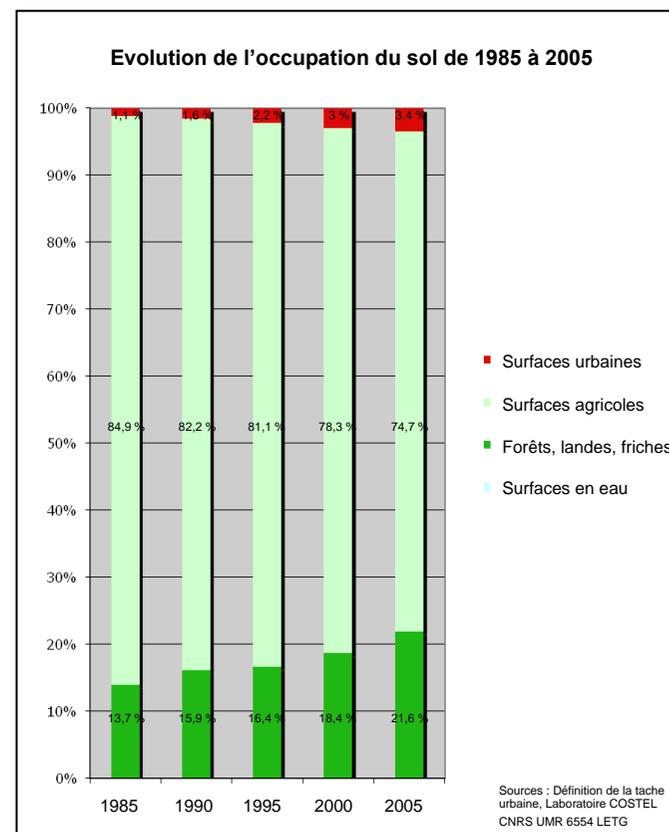
1.1. L'évolution de l'occupation du sol de 1985 à 2005

Face au constat sur le terrain de l'étalement urbain, lié au succès considérable des maisons individuelles et au développement des infrastructures, le CAUE a confié une étude au laboratoire COSTEL (Climat et Occupation du Sol par Télédétection) de Rennes, dans le but de connaître plus précisément l'étendue de l'artificialisation et son impact sur les autres formes d'occupation du sol. Cette étude porte donc sur l'évolution de l'occupation du sol et sur la définition de la tache urbaine¹ du Morbihan entre 1985 et 2005. Basée sur le traitement d'images satellites² et une méthode spécifique « orientée objet », cette analyse a permis d'identifier quatre grands types d'occupations : la tache urbaine, les surfaces agricoles, les forêts et friches et les surfaces en eau.

Les résultats de cette étude font apparaître trois grands phénomènes :

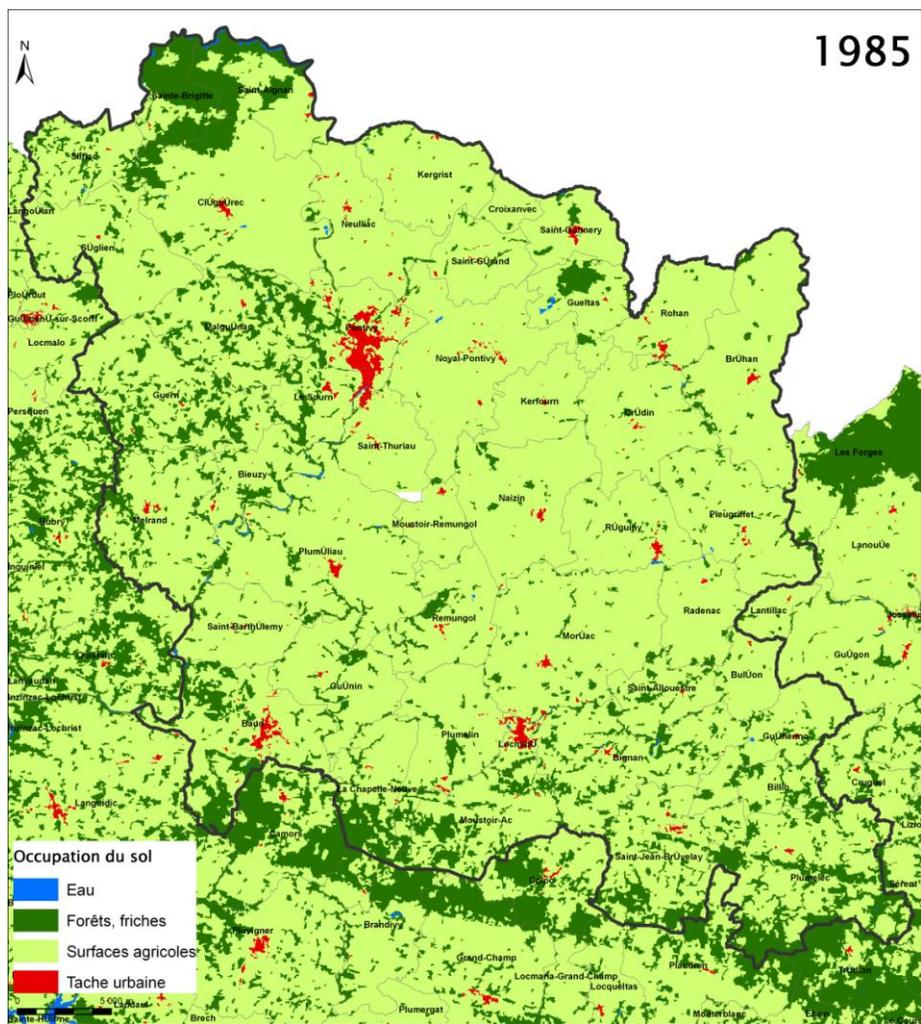
- La multiplication par trois des surfaces urbanisées depuis 1985 ;
- Une extension des forêts et des friches qui se localise :
 - sur les zones accidentées et à fortes pentes des massifs granitiques à l'ouest du pays et sur les landes de Lanvaux. Sur les landes de Lanvaux, le phénomène à deux origines : la colonisation spontanée des landes par le pin et l'abandon de ces terres ingrates inadaptées pour les activités agricoles.
 - dans les fonds de vallées. Les fonds de vallées et certains versants anciennement valorisés par les cultures et l'élevage sont aujourd'hui abandonnés à cause des contraintes d'accessibilité et de relief. La mécanisation de l'agriculture, l'augmentation de la taille des exploitations et leur dispersion, poussent les agriculteurs à délaisser ces espaces plus difficiles à exploiter.
- Une diminution importante des surfaces agricoles.

Entre 1985 et 2005, 10% de la surface totale du pays, consacrés à l'agriculture ont été perdus au profit des friches, des forêts ou de l'urbanisation. L'urbanisation a « grignoté » approximativement 3 500 ha de surfaces agricoles. Cette perte considérable de terrain agricole a un caractère irréversible, les terrains nouvellement urbanisés étant définitivement perdus pour l'agriculture. Le recul des surfaces agricoles s'explique notamment par les mutations du monde agricole : diminution du nombre d'agriculteurs avec la question du renouvellement des générations d'agriculteurs, augmentation de la taille des exploitations...

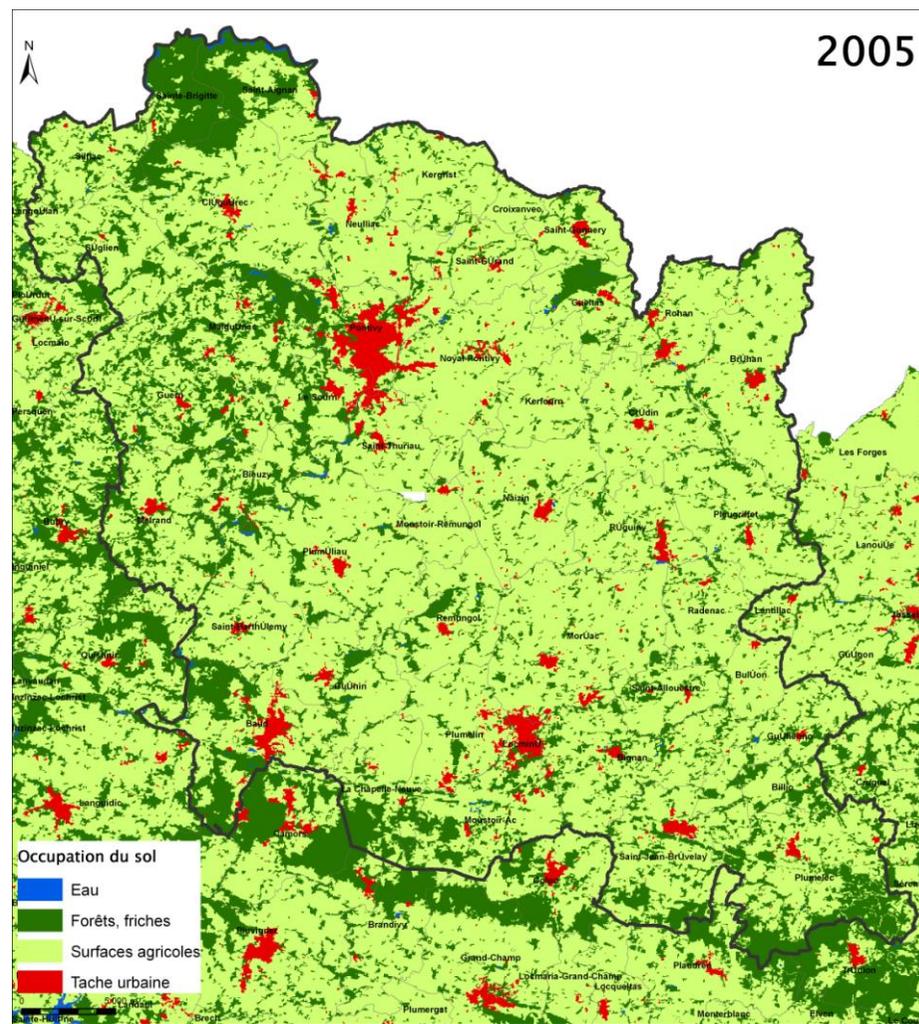


¹ La tache urbaine est définie, ici, comme une surface urbanisée agglomérée d'une taille minimale d'un hectare.

² Les images Landsat offrent une résolution spatiale de l'ordre de 30 m par pixel et ne permettent pas une analyse fine de l'urbanisation. Les surfaces urbanisées sont alors sous-estimées du fait de la prise en compte partielle des nombreux hameaux sur le territoire.



Sources : Définition de la tache urbaine, C. Vannier, R. Ageudjad, L. Hubert-Moy (Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG), BD Carto@IGN



Sources : Définition de la tache urbaine, C. Vannier, R. Ageudjad, L. Hubert-Moy (Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG), BD Carto@IGN

1.2. L'évolution des milieux naturels

a. La régression des zones humides

Milieux diversifiés d'une grande richesse biologique, les zones humides constituent des zones d'accueil pour les oiseaux migrateurs et jouent un rôle prépondérant dans la régulation des crues et l'épuration des eaux. Elles accueillent de multiples activités telles que l'élevage, la chasse, le tourisme... Cependant, ces intérêts écologiques, paysagers, sociaux, économiques peuvent parfois être antagonistes et menacer l'équilibre naturel de ces milieux. Au XIX^{ème} siècle, de nombreux milieux humides ont été drainés, asséchés ou comblés pour valoriser leur exploitation agricole ou autoriser l'urbanisation. Cette dégradation lente mais progressive, s'est accélérée à la fin des années 1960. Les causes de dégradation les plus fréquentes sont l'abandon de l'élevage extensif, l'intensification des pratiques agricoles, les plantations de peupleraies, les opérations d'assèchement et de drainage, l'aménagement de plans d'eau de loisirs, l'urbanisation, le développement d'activités industrielles ou d'infrastructures routières... Ces surfaces transformées n'ont cessé d'augmenter jusqu'au début des années 1990. Aujourd'hui, même si le phénomène est enrayé, de nombreuses prairies humides, tourbières ou landes humides continuent de régresser en particulier dans les vallées.

Considérées comme des zones improductives et insalubres, les tourbières ont été asséchées et assainies au nom de la santé publique. A l'échelle du pays de Pontivy, ces milieux ont largement régressé. Pour preuve, le territoire présentait huit tourbières ou landes tourbeuses inscrites à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique au début des années 1980. Aujourd'hui, seuls quatre de ces sites sont encore répertoriés sur cet inventaire ZNIEFF.

La tourbière de Kerandy en Kergrist

Cette ancienne zone tourbeuse, le long d'un ruisseau fut autrefois placée parmi les deux seules tourbières du département du Morbihan possédant l'intérêt biologique le plus élevé (catégorie 1 : intérêt national, à préserver en priorité). Profondément bouleversée par la création d'un plan d'eau d'agrément dans les années 1980, la zone tourbeuse a progressivement disparu au profit de la végétation arbustive.



Ancienne zone tourbeuse colonisée par les bouleaux

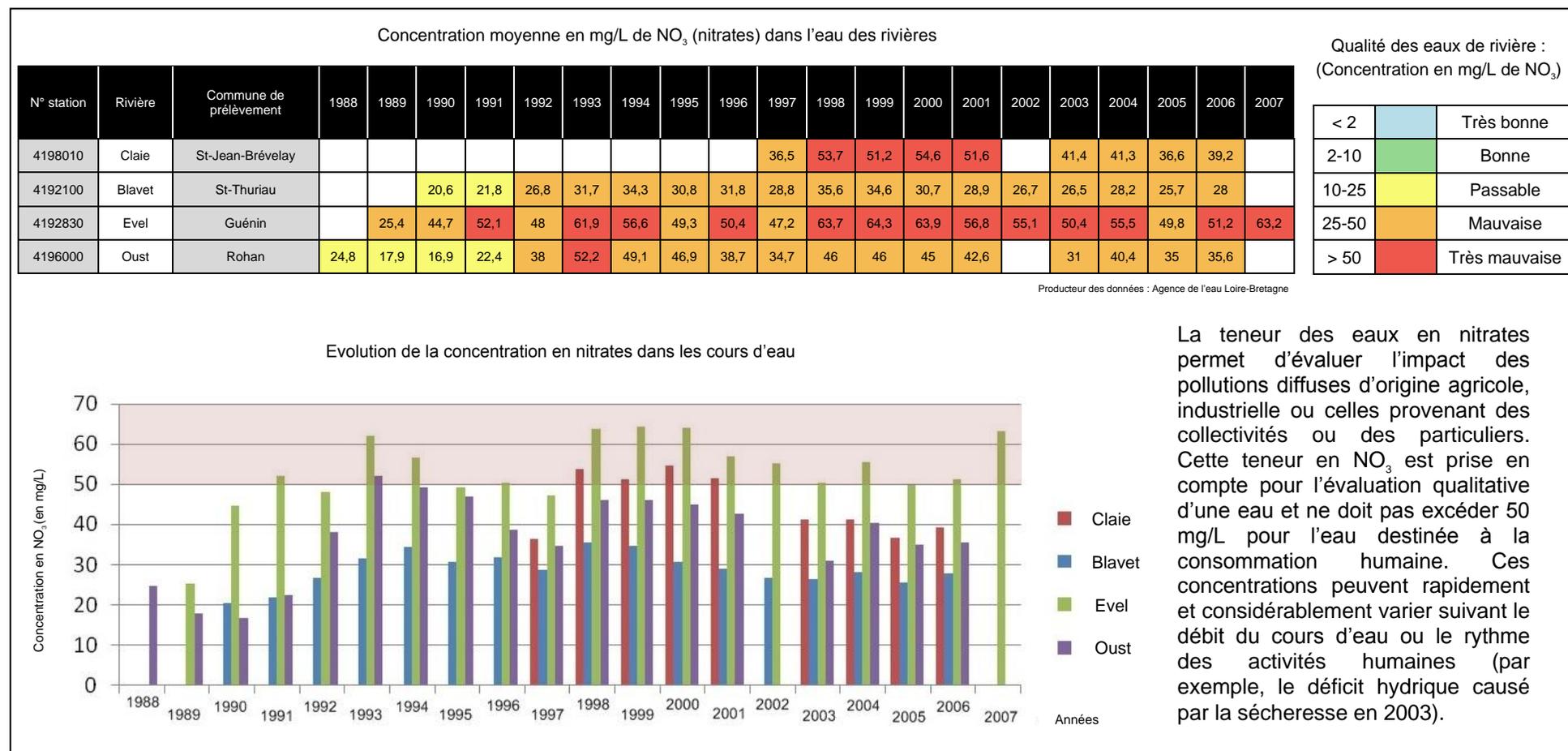


b. La dégradation de la qualité des cours d'eau

Les cours d'eau sont des écosystèmes constitués d'un lit et de berges boisées riches en espèces animales et végétales. Sans entretien régulier par l'homme, ils se dégradent, modifiant leur capacité d'écoulement et, la végétation qui prolifère rend par ailleurs les berges inaccessibles par les promeneurs. Plusieurs cours d'eau sont touchés par des pollutions diverses : rejets industriels, pollutions d'origine agricole (engrais, rejets d'élevages),

pollutions lors de l'entretien des espaces verts par les agents communaux ou les particuliers...

Pour le pays de Pontivy, la valeur écologique des cours d'eau tient notamment aux cours d'eau classés à « salmonidés dominants » (Evel, Sarre) et la présence de la loutre (présence de populations sédentaires de loutres dans la Sarre).



c. La réhabilitation des carrières en fin d'exploitation

L'importance de la réhabilitation des carrières s'est imposée progressivement à bien des esprits, en même temps que s'affirmait l'aspiration de chacun à une meilleure qualité de vie. La législation française a imposé, à partir de 1970, la remise en état des carrières après leur exploitation. La réhabilitation poursuit un double objectif. Le premier est de lutter contre le gaspillage excessif de l'espace. Le second est de permettre la réinsertion de l'ancienne carrière dans son environnement paysager, en évitant de la considérer

comme un secteur sacrifié où, par facilité ou négligence, s'entassent d'autres sources de pollution telles que les décharges. Parmi les nombreux types de réhabilitation figurent la remise en culture des sols, l'affectation en zone de richesse écologique, les baignades, les bases nautiques, les étangs de pêche, les bassins d'épuration des eaux ou de stockage, le reboisement ou la construction de zones habitables ou industrielles.



Le réaménagement de la carrière de Quinipily à Baud

Le territoire du pays de Pontivy renferme de nombreuses carrières (gravières, carrières de granite...), dont certaines sont toujours en activité. Localisée dans la vallée de l'Evel, la carrière de Quinipily à Baud a été exploitée, dans un premier temps, en butte sur une hauteur d'environ 60m et, dans un second temps, en fosse sur 40m de profondeur. En 2001, l'exploitation de cette carrière de roches massives, démarrée il y a plus de 100 ans, a pris fin. Le réaménagement a été réalisé conformément au choix de reconversion du site en un secteur à vocation d'espace naturel, favorisant le refuge de la faune et de la flore, avec la création d'un plan d'eau au niveau de l'ancienne excavation et d'une plate-forme végétalisée au sud. Les importants travaux de réaménagement (nettoyage, terrassement, végétalisation, reboisement, mise en sécurité...) se sont étalés sur deux ans. Aujourd'hui, l'ancienne carrière a laissé place à un site respectueux de l'environnement naturel et rural.



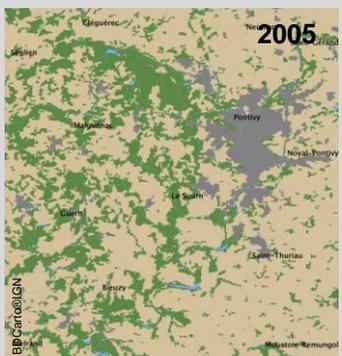
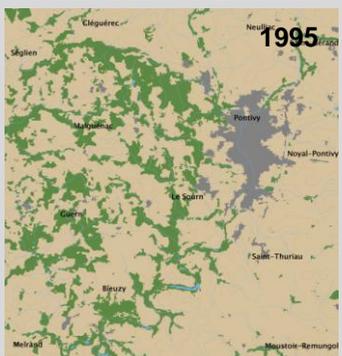
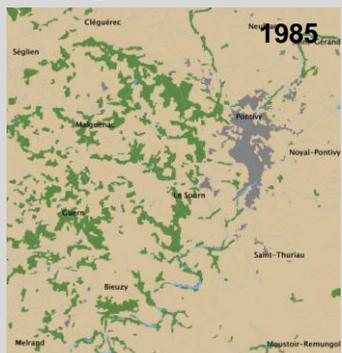
Plan d'eau de 4,5 hectares, Quinipily 2004

Revégétalisation des fronts et des talus par le genêt et l'ajonc, Quinipily 2007



d. De la reconquête forestière au recul des landes

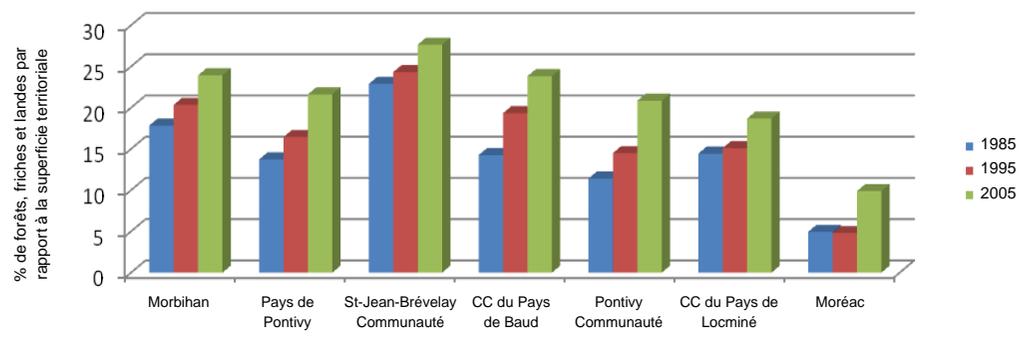
La progression forestière



Au cours des siècles, les surfaces occupées par les landes et les boisements ont beaucoup fluctué, passant par des épisodes d'extension puis de régression. Le recul des espaces de bois et de lande est d'abord lié à la conquête des sols pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. Au XIX^{ème} siècle, la déforestation est surtout engendrée par l'industrialisation qui réclame des quantités importantes de bois pour alimenter les forges et l'industrie marine. Des mouvements de reboisement entrepris au XVIII^{ème} et amplifiés au XIX^{ème} vont véritablement s'affirmer au cours du XX^{ème} siècle. Les projets d'enrésinement se multiplient sur le territoire, motivés par l'envie de voir disparaître des espaces jugés improductifs. L'agriculture progressivement se modernise, les engrais et les amendements permettent de valoriser des terres et de les exploiter sans période de jachère, rendant moins vitale la conquête des espaces en friche. Les boisements s'installent sur les espaces non convoités par le développement de l'agriculture (par exemple sur les versants granitiques abrupts à l'ouest de Pontivy). A partir de 1980, en raison de la déprise agricole, de la diminution du nombre d'agriculteurs et de la politique de subventionnement des reboisements, la surface forestière sur le pays s'accroît.

Au XIX^{ème}, les landes de Lanvaux constituent des milieux stables mais fragiles, résultat de la déforestation et maintenus artificiellement sous l'effet d'une utilisation (nourriture et litière des animaux, combustible pour le foyer...) et d'un entretien quotidien. Après la chute de la pression foncière et l'exode rural dès les années 1940, ces terres ingrates, dernier front colonisé par l'agriculture, sont aussi les premières abandonnées et regagnées par la lande. Depuis, de nombreuses parcelles en lande ont été conquises par les résineux s'étendant par semis naturel. Le pin maritime qui a trouvé des conditions favorables à son extension constitue aujourd'hui la principale essence du massif de Lanvaux et contribue à la fermeture du paysage.

Evolution des surfaces en forêt, friche et lande par rapport à la superficie du territoire



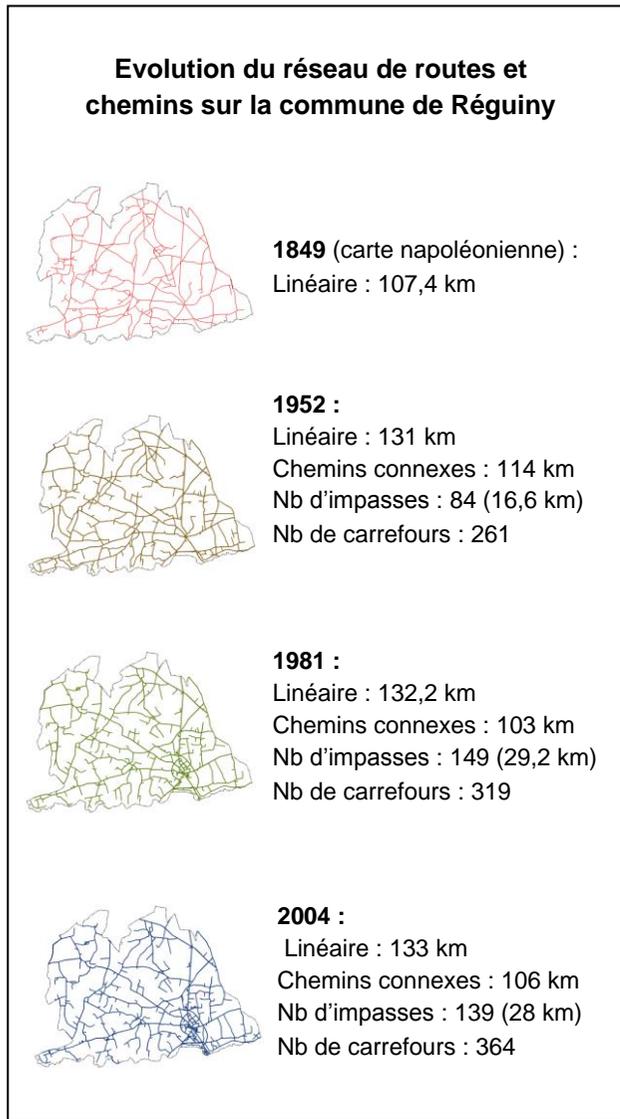
Sources : Définition de la tache urbaine, Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG

L'extension des formations boisées sur la commune de Plumelec

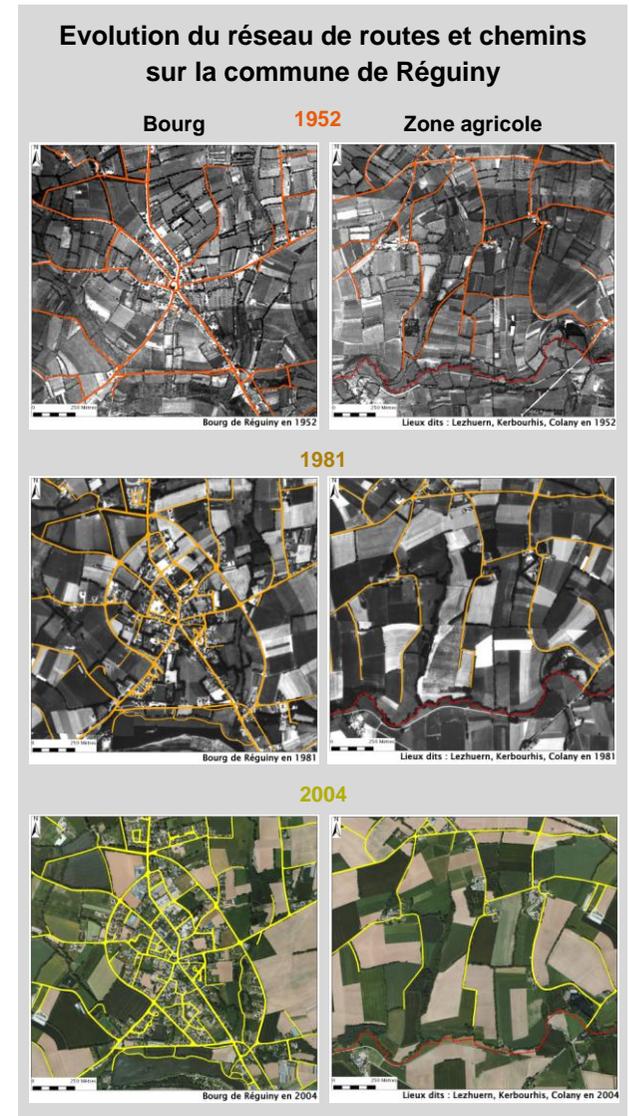
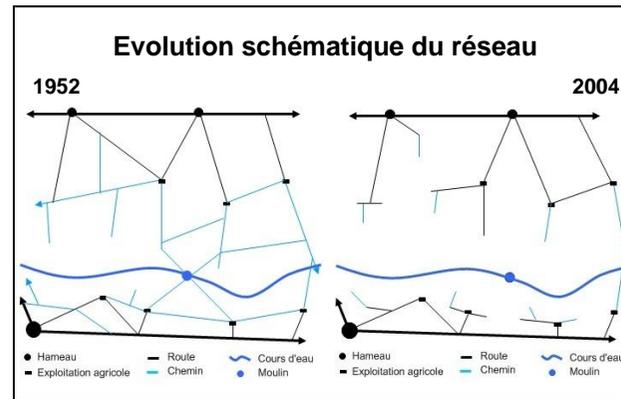


1.3. La mutation de l'espace rural

a. L'évolution du réseau de routes et de chemins



Au siècle dernier, l'évolution des pratiques agricoles et le développement de l'automobile ont modifié les pratiques quotidiennes, et notamment les modes de déplacement vers les commerces, les services, les écoles.... En 2007, une étude sur le réseau de routes et de chemins, à partir de photographies aériennes, sur la commune de Régigny a été réalisée au CAUE du Morbihan. La cartographie dynamique de l'évolution du réseau met en évidence trois processus intervenant dans les mutations spatiales. Tout d'abord, c'est la modernisation de l'agriculture et de la circulation rurale qui a eu l'impact le plus important sur la forme d'organisation des routes et chemins. Le réseau des années 1950, dense et connecté, a pris la forme d'une structure arborescente de chemins en impasse dans les années 2000. Ensuite, les noyaux urbains de la commune ont vu leur voirie s'étoffer, du fait de l'urbanisation croissante. Enfin, des sentiers à proximité des zones de loisirs ont été créés avec le développement du tourisme vert et des activités de plein air (randonnée...).



c. Vers une reconstitution du bocage ?

Le bocage, tel que nous le connaissons aujourd'hui, apparaît timidement en Bretagne à la fin du Moyen-âge. Avant le XV^{ème} siècle, le développement bocager reste progressif ; la haie, large bande forestière, délimite souvent deux paroisses ou deux seigneuries. A l'époque moderne, tout s'accélère et plus particulièrement à la fin du XIX^{ème}. Le bocage, construit par des générations de paysans et de propriétaires, constitue une limite de parcelle ou encore une clôture. Il est édifié pour protéger les animaux et les cultures et pour structurer la circulation de l'eau.

A partir de 1950, les pratiques agricoles se modernisent et s'intensifient. Cette modernisation nécessite des structures plus grandes et plus adaptées à l'utilisation des engins agricoles. Les changements majeurs des pratiques agricoles se traduisent par l'agrandissement de la taille des parcelles, l'augmentation des surfaces cultivées et par la destruction d'éléments paysagers considérés comme gênants (bois, talus, haies...).

Autrefois profitables, les nombreuses haies issues des divisions parcellaires sont devenues un frein à la mécanisation et l'agrandissement parcellaire. Les volontés collectives ou individuelles d'aménagement foncier, la disparition des pratiques agro-forestières et la dévalorisation de l'entretien des boisements conduisent à l'arasement de centaines de kilomètres de talus plantés et la suppression de chemins creux sur le pays.

Cependant, depuis le début des années 1990, les mentalités ont évolué. Avec le temps, les conséquences négatives de la destruction du bocage et le rôle essentiel de ce dernier d'un point de vue écologique, hydrologique, microclimatique, antiérosif et paysager sont reconnus. Progressivement, de nombreux programmes d'actions de plantation et d'entretien des haies, ainsi que des reconstructions de talus voient le jour sur le territoire, à l'initiative de collectivités ou de la Chambre d'Agriculture (exemple du programme Harmonie).

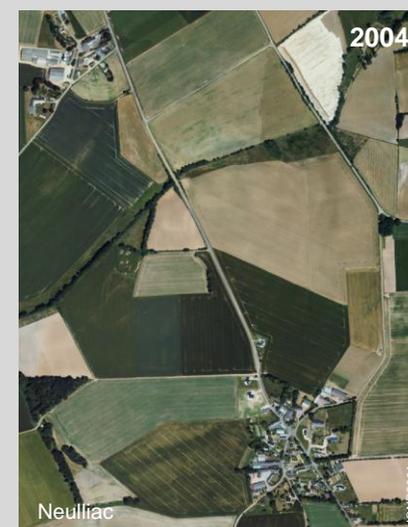
Replantation d'une haie sur la commune de St-Aignan



Erosion du sol sur un chemin de terre



Régression du bocage



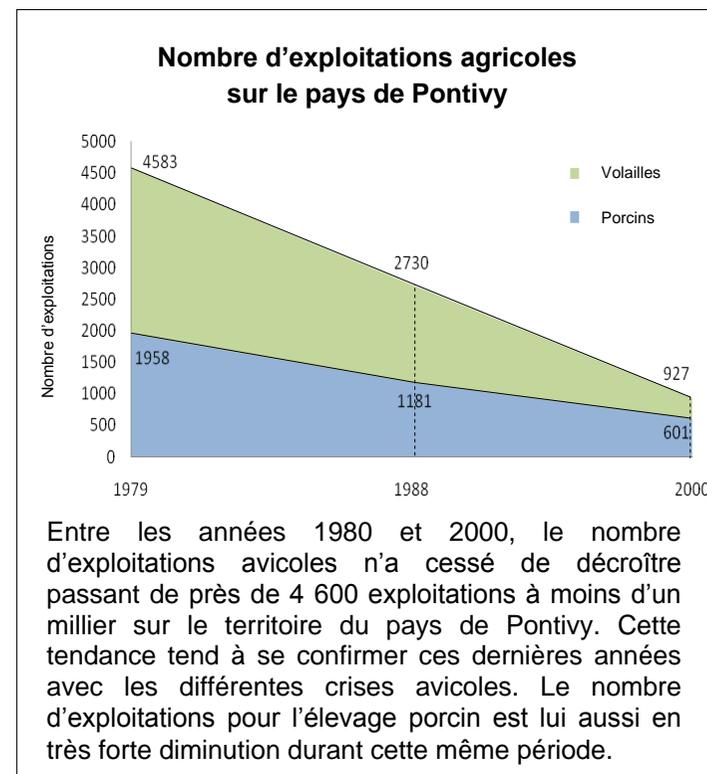
d. L'apparition des friches agricoles

Reboisement de terres agricoles



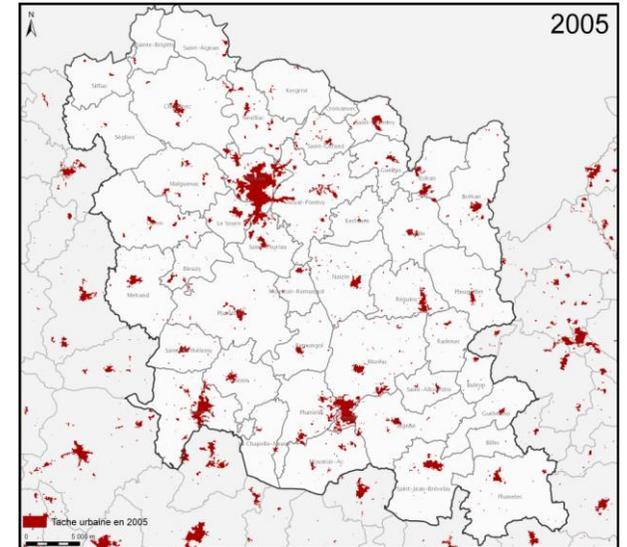
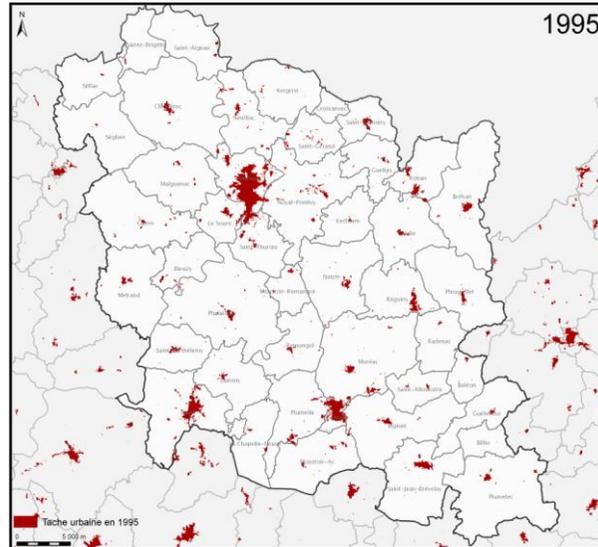
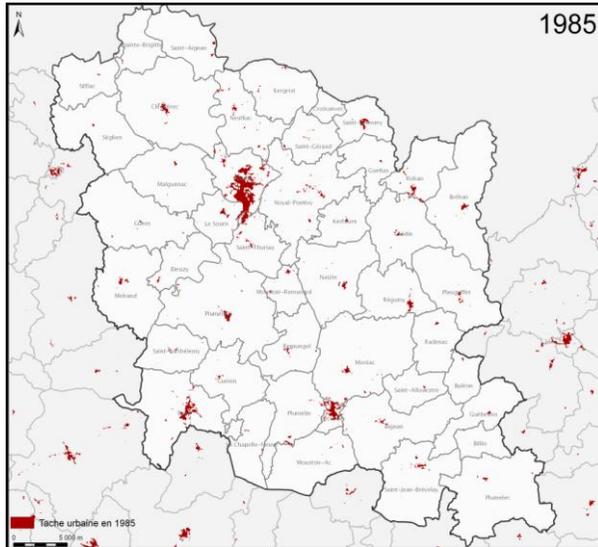
Depuis son invention au néolithique, l'agriculture a connu de nombreux bouleversements. Au cours des dernières décennies, la déprise agricole a libéré des terres anciennement cultivées et pâturées, en particulier sur les secteurs ouest et sud du pays de Pontivy. Ces terres qui ne sont plus utilisées par les agriculteurs sont rapidement gagnées par la friche ou la lande et constituent progressivement une mosaïque avec les terres cultivées.

La question du devenir des bâtiments agricoles construits après guerre et devenus obsolètes aujourd'hui, est également très présente sur le territoire du pays, particulièrement pour les élevages de volailles. En effet, après avoir connu un boom dans les années 1950, la filière avicole connaît depuis 2000 une récession, entraînant la diminution des surfaces en production de volailles hors-sol. Ces friches agricoles récentes soulèvent l'épineuse question de leur déconstruction d'autant plus que de nombreux bâtiments contiennent de l'amiante. Le coût de démolition estimé entre 20 et 25€/m² pour ces bâtiments a rarement été provisionné dans les charges de l'exploitation et le bâtiment se dégrade donc sur place après l'arrêt de l'exploitation.



1.4. La progression des espaces artificialisés

a. Les surfaces urbanisées du pays de Pontivy multipliées par trois depuis 1985

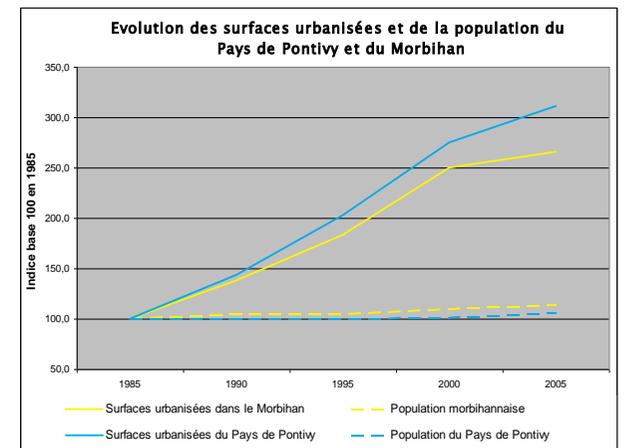


Sources : Définition de la tache urbaine C. Vannier, R. Aguejidad, L. Hubert-Moy (Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG), BD Carto@IGN

Depuis 1985, l'emprise de l'urbanisation a été multipliée par trois sur le pays pontivyen. Pourtant, la tache urbaine était déjà très étendue en 1985, suite à une première phase d'extension très importante au cours des années 1970. La consommation d'espace a été la plus intense sur la période 1990-2000 et, malgré un ralentissement depuis 2000, elle reste nettement supérieure à la moyenne morbihannaise. Au regard des derniers recensements démographiques réalisés par l'INSEE, on peut conclure que cet étalement de l'urbanisation ne peut pas se justifier simplement par l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

Les grandes tendances qui ressortent sont :

- une concentration de l'urbanisation autour des principaux pôles urbains de Pontivy, Baud et Locminé jusqu'en 1995. A partir des années 1990, les pôles secondaires tels que Rohan, Saint-Jean-Brévelay s'étaient, ainsi que les communes périurbaines.
- la participation significative des zones d'activités à l'étalement de l'urbanisation. Elles sont localisées le long des grands axes tels que Rennes/Lorient, Pontivy/Baud, Pontivy/Vannes et Pontivy/Loudéac.



Sources : Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG, INSEE

b. L'étalement de l'urbanisation à l'échelle d'un bourg

Depuis les années 1950, les mutations économiques, techniques, sociales et culturelles ont participé à une transformation du rapport des hommes à leur territoire. Les principales conséquences spatiales de ces mutations sont :

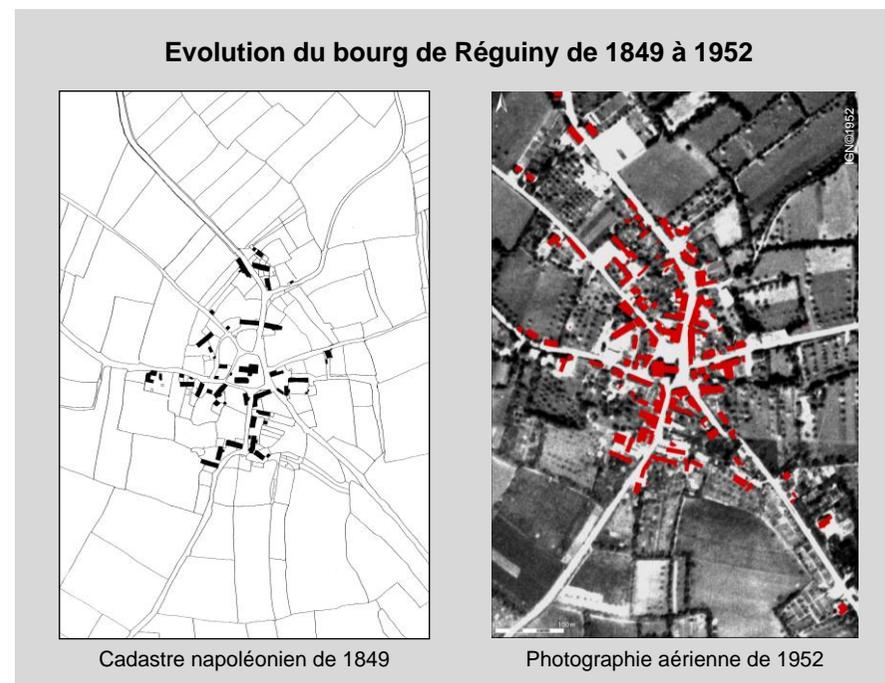
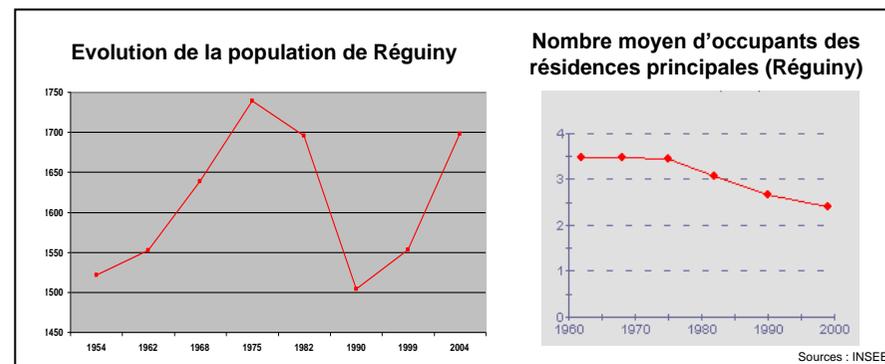
- l'allongement des distances entre les lieux de travail, de résidence et de chalandise,
- l'étalement de l'urbanisation,
- la sectorisation de l'espace, avec la séparation des espaces réservés à l'habitat et aux activités,
- une demande accrue de « nature » par la population, devenue sédentaire et « urbaine », qui se traduit par la création de lieux récréatifs et la construction de maisons individuelles avec jardins.

Pour illustrer, à une échelle plus fine, l'évolution de l'urbanisation à travers les différentes formes d'urbanisation et la modification des paysages urbains, un exemple¹ a été choisi sur le pays de Pontivy. Il s'agit de la commune de Régigny appartenant au canton de Rohan qui se situe à l'est du pays. Son bourg s'est développé au nord sur un plateau et au sud sur un versant encadrant le ruisseau Bon Vallon.

Régigny a connu une forte croissance démographique jusque dans les années 1975, suivie d'une diminution de la population due à un solde migratoire déficitaire jusqu'au début des années 1990. Depuis, l'apport migratoire a contribué à un nouvel accroissement de la population qui atteint 1 698 habitants en 2004. Parallèlement, la taille des ménages est passée de 3,5 personnes en 1962 à 2,3 en 2004.

Du cadastre napoléonien aux années 1950 : du village au bourg

En 1849, autour de l'église, un habitat lâche s'est développé sous forme de longères, orientées au sud et implantées perpendiculairement aux rues, composant ainsi une structure traditionnelle de village rural. En 1952, le village, plus dense, plus structuré avec des constructions implantées en front de rue, présente une organisation qui s'apparente à celle d'un bourg.

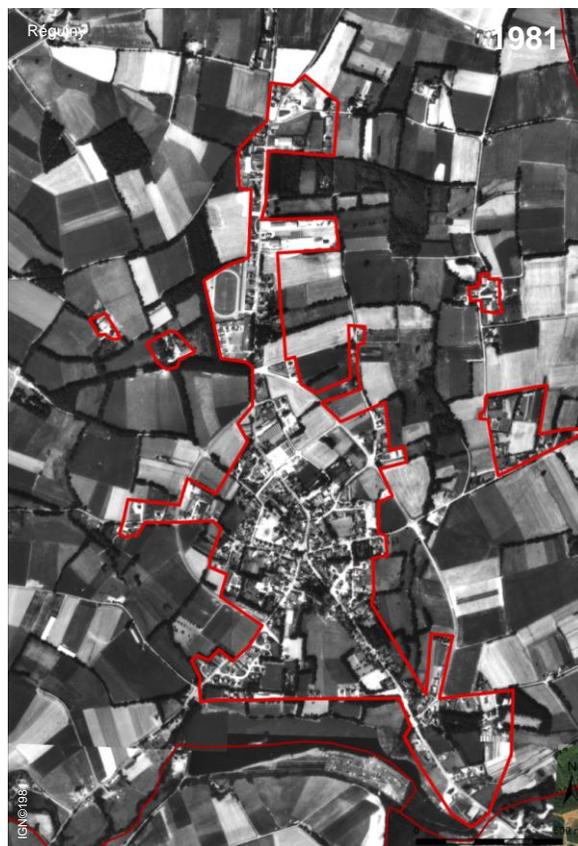


¹ Le choix a été fait de prendre un exemple parmi les communes du pays de Pontivy, l'objectif n'étant pas de stigmatiser sur cette commune mais d'illustrer les processus d'urbanisation des communes rurales.

Des années 1950 à aujourd'hui



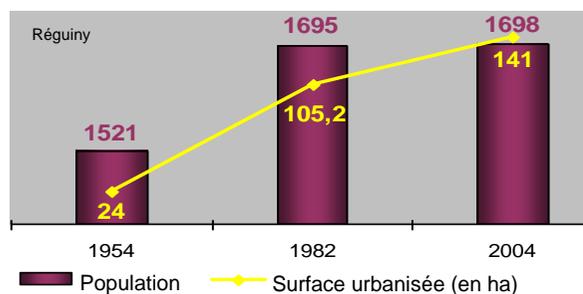
Petit bourg dense et des hameaux



Étalement linéaire du bourg



Étalement concentrique et densification



La comparaison de ces trois photos révèle de façon flagrante l'étalement des surfaces urbanisées, ici détournées en rouge. La surface urbanisée a été multipliée par quatre entre 1952 et 1981. Dès la fin des années 1960, et jusqu'en 1975, les constructions se sont développées en même temps que la croissance de la population. L'extension de la zone urbaine s'est poursuivie inexorablement bien que la population ait diminué jusqu'en 1990. Sur cette commune, la surface urbanisée au niveau du bourg a été multipliée par une fois et demie en 20 ans et par six en 50 ans. Cet étalement prend soit une forme linéaire le long des routes soit une forme pavillonnaire.

1950-1981 : le paroxysme de l'urbanisation linéaire



1952 : « La campagne »



1981 : Le village rue



2004 : Excroissance du bourg

En 1952, au nord du bourg, se trouve encore un espace agricole parsemé de pommiers. Quelques habitations isolées se sont installées le long de la D11 et constituent les prémices de ce que l'on appelle une urbanisation linéaire. Au cours des années 1960-70, l'urbanisation s'est fortement développée sous la forme d'habitations dispersées ou de lotissements formant un linéaire urbanisé de plus d'1,5 km. Ce phénomène s'est amplifié au cours des années 1980-90 : des espaces d'habitations ou d'activités enclavés et déconnectés du reste du bourg ont été créés le long de ce linéaire et forment des excroissances.

Les conséquences de ce type d'urbanisation sont de différentes natures : l'éloignement de l'habitat avec les commerces de proximité du centre-bourg (favorisant ainsi la circulation automobile), une consommation excessive de l'espace, l'allongement des réseaux (assainissement...) très coûteux pour la collectivité, l'enclavement des lotissements refermés sur eux-mêmes, la perte de lisibilité des limites du bourg, la difficulté de restructurer ces espaces et de les rattacher au bourg...

1981-2004 : L'avènement du lotissement



L'urbanisation linéaire le long de la D11 s'explique par la présence de la gare au sud-est.



Au sud, la zone humide de fond de vallon a été aménagée en étang comme lieu de loisirs. On note également la création d'un lotissement en impasse.

Surface moyenne des parcelles : 830 m²



L'évolution de l'urbanisation a consisté au comblement des « cœurs d'îlots » par un lotissement, à la densité encore faible.

Surface moyenne des parcelles : 1 020 m² (1 250 m² avec la voierie).

Aujourd'hui, le lotissement est la procédure la plus utilisée pour l'extension de l'urbanisation : en 2006, neuf maisons sur dix étaient construites en lotissement (ADIL). Cette procédure, qui résulte du découpage en parts d'un terrain, est trop souvent dénuée de toute réflexion globale sur sa localisation par rapport au bourg, sur son environnement direct et sur le sens et l'adéquation du découpage au terrain. Le versant du Bon Vallon au sud du bourg constitue une localisation intéressante par sa proximité au bourg et au plan d'eau aménagé. Deux générations de lotissement sont représentées ici. Les lotissements des années 1970 sont organisés en impasse et relativement à l'écart du bourg à l'époque de leur construction. Le parcellaire, organisé

parallèlement ou perpendiculairement à la pente, suit une certaine logique. Pour le lotissement de 1999, les formes géométriques du découpage parcellaire et du plan de voierie sont plus complexes et ne s'adaptent pas à la pente orientée au sud. Cette opération tourne le dos au centre-bourg, aucun lien direct n'existe sauf un cheminement piéton.

c. L'évolution des paysages urbains

A un type d'urbanisation correspond un paysage



L'évolution des paysages au travers de photographies

Afin de montrer l'évolution des paysages, on a rapproché ici des photographies datant du début du XX^{ème} siècle et des clichés pris en ce début de XXI^{ème} siècle d'un point de vue aussi proche que possible du point de vue initial. Les principales sources sont des cartes postales anciennes, issues du Cartopole de Baud et une photographie empruntée à la médiathèque de Régigny.

En opposition aux cartes d'évolution de l'occupation du sol et des données statistiques, les photographies rendent compte d'une réalité des paysages telle que perçue par le regard humain. Elles constituent en quelque sorte un repère, sachant que l'objectif n'est pas d'idéaliser une situation antérieure. Il s'agit bien de donner à voir et de comprendre les processus de mutation du paysage, d'identifier les éléments permanents, les modifications et éventuellement les acteurs de ces transformations. La prise de conscience de ces transformations n'est pas évidente : elles peuvent être radicales et visibles pour tous ou bien être le résultat d'une accumulation de changements lents et insidieux, qui sans apparaître brutalement, changent tout autant le paysage.

« La rue principale » du bourg de Régigny

Permanences

- la structure de la rue et du front bâti

Modifications

- Bâti :
 - Suppression à l'arrière plan et construction entre deux anciennes habitations
 - Ajout d'enduit sur les bâtiments
 - Modifications des ouvertures (vitrine, façade, huisseries...)
 - Changement de fonction (d'habitation en commerce et inversement)
- Espaces publics :
 - Revêtement : le bitume plus sombre contraste avec le bâti
 - Création et élargissement de trottoirs
 - Ajouts d'enseignes et d'appliques diverses en façade



« La rue principale » du bourg de Régigny



Route de Rohan au nord du bourg de Réguiny

Pour cet exemple, la reconnaissance du lieu n'a pas été évidente. La structure de la rue a été complètement modifiée par la nature du bâti et l'absence de pavage : on est passé d'une rue avec un caractère rural, marquée par les chaumières à une rue de bourg structurée par un front bâti et le trait continu de la bordure de trottoir. Outre la destruction des chaumières, le changement de gabarit (hauteur des bâtiments et largeur de la rue) participe fortement à la création d'une ambiance plus « urbaine ».

Permanences

- les bâtiments aux premier et deuxième plans à droite

Modifications

- Bâti :
 - Suppression des toits de chaume
 - Construction de bâtiments de type maison de ville
 - Pose ou suppression d'enduit
 - Modification des lucarnes, de la toiture (rehaussement), des ouvertures, des cheminées
 - Suppression de murs en pierre et création de murs bahuts
 - Changement de fonction (d'habitation en commerce et inversement)
- Espaces publics :
 - Revêtement : le bitume plus sombre contraste avec le bâti
 - Création de trottoirs
 - Ajouts d'enseignes
 - Ajouts d'antennes de télévisions
 - Ajout de mobiliers d'éclairage et de signalétique



Route de Rohan au nord du bourg de Réguiny



L'ancien presbytère réhabilité en mairie à Régigny

Ces photos de type avant/après montrent une opération de requalification et réhabilitation.

Permanences

- l'architecture du bâtiment

Modifications

- Bâti :

- Suppression des cheminées, ajout de lucarnes, nouvel enduit
- Extension du bâtiment
- Suppression des volets
- Réhabilitation d'un garage pour accueillir la médiathèque (second plan)

- Espaces publics :

- Jardin du presbytère ouvert au public et transformé en parking
- Plantations d'érables, de liquidambers...
- Aménagement d'un nouveau parking
- Imperméabilisation du sol
- Abattages d'arbres



L'ancien presbytère réhabilité en mairie à Régigny



2. Démarche prospective sur les paysages

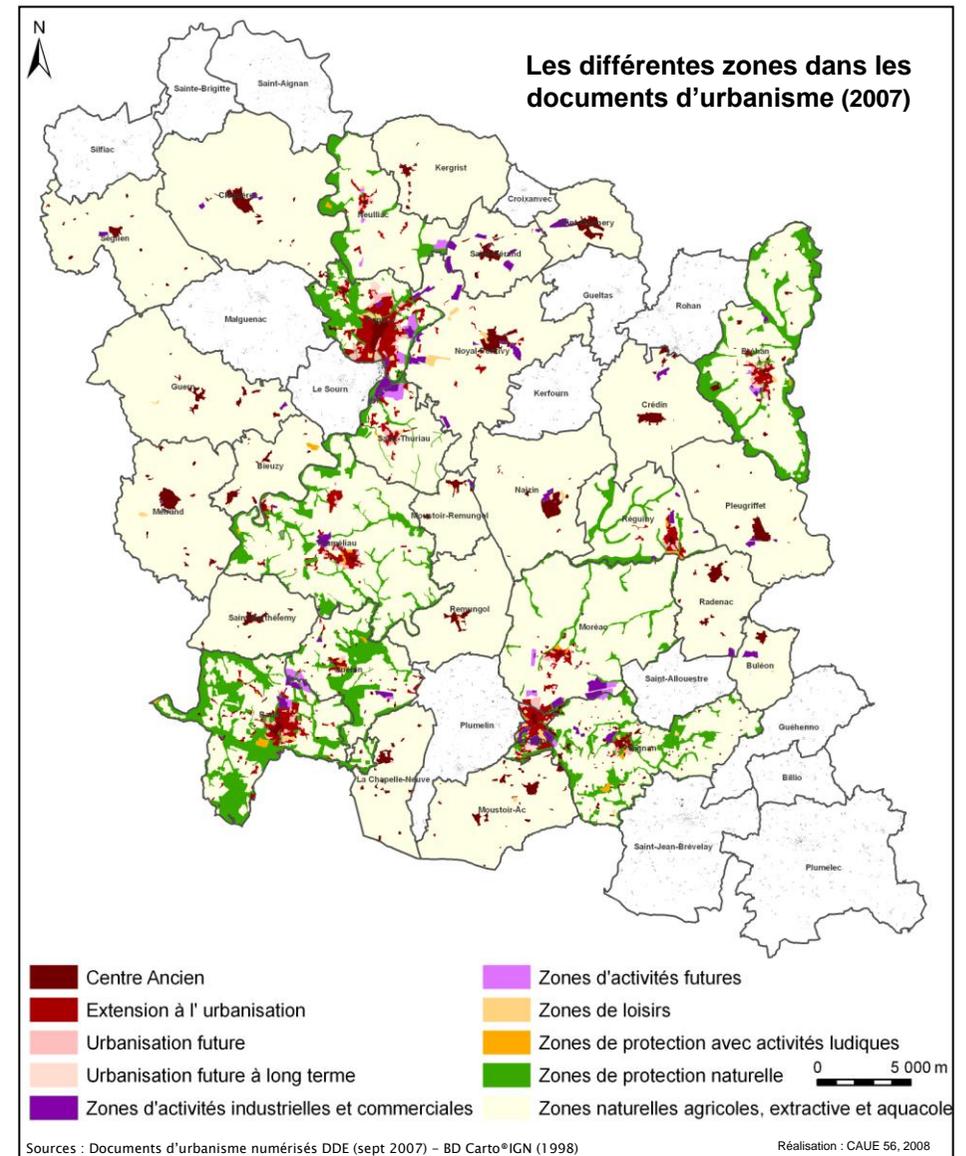
Après avoir identifié les principales dynamiques qui ont influencé et marqué les « paysages d'hier », il s'agit ici, de se projeter dans l'avenir et d'imaginer les paysages que l'on pourrait et surtout que l'on souhaiterait voir demain.

L'objectif de cette dernière partie sera, dans un second temps, d'amener les différents acteurs territoriaux à prendre conscience des grands enjeux paysagers sur le pays de Pontivy.

2.1. Quels paysages pour demain ?

Cet exercice difficile s'appuie bien entendu sur l'identification de projets, déjà prévus par les municipalités ou alors prévisibles. Certains d'entre eux ont pu être recensés par l'enquête réalisée par le CAUE du Morbihan auprès des 45 communes du Pays. Ce sont des projets de construction d'habitations, d'équipements structurants, tel que l'hôpital à Noyal-Pontivy ou de moindre ampleur comme une salle polyvalente communale, de contournement de bourg, d'implantation d'éoliennes... Les documents et protections réglementaires tels que les PLU, les POS, les protections environnementales et paysagères (Natura 2000, sites classés...) orientent les types de projets et laissent présager des évolutions futures.

Ces différentes sources permettent de dégager des tendances, parfois chiffrées, afin d'approcher les transformations en cours mais, ne sont pas assimilables à une analyse de paysage. C'est l'occasion de poser des questions et pour les acteurs de faire le choix des paysages qu'ils souhaitent plutôt que de les subir.



a. L'évolution de l'urbanisation à court et moyen terme

A travers l'enquête¹ réalisée par le CAUE

Il a été demandé aux communes quels étaient les projets d'urbanisation, d'équipement et d'infrastructure. Parmi les réponses à l'enquête, douze communes² ont précisé la nature de leurs projets d'urbanisation, soit au total plus de 400 lots (à l'exclusion de Locminé), allant de 350 à 1200 m². Baud, Guénin et Plumelec regroupent les opérations les plus importantes et confirment à court terme la tendance à une urbanisation plus soutenue dans le sud du pays. Locminé est la seule commune, ayant répondu à l'enquête, à projeter la construction de 200 logements de type collectif.

A travers les documents d'urbanisme

Surfaces des parcelles bâties et non bâties selon le zonage dans les documents d'urbanisme³

	Bâti		Non bâti		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%
Zones urbanisées	2 190,77	65,2%	1 169,64	34,8%	3 361,06	62,2%
Zones à urbaniser	111,10	22,2%	387,66	77,7%	498,99	9,2%
Zones à urbaniser long terme	12,84	4,3%	280,28	95,6%	293,16	5,4%
Zone d'activité	417,86	44,8%	513,14	55,1%	931,46	17,2%
Zone d'activité future	35,10	11,0%	283,86	89,0%	319,07	5,9%
Total	2 767,68	51,2%	2 634,58	48,8%	5 402,78	100,0%

Sources : Documents d'urbanisme numérisés DDE (sept 2007)

Les surfaces potentiellement urbanisables peuvent être évaluées à partir des documents d'urbanisme. Elles ont été quantifiées et localisées sous SIG⁴, à partir de la base de données PLU de la DDE de septembre 2007. Les résultats donnent des tendances et sont à nuancer car ils concernent 30 communes (celles disposant d'un document d'urbanisme numérisé en septembre 2007) sur 45, dont 19 cartes communales ne précisant pas les termes de l'urbanisation.

¹ Cf. Annexes

² Baud, Bieuzy, Billio, Buléon, Bréhan, Guern, Guénin, Kergrist, Locminé, Moréac, Moustoir-Remungol, Naizin, Noyal-Pontivy, Plumelec et Sainte-Brigitte

³ POS : Moréac, Neulliac, Plumélia, Réguiny ; PLU : Bignan, Baud, Pontivy, Bréhan, Locminé ; Cartes Communales : Bieuzy, Buléon, Cléguérec, Crédin, Guern, Kergrist, La Chapelle-Neuve, Melrand, Moustoir-Ac, Moustoir-Remungol, Naizin, Noyal-Pontivy, Pleurgriffet, Radenac, Remungol, Saint-Barthélémy, Saint-Gérand, Saint-Gonnery, Séglien.

⁴ Système d'Information Géographique

Sur toutes les zones urbanisables confondues (zone U : urbaine, AU : à urbaniser et Ui : zones d'activités), les parcelles bâties (2 767,68 ha) occupent une surface quasiment équivalente à celle des parcelles non bâties (2 634,58 ha). Les règlements autorisent donc à construire, en 10 à 20 ans, sur une surface égale à celle que nos ancêtres ont mis plus de 2 000 ans à utiliser.

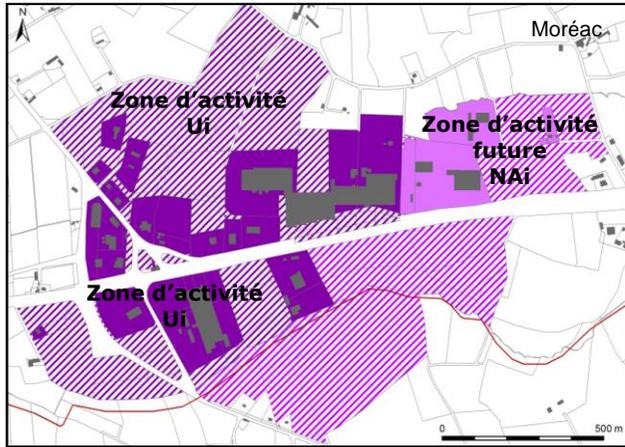
Les zones urbaines

Plus d'un tiers des parcelles en zones urbanisées sont libres et constitue un réel vivier de terrain à urbaniser. Les projections de l'INSEE prévoient une croissance démographique qui va se poursuivre du fait de l'essor économique et résidentiel, attirant des actifs et suscitant des mouvements de population. La progression de l'urbanisation devrait se poursuivre autour des pôles urbains et économiques et dans les bourgs ruraux. Malgré une diminution de la taille moyenne des lots constatée par l'ADIL en 2007 (par l'effet cumulé d'une prise de conscience des acteurs et de l'augmentation des prix du foncier), les constructions sont encore très majoritairement résidentielles, prenant la forme de lotissements consommateurs d'espace. Il reste encore à inventer une nouvelle forme d'habitat conforme aux contraintes environnementales, en accord avec un territoire rural et procurant un cadre de vie agréable pour les populations. La maîtrise de cet étalement urbain constitue un enjeu majeur en termes d'aménagement du territoire et un défi auquel seule une politique volontaire et concertée permettrait d'apporter une réponse pour demain...

Les zones d'activités, le long des routes

La surface réservée aux zones d'activités est considérable, elle équivaut à 23% de la totalité des zones urbaines des documents d'urbanisme consultés sur le pays de Pontivy. Pour les zones d'activités, 450 ha sont bâtis et un peu moins de 800 ha sont à bâtir, soit près de deux fois la surface actuellement bâtie. Leurs implantations systématiques à l'entrée des bourgs et le long des voies de communication, déconnectées du contexte local, contribuent fortement à la création de déséquilibres entre les bourgs et l'espace agricole mité par les zones d'activités. La localisation et les surfaces excessives autorisées dans le document d'urbanisme incitent à l'étalement. L'alignement de zones d'activités le long des routes est-il compatible avec un développement touristique et résidentiel ? Comment créer des lieux de production, de travail qui réconcilient l'homme, son environnement et son activité professionnelle ?

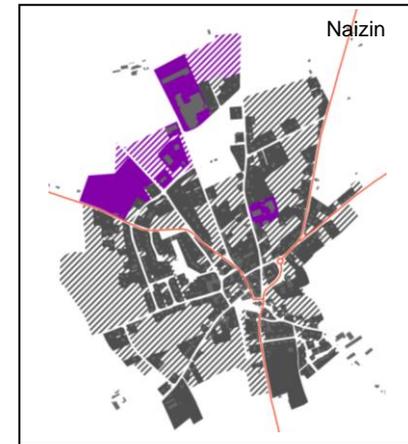
Des zones d'activités sous-occupées et trop étendues



Sources : Documents d'urbanisme numérisés DDE (sept 2007) - BD Carto®IGN (1998)

Cette zone d'activités est très étendue (près de 115 ha), soit une surface largement supérieure à l'espace occupé pour le bourg de cette commune. L'espace normalement réservé pour une urbanisation future a déjà été urbanisé, alors qu'il reste encore des terrains libres dans la zone ouverte à l'urbanisation. Ceci peut s'expliquer par le souhait des entreprises de bénéficier de l'effet vitrine le long des voies express et/ou par la rétention foncière.

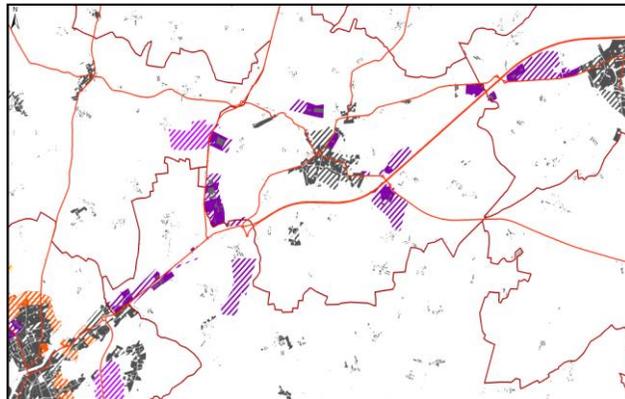
La projection d'une urbanisation concentrique



Sources : Documents d'urbanisme numérisés DDE (2007) - BD Carto®IGN (1998)

L'urbanisation future de cette commune s'effectuera de façon concentrique par rapport au centre-bourg. Les règles d'urbanisme influent directement sur le paysage parce qu'elles déterminent les types d'occupation du sol, les accès et voiries, l'implantation des constructions sur la parcelle, la hauteur des bâtiments...

Un chapelet de zones d'activités le long de la D768



Sources : Documents d'urbanisme numérisés DDE (sept 2007) - BD Carto®IGN (1998)

L'axe Pontivy/Loudéac, ponctué tous les kilomètres d'une zone d'activités, tend vers un continuum de ces zones. Une réflexion d'ensemble doit être menée afin de limiter l'impact visuel de ces zones et veiller à l'image perçue à partir des voies de circulation.

- Parcelles non bâties : Zones Urbanisées
- Parcelles bâties : Zones Urbanisées
- Parcelles non bâties : Zone d'activités
- Parcelles bâties : Zone d'activités
- Parcelles non bâties : Zone d'activités futures
- Parcelles bâties : Zone d'activités futures

b. Quel avenir pour les espaces naturels et agricoles ?

Le territoire du pays de Pontivy est caractérisé par sa ruralité. Bien que les milieux naturels, les zones agricoles ou forestières y soient toujours fortement dominants, ces espaces sont marqués progressivement par l'étalement de l'urbanisation et l'artificialisation.

L'environnement naturel sur le pays est principalement dominé par de vastes boisements et quelques zones humides de valeur. Malgré les protections réglementaires et foncières sur certains secteurs à fort intérêt écologique, l'ensemble de ce patrimoine naturel et paysager se trouve aujourd'hui menacé par plusieurs phénomènes :

- les processus naturels pouvant s'accompagner de la modification ou de la disparition d'écosystèmes,
- l'extension et la dissémination de l'urbanisation, consommatrice d'espace et générant le mitage des espaces naturels,
- l'évolution de l'activité agricole qui se traduit, d'une part, par le déficit d'entretien sur certains secteurs peu productifs et, d'autre part, par l'émergence d'une agriculture intensive, appauvrissant les terres cultivées et source de rejets polluants,
- la perte d'usage de certains milieux (landes, bois, rivières...) conduisant à leur abandon, voire à leur disparition,
- les aménagements et la construction de nouvelles infrastructures (zones d'activités commerciales, zones de loisirs, routes...) pour répondre aux besoins des populations locales, mais également des touristes.

Dans ces conditions, il est difficile de pressentir l'avenir des espaces naturels, d'autant plus que leur connaissance reste incomplète sur le territoire. Il faut cependant noter que les orientations régionales retranscrites dans le « schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne » préconisent l'extension des inventaires (habitats, faune, flore) sur l'ensemble du territoire breton. Ce besoin de mieux connaître doit ainsi permettre de mieux gérer les espaces naturels qu'ils soient « remarquables » ou « ordinaires ». Parmi les autres éléments importants soulevés, citons la nécessité de pérenniser ou créer un réseau de milieux naturels interconnectés ; l'amélioration de cette trame « verte » devant ainsi favoriser le maintien de la biodiversité sur le territoire.

Le devenir du territoire agricole semble tout aussi incertain. Les études prospectives agricoles menées sur le territoire ont envisagé plusieurs scénarii avec des conséquences disparates sur le paysage agricole. Parmi les facteurs influençant l'occupation agricole du territoire, l'évolution des politiques nationales et des directives européennes, que ce soit en matière d'agriculture, d'environnement ou d'aménagement du territoire prend une place importante. Les questionnements sur la thématique agricole restent nombreux aujourd'hui. Par exemple, quelles sont les perspectives de la Politique Agricole Commune après 2013 ? L'agriculture restera-t-elle une priorité pour l'Europe ? Quel sera alors sa fonction première : nourrir la population, produire l'énergie (biocarburants), entretenir le territoire rural... ? Le paysage rural continuera-t-il encore à s'uniformiser avec le renforcement des cultures céréalières ? Quels seront alors les impacts environnementaux ?

2.2. Les enjeux paysagers sur le territoire

a. Les atouts et les faiblesses

L'approche paysagère du pays de Pontivy à partir de ses éléments fondateurs a permis d'identifier un certain nombre d'atouts et de faiblesses à prendre en compte dans la déclinaison ultérieure des enjeux du territoire et des pistes d'actions :

Les atouts

- un patrimoine architectural riche et diversifié (fermes, maisons de bourg, manoirs, châteaux, édifices religieux...),
- de nombreux éléments du petit patrimoine bâti (fours, puits, fontaines, lavoirs, croix...),
- un patrimoine naturel de valeur (tourbières, cours d'eau, massifs forestiers, landes, sites d'intérêt géologique...),
- un riche passé historique (vestiges mégalithiques, Napoléonville, un pays de chouannerie...),
- des sites remarquables à fort potentiel touristique (canal de Nantes à Brest, lac de Guerlédan...),
- des paysages ruraux parcourus par des circuits touristiques et des sentiers de randonnée (GR, Equibreizh...)
- un potentiel touristique intéressant avec la proximité relative du littoral,
- un bassin économique tourné vers l'industrie agroalimentaire, l'agriculture, le tourisme...,
- des prédispositions agricoles avec notamment une qualité agronomique des sols,
- une population croissante,
- une situation géographique au carrefour de la Bretagne,
- ...

Les faiblesses

- un patrimoine bâti ancien parfois abandonné et peu valorisé,
- une connaissance incomplète des éléments du patrimoine (habitats naturels, biodiversité, patrimoine vernaculaire),
- le mitage de certains milieux naturels et leur répartition hétérogène sur l'ensemble du territoire,
- la dégradation de certains habitats naturels (disparition de zones humides à fort intérêt écologique, pollution de certains cours d'eau...),
- une pression touristique ciblée sur quelques sites,
- des cultures agricoles qui tendent à s'uniformiser,
- un maillage bocager très dégradé, voire inexistant sur certains secteurs agricoles,
- des friches agricoles en progression (enfrichement, bâtiments d'élevage abandonnés...),
- une consommation de l'espace pas toujours maîtrisée (lotissements, zones d'activités...),
- une qualité disparate des constructions et des aménagements urbains,
- l'image d'un territoire agricole éloigné des préoccupations environnementales et de développement durable,
- ...

b. Des enjeux paysagers forts

DEVELOPPEMENT URBAIN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Un étalement urbain peu maîtrisé

L'étalement urbain, qui caractérise la dynamique de l'habitat dans certains secteurs, dessine de nouveaux paysages et crée une dilution d'espaces urbains dans ce territoire à dominante rurale. Les composantes architecturales, paysagères (liées au cadre de vie) ou routières (évolution en parallèle des infrastructures) ne semblent guère maîtrisées, ni sur le plan quantitatif, ni, bien souvent, sur le plan qualitatif. Ce constat (qui dépasse largement le cadre du pays) pose entre autre la question de la densité et de la perte d'identité des paysages du pays (banalisation et répétitivité). Or, sur ce thème, la recherche d'un paysage de qualité est intimement liée à la notion "d'urbanisme" de qualité.

Des paysages urbains identitaires respectant les différents équilibres territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent.

Quelles échelles de réflexions ?

Sur le pays, plusieurs secteurs caractérisés par une forte croissance urbaine ont été identifiés :

- l'agglomération de Pontivy et sa périphérie (Le Sourn, Saint-Thuriau, Cléguérec) comprenant également le pôle économique secondaire de Noyal-Pontivy,
- les pôles urbains secondaires de Baud et Locminé et plus généralement le sud du pays de Pontivy (Plumelin, Saint-Jean-Brévelay, Plumelec ...),
- certains bourgs ruraux bénéficiant d'un essor économique tels que Moréac et Saint-Gérand.

Quelques pistes d'actions envisageables

- Tendre vers une architecture contemporaine locale en s'interrogeant sur les données techniques et culturelles locales (matériaux, savoir faire locaux, modes d'implantation, etc.). Une adaptation de ces données aura pour objectif d'éviter l'uniformisation des constructions.
- Privilégier les études en amont pour définir le projet de territoire et permettre une meilleure définition du cahier des charges des documents réglementaires et une prise en compte des sensibilités du site (recherche de périmètre, définition des espaces à préserver, identité paysagère...),
- Considérer le lotissement, non pas comme une procédure de découpage de terrain mais bien comme un outil d'aménagement nécessitant une approche qualitative particulière,
- Favoriser les réflexions sur le développement durable et les démarches de qualité environnementale,
- Adapter les règles d'urbanisme aux nouvelles directives (loi SRU en particulier) : favoriser la densification urbaine et le renouvellement urbain afin de limiter la consommation d'espace,
- Lutter contre l'imperméabilisation systématique des sols en privilégiant les trottoirs perméables,
- Préférer la gestion différenciée des espaces verts (adaptation des types d'interventions et de leur fréquence sur les espaces verts selon le type de milieux et selon leur vocation : horticole, terrain de jeux, étangs... et limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

Quelques outils

Outils de protection, outils réglementaires

- le SCoT et le PLU. Le SCoT permet aux structures intercommunales d'harmoniser et de coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et d'implantations commerciales pour une durée de dix ans. Il vise notamment à déterminer les équilibres spatiaux (entre l'urbain et le rural) et sociaux, l'équité face aux services publics et la gestion des ressources naturelles. Ces documents d'urbanisme sont la clé de voûte de tout acte urbain que ce soit sa programmation d'ensemble ou de détail via les schémas du SCoT ou le PLU (PADD, règlement du PLU, servitudes à respecter, etc.).
- les principales procédures d'aménagement : lotissement, ZAC, permis de construire (importance du volet paysager).

Outils incitatifs ou de sensibilisation

- Conseils du CAUE : réalisation d'une plaquette « Le lotissement, pour un projet urbain de qualité » constituant un véritable guide à destination des maîtres d'ouvrages ; une charte de qualité des lotissements a déjà été réalisée sur Pontivy Communauté,
- Subvention et accompagnement de projets de nouveaux quartiers dans le cadre de l'Eco-Faur (Conseil Régional de Bretagne).
- Plan de désherbage dans le secteur du SAGE Blavet (classement des espaces verts à risques, sensibilisation des agents communaux, méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, etc.).



Plaquette
« Lotissement »,
CAUE du
Morbihan, 2005

DEVELOPPEMENT URBAIN QUANTITATIF ET QUALITATIF

La prise en compte du paysage dans les PLU

Réfléchir en amont au projet de développement urbain

En amont d'une étude de PLU ou d'une carte communale, la commune doit avoir lancé une réflexion préalable pour être en mesure de définir un projet clair qui servira de fil conducteur. Cette réflexion repose sur une analyse fine du territoire, la prise en compte des attentes et des besoins des habitants, la définition des orientations majeures du projet et leurs retranscriptions spatiales. Elle doit être suivie d'un diagnostic urbain, puis d'un programme s'inscrivant dans le temps. Cette réflexion peut prendre la forme d'un plan de référence. C'est souvent une fois le document réglementaire élaboré et approuvé que la commune en réalise l'ampleur et les conséquences, ce peut être l'éclosion de lotissements contribuant à la perte d'identité du bourg ou alors des règles qui interdisent la construction d'éco-habitat (pente de toit restrictive et interdisant l'installation de panneaux solaires...).

Préservation des éléments clefs paysagers

L'intégration des éléments emblématiques et/ou porteurs d'identité peuvent être inscrits dans les documents graphiques :

- les haies bocagères,
- les jardins ou terrains cultivés en zones urbaines,
- les éléments paysagers remarquables (L.123-17°).

Règlements et implantation des bâtiments dans la parcelle

L'implantation dans la parcelle et la distance du bâtiment par rapport à la voirie, à la limite séparative ou au fond de parcelle peuvent faire l'objet d'articles dans le règlement du PLU. La réglementation agit donc directement sur les paysages.



Les articles 6, 7 et 8 des documents d'urbanisme, sont presque systématiquement reproduits à l'identique d'un PLU à l'autre ; les marges de recul, à 5 m de la voirie et à 3 m des limites séparatives réduisent les possibilités d'implantation, les extensions et morcellent le jardin (déjà réduit pour limiter la consommation d'espace et par le prix élevé du foncier).



Les constructions mitoyennes créent un front bâti et les retraits de la limite séparative permettent une perméabilité visuelle vers les cœurs d'îlots. La limite d'implantation en fond de parcelle permet la création de cœurs d'îlots verts.



Chaque maison est un élément indépendant du reste de la rue. L'implantation en milieu de parcelle ne favorise pas la liaison des différents éléments entre eux.



Les habitations forment un ensemble cohérent, leur implantation en front de rue crée une structure. La mitoyenneté et les clôtures constituent des éléments structurants.

Règlements et gabarits

La hauteur des bâtiments (article 10) et la largeur de la voirie caractérisent la rue et lui donnent une ambiance particulière.



Des maisons basses (un rez-de-chaussée + combles) et une voie très large : démesure, impression de vide, disproportion entre la rue et les habitations...



Les maisons structurent la rue : le règlement autorise la construction d'un étage supplémentaire et donne une autre ambiance à la rue.

PATRIMOINE BATI

Une prise en compte du patrimoine bâti qui contribue à l'identité du territoire

Le patrimoine bâti traditionnel qui comprend, outre l'habitat, le petit patrimoine (murets, croix, fours, fontaines, etc.) participe à l'émergence des identités locales du pays de Pontivy. L'abandon d'une partie de ce patrimoine constitue une menace pour l'identité des paysages de demain. De même, les "mauvaises" restaurations (qui ne respectent pas les règles de l'art), ou encore la juxtaposition, au bâti patrimonial, de villas neuves et de lotissements, constituent une dynamique en cours qui menace les intérêts paysagers et leur valorisation touristique.

Un patrimoine bâti traditionnel valorisé constituerait un ancrage fort des paysages du pays de Pontivy.

Quelles échelles de réflexions ?

Cette prise en compte doit se faire à l'échelle des pays, des pays touristiques, des communautés de communes et des communes.

Quelques pistes d'actions envisageables

- Inventorier le petit patrimoine et organiser une "surveillance" communale,
- Valoriser ce patrimoine sur le plan touristique (par les communes, les pays touristiques...),
- Multiplier les actions de communication et de sensibilisation sur ce thème,
- Inciter à la préservation et au respect de ces formes bâties tant au niveau de leur évolution propre (restauration, réhabilitation) qu'au niveau des évolutions de leur environnement immédiat (constructions, aménagements modifiant leur rapport au site),
- Favoriser la formation des entrepreneurs locaux aux techniques traditionnelles,
- Rechercher, favoriser de nouveaux usages pour le bâti en déprise, en particulier quand son implantation peut présenter un intérêt collectif (exemple du bâti en centre-bourg),
- Exploiter les lieux et sites d'événements historiques, d'affrontements (bataille de la mare au sang entre bretons et normands/vikings, guerres de succession de Bretagne, guerres de religion, Révolution de 1789 et Chouannerie, guerre de 39/40...), mais aussi, les industries telles que les forges, la batellerie sur l'Oust et le Blavet, le textile, le commerce avec les foires...



La ville Guingamp, à Billio, hameau tombant en ruine

Manoir restauré, Kernicol à Saint-Jean-Brévelay



PATRIMOINE BATI

Quelques outils

Outils de protection, outils réglementaires

- Le patrimoine rural est peu pris en compte, il ne bénéficie pas de protection spécifique, si ce n'est au niveau des inventaires, qui constituent une connaissance du territoire qui ne devrait pas rester lettre morte. L'inventaire du patrimoine a été réalisé par le service de l'Inventaire sur les cantons de Baud et Cléguérec et par le CAUE sur le canton de Saint-Jean-Brévelay et prochainement celui de Locminé (sont également inclus des éléments patrimoniaux d'ordre paysager ou naturel tels que des chemins creux, des arbres remarquables...).
- Inscription de monuments historiques ou de paysages remarquables par leur bâti. La très grande majorité de ces protections concerne des châteaux et manoirs, du bâti religieux, des fermes ou encore du bâti urbain.
- ZPPAUP,
- SCoT. Il peut permettre de spatialiser certaines priorités en délimitant des secteurs à l'échelle du pays, où le patrimoine bâti sera à préserver et à valoriser.
- Le PLU, à travers des orientations d'aménagement et le règlement, peut être adapté dans certaines conditions à la prise en compte des caractères spécifiques du bâti ancien (en terme de volumétrie, d'implantation, d'aspect extérieur) et ainsi imposer le respect des grandes clés d'organisation de ce bâti. Les documents d'urbanisme peuvent affirmer la volonté de réhabilitation au niveau des schémas et plans. Ils peuvent mettre en place des orientations et dispositions facilitant la réalisation de ces projets (exemple : autoriser, dans certains cas, les extensions et le changement de destination ; supprimer les coefficients d'occupation des sols ; concentrer l'habitat ; éviter, dans les PLU, les immenses zones urbanisables qui découragent la réhabilitation des centre-bourgs...).

Outils incitatifs ou de sensibilisation

- Recensement, diagnostic des bâtiments en ruine,
- Aides et subventions du Conseil général (aides aux opérations de rénovation et de requalification) et du Conseil régional (aides financières délivrées sous certaines conditions par l'ANAH, primes départementales à l'amélioration de l'habitat dans les communes de moins de 2 000 habitants, aides départementales pour l'amélioration des logements sociaux anciens, etc.),
- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),
- Travail de sensibilisation des communes et des particuliers mené par le SDAP, le CAUE...,
- Tiez Breiz est une association qui offre l'information et la formation, en vue d'une réhabilitation saine et respectueuse du bâti ancien non protégé, aux amateurs comme aux professionnels du bâtiment.
- Communes du Patrimoine Rural de Bretagne propose un label pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager des communes (Séglien et Guéhenno sont labellisées).



GeoViewer est un logiciel mis en place par les Services de l'Inventaire. Il permet de visualiser simultanément une carte localisant le patrimoine et une fiche le décrivant. Cette interface a plusieurs intérêts : d'abord touristique, c'est un moyen de découvrir le patrimoine d'une ou plusieurs communes et de préparer des itinéraires thématiques, ensuite ces informations peuvent également être utiles lors de l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme.

ZONES D'ACTIVITES

De la zone au parc d'activités pour valoriser l'image d'une économie dynamique

L'importance quantitative du développement des activités correspond à une dynamique qui marque fortement les paysages du pays de Pontivy. L'insuffisance des réflexions lors des phases d'implantation ainsi que leur manque de gestion et de suivi qualitatif semble un constat récurrent sur ce type d'espace. Aussi, il apparaît souhaitable de tendre, au sein de ces zones de développement économique, vers un équilibre satisfaisant et pérenne entre cadre de vie, développement économique et respect de l'environnement.

Plusieurs problèmes peuvent être identifiés :

- les zones artisanales, commerciales, industrielles qui se localisent le plus souvent le long des axes majeurs et secondaires, se multiplient actuellement dans toutes les communes rurales,
- la qualité architecturale et paysagère de ces zones.

Des paysages d'activités ayant une fonction représentative du dynamisme économique.

Quelles échelles de réflexions ?

L'échelle supra-communale tend à s'imposer (communautés de communes).

Quelles priorités ?

- Les entrées de l'agglomération de Pontivy, notamment par le sud, la zone de Saint-Niel et des pôles secondaires de Baud et Locminé. L'image de ces agglomérations est fortement liée au traitement de ces espaces vitrines peu porteurs en terme d'identité.
- Les abords des infrastructures (les échangeurs routiers, sur les 2x2 voies et les routes départementales en particulier, sont des espaces prisés par les entrepreneurs). La maîtrise du foncier et la qualification paysagère dans ces espaces vitrines sont un enjeu fort, à anticiper pour les futures infrastructures.
- Le développement des zones d'activités en secteurs ruraux, qui en sont encore aujourd'hui peu pourvus, est également une préoccupation majeure.



Parc d'activités La Niel à Noyal-Pontivy, bâtiment sobre épousant les formes du relief

ZONES D'ACTIVITES

Quelques pistes d'actions envisageables

- Privilégier les démarches de requalification de l'existant (éventuellement en parallèle de démarches d'extension) afin de résorber les secteurs de faible qualité et éviter d'accroître l'éparpillement des zones),
- Prendre en compte un projet de développement global (éviter l'éparpillement et la dilution d'une urbanisation « éclair » répondant avant tout à une logique d'opportunité foncière et commerciale et favoriser les démarches intercommunales),
- Appréhender les différents objectifs du développement (identifier les éventuels conflits d'usages, les rôles urbains ou paysagers inhérents au choix du site),
- Travailler le rôle vitrine de ces espaces à l'échelle d'une commune (en entrée de ville notamment), ou à l'échelle d'une intercommunalité,
- Systématiser une démarche de développement durable du territoire qui tienne compte des réalités du site (contexte humain, environnemental, économique) et de la cohésion urbaine et architecturale (composition d'ensemble, choix des matériaux, gestion des espaces verts),
- Travailler en concertation et en partenariat sur l'ensemble des thématiques sous-tendues par la démarche de développement durable (paysage bâti, eau et milieux naturels, environnement, déchets, fonctionnement et circulation, services, gestion, etc.).

Quelques outils

Outils de protection, outils réglementaires

La stratégie globale peut être inscrite au niveau de documents de planification :

- SCoT (intégrant les chartes de pays et les projets d'agglomération) et PLU,
- La loi Barnier subordonne les possibilités de l'urbanisation le long des axes grâce à l'existence de règles d'urbanisme, en leurs absences, l'installation des zones à moins de 100 m des axes est interdite.
- Loi sur l'eau,
- Loi paysage du 8 janvier 1993 (la généralisation des démarches de qualification paysagère est le fruit d'une prise de conscience de la problématique à tous les niveaux de la planification des aménagements),
- La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) favorise une vision prospective de l'aménagement en évitant le développement au coup par coup, au gré des opportunités foncières.

Outils incitatifs ou de sensibilisation

• Bretagne Qualiparc est une démarche d'amélioration de la qualité environnementale et fonctionnelle des zones d'activités existantes ou en projet, afin de valoriser leur attractivité et leur compétitivité. Centrée sur l'amélioration de la qualité paysagère, Bretagne Qualiparc intègre aussi la gestion de l'eau, des déchets, du bruit, de la sécurité et de la signalétique. Elle concerne aujourd'hui plusieurs sites sur le pays de Pontivy, tels que Ty Douar le Douarin à Guénin et plus de 300 ha sur Pontivy Communauté.



Parc d'activités de Pontivy Sud

BOCAGE

Un bocage en constante évolution

Les haies bocagères présentes aujourd'hui dans le paysage du pays de Pontivy répondent à un état d'équilibre entre :

- le résultat de pratiques anciennes (défrichements importants menés au Moyen-âge puis généralisation du bocage au cours du XIX^{ème} siècle),
- l'adaptation progressive du maillage à l'évolution des pratiques agricoles,
- les replantations et les actions liées à l'émergence de politiques volontaristes en matière de cadre de vie et d'environnement,
- l'évolution des techniques et des fréquences d'entretien étroitement liée au rôle économique des haies.

Les paysages bocagers sur le pays sont la résultante évolutive de dynamiques complexes qui interagissent différemment en fonction des secteurs géographiques.

Ces paysages bocagers évolutifs représentent un réseau qu'il convient de reconnecter sur certains secteurs afin de favoriser le flux du vivant.

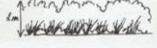
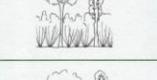
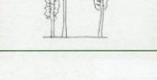
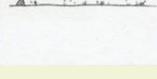
Quelles échelles de réflexions ?

La recherche des identités bocagères, la mise en évidence de la diversité de l'expression bocagère et la définition d'outils de contrôle, de gestion, d'incitation ou de sensibilisation, se font généralement à l'échelle départementale, voire intercommunale. La définition de politiques plus locales et leur mise en application sont à traduire à l'échelle d'unités paysagères ou à l'échelle des communes afin de tenir compte des spécificités territoriales et de bénéficier de l'engagement de personnes relais qui ont une influence locale.

Quelles priorités ?

A l'issue de la déclinaison des composantes du paysage par unités paysagères, la perte d'identité bocagère est apparue plus préoccupante dans :

- Le « bassin agricole de Pontivy », caractérisé par l'ouverture de son paysage. Ce territoire a acquis une valeur identitaire agricole forte présentant un faciès de grandes cultures et un maillage bocager déstructuré. Une politique de recréation d'une logique de trame arborée est à envisager sur ce territoire.
- Les unités paysagères dont le bocage est un caractère identitaire important : « la Montagne Noire et ses confins » et « les piémonts de Locminé », où l'enjeu est la préservation du caractère bocager (entretien et renouvellement) et la reconnexion du linéaire arboré sur certains secteurs touchés par le remembrement.

Type			Définition
Haie arbustive			Présence d'une <i>strate basse*</i> Absence de <i>strate arborée*</i>
Haie de taillis			Présence d'une strate arborée de <i>taillis*</i> Ecran de feuillage continu Strate basse présente ou absente
Haie de futaie (hauts jets et/ou émondés)			Présence d'une strate arborée de <i>futaie*</i> Ecran de feuillage continu Strate basse présente ou absente
Haie mélangée jeune (futaie + taillis + arbustes)			Présence d'une strate arborée comportant à la fois des hauts jets et des brins de taillis en proportion variable Ecran de feuillage continu Strate basse présente
Haie mélangée ancienne (futaie et /ou émondés + taillis)			Présence d'une strate arborée comportant à la fois des hauts jets et des taillis en proportion variable Ecran de feuillage continu Strate basse présente ou absente
Haie ajourée plus ou moins dégradée			Présence de strates discontinues Ce type peut concerner les haies arbustives, de taillis, de futaie ou mélangées
Talus nu			Absence de strate basse Arbres absents

Extrait du guide technique « Entretien courant des haies et autres bordures de champ » Valorisations du bois, Chambres d'agriculture de Bretagne, 2006

BOCAGE

Quelques pistes d'action envisageables

- Protéger les haies et les formes de haies qui présentent un intérêt patrimonial (vallées à caractère bocager à l'intérieur de sites Natura 2000 par exemple) ou paysager (accompagnement de chemins de randonnée, des franges urbaines...),
- Se doter d'analyses préalables visant notamment à déterminer les identités (choix des essences, modes de plantation et de gestion) et les fonctionnalités locales (lutte contre l'érosion, coupe-vent, etc.). Ces données pourront être utilisées pour toute intervention sur le bocage (aménagement foncier, accompagnement d'infrastructures, plantations aux abords des bâtiments). Citons par exemple le programme Harmonie 4 lancé par le Chambre d'agriculture ou le programme Breizh-Bocage de la DDAF favorisant la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères.
- Encourager le développement et la valorisation économique des produits du bocage. Les arbres de haut-jet peuvent ainsi apporter une ressource en bois d'œuvre non négligeable et donc une valeur économique de la haie à condition de s'investir dans leur conduite. Le bois est aussi une énergie accessible qui, utilisée localement, contribue à l'autonomie énergétique de bâtiments ou de territoires.
- Prendre en compte le vieillissement des haies et anticiper leur régénération pour éviter d'avoir à mener des opérations lourdes de recomposition à terme,
- Sensibiliser à ces problématiques non seulement les agriculteurs et les élus locaux mais également les néo-résidents en milieu rural qui se placent comme des acteurs potentiels particulièrement sensibles à la qualité de leur cadre de vie.

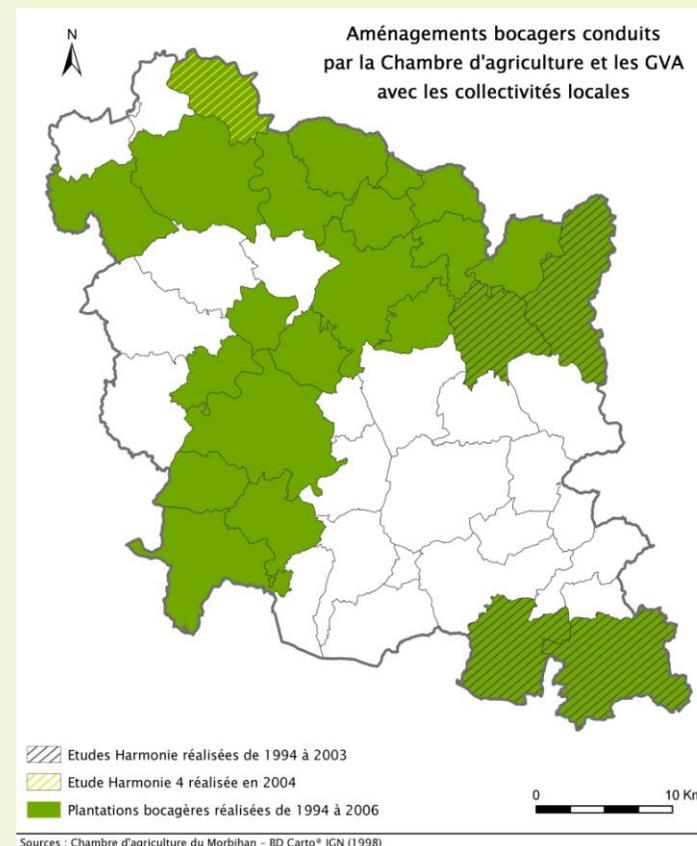
Quelques outils

Outils de protection, outils réglementaires

- Possibilité de classement au PLU de haies en tant qu'espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer (art. L.130-1 et R.130-1 du code de l'urbanisme) ou Installation et Travaux Divers (art. L.442.2 CU) ou au titre de la loi paysage (art. L.123-1-7),
- Classement ou inscription d'un site (art. L.341-1 à L. 341-22 du code de l'environnement) allant de pair avec des sujétions relatives aux haies bocagères ou ZPPAUP,
- Prise en compte dans tous les projets d'aménagements des impacts et des règlements en lien avec l'environnement ayant des incidences directes sur le bocage (maintien des corridors écologiques, préservation de certains habitats, de certaines espèces).

Outils incitatifs ou de sensibilisation

- Subventions du Conseil général,
- Sensibilisation par la Chambre d'agriculture ou des structures associatives (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement par exemple),
- Soutien des associations agissant en faveur du bocage,
- Etudes communales d'aménagement foncier.



Depuis 1994, des actions de plantations bocagères se sont développées grâce au Groupe de Vulgarisation Agricole sur le département du Morbihan en adoptant une méthode participative et volontaire : c'est le programme Harmonie. Les communes sont les demandeurs de ces actions de reconstitution du bocage.

En 2006, 23 communes du pays de Pontivy ont réalisé leur étude d'aménagement bocager et lancé plusieurs campagnes de plantation avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture.

TERRITOIRES AGRICOLES

Vers une uniformisation progressive des paysages agricoles ?

L'identité paysagère du pays de Pontivy est étroitement liée à l'activité agricole. La mutation des systèmes agraires au cours du siècle dernier a considérablement modifié ce paysage rural. Progressivement, cette évolution agricole s'est orientée vers une uniformisation des pratiques et, par là même, des paysages induits (par exemple, généralisation des élevages avicoles, de la culture du maïs, etc.). Néanmoins, d'autres productions telles que les cultures légumières tendent à nuancer ce processus sur le territoire.

Les mutations agricoles en cours ou à venir induisent une dynamique des paysages. Toutefois, notons que si les paysages agricoles se composent d'éléments locaux relativement maîtrisables en terme de dynamique (trame arborée, bâti, etc.), ils se composent également d'éléments plus difficilement maîtrisables (cultures). Ces derniers relèvent de décisions nationales, européennes, voire mondiales, et à l'échelle du territoire, les acteurs du paysage ne peuvent guère « qu'accompagner » ces dynamiques.

Le paysage agricole représente une identité forte du pays pontivien.

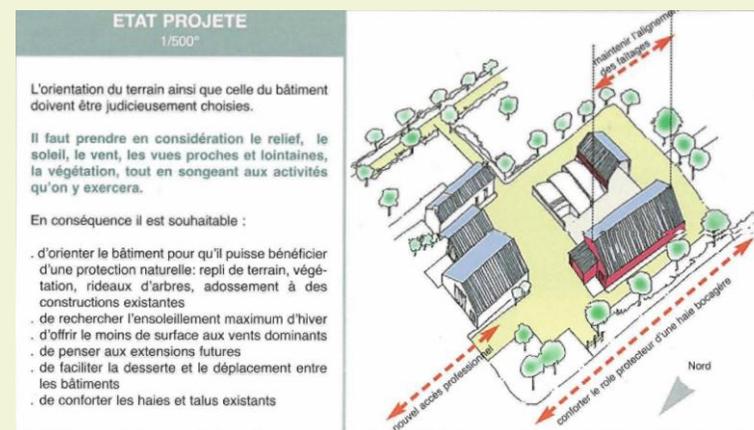
Quelles échelles de réflexions ?

L'évolution des pratiques agricoles est le fruit de décisions et d'orientations mondiales, européennes et nationales, mais aussi parfois locales. Les orientations prises au niveau régional et départemental tiennent également une place importante, notamment pour l'attribution des aides agricoles. La prise en compte de toutes ces dimensions est désormais incontournable (tant sur le plan législatif qu'économique).

Quelles priorités ?

L'ensemble des unités paysagères est concerné par les mutations des structures agricoles :

- Les problématiques liées à l'abandon de bâtiments d'élevage hors-sol (avicole et porcin) sont principalement localisées dans la partie sud du pays, sur « les piémonts de Locminé » et « les landes de Lanvaux »,
- L'enrichissement des espaces agricoles est manifeste sur les territoires granitiques aux reliefs plus accentués : « la Montagne Noire et ses confins » et « les landes de Lanvaux »,
- Enfin, toutes les unités paysagères sont sensibles à l'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage et, plus particulièrement l'unité du « bassin agricole de Pontivy » caractérisée par un paysage ouvert (relief moins prononcé et trame arborée dégradée).



Extrait du « Guide de sensibilisation pour la conduite d'un projet de bâtiment agricole », CAUE du Morbihan, 2002

TERRITOIRES AGRICOLES

Quelques pistes d'action envisageables

- Encourager la prise en compte des préoccupations environnementales qui, le plus souvent sous-entendent une réflexion liée aux caractéristiques du territoire local (prise en compte des microclimats, de la topographie, des écoulements, des sols, etc.),
- Prendre en compte le tourisme qui se développe en milieu rural et qui est demandeur d'authenticité et de qualité des terroirs,
- Recréer des talus, des fossés et reconnecter le réseau de haies afin de lutter contre les phénomènes érosifs,
- Eviter que les résidences secondaires transforment de manière inadaptée le caractère du bâti rural,
- Raisonner l'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage, en terme d'implantation, d'environnement végétal, d'architecture (matériaux, couleurs, volume, orientation),
- Anticiper les processus de restauration des sites agricoles bâtis (notamment liés aux élevages) pour éviter la multiplication de friches agricoles bâties (problèmes de successions, de normes, économique, etc.),
- Déconstruire les bâtiments d'élevage hors-sol abandonnés (problème de l'amiante),
- Surveiller l'évolution et le développement de certaines pratiques pouvant avoir des impacts paysagers forts afin d'accompagner leur dynamique à l'échelle des terroirs (par exemple, l'implantation de nouvelles cultures, l'abandon de certaines pratiques, la mise aux normes, les quotas, etc.),
- Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement (limiter les intrants...),
- Diversifier les productions agricoles,
- Favoriser les produits locaux et les circuits de distribution courts.

Quelques outils

Outils de protection, outils réglementaires

- Orientations portées par les documents d'urbanisme,
- Procédures d'aménagement foncier,
- Zone Agricole Protégée (ZAP) (art. L.112-2, R.112-1-4 et suivants du code rural) pour soustraire les espaces agricoles fragilisés de la pression urbaine.

Outils incitatifs ou de sensibilisation

- Mesures agri-environnementales,
- Subventions,
- Mesures d'accompagnements initiées par la Chambre d'agriculture.

LES MATIÈRES

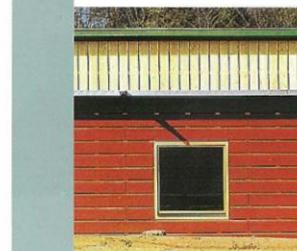
Les bâtiments agricoles présentent de longues façades. Il conviendra de traiter le bardage avec soin. Une couleur trop claire provoque un contraste avec le paysage.



Si on choisit le bardage métallique, on privilégiera les couleurs sombres. En toiture, les bandes d'éclairage sont à préférer à l'effet en "damier".



les couvertures sont souvent plus sombres que le reste du bâtiment.



LES COULEURS

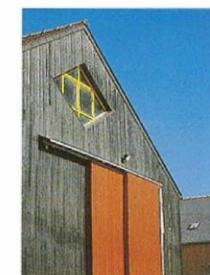
De loin la couverture est la partie la plus visible du bâtiment. Une couleur claire provoque un contraste avec le paysage.



Les couleurs naturelles les plus proches du paysage sont souvent celles de matériaux simples utilisés dans leur état naturel.



les couleurs restent plutôt sombres et proche de celles du paysage, (brun, marron, ocre, gris, noir...)



Extrait du « Guide de sensibilisation pour la conduite d'un projet de bâtiment agricole », CAUE du Morbihan, 2002

MILIEUX NATURELS

Des paysages naturels parfois menacés

Outre le territoire agricole et les espaces urbains, l'identité paysagère du pays est également liée à la diversité des milieux naturels :

- les formations boisées (massifs forestiers de Quénécan, Camors, Floranges, Branguily...),
- les espaces de lande souvent relictuels,
- les zones humides (tourbières, fonds de vallées...),
- les surfaces en eau (cours d'eau, plans d'eau),
- les sites d'intérêt géologique.

Ces espaces à caractère naturel offrent ainsi une diversité d'ambiances qui constitue un patrimoine d'une grande richesse à l'échelle du territoire. Dans l'objectif de préservation des ressources naturelles (eau, bois...) et de protection des écosystèmes et de la biodiversité, nombre de sites font l'objet d'inventaires ou de protections réglementaires.

Les dynamiques naturelles et anthropiques en cours sur ces milieux sont multiples. Le patrimoine forestier est en expansion avec un nombre croissant de boisements de tailles petite à moyenne. A l'inverse, les landes ou les zones humides de grande qualité écologique sont en forte régression sur le pays.

La préservation des paysages naturels est indissociable de la qualité du cadre de vie et de la valorisation touristique du territoire.

Quelles échelles de réflexions ?

L'approche des milieux naturels s'effectue à plusieurs échelles. Pour les cours d'eau et les zones humides associées, l'échelle de la vallée ou du bassin versant semble la plus adaptée à ces réflexions. Pour les massifs boisés, l'approche supra-communale ou départementale permet une gestion d'ensemble de ces milieux. Notons également que la gestion de certains sites s'effectue à l'échelle communale.

Quelles priorités ?

- Certaines unités paysagères présentent des enjeux très forts liés à leur valeur emblématique notamment « la Montagne Noire et ses confins » et « les landes de Lanvaux » dont le caractère forestier est un caractère identitaire fort. A noter également que ces deux unités abritent une mosaïque de milieux naturels.
- D'autre part, le diagnostic a permis d'identifier un certain nombre de sites naturels « ordinaires » ou remarquables » en voie de régression, voire même de disparition sur « le bassin agricole de Pontivy ».



La vallée de l'Evel à Baud

L'ancienne carrière de Quinipily à Baud



MILIEUX NATURELS

Quelques pistes d'action envisageables

- Inventorier le patrimoine naturel (habitats/faune/flore) et mutualiser les connaissances écologiques sur le territoire afin de préserver certains milieux menacés de disparition et la biodiversité,
- Mettre en place des mesures de protection, de gestion et d'entretien sur les milieux fragilisés (lutte contre l'enrésinement des landes et l'enrichissement de zones humides à haute valeur écologique),
- Reconquérir la qualité de certains milieux (cours d'eau notamment),
- Reconstruire des couloirs de connexion entre les sites naturels (les corridors écologiques) favorisant l'établissement d'une trame verte à l'échelle du territoire et évitant ainsi le mitage des milieux naturels,
- Lutter contre la fermeture des paysages dans les vallées (entretien des prairies alluviales, élevage extensif...) et sur les reliefs les plus abrupts, difficilement exploitables pour l'agriculture,
- Identifier et prendre en compte la diversité biologique et le rôle écologique des zones humides. La diversité biologique a souvent des résonances sur le plan de la qualité des paysages.
- Contrôler l'implantation des carrières et assurer la prise en compte des caractéristiques écologiques et paysagères lors de la remise en état des sites,
- Respecter les ambiances paysagères locales lors des reboisements par un choix adapté des essences, des modes de plantations et des principes de gestion,
- Promouvoir le concept de gestion différenciée des espaces verts à caractère naturel définie par une gestion écologique des espaces en fonction de leur usage,
- Favoriser l'ouverture (totale ou partielle) au public de certains milieux (par exemple, la forêt en prenant en compte les sensibilités du milieu).

Quelques outils

Outils de protection, outils réglementaires

- Protection réglementaire (Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles...) sur certains espaces pouvant avoir une incidence sur la protection des paysages par le biais de leurs documents de gestion et des conventions induites,
- Protection par acquisition foncière (par exemple, par le Conseil général dans le cadre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles, par des communes ou des associations naturalistes...),
- Prise en compte dans les documents d'urbanisme de ces milieux afin de lutter contre leur anthropisation,
- SAGE (par exemple, le SAGE Blavet a initié un inventaire des zones humides),
- Etudes d'impacts de carrières (plan d'exploitation/remise en état).

Outils incitatifs ou de sensibilisation

- Mesures agri-environnementales,
- Préconisation du recours à un paysagiste conseil dans le cadre de projets de plantations ou de gestion forestière (département, ONF...).



La forêt de Quénécan à Ste-Brigitte



La rivière de la Sarre à Guern

CAS PARTICULIER DE L'ACTIVITE EOLIENNE

Des mutations paysagères à envisager

Le développement des projets éoliens marque fortement les paysages du pays tant par l'objet lui-même que par la soudaineté de leur apparition. Cette politique énergétique n'est donc pas sans incidences paysagères et plus particulièrement dans les zones bocagères où la présence d'aérogénérateurs de plus de 80 m contribue souvent à écraser les perspectives de ce paysage relativement fermé.

Cette dynamique est à l'ordre du jour à l'échelle nationale. En réponse aux engagements de l'Etat et, face à l'émergence de projets et de réalisations de plus en plus nombreux sur le territoire, se pose la question de la création de nouveaux paysages à partir des éoliennes, éléments industriels hors d'échelle et répétitifs. Les réponses font appel aux concepts de :

- préservation des paysages les plus sensibles et emblématiques,
- identification des paysages se prêtant à l'accueil des éoliennes,
- mise en scène des éoliennes par le biais de projets « volontaristes »,
- définition des niveaux de co-visibilité acceptables entre parcs éoliens.

Les implantations éoliennes doivent s'intégrer dans le paysage.

Quelles échelles de réflexions ?

L'échelle des projets éoliens nécessite des réflexions globales, régionales et départementales se traduisant par des schémas d'implantation à l'échelle du département ou plus localement des pays ou des intercommunalités. La création de zones de développement de l'éolien (ZDE) a été introduite par la loi programme fixant les orientations de la politique énergétique en 2005 afin d'assurer une croissance équilibrée de cette source d'énergie renouvelable tout en prenant en compte la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables ou protégés. Les ZDE sont définies par le préfet sur proposition des communes ou des EPCI à fiscalité propre. Néanmoins, il est souhaitable qu'une démarche de schéma territorial éolien soit entreprise à un niveau intercommunal large pour identifier les contraintes et les opportunités de développement de l'éolien à une échelle adaptée.

Quelles priorités ?

Les projets et études en cours concernent l'ensemble des unités paysagères. Toutefois, les implantations éoliennes sont principalement localisées sur « le bassin agricole de Pontivy » et « la Montagne Noire et ses confins ».



Les éoliennes constituent de nouveaux points d'appels visuels.



CAS PARTICULIER DE L'ACTIVITE EOLIENNE

Quelques pistes d'action envisageables

- Ne pas autoriser l'implantation d'éoliennes dans les secteurs patrimoniaux déjà identifiés et protégés (sites classés, abords de monuments historiques, zones Natura 2000, etc.),
- Prendre en compte les différentes caractéristiques paysagères du territoire (par exemple à partir des unités paysagères retenues) pour définir leur niveau de sensibilité par rapport aux projets éoliens,
- Définir des recommandations paysagères adaptées à chaque cas particulier pour l'implantation des éoliennes et des équipements liés à l'éolien (accès, poste, connexion au réseau de distribution) ainsi que pour la gestion des phases de chantier. A cet égard, l'accompagnement des « petits projets » se révèle tout aussi important que celui des installations les plus conséquentes.
- Prévoir d'emblée la restauration du site en fin d'exploitation (démontage et remise en état du site),
- Se doter de méthodes et d'outils performants pour visualiser les modalités d'insertion des éoliennes (choix des points de vue, mode de représentation des photomontages) et pour rendre compte des parcs éoliens en co-visibilité.

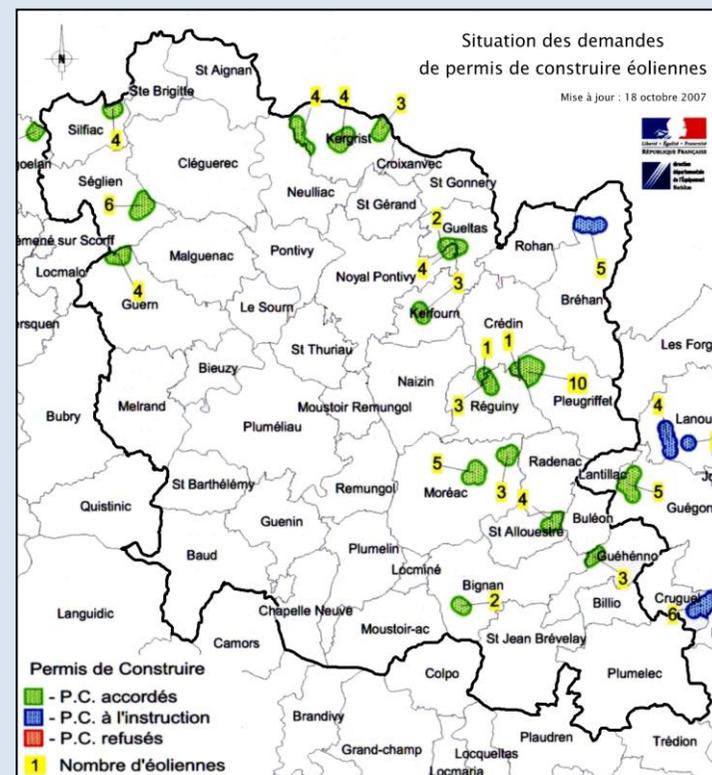
Quelques outils

Outils de protection, outils réglementaires

- Prise en compte et traduction de cette réflexion au niveau des documents d'urbanisme (définition des zones d'implantation à éviter et celles possibles sous conditions, etc.),
- Etudes paysagères préalables à l'implantation des éoliennes, volet paysager des études d'impacts et du permis de construire.

Outils incitatifs ou de sensibilisation

- Schéma départemental d'implantation des éoliennes intitulé « Pour un développement raisonné des éoliennes en Morbihan »,
- Documents de recommandations du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire.





CONCLUSION

Le cahier d'identité patrimoniale et paysagère du pays de Pontivy rassemble des éléments de connaissance relatifs au territoire du pays de Pontivy tant sur le type d'agriculture, de milieux naturels que sur les dynamiques démographiques et urbaines... A travers l'étude du paysage, s'est présentée l'opportunité de porter ce regard transversal sur le territoire.

Le sous-sol géologique, le sol, le relief, l'hydrographie dessinent un modelé quasiment immuable à l'échelle temporelle humaine. L'ensemble de ces facteurs, auxquels il convient de rajouter la trame végétale, constitue le socle du paysage. Au cours du temps et encore de nos jours, les hommes par leur activité ont réécrit ces paysages. De l'histoire, il subsiste encore la séparation entre le fief des Rohan au nord et le royaume de Bignan au sud, comme en atteste le découpage administratif des intercommunalités. Aujourd'hui, la croissance démographique s'accélère dans les petites communes rurales, notamment au sud du pays et autour de Pontivy. Cette arrivée de populations s'accompagne par une forte poussée de la construction et en particulier de la maison individuelle.

A partir des fondements naturels et humains, quatre unités de paysage se distinguent au sein du pays de Pontivy :

- la Montagne Noire et ses confins caractérisés par une altitude relativement élevée, une forte présence de bois, de bocage et une urbanisation limitée,
- le bassin agricole de Pontivy, représentant une plaine vallonnée, marqué par une agriculture intensive, une forte régression du bocage et une urbanisation importante le long des axes et autour de Pontivy,
- les piémonts de Locminé, terrains granitiques, estampillés par une kyrielle de bâtiments d'élevage hors sol, porteurs d'une industrie agroalimentaire très prégnante et d'une urbanisation concentrée sur le pôle de Locminé,
- les crêtes des landes de Lanvaux, portes d'entrée au sud du pays et paysages emblématiques du Morbihan, renfermant de nombreux vestiges mégalithiques et sujettes à l'enrésinement et à l'urbanisation.

Le patrimoine naturel « remarquable », se cantonne au sud et à l'ouest du pays, laissant un « vide de nature » au centre et à l'est. Ces « cœurs de nature » constituent les fractions d'une trame verte qu'il conviendrait d'étendre à l'ensemble du territoire. L'architecture vernaculaire, et plus particulièrement l'habitat rural traditionnel, riche et varié, se distingue par la nature des matériaux utilisés : le granite à l'ouest et au sud du pays, les schistes et les grès au centre et à l'est avec bien entendu des nuances selon le type de bâti, l'époque de construction...

Souvent assimilé à un palimpseste, le paysage est tel un parchemin sans cesse réécrit par dessus les lignes maintes fois effacées. Le paysage évolue tous les jours. De l'analyse de la dynamique des paysages, on retiendra :

- une extension considérable de l'urbanisation (multiplication par trois de la tache urbaine entre 1985 et 2005),
- la disparition de nombreux milieux naturels (zones humides, landes...) indispensables au maintien de la biodiversité,
- l'enfrichement et la reconquête forestière des terres incultes et d'accès difficiles,
- le passage d'un système de polyculture/élevage à une intensification agricole à outrance,
- la modification des paysages au coup par coup par touches successives...

Ces constats forcent à se poser les questions suivantes : quels paysages souhaitons-nous voir et construire demain ? Quelle image le pays de Pontivy tient-il à offrir à ses habitants, ses visiteurs : celle d'un territoire rural ayant subi l'assaut de populations attirées par un foncier accessible sans tenir compte des valeurs identitaires locales, celle d'un territoire aux ressources exploitées au détriment de l'environnement et de la population... ou celle d'un territoire ayant maîtrisé l'étalement urbain et valorisé une économie basée sur une agriculture multifonctionnelle respectueuse de l'environnement et orientée vers les circuits courts.

La commission « cadre de vie » du conseil de développement a accompagné et suivi la progression de ce travail. Des différents échanges, une première hiérarchisation des enjeux prioritaires pour le territoire du pays a émergé :

- la maîtrise de l'étalement urbain, la valorisation du patrimoine bâti, en tant qu'élément inséré dans un ensemble, donc un patrimoine vivant pour lequel les dimensions essentielles sont le temps, l'usage et l'insertion des nouvelles constructions au contexte urbain et naturel,
- le développement d'une agriculture « durable » fondée sur des pratiques culturelles raisonnées, le renouvellement et la reconstitution du bocage dont le rôle n'est plus à démontrer...

Ce paysage projeté, véritable carte de visite du territoire et fruit d'un développement harmonieux doit s'inscrire dans une démarche participative. Il s'agit bien d'accompagner les évolutions du territoire selon des orientations retenues, plutôt que de se concentrer uniquement sur la persévération qui n'est pas toujours suffisante et demande la prise en compte des transformations actuelles. Les premiers objectifs définis et hiérarchisés par la commission doivent être validés par les élus et les acteurs du territoire. Ceci passe par une appropriation du diagnostic. A l'issue de cette étape, la mise en œuvre d'actions peut être envisagée à partir de différents outils :

- pédagogiques auprès des acteurs et de la population,
- réglementaires, par la définition d'un projet de territoire s'inscrivant par exemple dans un schéma de cohérence territoriale,
- opérationnels, c'est-à-dire reposant sur des interventions concrètes...

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ADASEA, nd, Diagnostic agricole prospectif du Pays de Pontivy. 21 p.

Chambres d'agriculture de Bretagne, 2006, Guide technique « entretien courant des haies et autres bordures de champs ». 36 p.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement de l'Aisne, Conseil Général de Picardie, 2004, Inventaire des paysages de l'Aisne Nord et Sud. 536 p. + 482 p.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement Pays Val d'Adour, 2003, Charte paysagère architecturale et environnementale, Diagnostic volet agriculture, forêt, environnement. 30 p.

Conseil Général de Haute-Savoie, 2005, Feu vert pour les corridors biologiques. 16 p.

Conseil Général du Morbihan, 2003, Vallée du Blavet, le canton de Baud, Bretagne. Ed. Apogée, 96 p.

Conseil Général de la Sarthe, 2005, Atlas des paysages de la Sarthe. 139 p.

Conseil Régional de Bretagne, 2007, Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne. 101 p.

Danigo J., 1993, Eglises et chapelles au royaume de Bignan. 255 p.

District du pays de Lorient, Fédération de pêche 56, 1997, Etude préalable pour la restauration et la mise en valeur du Blavet morbihannais. 139 p.

Ducom E., 2003, La dynamique spatiale d'un « vide » breton : les landes de Lanvaux depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Mappemonde 71, 19-24 pp.

Eau et Rivières de Bretagne, Nd, Guide technique à l'usage des collectivités, protection, entretien et valorisation du bocage. 23 p.

Eau et Rivières de Bretagne, Nd, Guide technique à l'usage des collectivités. Une mare, un lavoir : une richesse pour la collectivité. 20 p.

Fahler (Le) J., 1979, Le royaume de Bignan. Np.

Fédération Française du Paysage, 1997, 3^{èmes} Assises nationales du paysage, 13 et 14 mai 1997 Versailles. 120 p.

Floquet C., 1993, Noyal-Pontivy au cours des siècles. 219 p.

Institut Culturel de Bretagne, 1986, Canton de Cléguérec Morbihan. Ed. URSA, 32 p.

Le Délézir Ingénierie, 2003, Diagnostic de territoire, Pays de Pontivy. 58 p.

Mahaud J., 1998, Les paysages forestiers du Morbihan : du recul à la reconquête. Courrier de l'environnement de l'INRA n°34, juillet 1998, 67-74 pp.

Manceau M., 2007, Evolution diachronique des réseaux de routes et chemins : accès aux paysages ruraux ordinaires. Rapport de stage Master 2 Gestion Aménagement Société Environnement, Univ. Rennes 2, 116 p.

Mairie-Conseil, caisse des dépôts et consignations, 2000, Paysage et intercommunalité, dossier pédagogique. Np.

- Mairie-Conseil, caisse des dépôts et consignations**, 2005, Paysage et documents d'urbanisme. 16 p.
- Marot J.**, 1991, Saint-Allouestre : son histoire et ses origines. 64 p.
- Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales**, 2002, L'agriculture et la forêt dans le paysage. 104 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, 2001, Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats. 132 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports**, 1994, Méthode pour les atlas de paysages. 76 p.
- Ministère de l'Écologie et du Développement durable**, 2004, Méthode pour les atlas de paysages. Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux. 48 p.
- Pôle Relais Tourbières**, 2005, Tourbières et communes. 4 p.
- Région Nord Pas-de-Calais**, 2004, La gestion différenciée des espaces ou comment accompagner la réalisation de la trame verte ? 15 p.
- Région Nord Pas-de-Calais**, nd, La trame verte et bleue en Nord Pas-de-Calais. CD Rom
- SAGE Blavet**, 2007, Dossier final adopté par la CLE du 9/01/07. 92 p.
- Union Régionale Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement de l'Aquitaine**, 2002, Cahier d'identité patrimoniale et paysagère Pays Adour Landes Océanes. 48 p.
- Vergne O.**, 2006, Comparaisons de méthodes de cartographies des limites paysagères floues par télédétection : application au Pays de Pontivy. Rapport de stage Master 2 Recherche environnement et télédétection, Univ. Rennes 2, 75 p.

Sites internet consultés

www.artchappelles.com
www.bretagne.ecologie.gouv.fr
www.bretagne-environnement.org/
www.bretagne.equipement.gouv.fr/accueil/domaines/etude/amenagement_territoire/atlas_agriculture/atlas_agriculture.htm#atlas_de_lagriculture
www.cartolis.org/
www.culture.gouv.fr./culture/inventai/patrimoine/
www.insee.fr
www.kiosquesenrope.region-bretagne.fr/sections/pays-conseils/pontivy/
www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/default.asp
www.pays-pontivy.com
www.sage-blavet.fr

ANNEXES

- Fiche d'exploration des paysages
- Evolution de l'occupation du sol de 1985 à 2005
- Sites naturels remarquables par type de milieux
- Forêt de Quénécan
- Landes de lanvaux sur le pays de Pontivy
- Ancienne tourbière de Kerandy
- La Sarre en Séglien
- Chêne de Kerguen ou du Pouldu
- Questionnaire destiné aux communes du Pays de Pontivy

Fiche d'exploration des paysages

Unité paysagère concernée

Point n° (cf. carte)

Lieu

Date

A – LE SUPPORT PHYSIQUE

TOPOGRAPHIE	Plaine	<input type="checkbox"/>	Relief accidenté, vallonné...
	Collines	<input type="checkbox"/>	
	Plateau	<input type="checkbox"/>	
	Vallée	<input type="checkbox"/>	
	Thalweg	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
HYDROGRAPHIE	Rû ou ruisseau	<input type="checkbox"/>	Fréquence et taille du réseau...
	Rivière	<input type="checkbox"/>	
	Etangs	<input type="checkbox"/>	
	Lac	<input type="checkbox"/>	
	Marais	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	

B – L'OCCUPATION DU SOL

UTILISATION	Labours	<input type="checkbox"/>	
	Prairies	<input type="checkbox"/>	
	Cultures	<input type="checkbox"/>	
	Bocage	<input type="checkbox"/>	
	Boisements, forêt	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
VEGETATION	Arbres isolés	<input type="checkbox"/>	Bocage lâche, dense...
	Bosquets	<input type="checkbox"/>	
	Plantations	<input type="checkbox"/>	
	Alignements	<input type="checkbox"/>	
	Haies hautes	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
AGRICULTURE	Champs ouverts	<input type="checkbox"/>	Type de culture, taille et date du bâti, bâtiment d'élevage, silos...
	Paysage mixte	<input type="checkbox"/>	
	Bocage dense	<input type="checkbox"/>	
	Terres cultivées	<input type="checkbox"/>	
	Prairie fauche...	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
URBANISATION	Bourg ou village	<input type="checkbox"/>	Forme du bourg, dispersion, extension urbaine, industries...
	Hameaux	<input type="checkbox"/>	
	Fermes isolées	<input type="checkbox"/>	
	Bâtiments agri.	<input type="checkbox"/>	
	Activités éco.	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	

C – IMPRESSIONS GENERALES

SENSATIONS +	Structuré	<input type="checkbox"/>	
	Bien être	<input type="checkbox"/>	
	Douceur	<input type="checkbox"/>	
	Beauté	<input type="checkbox"/>	
	Animé, vivant	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
SENSATIONS -	Déstructuré	<input type="checkbox"/>	
	Enfermement	<input type="checkbox"/>	
	Laideur	<input type="checkbox"/>	
	Désagréable	<input type="checkbox"/>	
	Désolation	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	

D – AMBIANCE VISUELLE

ECHELLE	Intimité	<input type="checkbox"/>	
	Immensité	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
CONTRASTE	Textures	<input type="checkbox"/>	
	Couleurs	<input type="checkbox"/>	
	Formes	<input type="checkbox"/>	
	Autres	<input type="checkbox"/>	
HARMONIE	Textures	<input type="checkbox"/>	
	Couleurs	<input type="checkbox"/>	
	Formes	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
VISIBILITE	Ecrans végétaux	<input type="checkbox"/>	
	Ecrans du bâti	<input type="checkbox"/>	
	Ecrans du relief	<input type="checkbox"/>	
	Percée ponctuelle	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
DISTANCE	< 100 m	<input type="checkbox"/>	
	100-500 m	<input type="checkbox"/>	
	500-1000 m	<input type="checkbox"/>	
	1000-3000 m	<input type="checkbox"/>	
	> 3000 m	<input type="checkbox"/>	

E – CONSTANTES GEOMETRIQUES

PT APPEL	Végétal	<input type="checkbox"/>	
	Bâti	<input type="checkbox"/>	
	Autre	<input type="checkbox"/>	
PLANS VISION	Premier plan	<input type="checkbox"/>	
	Deuxième plan	<input type="checkbox"/>	
	Troisième plan	<input type="checkbox"/>	
LIGNES	Ligne d'horizon	<input type="checkbox"/>	
	Ligne de relief	<input type="checkbox"/>	
	Ligne rés. viaire	<input type="checkbox"/>	
	Ligne végétale	<input type="checkbox"/>	
	Ligne hydro.	<input type="checkbox"/>	
	Autre (éolien...)	<input type="checkbox"/>	
RYTHMES	Masses végétales	<input type="checkbox"/>	
	Masses bâties	<input type="checkbox"/>	
	Masses du relief	<input type="checkbox"/>	
	Autres	<input type="checkbox"/>	

F – IDENTITE DU PAYSAGE

Paysage fermé/ouvert	<input type="checkbox"/>	
Paysage naturel/bâti	<input type="checkbox"/>	
Paysage vivant/mort	<input type="checkbox"/>	
Paysage contrasté	<input type="checkbox"/>	
...	<input type="checkbox"/>	

G – LISIBILITE DU PAYSAGE

Facile	<input type="checkbox"/>	
Moyennement facile	<input type="checkbox"/>	
Difficile	<input type="checkbox"/>	

H – FRAGILITE VISUELLE DU PAYSAGE

Faible	<input type="checkbox"/>	
Moyenne	<input type="checkbox"/>	
Forte	<input type="checkbox"/>	

I – MUTATIONS PRESENTIES

ACTIVES

Urbanisation
Bâti restauré
Activité agricole
Industrialisation
Boisements
Défrichements
Artificialisation
Carrières
Autre

PASSIVES

Friche agricole
Friche industrielle
Abandon du bâti
Evol. naturelle
Autre

J – PERCEPTION GLOBALE DU PAYSAGE

- Lien avec le paysage vu précédemment :

Continuité
Rupture
Mutation progressive
Autre

- Le paysage perçu constitue :

Élément d'une unité paysagère
Élément d'une sous-unité paysagère
Paysage particulier
Paysage de transition
Autre

K – ENJEUX DU TERRITOIRE

- PROTECTION ET PRESERVATION :

-
-
-
-
-
-
-

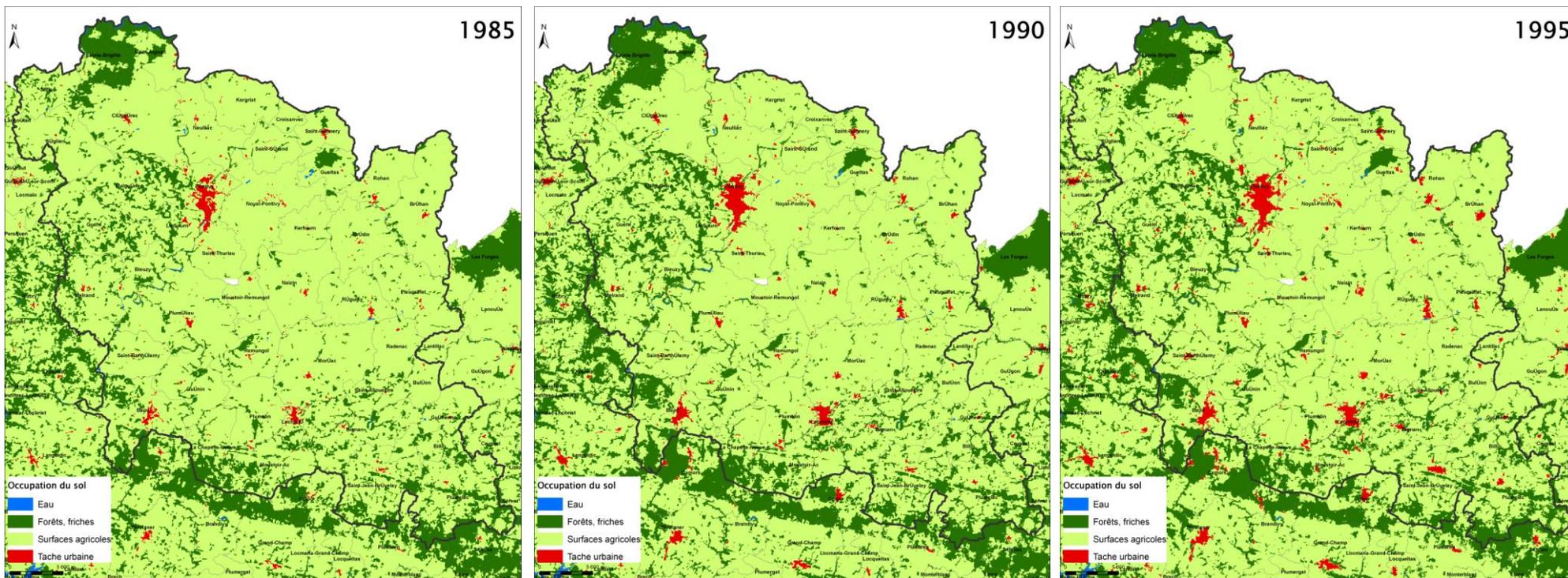
- VALORISATION ET CREATION :

-
-
-
-
-
-

- REHABILITATION ET REQUALIFICATION :

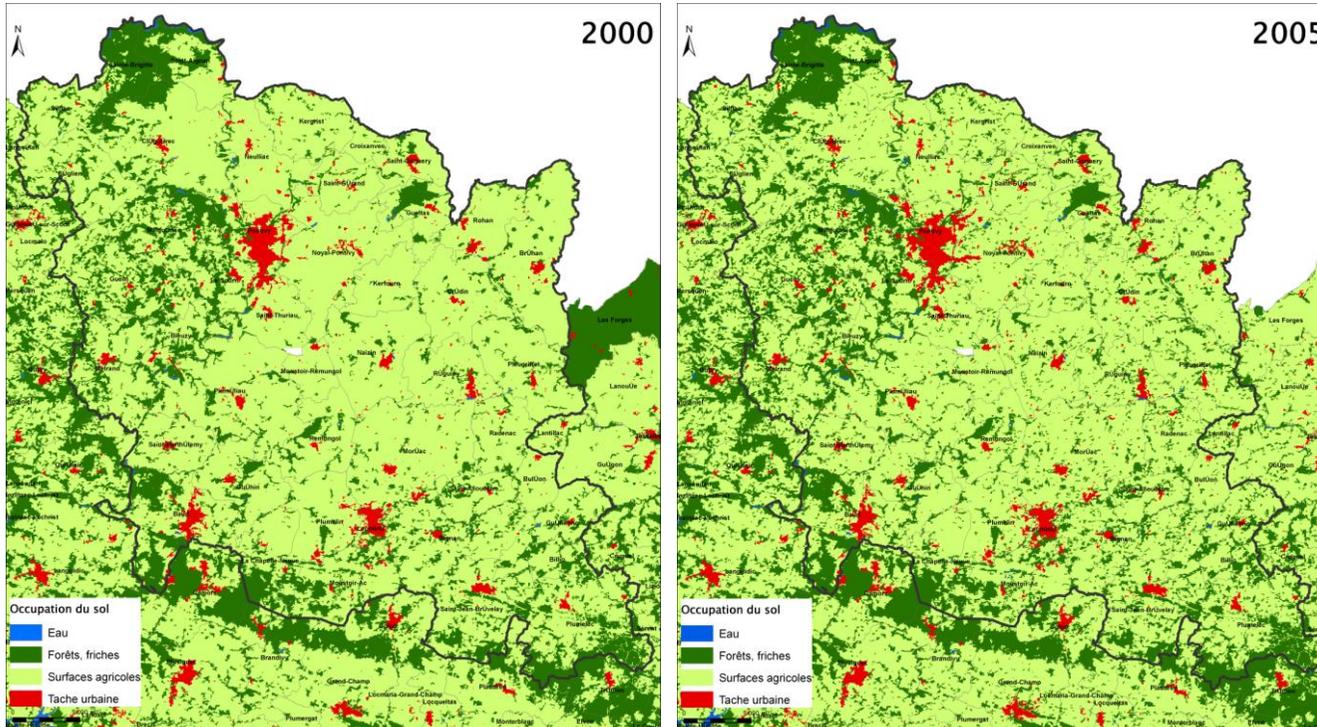
-
-
-
-
-

Evolution de l'occupation du sol de 1985 à 1995



Sources : Définition de la tache urbaine, C. Vannier, R. Aguejidad, L. Hubert-Moy (Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG), BD Carto@IGN

Evolution de l'occupation du sol de 2000 à 2005



Sources : Définition de la tache urbaine, C. Vannier, R. Aquejdad, L. Hubert-Moy (Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG), BD Carto@IGN

Sites naturels « remarquables » par type de milieux

Formations boisées				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
Forêt de Floranges	ID_Site001	1 306,03 ha	La Chapelle Neuve (et hors pays de Pontivy)	Formations boisées Landes
Forêt de Camors	ID_Site002	1 279,55 ha	Baud (et hors pays de Pontivy)	Formations boisées Zones humides intérieures (tourbière) Landes
Forêt de Quénécan	ID_Site003	4 006,00 ha	Cléguérec, St-Aignan, Ste-Brigitte, Séglien, Silfiac (et hors pays de Pontivy)	Formations boisées Zones humides intérieures (lac et étang) Landes
Bois au sud de Plumelec	ID_Site004	131,35 ha	Plumelec	Formations boisées Landes
Le Camp Romain et bois au sud de Billio	ID_Site005	184,43 ha	Billio, Plumelec	Formations boisées Landes
Bois de Coët-Stival et au nord de Malguénac	ID_Site006	655,54 ha	Cléguérec, Malguénac, Pontivy, Séglien	Formations boisées Landes
Bois de Kergroix	ID_Site007	142,79 ha	Plumélia, Remungol	Formations boisées
Forêt de Branguily	ID_Site008	369,88 ha	Gueltas, St-Gonnery	Formations boisées Zones humides intérieures (étangs et mares)
Forêt de Kerguéhenec	ID_Site009	124,05 ha	Bignan, St-Allouestre	Formations boisées Cours d'eau et vallées
Landes de Canécan	ID_Site010	106,01 ha	Plumelec	Formations boisées Landes
Bois de Donnan	ID_Site011	231,42 ha	Plumelec, St-Jean-Brévelay	Formations boisées Landes
Bois de Lann-er-Mantec et bois au nord de Bieuzy	ID_Site012	346,44 ha	Bieuzy, Le Sourn	Formations boisées Landes
Landes de Kerbraz	ID_Site013	234,27 ha	Baud	Formations boisées Landes
Landes de Rohan et de la Villaunay	ID_Site014	353,74 ha	Plumelec (et hors pays de Pontivy)	Formations boisées Landes Cours d'eau et vallées
Landes de Coëtano et Mané-er-Lan	ID_Site015	861,64 ha	Melrand (et hors pays de Pontivy)	Formations boisées Landes Cours d'eau et vallées Zones humides intérieures (étangs)
Bois Kermorvan et bois bordant les ruisseaux de Kernars, du Roffol et le Blavet	ID_Site016	533,38 ha	Baud, St-Barthélémy (et hors pays de Pontivy)	Formations boisées Cours d'eau et vallées
Bois de Toul er Roc'h et de Brons	ID_Site017	182,00 ha	St-Aignan	Formations boisées

Zones humides intérieures				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
Tourbière de Silfiac-Porh Clud	ID_Site050	28,54 ha	Ste-Brigitte, Silfiac	Zones humides intérieures (tourbière) Landes Formations boisées
Tourbière de Guernauter	ID_Site051	7,80 ha	Ste-Brigitte, Silfiac	Zones humides intérieures (tourbière) Landes Formations boisées
Tourbière de Kerledorz	ID_Site052	8,10 ha	Plumélia	Zones humides intérieures (tourbière) Landes Formations boisées
Tourbière de Plaudren, bois du Gohlut et le Guérihel	ID_Site053	324,82 ha	St-Jean-Brévelay (et hors pays de Pontivy)	Zones humides intérieures (tourbière et marais) Formations boisées
Le Stum	ID_Site054	16,91 ha	St-Barthélémy	Zones humides intérieures (étangs) Formations boisées
Etang des Forges des Salles	ID_Site055	3,80 ha	Ste-Brigitte (et hors pays de Pontivy)	Zones humides intérieures (étang) Formations boisées
Etang du Fourneau et vallon du Saut du Chevreuil	ID_Site056	40,84 ha	Ste-Brigitte (et hors pays de Pontivy)	Zones humides intérieures (étang) Formations boisées
Etang des Salles	ID_Site057	114,74 ha	Ste-Brigitte (et hors pays de Pontivy)	Zones humides intérieures (étang et tourbière) Landes Formations boisées
Ancienne tourbière de Kerandy	ID_Site058	15,98 ha	Kergrist	Zones humides intérieures (étang et tourbière) Formations boisées
Ancienne tourbière de Boduic	ID_Site059	2,93 ha	Cléguérec	Zones humides intérieures (tourbière) Formations boisées
Ancienne lande tourbeuse de la Houssaye	ID_Site060	10,20 ha	Pontivy, St-Thuriau	Zones humides intérieures (tourbière) Landes Formations boisées
Ancienne lande tourbeuse de la Grenouillère	ID_Site061	3,05 ha	Kerfourn, Noyal-Pontivy	Zones humides intérieures (tourbière) Formations boisées
Zone humide de Guernauter	ID_Site062	67,10 ha	Silfiac (et hors pays de Pontivy)	Zones humides intérieures Formations boisées
Etang de Bolan	ID_Site063	8,95 ha	Moréac, Réguieny	Zones humides intérieures (étang)
Tourbière de Coët-Coët	ID_Site064	17,28 ha	Guénil, Plumelin	Zones humides intérieures (tourbière) Formations boisées Cours d'eau et vallées
Tourbière de Ninis	ID_Site065	16,49 ha	Guern	Zones humides intérieures (tourbière) Cours d'eau et vallées Formations boisées

Zones humides intérieures				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
Etang de Carcado et bois du Semis	ID_Site066	69,69 ha	St-Gonnery (et hors pays de Pontivy)	Zones humides intérieures (étang) Formations boisées
Etang de Botmars et boisements attenants	ID_Site067	25,12 ha	Cléguérec, Séglien	Zones humides intérieures (étang) Formations boisées
Gravière inondée près d'Auquinian	ID_Site068	38,88 ha	Neulliac	Zones humides intérieures Formations boisées
Plan d'eau de St-Jean	ID_Site069	3,78 ha	Cléguérec	Zones humides intérieures
Plan d'eau de St-Gonnery	ID_Site070	2,57 ha	St-Gonnery	Zones humides intérieures
Plan d'eau du Relveno	ID_Site071	3,98 ha	Malguénac	Zones humides intérieures
Plan d'eau près du Val vert	ID_Site072	5,24 ha	Noyal-Pontivy	Zones humides intérieures
Plan d'eau près de la Maladrie	ID_Site073	5,56 ha	Crédin	Zones humides intérieures Formations boisées
Plans d'eau près de Gamblen	ID_Site074	6,42 ha	Pluméliaou	Zones humides intérieures Formations boisées
Plans d'eau de Lost er Lann	ID_Site075	11,61 ha	Pluméliaou	Zones humides intérieures Formations boisées
Sablère de Quillan	ID_Site076	128,18 ha	Pleugriffet, Radenac, Réguiñy	Zones humides intérieures Formations boisées Autres milieux : terrains excavés
Etang de Kergroix	ID_Site077	23,98 ha	Remungol	Zones humides intérieures (étang) Formations boisées
Plan d'eau près du château de Beaulieu	ID_Site078	4,33 ha	Moréac, Bignan	Zones humides intérieures Formations boisées
Plan d'eau près de Tellené	ID_Site079	7,06 ha	Guénin, La Chapelle Neuve	Zones humides intérieures Formations boisées
Plan d'eau de Locminé	ID_Site080	3,24 ha	Locminé	Zones humides intérieures
Plan d'eau près de Château neuf	ID_Site081	13,10 ha	Guéhenno, Bignan	Zones humides intérieures Formations boisées
Etang de Kerguéhennec	ID_Site082	11,94 ha	Bignan	Zones humides intérieures (étang)

Autres milieux				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
Mine de Saint-Maudé	ID_Site120	3,34 ha	Baud	Autres milieux : mine Formations boisées
Vergers, plantation et placître de la chapelle St-Nicodème	ID_Site121	0,38 ha	Pluméliaou	Autres milieux : vergers, plantations

Landes				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
Coët Ny	ID_Site040	80,52 ha	Plumelec	Landes Formations boisées
Lande du Crano	ID_Site041	136,67 ha	Bieuzy	Landes Formations boisées
Landes de Lanvaux	ID_Site042	6 780,56 ha	Bignan, La Chapelle Neuve, Moustoir-Ac, Plumelec, Plumelin, St-Jean-Brévelay (et hors pays de Pontivy)	Landes Formations boisées

Cours d'eau et vallées				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
La Sarre	ID_Site090	35,81 ha	Séglien (et hors pays Pontivy)	Cours d'eau et vallées Formations boisées
Blavet, aval de Guerlédan	ID_Site091	83,11 ha	St-Aignan (et hors pays de Pontivy)	Cours d'eau et vallées Formations boisées
Scorff - Forêt de Pont Calleck (secteur nord-est)	ID_Site092	3 798,18 ha	Guern, Malguénac, Melrand, Séglien, Silfiac (et hors pays de Pontivy)	Cours d'eau et vallées Zones humides intérieures (étangs, tourbières) Formations boisées
Vallée du Rhun	ID_Site093	258,29 ha	Plumelec (et hors pays de Pontivy)	Cours d'eau et vallées Formations boisées Landes

Sites d'intérêt géologique				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
Vallée de l'Evel	ID_Site110	31,96 ha	Baud, Guénin	Sites d'intérêt géologique Cours d'eau et vallées Formations boisées
Les Salles de Rohan	ID_Site111	16,97 ha	Ste-Brigitte (et hors pays de Pontivy)	Sites d'intérêt géologique Cours d'eau et vallées
Rochers de quartz de la lande de Guélard	ID_Site112	0,01 ha	St-Allouestre	Sites d'intérêt géologique

Arbres remarquables				
Nom du site	Identifiant du site	Superficie	Commune(s) concernée(s)	Type(s) de milieu rencontrés
Chêne de Kerguen ou du Pouldu	ID_Site140	0,02 ha	St-Jean-Brévelay	Arbres remarquables
Arbres du cimetière de Guéhenno	ID_Site141	0,13 ha	Guéhenno	Arbres remarquables
If aux abords de la chapelle Notre-Dame-de-Quelven	ID_Site142	0,02 ha	Guern	Arbres remarquables
If près de l'église de St-Gérand	ID_Site143	0,01 ha	St-Gérand	Arbres remarquables
Chêne de Kerhuilic	ID_Site144	0,005 ha	St-Barthélémy	Arbres remarquables

Forêt de Quénécan

Données administratives et physiques :

- **Communes concernées :** Cléguérec (56041), Saint-Aignan (56203), Sainte-Brigitte (56209), Séglien (56242), Silfiac (56245) et des communes hors du pays de Pontivy (Côtes-d'Armor)
- **Superficie :** 4 006,00 hectares
- **Altitude :** 140 à 280 mètres
- **Mesures de protection du site :** Le site correspond à la ZNIEFF de type II n° 01350000 et au site Natura 2000 n° FR5300035.
- **Maîtrise foncière et gestion du site :** Propriétés privées et propriété du Conseil général du Morbihan (acquisition foncière au titre de la politique sur les Espaces Naturels Sensibles).

Données patrimoniales :

- **Type de milieu :** Vaste massif forestier incluant des zones humides (lac, étang, tourbière...) et des landes
- **Description du site :** Surnommée « la petite Suisse bretonne », la forêt de Quénécan abrite de nombreux habitats naturels. Au cœur de la forêt, on découvre le plus grand lac de Bretagne, le lac de Guerlédan, mais également de nombreux étangs : l'étang des Forges des Salles, l'étang du Fourneau... Cette richesse naturelle remarquable est complétée par le vallon du Saut du Chevreuil, la tourbière de Silfiac-Porh Clud, sans oublier les Salles de Rohan, site célèbre pour ces grands cristaux d'andaloucite développés dans les schistes ordoviciens. L'implantation du village sidérurgique des Forges des Salles, au sein de cet espace naturel, est un vestige du passé culturel et historique sur le territoire.
- **Intérêt du site :** Peuplée de chênes, de hêtres, d'ifs, d'épicéas, de pins..., la forêt est remarquable par son intérêt **botanique**. La présence d'espèces végétales de très grand intérêt patrimonial, notamment les mousses et les fougères dont l'hyménophylle de Tunbridge (fougère bénéficiant d'une protection nationale) lui confère un fort potentiel écologique. La forêt recèle également un intérêt **ornithologique** majeur. Elle accueille près de 70 espèces d'oiseaux nicheurs dont le pigeon colombin, l'engoulevent d'Europe, le pic cendré, le pic mar, le rouge-queue à front blanc, espèces rares pour la zone. Les étangs de la forêt constituent en outre un des rares secteurs d'hivernage du centre Bretagne pour les oiseaux d'eau.



Relief boisé de la forêt de Quénécan

Informateurs et années des descriptions :

Equipe scientifique régionale, Conservatoire Botanique National de Brest - Description : 1971 et 1977, mise à jour : 2000, DIREN Bretagne.

Menaces et atteintes portées au site :

Tout juste relevée des effets dévastateurs des tempêtes de 1987 et 1999, la forêt doit faire face aux attaques d'insectes et de champignons opportunistes. Bien que la situation phytosanitaire de la forêt est globalement assainie, il n'en subsiste pas moins que des ravageurs, comme la chenille processionnaire du pin, sont toujours actifs. Les populations croissantes de mammifères peuvent déstabiliser l'équilibre au sein de l'écosystème forestier et perturber les activités sylvicoles. Parallèlement, l'engouement toujours plus fort pour les espaces naturels risque de poser des problèmes de surfréquentation du public. Enfin, s'il y a de moins en moins d'incendies en forêt, les phénomènes de sécheresse appellent à la vigilance.

Chemin forestier menant au vallon du Saut du chevreuil



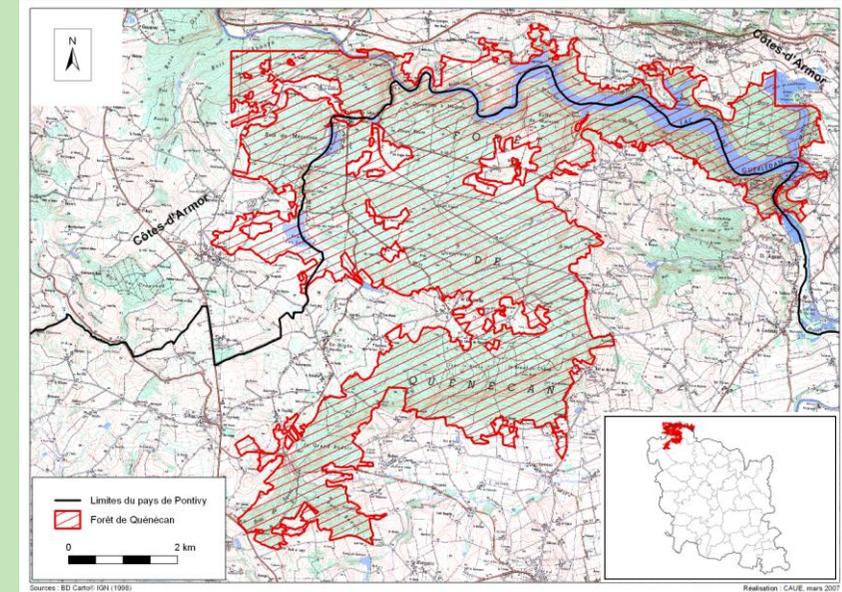
CAUE 56, 2007

Actions de gestion et de valorisation à envisager :

Le suivi de l'état phytosanitaire du massif forestier, des populations de mammifères (garantissant l'équilibre silvo-cynégétique) et de la biodiversité (richesse faunistique et floristique) contribue à améliorer la gestion patrimoniale et sylvicole de l'écosystème. La gestion durable du massif doit répondre à la fois à la vocation économique, environnementale et sociale de la forêt.

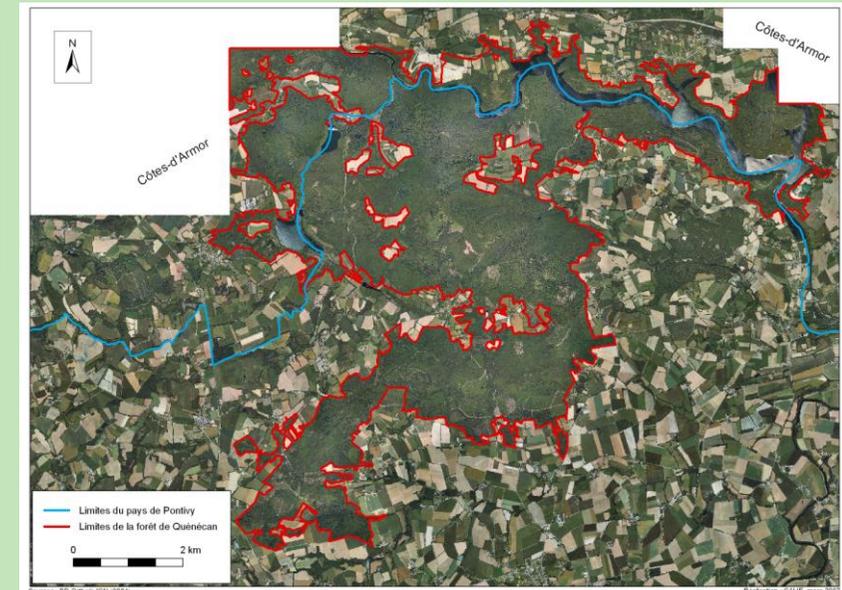
Bibliographie :

- CLEMENT B., TOUFFET, J., 1974, Contribution à l'étude phytosociologique des forêts de Bretagne. Coll. Phytosociologiques, Les forêts acidiphiles. Lille. p. 53-72.
- Conservatoire Botanique National de Brest, 1998. Bilan de la flore bretonne. Conseil régional de Bretagne, DIREN.
- DUPONT P., Programme de la 99^{ème} session extraordinaire de la société botanique de France (Sud Bretagne/Vendée).
- RIVIERE G., GUILLEVIC Y., HOARHER J., 1992. Flore et végétation du massif armoricain. Supplément pour le Morbihan. ERICA n°2.
- SEPNEB, 1971. Avifaune de Bretagne. Contrat du Ministère des Affaires culturelles.
- www.bretagne-environnement.org.



Sources : BD Cartho (IGN) (1986)

Réalisation : CAUE, mars 2007



Sources : BD Cartho (IGN) (2004)

Réalisation : CAUE, mars 2007

Landes de Lanvaux sur le pays de Pontivy

Données administratives et physiques :

- **Communes concernées** : Bignan (56017), La Chapelle Neuve (56039), Moustoir-Ac (56141), Plumelec (56172), Plumelin (56174), St-Jean-Brévelay (56222) et des communes hors du pays de Pontivy
- **Superficie** : 6 780,56 hectares
- **Altitude** : 43 à 175 mètres
- **Mesures de protection du site** : Le site correspond à la ZNIEFF de type II n° 05320000.
- **Maîtrise foncière et gestion du site** : Le site morcelé comprend des boisements privés en grande majorité et certains boisements propriétés de l'Etat. L'Office National des Forêts (ONF) intervient dans la gestion de ce territoire étendu.

Données patrimoniales :

- **Type de milieu** : Ensemble formé par des espaces boisés pour l'essentiel et des landes, fourrés et pelouses
- **Description du site** : Actuellement, les landes de Lanvaux n'ont pratiquement plus de landes que le toponyme du fait de la colonisation progressive de l'espace par les formations arbustives et arborées. Sur le vaste plateau de 60 km sur 10 en Morbihan intérieur, deux types de landes sont présents dans la région de Lanvaux. La lande haute et la lande basse (plus acidifiante et comprenant principalement des éricacées : bruyères, callune...) se combinent avec des sols podzoliques.
- **Intérêt du site** : Archétype du paysage breton, la lande de Lanvaux recèle une forte valeur patrimoniale pour les locaux comme pour les touristes. La richesse **faunistique** et **floristique** sur les landes de Lanvaux est illustrée par la présence de 29 espèces d'intérêt européen, 37 espèces d'intérêt national et 61 espèces d'intérêt régional. L'escargot de Quimper, le carabe à reflet d'or armoricain, le grand capricorne, le lucane cerf-volant, le pic noir, le pic mar, le rouge-queue à front blanc, le murin de Bechstein, la barbastelle, le rossolis intermédiaire, la pilulaire constituent quelques unes des espèces présentes et protégées au niveau européen et national.
- **Informateurs et années des descriptions** : DUCOM E., DAVID J. - Description : 1992, DIREN Bretagne.



Menaces et atteintes portées au site :

Dès le début du XIX^{ème} siècle, les représentants de l'Etat font pression sur les communes pour la mise en valeur des landes jugées improductives. Mais la résistance locale est forte et, les paysans se ferment à toute mesure « qui leur ôterait tout moyen de nourrir les bestiaux et d'engraisser leurs champs ». Ce n'est qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, avec l'arrivée de grands acquéreurs de terres que des travaux de plantation se mettent en place. C'est à cette époque, que la région connaît sa principale mutation paysagère. Cependant, avec la chute de la pression foncière et l'exode rural dès les années 1940, ces terres ingrates, dernier front colonisé par l'agriculture, sont aussi les premières abandonnées et regagnées par la lande. Le recul du front agricole se poursuit et la lande disparaît, progressivement conquise par les résineux.

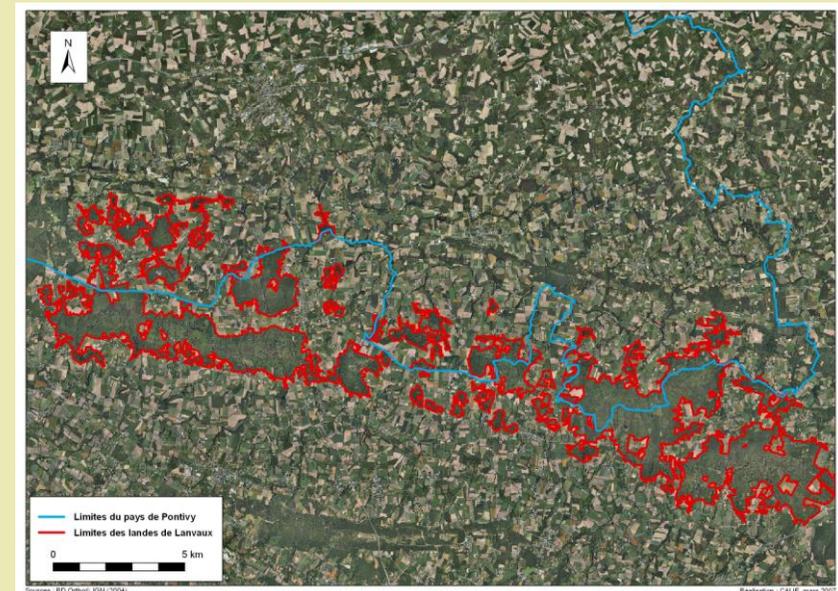
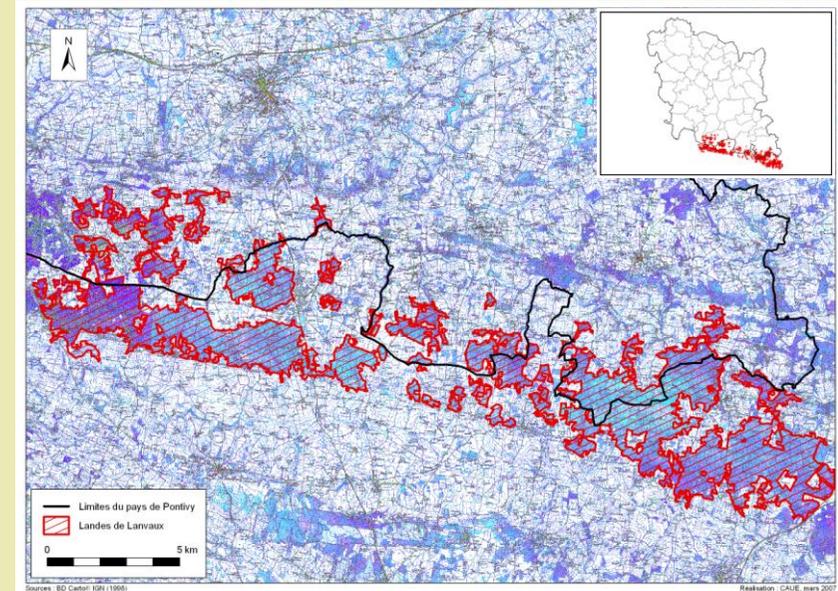


Actions de gestion et de valorisation à envisager :

La lande du XIX^{ème} siècle constituait un milieu stable mais fragile, résultat de la déforestation et maintenu artificiellement sous l'effet d'une utilisation et d'un entretien quotidien. Ce paysage éphémère ne constitue plus actuellement qu'une étape d'un processus végétal évoluant vers la forêt. La lande résiduelle est peu à peu colonisée par le pin maritime s'étendant par semis naturel. La conservation et la restauration de cet écosystème consisteraient à des travaux de débroussaillage, éventuellement d'abattage dans les secteurs boisés et la mise en place d'opérations d'entretien : fauche, pâturage... La gestion durable des landes permettrait d'enrayer le processus de fermeture paysagère.

Bibliographie :

- DAVID J., 1998. *Les landes de Lanvaux : quel avenir pour leur patrimoine naturel ?* Rapport de stage MST AMVR, Université de Rennes. 43 p.
- DUCOM E., 2002. *Etude d'un front pionnier agricole en phase de recul : la dynamique spatiale des landes de Lanvaux depuis le XIX^{ème} siècle.* Mémoire de DEA de géographie, Rennes 2.
- EIZNER N., 1978. *Les landes de Lanvaux aujourd'hui, un révélateur des transformations de l'imaginaire paysan.* Etudes rurales, p. 251-256.
- LE THIEC M., 1974. *Contribution à l'étude des landes de Lanvaux : rôle de l'action de l'homme sur leur état actuel et perspectives d'avenir.* Mémoire de fin d'études, ENSAR et laboratoire d'écologie végétale, Rennes 1.



Ancienne tourbière de Kerandy

□ Données administratives et physiques :

- **Commune concernée** : Kergrist (56093)
- **Superficie** : 15,98 hectares
- **Altitude** : 90 à 95 mètres
- **Mesures de protection du site** : Le site comprend l'ancienne ZNIEFF de type I n° 00000101 « Tourbière de Kerandy ».
- **Maîtrise foncière et gestion du site** :

□ Données patrimoniales :

▪ **Type de milieu** : Zone humide intérieure (plan d'eau et vestiges d'une ancienne zone tourbeuse) avec présence de formations boisées

▪ **Description du site** : Cette ancienne zone tourbeuse le long d'un ruisseau a subi de nombreuses transformations à partir des années 1980. La petite zone tourbeuse apparente qui subsistait encore dans les années 1990 présentait des espaces de tourbe mis à nu et de petites cuvettes sans doute créées accidentellement. Aujourd'hui, le site est composé d'un plan d'eau entouré par des ceintures végétales successives d'hélophytes (végétaux pérennes aquatiques), d'ajoncs et de formations arborées plus ou moins adaptées au milieu humide.

▪ **Intérêt du site** : Autrefois, il fut placé dans l'inventaire des tourbières de Bretagne, parmi les deux seules tourbières du département du Morbihan possédant l'intérêt biologique le plus élevé (catégorie 1 : intérêt national, à préserver en priorité). L'intérêt **botanique** du site s'appuyait sur la présence de *Drosera rotundifolia* (rossolis à feuilles rondes), *Drosera intermedia* (rossolis intermédiaire) (2 espèces protégées au niveau national), ainsi que sur la présence de plantes d'intérêt régional : le rhynchospore blanc, la grassette du Portugal, la narthécie des marais.

▪ **Informateurs et années des descriptions** : Equipe scientifique régionale, Fédération Centre Bretagne Environnement, José DURFORT - Description : 1969 et 1976, DIREN Bretagne.

□ Menaces et atteintes portées au site :

Tourbière de petite dimension à l'origine, elle a été profondément bouleversée par la création d'un plan d'eau d'agrément dans les années 1980.

Au début des années 1990, la zone occupée par les groupements végétaux caractéristiques des zones tourbeuses avait une superficie d'au plus 30 ares. Une zone plus large était peut-être encore potentiellement tourbeuse (c'est-à-dire dont la partie supérieure du sol conserve un horizon tourbeux). Elle représentait environ 5 ha, essentiellement occupés par une formation arbustive composée de saules et surtout de bouleaux.

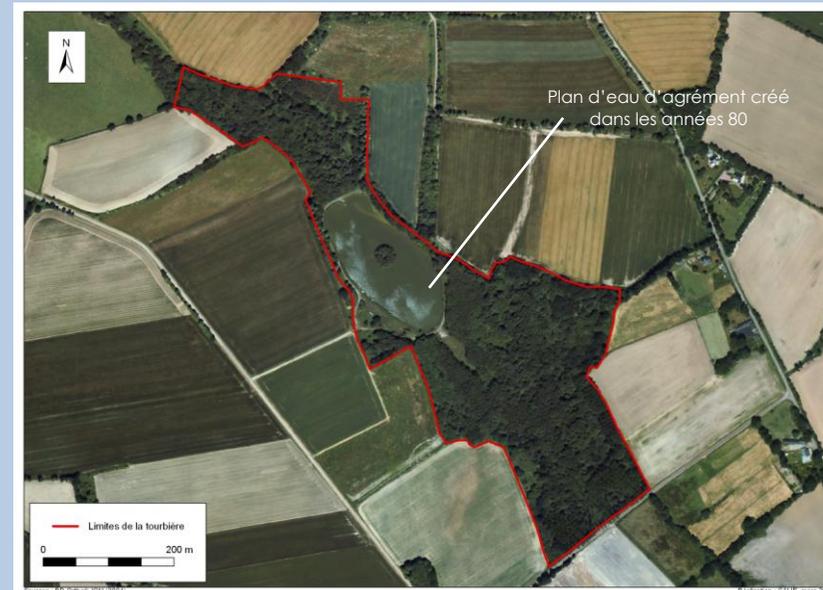
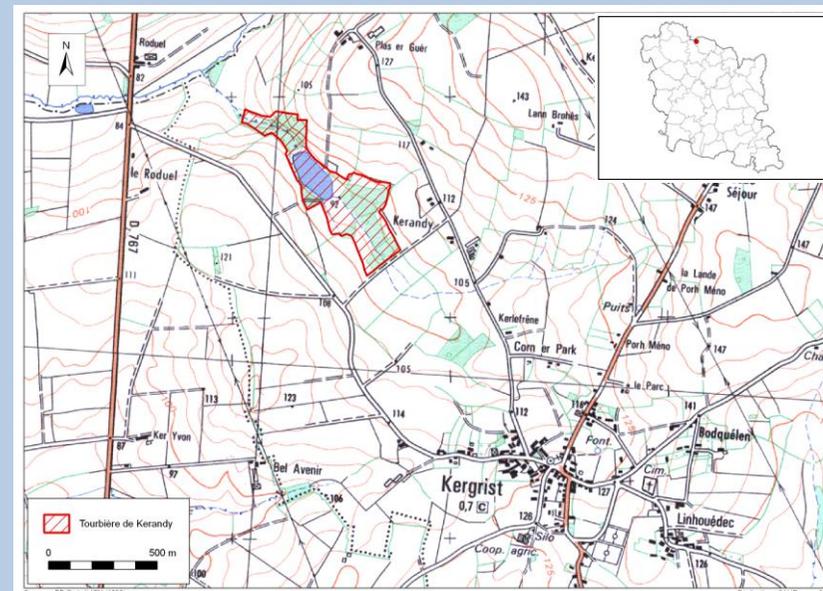
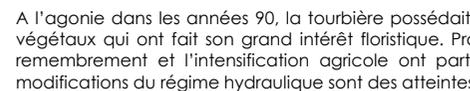
A l'agonie dans les années 90, la tourbière possédait encore sur la seule petite zone épargnée par le remblayage ou le drainage, une partie des végétaux qui ont fait son grand intérêt floristique. Pratiquement plus aucune protection n'existe entre les limites du site et la zone agricole où le remembrement et l'intensification agricole ont particulièrement marqué le paysage. La dégradation probable de la qualité de l'eau et les modifications du régime hydraulique sont des atteintes fortes qui ont compromis la survie du site et accéléré la disparition de la zone tourbeuse.

□ Actions de gestion et de valorisation à envisager :

Ce site est devenu aujourd'hui un plan d'eau d'agrément accessible aux pêcheurs. Afin de favoriser le retour de certaines espèces autochtones et d'accroître la biodiversité sur le site, la gestion différenciée de certains secteurs est à privilégier. Il s'agit d'un mode de gestion des espaces verts qui a pour objectif d'appliquer un entretien adapté à la vocation de l'espace considéré. Néanmoins, pour préserver et favoriser le potentiel écologique du site, il est indispensable que certaines zones restent épargnées d'une trop forte présence humaine. Le site n'est actuellement plus répertorié dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. L'inscription du site en zone naturelle dans les documents d'urbanisme et les mesures de gestion doivent contribuer à préserver son intégrité.

□ Bibliographie :

- Laboratoire d'écologie végétale. Rennes.
- DURFORT J., 1993. Etude pour une stratégie de présentation, de restauration et de gestion des espaces naturels dans le Centre Ouest Bretagne FCBE / CG22 / CG29 / CG56 / Programme Morgane.



La Sarre en Séglien

☐ Données administratives et physiques :

- **Communes concernées** : Séglien (56242) et Locmalo (commune hors du pays de Pontivy)
- **Superficie** : 35,81 hectares
- **Altitude minimale** : 135 mètres
- **Mesures de protection du site** : Le site comprend la ZNIEFF de type I n° 00000623 « La Sarre 1 ».
- **Maîtrise foncière et gestion du site** : Propriété privée (personne physique)

☐ Données patrimoniales :

- **Type de milieu** : Cours d'eau et vallée du bassin hydrographique du Blavet entourés par des formations boisées

▪ **Description du site** : La Sarre est une rivière oligotrophe (concentration faible en éléments nutritifs) du Centre Bretagne. Le site délimité correspond à un tronçon à forte pente sur le granite. Il est composé d'eau courante, de franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes, de végétation submergée par la rivière, d'aulnaies-frênaies et de chênaies acidiphiles. La périphérie du site est marquée par le paysage agricole et bocager.

▪ **Intérêt du site** : La richesse faunistique et floristique du site lui confère un véritable intérêt **patrimonial**. L'intérêt **piscicole** est défini par la présence de peuplements caractéristiques de la zone à truites (7 espèces dont 2 d'intérêt communautaire : le chabot et la lamproie de Planer). La population de truites Fario trouve sur ce tronçon d'excellentes zones de frayères. L'intérêt **mammalogique** est fortement marqué par la présence d'une population sédentaire de loutres d'Europe (espèce protégée et d'intérêt communautaire). L'intérêt **floristique** est avéré avec la présence de l'osmonde royale en berge (fougère soumise à réglementation dans certaines régions françaises).

L'intérêt **fonctionnel** du site est à souligner par sa fonction d'habitat pour les populations animales et végétales. Il s'agit également d'une zone d'expansion naturelle des crues. Enfin, ce corridor fluvial (cours d'eau et milieux naturels adjacents) sert également de corridor écologique, c'est à dire de zone d'échanges et de passages pour la biocénose (communautés animales et végétales).

▪ **Informateurs et années des descriptions** : Conseil Supérieur de la Pêche, Groupe Mammalogique Breton, LAFONTAINE Lionel, PASQUIER V., REGIMBEAU Catherine, HAURY Jacques - Description : 1992 et mise à jour : 1996, DIREN Bretagne.



Confluence de la Sarre et d'un ruisseau

CAUE-ES, 2007

☐ Actions de gestion et de valorisation à envisager :

L'entretien de la zone boisée, de la ripisylve et la surveillance des zones de frayères doivent contribuer à préserver la biodiversité sur le site. L'activité de pêche pratiquée sur la rivière est à maintenir en assurant la préservation des zones de frayères et la tranquillité de cette zone refuge pour la loutre d'Europe.

☐ Bibliographie :

- HAURY J., 1993. *Macrophytes des cours d'eau armoricains*. Eléments pour la mise en place des ZNIEFF.
- PASQUIER V., 1993. *Essai sur la flore des ZNIEFF - cours d'eau en Bretagne*.



La Sarre s'écoulant dans la vallée boisée

CAUE-ES, 2007

☐ Menaces et atteintes portées au site :

L'abandon de systèmes culturaux et pastoraux à la périphérie du site, la teneur en nitrate de la rivière, l'apparition de friches et la dégradation des berges et de la ripisylve sont les principales menaces qui pèsent sur l'écosystème.

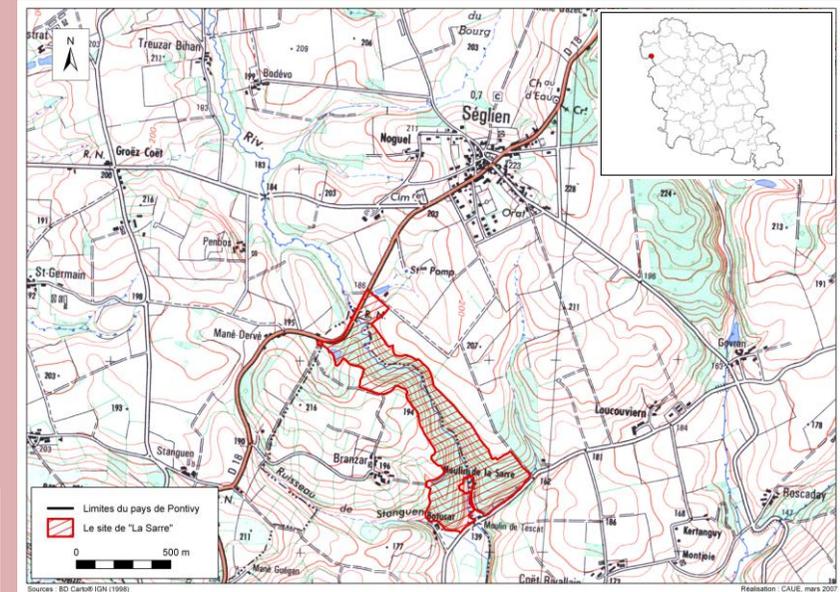


La Sarre, et sa ripisylve

CAUE-ES, 2007

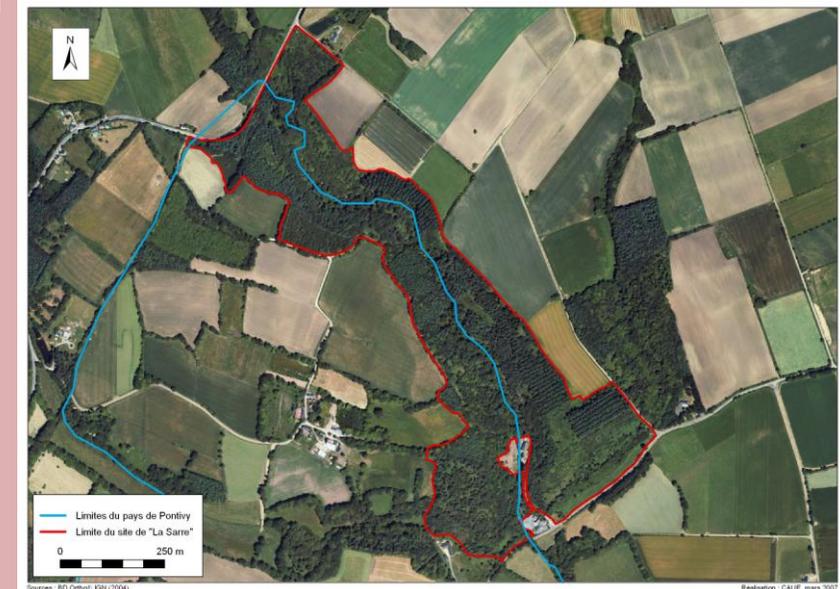
Les travaux d'entretien sur la rivière doivent poursuivre deux objectifs principaux :

- l'amélioration de l'écoulement des eaux dans certaines zones sensibles en évacuant les branches menaçant de se coucher dans la rivière,
- la lutte contre l'érosion des berges en les stabilisant par des moyens naturels.



Sources : BD Carthage IGN (1996)

Realisation : CAUE, mars 2007



Sources : BD Ortho IGN (2004)

Realisation : CAUE, mars 2007

Chêne de Kerguen ou du Pouldu

Données administratives et physiques :

- **Commune concernée :** St-Jean-Brévelay (56222)
- **Superficie :** 0,02 hectares
- **Altitude :** 104 mètres
- **Mesures de protection du site :** Site classé n° 1091202SCA01 - Classement en 1909
- **Maîtrise foncière et gestion du site :**

Données patrimoniales :

- **Type de milieu :** Arbre remarquable
- **Description du site :** Cet arbre est un énorme chêne sénile complètement creux se trouvant à l'entrée de la ferme de Kerguen, le long de la route de St-Jean-Brévelay à Guéhanno.
- **Intérêt du site :** Ce chêne classé daterait du XII^{ème} siècle. Traversant les âges, il aurait notamment servi de cachette pendant les périodes troublées de la Révolution. L'intérêt **historique** et **scientifique** porté par la société à ce témoin du passé lui valut une brève présentation à la télévision française en 2005.
- **Informateurs des descriptions :** DIREN Bretagne, www.infobretagne.com, www.arbres.org, www.phares-balises.fr.



Port de l'arbre

CAUE 56, 2007

Menaces et atteintes portées au site :

Le classement de l'arbre est une mesure réglementaire forte dont l'objectif est d'assurer sa protection et son intégrité. Néanmoins, une attention particulière doit être portée à cet élément vivant, fragilisé par son âge et son état sanitaire. Pollutions et attaques parasitaires sont deux maux qui pourraient entraîner le dépérissement de l'arbre.



Absence de protection physique

CAUE 56, 2007



Regard porté à partir de la route

CAUE 56, 2007



Ouverture dans le tronc de l'arbre

CAUE 56, 2007



Bois mort à l'intérieur du tronc

CAUE 56, 2007

Actions de gestion et de valorisation à envisager :

Une barrière physique peut s'avérer nécessaire afin d'éviter des mutilations extérieures pouvant porter atteinte à la survie de l'arbre âgé. L'arbre doit faire l'objet d'une valorisation à travers les inventaires des arbres remarquables du Morbihan ou de Bretagne.

Complément scientifique :

Curieusement, cet arbre multiséculaire prospère alors que son tronc est creux. Quelques explications semblent nécessaires pour comprendre le phénomène.

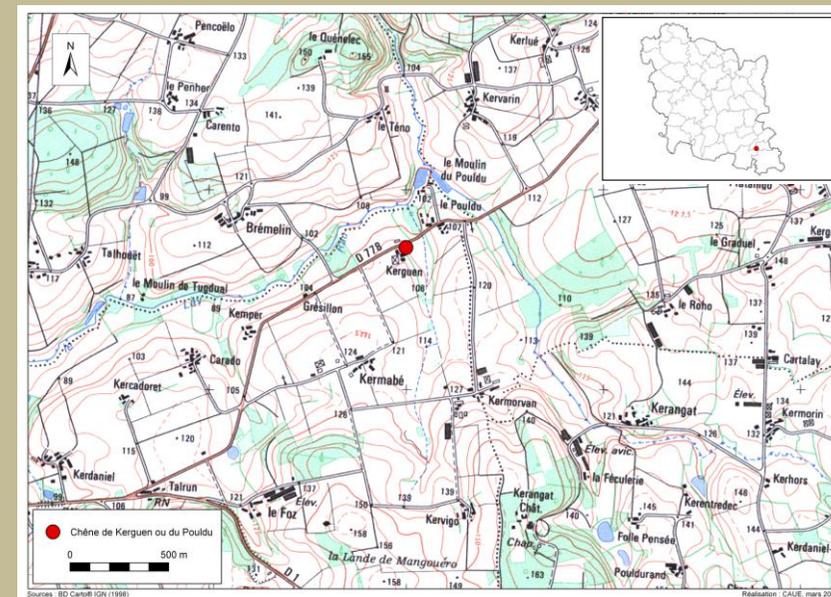
Le cœur du tronc, desséché au cours des années, devient du bois mort et peut se désagréger progressivement avec le temps. La partie périphérique et vivante de l'arbre, appelée l'aubier, continue à se développer. Ce développement peut donc s'effectuer autour d'une véritable caverne de bois, démontrant ainsi qu'un arbre peut être creux et en pleine santé. La sève circule alors librement juste en dessous de l'écorce.

La sève brute, solution de minéraux absorbée au niveau de la racine circule principalement par les vaisseaux du bois (le xylème) en direction des feuilles. Dans le tronc des arbres, ces vaisseaux actifs se trouvent dans l'aubier. La sève brute est aussi appelée sève montante.

La sève élaborée contient des substances organiques solubles formées dans les feuilles par la photosynthèse. Elle circule principalement dans le phloème, tissu conducteur situé juste sous l'écorce. Elle est aussi appelée sève descendante.



Coupe schématique transversale de tronc d'arbre



Sources : BD Cartho IGN (1998)

Réalisation : CAUE, mars 2007



Sources : BD Ortho IGN (2004)

Réalisation : CAUE, mars 2007

Cahier d'identité patrimoniale et paysagère du Pays de Pontivy

Cadre général de l'étude

Le Pays de Pontivy s'engage dans une large réflexion sur l'identité patrimoniale et paysagère de son territoire afin de faciliter la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement cohérente et harmonieuse du territoire. L'étude sur le patrimoine et le paysage a été confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE). L'objectif de cette enquête est de compléter les connaissances du patrimoine naturel, bâti et paysager, à l'échelle locale.

Questionnaire destiné aux communes du Pays de Pontivy

Commune de :

.....

Nom et fonction de la personne complétant le questionnaire :

Mode d'emploi pour répondre à l'enquête

Nous vous prions de localiser les informations demandées en utilisant les signes et couleurs correspondants sur la carte jointe. Cette carte est indispensable pour obtenir des résultats pertinents.

Toutefois, si vous jugez que trop d'éléments se superposent sur la carte et affectent sa lisibilité, vous avez la liberté d'utiliser plusieurs fonds de carte pour y faire figurer tous les signes nécessaires.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter Damien OGER ou Nolwenn BOUILLAUD au 02.97.54.17.35.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration à ce questionnaire.

FAIRE RETOUR DU PRESENT QUESTIONNAIRE ET DE LA CARTOGRAPHIE AVANT le 25/01/2007 à :

CAUE du Morbihan
5, rue du Commandant Charcot
56000 VANNES
Tél. 02.97.54.17.35
Fax 02.97.47.89.52

1. Identification et localisation du patrimoine de la commune

Existe-t-il sur votre commune des monuments, des sites ou des paysages qui méritent, selon vous, une attention particulière ? Pouvez-vous les citer dans le tableau ci-dessous ? Sont-ils très fréquentés (+++), moyennement fréquentés (++) ou peu fréquentés (+) ? **Pouvez-vous les identifier EN ROUGE à l'aide de leur numéro sur la carte ci-jointe.**

Dénomination du site et/ou localisation		Fréquentation locale	Fréquentation extérieure
1	Ensembles architecturaux (bourg, hameau...) :		
2	Monuments historiques :		
3	Sites archéologiques :		
4	Ouvrages d'art (pont, fontaine, lavoir...) :		
5	Paysages naturels :		
6	Paysages agricoles :		
7	Parcs et jardins :		
8	Itinéraires :		
9	Lieux de loisir et détente :		
10	Autre (à préciser) :		

Existe-t-il sur votre commune des lieux ou des monuments qui ont connu une renommée grâce à un écrivain, un peintre, une personne célèbre ? Si oui, pourriez-vous préciser ces lieux et ces personnalités ?
.....
.....
.....

Existe-t-il sur votre commune des points de vue (panoramas) sur le paysage ? **Si oui, pouvez-vous les localiser EN ROUGE sur la carte en utilisant les symboles :**
 ☉ pour un point de vue aménagé,
 * pour un point vue intéressant à mettre en valeur.

Parmi tous ces lieux, en existe-t-il que vous souhaiteriez mettre en valeur et/ou protéger ? Si oui, lesquels et pour quelles raisons ?
.....
.....
.....
.....

Votre commune dispose-t-elle de sentiers de promenade et randonnée (PR) ? **Si oui, pouvez-vous retracer l'itinéraire EN ROUGE sur la carte.** Jugez-vous que le réseau de chemins soit suffisamment étoffé et bien entretenu pour répondre à la demande sociale en terme de promenade ou de déplacement pour les habitants ?

.....

Des manifestations culturelles et/ou traditionnelles (fête, exposition, festival) ont-elles lieu sur votre commune ?

.....

Estimez-vous que le territoire de votre commune présente un intérêt ou un potentiel important pour des raisons :

Economiques (préciser l'activité) :	
Paysagères	
Ecologiques	
Touristiques	
De loisirs	
Autres (à préciser)	

Classer ces raisons par ordre de priorité

Qu'est-ce qui fait la particularité de votre commune ? Et, en quoi se distingue-t-elle des communes extérieures au Pays de Pontivy ?

.....

Quels sont, selon vous, les thèmes, éléments ou paysages porteurs d'identité commune au Pays de Pontivy ?

.....

2. Projets d'équipement et d'aménagement

Existe-t-il sur votre commune des espaces qui ont fait l'objet d'une transformation importante au cours des dernières décennies ? **Pouvez-vous les localiser EN VERT avec les initiales correspondantes sur la carte.**

		OUI ou NON	Nature	Date, maîtrise d'œuvre...
R1	Remembrement			
B1	Rebocagement / Reboisement			
U1	Urbanisation			
F1	Infrastructures (voirie...)			
A1	Autre (à préciser) :			

Votre commune est-elle aujourd'hui engagée dans des opérations liées à l'aménagement agricole ? **Pouvez-vous les localiser EN VERT avec les initiales correspondantes sur la carte.**

		OUI ou NON	Nature	Date, maîtrise d'œuvre...
R2	Remembrement			
B2	Rebocagement / Reboisement			
H2	Aménagement hydraulique			
A2	Autre (à préciser) :			

Votre commune a-t-elle des projets d'équipement ou d'aménagement dans un proche avenir ? **Pouvez-vous les localiser EN VERT avec les initiales correspondantes sur la carte.**

		OUI ou NON	Nature et dimension du projet (surface, nombre...)
L3	Construction d'habitat (Lotissement, zone résidentielle, ZAC...)		
Z3	Zones industrielles, artisanales, commerciales		
T3	Aménagements touristiques ou de loisirs		
E3	Espaces publics		
F3	Infrastructures (voirie...)		
M3	Implantation d'éoliennes		
A3	Autre (à préciser) :		

3. Repérage des nuisances et des risques

A votre avis, existe-t-il sur votre commune, des « points noirs », des risques de dégradation du milieu naturel ou du paysage ? **Si oui, pouvez-vous les localiser EN BLEU avec les initiales correspondantes sur la carte.**

Nuisances physiques	P1	Risque de pollution d'origine industrielle
	P2	Risque de pollution d'origine agricole
	P3	Carrière en exploitation
	P4	Autre (à préciser)
Nuisances visuelles	V1	Entrées de ville ou village hétéroclites, peu accueillantes
	V2	Affichages publicitaires peu respectueux du paysage
	V3	Grands équipements et infrastructures mal intégrés au paysage (lignes EDF, routes, silos, bâtiments industriels ou agricoles...)
	V4	Habitations peu respectueuses du paysage de par leur implantation, leur forme ou les matériaux de construction utilisés
	V5	Zones d'abandon (friches, ruines...)
	V6	Zones de dépôts ou décharges sauvages
	V7	Autre (à préciser)
Risques naturels	N1	Zone inondable par les crues
	N2	Glissements de terrain ou érosion importante
	N3	Risques d'incendie
	N4	Autre (à préciser)

4. Ressources

Votre commune dispose-t-elle d'anciens cadastres, d'anciennes cartes postales ou de photographies illustrant l'évolution du mode d'occupation du sol et du paysage au cours du siècle précédent ?

.....

.....

.....

.....

.....

Connaissez-vous sur votre commune des personnes ressources (historien de la commune, naturaliste, associations...) que vous jugeriez utiles de rencontrer pour la réalisation de cette étude ?

.....

.....

.....

.....

